

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 04 avril 2025

ORDRE DU JOUR
(Rapports Joints)

PROCES-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2025

FINANCES

2 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royalieu

3 - Adoption des Comptes Administratifs 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royalieu

4 - Affectation des résultats 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royalieu

5 - Adoption des Budgets Primitifs 2025 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royalieu

6 - Vote des taux d'imposition 2025

7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs communaux au 1er janvier 2026

8 - Subventions soumises à approbation - Répartition de l'enveloppe des subventions 2025

9 - Les rendez-vous de septembre - Demande de subventions auprès du Conseil Régional des hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise

10 - Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules

11 - Tarifs de location du Centre de Rencontres de la Victoire

PERSONNEL

12 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Année 2025

13 - Gratification d'un stagiaire

14 - Modification du tableau des effectifs

15 - Transfert des agents dans le cadre du transfert du complexe piscine-patinoire à l'ARC

AFFAIRES IMMOBILIERES

16 - Cour de l'Hôtel de Ville - Constitution d'une Convention de servitude avec un propriétaire riverain en vue de la réalisation d'une isolation par extérieur

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

17 - Nouveau Musée de la Figurine - Attribution de marchés de travaux bâtiments

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

18 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Germain

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

19 - Convention de servitude avec la société ENEDIS rue du général Weygand

20 - Dénomination de voie - Avenue du Mail

21 - Mise en place du permis de végétaliser

ACTION CULTURELLE

22 - Approbation des tarifs 2025-2026 - Conservatoire de musique et de danse

POLITIQUE DE LA VILLE

23 - Demande de subvention à la région Hauts-de-France - Nos quartiers d'été

ADMINISTRATION GENERALE

24 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf

25 - Compte rendu des décisions du Maire

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
32

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

PROCES-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 07 mars 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2025, joint en annexe.

ADOpte à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 07 mars 2025
Salle du Conseil municipal

Étaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MÉRY, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI (présente jusqu'au point 09), Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI (présente jusqu'au point 09), Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR

Étaient représentés

Eric de VALROGER représenté par Joël DUPUY de MÉRY
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Philippe MARINI
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Arielle FRANÇOIS
Sidonie GRAND représentée par Kamel TOUIH
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Marc-Antoine BREKIESZ
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA

Étaient absents excusés :

Anne KOERBER, Jean-Marc BRANCHE

Mme Jihade OUKADI a été désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 43

Nombre de membres présents

ou remplacés ayant donné pouvoir : 40

En caractères italiques : les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées
En caractères romains : retranscription de la teneur des discussions

PROCÈS-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024

FINANCES

- 2 - Débat d'orientations budgétaires 2025 pour la ville et son budget annexe - Zac de Royallieu
- 3 - Refacturation de frais de personnel entre la Ville et l'ARC – Année 2024
- 4 - Constitution d'un groupement de commandes avec l'ARC pour la commercialisation des espaces publicitaires des publications communales et intercommunales
- 5 - Remboursement à un tiers des surconsommations d'eau à charge de la Ville – Immeuble consorts EL TABACH - GALYNA
- 6 - Abaissement de la durée de location d'un meublé de tourisme déclaré comme résidence principale

PERSONNEL

- 7 - Utilisation des véhicules de service et des ressources informatiques et moyens de communication par les élus et agents de la ville de Compiègne
- 8 - Convention de mise à disposition – Direction du Développement Social et Urbain et Direction de l'Enfance et de l'Éducation
- 9 - Modification du tableau des effectifs
- 10 - Gratification de stagiaires

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

- 11 - Bilan des acquisitions-cessions de l'année 2024
- 12 - École d'État Major - Rétrocession des volumes n° 3 et 4 du lot 5 au profit de la Ville de Compiègne et correspondant à la Cour d'Orléans
- 13 - Déclassement d'une partie de la parcelle AL 233 square Honoré de Balzac en vue de sa cession

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

- 14 - Avenants aux marchés de travaux relatifs à la création d'un espace d'accueil au stade Paul Cosyns
- 15 - Avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Centre de Rencontres de la Victoire (programme ANRU II) - Lots 1, 2, 3, 6, 7 8 et 11

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

- 16 - Consultation pour le renouvellement du marché de gros entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie - Autorisation de lancement d'une consultation
- 17 - Convention de servitudes avec la société ENEDIS - Parcelles BI 2, 3 et 5 correspondant à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- 18 - Modifications de tarifs dans les parcs de stationnement du Marché, Solférino et du Centre
- 19 - Convention avec la Ville de Compiègne pour la gestion de l'aire de jeux situé en domaine privatif- Square Charles Garnier

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

- 20 - Actualisation des règlements de fonctionnement des crèches municipales

SPORTS ET JEUNESSE

- 21 - SPL Pôle équestre du Compiégnois - Présentation du rapport d'activité du délégataire pour l'année 2023-2024
- 22 - Avenant n°2 au contrat de concession du Pôle Équestre Compiégnois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 23 - Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire demande à **Mme Jihade OUKADI** de bien vouloir

En préambule, **Monsieur le Maire** fait part à l'assemblée de la naissance d'Eleonore DUMORTIER PASQUIER, fille d'Audrey PASQUIER, assistante du Directeur Général des Services, et d'Aurya DOVERGNE, fille d'Aurore DOVERGNE du service de la Police municipale. Il précise qu'il adressera à ces heureuses familles toutes les félicitations amicales de l'ensemble des élus.

PROCÈS-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2024, joint en annexe.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

FINANCES

2 - Débat d'orientations budgétaires 2025 pour la ville et son budget annexe - Zac de Royallieu

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre du référentiel M57 et des dispositions de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux communes.

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une commune. Si l'action d'une commune est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

En application du code général des collectivités territoriales, la tenue du DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Les orientations budgétaires 2025 sont présentées dans le rapport ci-annexé, concernant le budget principal et le budget annexe, qui ont été élaborées dans la continuité des années précédentes. Sont également présentées, la structure et la gestion de la dette et la structure et évolution des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal dont il est pris acte.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu les articles L.5217-10-1 à L.5210-10-15 du CGCT,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/03/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 définies dans le rapport annexé, relative au budget principal et au budget annexe (ZAC de Royallieu).

M. Nicolas COTELLE débute par un rappel des principales dispositions de la loi de finances 2025. Il énumère les différents événements marquants depuis le début de la mandature, à savoir le Covid, l'inflation sur les fluides, la guerre, et maintenant la succession rapide de plusieurs budgets. Il tient à féliciter M. HUET et ses équipes dont la charge de travail a quasiment doublé par rapport aux années précédentes. Il explique les grandes lignes des dispositions de la loi de finances 2025, la loi de finances Bayrou, à savoir la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques au titre d'un dispositif appelé Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales, ce qui représente 40 K€ pour la Ville de Compiègne. Il précise que cette somme était d'environ 1 M€ lors du premier budget de M. Barnier et ajoute que celui-ci n'avait pas épargné la Ville de Compiègne mais avait un peu épargné l'Agglomération, alors que M. Bayrou a fait l'inverse.

Monsieur le Maire précise que cela reste dans des limites très supportables. Il ajoute que le rejet du premier budget était plutôt une bonne affaire pour les collectivités territoriales.

M. Nicolas COTELLE continue et explique que la Ville doit également faire face à une augmentation de 150 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement financée par une baisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement local ; il évoque ensuite la réduction du Fonds Vert à 1,115 Mds€ (2,5 Mds€ en 2024) ; la hausse des cotisations de CNRACL de 3 points ; et un coefficient de revalorisation des bases fixé à 1,7 % pour la partie résidentielle. A partir de cela, la Ville a trouvé un équilibre budgétaire en fonctionnement qui se situe à environ 69 M€. La page 5 concerne les recettes de fonctionnement, on constate que les recettes évoluent moins vite que l'inflation, ceci s'explique par le fait que, cette année encore, le taux d'imposition n'a pas été touché et ce, suite au gel du taux d'imposition de 1 % réalisé en 2023 ; une augmentation de 1,3 % par rapport au budget 2024, inférieur à l'inflation, hors résultat reporté (ligne 002) de 850 K€, comparaison entre 2024 et 2023 ; à noter une baisse des impôts et taxes en termes de recettes de 1,34 % par rapport au BP 2024 compte tenu de la baisse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ; la contribution au DILICO (Contribution au redressement des finances publiques) et la baisse de l'attribution de compensation suite au transfert de la piscine patinoire de Mercières à l'Agglomération et à la baisse de la taxe d'électricité compte tenu de la baisse des tarifs de l'électricité. Ces pertes sont compensées en partie par des recettes en augmentation pour le remboursement du personnel mis à disposition au CACCV et au CCAS. Et les recettes vont également baisser avec le transfert du complexe piscine patinoire de Mercières. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il explique que la Ville a plus que jamais la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses et souligne l'effort de tous les services qui ont rendu cela possible. On constate une baisse des charges à caractère général suite à une baisse non négligeable des tarifs de l'énergie et au transfert du complexe piscine patinoire des Mercières ; les charges de personnel sont également maîtrisées grâce au transfert du personnel de la piscine patinoire atténué cependant par la refacturation du personnel travaillant à la piscine de Huy. Il est prévu pour 2025 de ne pas provisionner de revalorisation du point d'indice ; il est également à noter une hausse des cotisations patronales pour la CNRACL de 3 points. Il précise que les charges de gestion courante sont en hausse de 1,88 % intégrant une augmentation de 200 K€ de la subvention pour le CCAS. Cette augmentation est liée à deux facteurs, le premier c'est que ces dernières années le CCAS a consommé des excédents importants qui ont donc été réduits, et le deuxième c'est que certains habitants rencontrent encore des difficultés à payer leurs charges. En ce qui concerne l'épargne brute, celle-ci subit une augmentation significative, la plus importante de la mandature. Le niveau revient à celui de 2022, ceci s'explique par la stabilité du remboursement en capital de la dette, ce qui limite la baisse prévisionnelle de l'épargne nette ; l'épargne prévisionnelle brute de 2025 est en progression de 717 K€ par rapport à 2024, soit + 17 %. La tendance qui était à la baisse a donc été largement stoppée et la tendance pour 2025 est forte, l'épargne est de 5 M€. L'effet est donc très positif puisqu'avec la maîtrise des dépenses, les recettes de fonctionnement progressent plus vite que les dépenses. Il ajoute que, même si les deux gros vecteurs sont la baisse du coût de l'énergie et le transfert du complexe piscine patinoire,

on note un effort général de l'ensemble des services pour maîtriser leurs dépenses. En ce qui concerne les recettes d'investissement, celles-ci comprennent l'emprunt et les subventions. On constate un recours à un emprunt d'équilibre de 6,5 M€ pour 2025. Il précise qu'il y aura une majoration de l'endettement non encore calculée de 1,8 M€ par rapport à 2024 compte tenu du remboursement en capital de 4,7 M€, il est à noter par ailleurs un reste à réaliser d'emprunt de 4,8 M€ en 2024 ; une progression du montant des subventions d'investissement de l'ordre de 3,4 M€ en prévision budgétaire compte tenu de la réalisation des projets dans le cadre de l'ANRU largement subventionnés par l'État. Il précise qu'en 2024, la Ville n'a pas réalisé la totalité de l'emprunt, qu'il lui reste donc un emprunt de 4,8 M€, et qu'elle table sur un taux de réalisation de ses investissements pour 2025 d'environ 80 %, ce qui s'inscrit dans la tendance par rapport à ce qui a pu être fait en 2024 et à la nature des investissements pour 2025. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, pour 2025 le programme d'investissement est important, à savoir 19,1 M€, auxquels vont s'ajouter 5,5 M€ de reports, soit 24,6 M€ contre 19,2 M€ en 2024, et 17,6 M€ en 2023, avec un remboursement du capital de la dette relativement stable. Les équilibres financiers sont donc respectés, et pour 2025 il est prévu 1 M€ supplémentaires d'investissements. L'équilibre budgétaire en investissement est d'environ 35 M€. Il passe ensuite à la page 14 qui concerne les investissements récurrents : l'entretien de la voirie pour environ 750 K€, comportant des travaux divers (trottoirs, parkings, bornes incendie amovibles, bac à verres, etc...) ; les aménagements extérieurs pour environ 550 K€, comportant du mobilier urbain, des plantations d'arbres, des travaux dans les cimetières, des aménagements d'espaces verts, et divers matériels ; l'éclairage public pour environ 220 K€ ; les aires des jeux au Square des Cerisiers et au Square Ferrand pour 185 K€ ; l'aménagement des pistes cyclables avec le renforcement des liaisons piétonnes et cyclistes pour 150 K€ ; l'entretien des bâtiments pour environ 1 M€, notamment le patrimoine de la Ville dont les menuiseries, les toitures, la Maison de l'Europe, la Maison des Syndicats, et différents logements ; l'entretien des bâtiments des écoles pour environ 300 K€ comprenant la sécurisation et la mise aux normes dans les écoles et les crèches ; le matériel informatique pour environ 260 K€ comprenant le renouvellement de matériels et de licences ; l'animation culturelle et le sport pour 890 K€ comprenant l'achat de matériels et mobiliers dans le cadre des animations de la culture et du sport, dont les bibliothèques, les musées, les théâtres, les stades et gymnases, la création de fonds, notamment un fonds de livres « Facile à lire », et la restauration de documents patrimoniaux ; du matériel de transport pour 228 K€ comprenant un poids lourd pour les espaces verts, des véhicules plus légers notamment pour la cantine de Royallieu ; la vidéoprotection pour environ 200 K€ ; l'achat de matériels pédagogiques dans le cadre de la Politique de la Ville pour environ 95 K€ ; le câblage informatique pour 72 K€ ; le total pour l'entretien de ces matériels représentant 1,75 M€. Il passe ensuite aux projets d'investissement structurants qui comprennent le Musée de la Figurine pour un peu plus de 2,3 M€ ; l'église Saint-Andrew pour 70 K€ ; l'Espace Jean Legendre pour 60 K€ ; et le Mémorial de la Déportation pour 55 K€, ce qui représente un total pour les projets culturels d'environ 2,5 M€. Pour les projets dans le cadre du social et des écoles, l'école Faroux pour 3,7 M€ comprenant la réhabilitation et la création de cantine en régie ; la réhabilitation du Centre de Rencontres de la Victoire pour 1,2 M€ ; l'accessibilité pour 200 K€ ; le verdissement des écoles pour 90 K€ ; la continuité de la campagne d'économie d'énergie pour 90 K€ ; le programme d'économie d'énergie dédié aux écoles, notamment le passage en leds et la mise en place de thermostats pour environ 72 K€ ; l'étude pour la réhabilitation du Puy du Roy pour 60 K€ ; et des changements de chaudières pour 55 K€ ; le total de ces projets relatifs au social et aux écoles représentant environ 5,5 M€. Toujours dans les projets d'investissement structurants, les projets relatifs au sport avec le gymnase Pompidou pour 2 M€ ; des projets de réfection de carrière équestre de détente pour 265 K€ ; des travaux sur le stade Cosyns pour 260 K€ ; des travaux de rénovation des canalisations des douches, des vestiaires, et du grand bassin de la piscine de Huy pour environ 110 K€ ; des projets de voirie et espaces extérieurs comprenant l'enfouissement des réseaux pour les boulevards Gambetta, Saint-Joseph et Augustin Thierry pour 775 K€ ; une réhabilitation de voirie dont la rue Charmolue pour environ 460 K€ ; la réhabilitation d'éclairage public pour 400 K€ ; le carrefour place du 5^{ème} Régiment de Dragons pour 395 K€ ; la rue des Pâtisseries pour 195 K€ ; et le boulevard Gambetta États-Unis pour 100 K€ ; et les projets de patrimoine architectural comprenant les murs et enceintes et la menuiserie de la Petite Chancellerie pour 120 K€. Il passe ensuite à la page suivante qui concerne la rétrospective des budgets consacrés aux aménagements cyclables sur la Ville de Compiègne, avec les budgets consacrés à la fois par l'Agglomération de Compiègne et par la Ville de Compiègne elle-même. Pour 2025 le programme va dépasser les 1,6 M€, ce qui démontre un investissement significatif sur les pistes cyclables de la Ville. En ce qui concerne le budget de la ZAC du Camp de Royallieu,

il précise que c'est la fin du projet et que le budget sera encore des cessions sont prévues pour 222 K€, des travaux pour environ 60 K€. 60 K€ sera intégré dans le Budget Principal à la clôture de l'opération. Il passe ensuite à l'évolution prévisionnelle de la situation financière et souligne la bonne gestion financière de la Ville dont la capacité de désendettement est de moins de 6 ans, sachant que le seuil de vigilance admis se situe entre 10 et 11 ans. La dette par habitant est de 702 € alors que la moyenne de la strate est de 976 €, ce qui démontre que la Ville de Compiègne a un endettement vraiment maîtrisé et une bonne gestion de ses finances. En conclusion, il indique que la Ville poursuit la politique de rigueur instaurée par les équipes de M. HUET et de M. CHARTIER et qu'elle a su maintenir son cap malgré des turbulences indépendantes de sa volonté. Il souligne également l'optimisation des recettes de fonctionnement, l'épargne brute substantielle, le gel du taux de la fiscalité pour la seconde année faisant suite à une baisse en 2023, une politique d'investissement très dynamique, au plus haut niveau depuis le début de la mandature, tout en gardant un recours limité à l'emprunt, donc une dette complètement maîtrisée, et ceci en gardant un niveau de service public de qualité pour les Compiégnoises et les Compiégnois, et un soutien qui reste important et du même niveau pour les associations. La Ville de Compiègne maintient donc un dynamisme en faveur de son attractivité économique et touristique.

Monsieur le Maire indique que le document met effectivement l'accent sur les principaux axes de ce que peut être ce budget 2025. Il souligne qu'aujourd'hui le Rapport d'Orientations Budgétaires est très détaillé, par grandes rubriques, et donc très proche du projet de Budget Primitif tel qu'il sera soumis à ce Conseil le 4 avril prochain. Il précise également que, s'agissant en particulier des investissements de l'année 2025, la Ville a la capacité d'aller un peu au-delà de ce qui figurait dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Il ouvre le débat.

M. Xavier BOMBARD souhaite faire part de son sentiment à la lecture de ces orientations budgétaires 2025 au bout de 5 ans de mandat. Il précise que c'est son premier mandat et indique qu'il est fier des choses précédemment réalisées qui apparaissent dans ce débat d'orientations budgétaires puisque celui-ci fait valoir des orientations qui ne sont, pour certaines, que la suite de ce qui a été engagé durant les années passées. Il explique qu'il a le plaisir de rencontrer tous les comités d'intérêts locaux de quartier et de se rendre dans les quartiers, et qu'il constate que la transformation de la Ville est absolument extraordinaire. Ceci est dû à la grande capacité des services de la mairie à travailler sur le terrain, et à préparer des budgets équilibrés, solides, et sincères. Les chiffres présentés ce soir lui semblent très clairs, tous les indices sont au vert, que ce soit au niveau de l'emprunt, de l'épargne, et des marges que la Ville conserve par précaution. Il tient d'ailleurs à dire publiquement que le fait de conserver une marge pour faire face aux imprévus est également signe d'une gestion saine et sérieuse. Il est donc très fier des réalisations et de la manière dont la Ville est gérée par Monsieur le Maire, par les services et par l'équipe de la majorité, d'autant plus qu'en rencontrant un certain nombre d'habitants, beaucoup font valoir ce qui est réalisé, il pense notamment à tout ce qui est végétalisation, aux programmes 2025 sur l'école Charles Faroux, et à tous les travaux concernant les investissements récurrents listés précédemment. Il ajoute qu'aucun habitant, aucun quartier et aucun secteur d'activité ne sont oubliés, il cite ainsi le sport, la culture, les travaux d'aménagement et d'urbanisme. Enfin, en ce qui concerne les voies cyclables, il explique que la municipalité s'était engagée il y a 5 ans à développer ce mode de circulation doux, et estime qu'aujourd'hui, à un an de la fin du mandat, l'objectif est atteint. Il a donc le sentiment qu'en 2025 le travail est accompli.

Monsieur le Maire remercie **M. Xavier BOMBARD** pour son intervention, et ajoute que le travail sera encore mieux accompli avec un an de réalisations supplémentaires.

M. Étienne DIOT constate les sommes de 19,5 M€ d'investissements plus 5 M€ de reste à réaliser. Il lui semblerait intéressant d'avoir des détails sur le reste à réaliser et sur l'investissement 2025 afin de savoir ce qui relèvera du reste à réaliser en 2026. En ce qui concerne la piscine, il estime judicieux de la transférer à l'ARC puisque cela permet de gagner quasiment 1 M€, il remercie donc les communes de l'Agglomération pour leur solidarité. En termes de sécurité, il constate la somme de 190 K€ prévue sur la vidéoprotection et se demande si les effectifs de la Police municipale sont au complet ou s'il y a encore une marge de progression, le sujet de la sécurité lui semblant très important. Au niveau du sport, il constate que d'importantes réalisations se concrétisent, l'une d'entre elles ne lui semble pas prioritaire, à savoir la carrière équestre pour

laquelle une économie de 200 K€, selon lui, pourrait être faite et d'autres investissements, notamment pour les gymnases Huy et Fero part qu'un tiers du budget d'investissement est supporté par 3 investissements, notamment celui du Musée de la Figurine qui représente 2 M€, il estime que cette somme est très importante et espère que ce musée trouvera son public. En outre, il indique que le budget communication et relations publiques augmente depuis 3 ans, qu'il a été pratiquement multiplié par 2, passant de 600 K€ à 1,2 M€, et ajoute qu'il y a donc beaucoup de communication et beaucoup d'effets d'annonce. Enfin, en ce qui concerne les perspectives budgétaires, il se demande si en 2025 la Ville a prévu le remboursement des indemnités, en recettes, dues par 14 élus de la municipalité, et si la Ville va cesser de les verser, ce qui constituerait une économie pour les Compiégnois.

Monsieur le Maire répond à **M. Étienne DIOT** qu'il aura l'occasion de lui répondre à la fin des interventions.

M. Nicolas LEDAY indique que le mandat précédent, en termes de travaux et de patrimoine, était déjà riche de créations, d'investissements et de réalisations, mais qu'au cours du présent mandat un excellent travail a été accompli grâce aux services, aux équipes, et surtout à l'ensemble des entreprises. Il rappelle que les collectivités, ville et agglomération, sont des locomotives pour le tissu économique d'un territoire permettant ainsi à des entreprises de vivre et de faire vivre un certain nombre de collaborateurs. En effet, la Ville est un donneur d'ordres et, de ce fait, l'ensemble des chantiers permet à des entreprises de vivre et de faire vivre des Compiégnoises et des Compiégnois. Il ajoute que la Ville a de très beaux dossiers, notamment le Musée de la Figurine qui apportera un rayonnement supplémentaire au tourisme Compiégnois. En matière de sport, le gymnase Pompidou est une réalité puisque les travaux ont débuté il y a quelques jours, il évoque également le Centre de rencontres de la Victoire qui sera réceptionné fin avril et livré au mois de mai. Quant au vélo et au plan vélo, il explique que l'Agglomération et la Ville avaient pris des engagements qui représentaient 7 M€, et que l'Agglomération a voté la veille environ 2 M€ pour le budget 2025, la Ville continue donc cet effort en matière de mobilité douce, sans parler des transports urbains gratuits. En ce qui concerne les travaux patrimoine « bâtiments », il évoque les gros projets scolaires et précise que, par exemple, les huisseries de l'avenue de Huy viennent d'être refaites et que la municipalité n'en a pas fait écho dans la presse. Il ajoute que la municipalité réalise des travaux au quotidien qui sont appréciés par les utilisateurs et par le personnel. En ce qui concerne le complexe piscine/patinoire de Mercières, il explique que depuis 1988-1989, tous les habitants de l'Agglomération ont bénéficié de cet équipement, et que c'est la Ville de Compiègne qui supportait la totalité de l'investissement et des charges. Il estime que c'est donc un juste retour pour les utilisateurs compiégnais qui ont supporté pendant tant d'années, dans les charges des impôts locaux, ce que les habitants de l'Agglomération et ceux de Compiègne vont supporter pour le complexe piscine/patinoire. Il aborde ensuite le sujet du cheval, qui est un leitmotiv pour **M. Étienne DIOT**, et explique que c'est un sport noble qui a des retombées médiatiques et touristiques pour Compiègne, attirant des visiteurs qui fréquentent les hôtels et les restaurants de la Ville. En ce qui concerne le reste à charge évoqué par **M. Étienne DIOT**, il précise que certains dossiers sont lancés avec une réflexion remontant à 3 ou 4 ans pour certains bâtiments, qu'il y a la réalisation, les études, le travail avec les architectes, les cabinets, l'ingénierie, les subventions à obtenir, et qu'il est donc difficile de décider de la réalisation d'un bâtiment le 1^{er} janvier 2025 et de le terminer le 31 décembre 2025. Par ailleurs, il souhaite annoncer une bonne nouvelle, à savoir que le centre d'accueil au stade Paul Cosyns est bien effectif et que sa réception aura lieu le 17 mars à 9 h 30. Il invite donc **M. Étienne DIOT** à venir et se fera un plaisir de lui faire découvrir cet équipement. Il précise qu'une terrasse a même été réalisée grâce au travail des collaborateurs en régie, puisqu'il faut toujours associer et ne pas oublier le personnel communal qui, au quotidien, fait le maximum pour que le patrimoine de la Ville soit ce qu'il est.

Monsieur le Maire remercie **M. Nicolas LEDAY** pour cette intervention précise et documentée.

Mme Arielle FRANÇOIS indique que, chaque année, au moment du vote du budget, certains points sont frappants et symboliques. Sur 2025, parmi les points symboliques figure le Musée de la Figurine. Ce musée, qui était déjà un musée très apprécié par les familles, sera un point très important, compte tenu du lieu prestigieux, adossé au Théâtre Impérial. D'autre part, elle souligne l'accueil extraordinaire fait par la population à l'église Saint-Andrew où se déroulent de nombreux

événements. Elle évoque ensuite la somme de 6 M€ investie sur les Jeux Olympiques, et constate que des investissements sont en particulier notamment sur le gymnase. Par ailleurs, elle indique qu'une ludothèque sera inaugurée dans quelques semaines au sein de la bibliothèque Bellicart et que, sur cette même bibliothèque, un dispositif appelé « Facile à lire » est mis en place à destination des personnes ayant des difficultés à lire. Elle ajoute que 45 000 personnes viennent dans les bibliothèques tous les ans, 35 000 personnes dans les salles de spectacles, et que 45 000 personnes viennent également à la Recyclerie. Toute cette activité de services à la population, à tous les niveaux, que ce soit environnemental, respect d'autrui, appétence de la culture, sport, mise en valeur du patrimoine, a conduit à une augmentation du nombre d'habitants, ce qui est un signe extrêmement important pour une ville.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement l'action culturelle est une dimension essentielle de la vision et de la politique municipale.

M. Benjamin OURY explique qu'en 2021 il était question de 12 M€ de programme d'investissement, alors qu'aujourd'hui cette somme est de 24 M€. Elle a donc doublé en 5 ans. Il estime que c'est vraiment le marqueur de la politique de la municipalité, d'ambition pour la Ville et d'opérations réalisées avec une gestion saine des finances. En ce qui concerne les postes bâtiments, patrimoine et équipements, auxquels il est très attaché, il constate que les sommes ont doublé, elles passent de 2,2 M€ à 5,7 M€, les aménagements urbains passent de 2,9 M€ à 4,1 M€, et enfin la culture passe de 400 K€ en 2021 à 2,5 M€ cette année avec notamment le Musée de la Figurine. Il tient donc à saluer l'ambition de la municipalité et les opérations réalisées année après année.

Monsieur le Maire remercie **M. Benjamin OURY** et ajoute qu'il est effectivement important de rappeler les ordres de grandeur et de mettre en perspective cette dynamique.

M. Daniel LECA souhaite rappeler quelques éléments abordés lors du précédent Débat d'Orientations Budgétaires et à l'occasion de l'examen du budget. Il précise que le mois prochain, dans le cadre de l'examen du budget et du compte administratif, il sera possible d'examiner les réalisations et les engagements pris pour la vie des Compiégnois. Il explique qu'actuellement les français se rendent compte que l'argent public n'est plus illimité et qu'il faut donc être vigilant, ce dont les élus ont pleinement conscience puisqu'ils sont confrontés quotidiennement à ces sujets. Il indique que le niveau de dette révélé à l'occasion de cette dissolution, associé aux enjeux militaires, exigera un sérieux budgétaire et une évaluation d'autant plus rigoureuse des dépenses. Au début du mandat, son groupe était très demandeur d'un Plan Pluriannuel d'Investissement qui est un outil de pilotage pertinent pour les dépenses publiques et un outil de transparence à l'égard des habitants. Ce Plan Pluriannuel d'Investissement a été réalisé, ils ont eu l'occasion d'en débattre à de nombreuses reprises, et aujourd'hui ce Débat d'Orientations Budgétaires permet d'avoir une idée précise de ce que sera le budget. Il indique dans un premier temps qu'effectivement le complexe piscine/patinoire est une bouffée d'oxygène et que, compte tenu que c'est un équipement d'intérêt intercommunal, il est logique que les charges soient assumées par l'intercommunalité. Il estime que les maires ont fait preuve de responsabilité en acceptant, ce qui permet de libérer des marges de manœuvre. Par ailleurs, il rappelle que son groupe avait demandé différents efforts lors du précédent Débat d'Orientations Budgétaires, notamment concernant l'action sociale. Il leur avait alors été répondu qu'un effort était prévu sur le CCAS qui n'était pas nécessaire l'année dernière puisque le CCAS avait des réserves. Il constate cette année qu'une augmentation de la subvention est prévue dans le budget, ce qui est un élément notable. Ils avaient également demandé des efforts sur le verdissement et sur les équipements afin de rattraper des retards, notamment en raison des bâtiments énergivores, là aussi les efforts se poursuivent ce dont il se félicite. D'autre part, il se réjouit du programme concernant les cantines, qui était un sujet défendu par **Mme Solange DUMAY** depuis très longtemps, et précise que cet effort budgétaire doit être assumé car il est dans l'intérêt des jeunes Compiégnois de manger des produits de bonne qualité en provenance des agriculteurs locaux. D'autre part, il souhaite souligner le travail réalisé par les services pour solliciter des subventions, en particulier européennes. Les demandes pour le Musée de la Figurine et le gymnase Pompidou sont en cours d'examen, mais il précise que les demandes sont exigeantes et nécessitent un travail pointu et de qualité. Il ajoute qu'il fait le nécessaire pour que la Région soit aux côtés de la Ville de Compiègne.

En conclusion, il constate qu'il y a des perspectives d'investissement indique qu'un travail important est encore à réaliser, notamment sur que ce ne soit pas de la négligence, et les efforts réalisés en témoignent, la Ville a pris du retard concernant le patrimoine, et ce, en raison des contraintes budgétaires, auparavant plus lourdes qu'à l'heure actuelle, et de l'absence de hausse des coûts de l'énergie à l'époque. Il suggère, compte tenu des marges de manœuvre qui vont être dégagées sur une année pleine avec le transfert de la piscine/patinoire, de faire un effort sur les enjeux de cohésion sociale en affectant une partie de cette somme dégagée aux subventions versées aux clubs sportifs et aux associations culturelles, qui jouent un rôle social essentiel compte tenu de la situation actuelle difficile.

Monsieur le Maire remercie **M. Daniel LECA** pour cette intervention constructive. Il précise que dans l'épure actuelle, il est prévu le maintien de l'enveloppe globale de subventions avec divers ajustements positifs qui seront exposés dans le détail du Budget Primitif. Il tient à souligner l'esprit de responsabilité des partenaires associatifs de la Ville, notamment réunis au sein de l'Office des Sports, car chacun fait des efforts pour respecter la contrainte. Il ajoute que la Ville a la chance d'avoir des clubs structurés, animés d'un esprit de responsabilité de gestion, et qui jouent le jeu avec la municipalité de façon concertée. Il faut cependant être conscient que la Ville devra peut-être faire évoluer l'enveloppe stable à l'avenir, mais de manière raisonnable. Le problème, selon lui, est d'éviter que les gestionnaires d'une association ne se sentent trop incités à grever leurs frais de fonctionnement, en particulier par des embauches, car cela peut engendrer des difficultés au fil du temps si le nombre d'adhérents plafonne ou diminue, ou s'il y a de mauvaises surprises. Il ajoute que dans le dialogue existant entre la Ville et l'Office des Sports, et entre l'Office des Sports et chacun des clubs, il y a une bonne mesure à trouver. D'autre part, il estime que les partenaires de la Ville peuvent être dans la dynamique de la préparation de 2026, et qu'effectivement il y a pour 2026 quelques signaux positifs à donner pour tenir compte du fait que la subvention globale du mouvement sportif a été plafonnée depuis déjà un certain nombre d'années. Il ajoute qu'ils auront l'occasion de revenir sur les autres sujets, au fur et à mesure des débats. Il souhaite préciser également qu'il est important d'être soutenu par la Région et le Département, et notamment d'être aidé à utiliser l'outil des fonds européens, ce qui nécessite effectivement un peu de professionnalisme. Il estime qu'il faut donc saluer les efforts des services et de plusieurs collaboratrices et collaborateurs, notamment Mme Solène HARNY qui a assumé cette fonction avec efficacité pendant de nombreuses années. En ce qui concerne le CCAS, effectivement, même si l'on peut se réjouir de l'attractivité du territoire compiégnois du fait de la bonne conjoncture territoriale, il n'en reste pas moins que les écarts sociaux continuent de se creuser, que la condition de beaucoup de personnes continue de s'aggraver, que les rappels de charges reçus par ces personnes peuvent les amener à prendre le chemin du CCAS. La Ville est amenée à délivrer des aides, parfois avec un engagement en contrepartie. Il ajoute qu'en termes de distribution de secours et d'aides, la Ville a effectivement besoin de mobiliser des moyens croissants et que la hausse significative de l'enveloppe allouée au CCAS est nécessaire.

M. Marc-Antoine BREKIESZ se réjouit de ces orientations budgétaires puisque la Ville était habituée à faire mieux avec un petit peu moins, et que ces nouvelles orientations budgétaires 2025 vont permettre d'améliorer encore davantage le cadre de vie et de finaliser les engagements que la municipalité avait pris il y a 5 ans. Il rappelle, malgré une inflation importante, l'innovation et le travail des services de la Ville ainsi que la volonté politique de la municipalité, et précise qu'au début du mandat la commune comptait environ 200 km de voiries intra-muros, et qu'avec la naissance des nouveaux quartiers qui ont refaçonné tout un pan de la Ville, aujourd'hui on peut constater qu'il y a 10 % de voiries supplémentaires. Il ajoute qu'il faudra prévoir davantage de budget pour les années futures afin d'entretenir les anciennes voiries et perpétuer le cadre de vie des habitants de Compiègne. D'autre part, suite aux propos de **M. Daniel LECA** concernant les efforts à faire sur le verdissement, il explique qu'ils n'ont pas attendu ses conseils pour le faire et que l'accent a été mis sur ce sujet. Par ailleurs, grâce au service Espaces verts notamment, certains quartiers sont un peu plus verts et le seront encore davantage. Il évoque également les 72 aires de jeux devenues ou qui deviennent petit à petit inclusives. Ces orientations budgétaires, les budgets votés et ceux qui vont l'être, permettent donc à la Ville de rester très terre-à-terre dans l'entretien au quotidien et de continuer à être ambitieuse car elle anticipe en permanence afin de maintenir et améliorer le cadre de vie des Compiégnois. Il ajoute que, si les Compiégnoises et les Compiégnois ont fait confiance à la municipalité il y a 5 ans, c'est pour que celle-ci offre et

maintienne ce modèle compiégnais. Il estime que ces orientations dans ce sens, et il remercie les services pour le travail collaboratif budget voiries.

Monsieur le Maire remercie **M. Marc-Antoine BREKIESZ**, la commission de la voirie et les vaillants services qui les assistent. Il explique que lorsqu'il discute avec les concitoyens de leurs sujets de préoccupation, le sujet le plus fréquent est la voirie, la sécurité routière, les trottoirs, qui sont des questions pratiques de la vie quotidienne, dans les squares, dans les rues, dans les quartiers, et dans les espaces verts. Il indique que la voirie est le type même de l'action municipale de proximité et qu'elle englobe des évolutions structurantes. La voirie est de plus en plus de l'aménagement urbain, du qualitatif avec cette attention portée aux espaces verts, aux plantations, au cycle de l'eau, à la bonne utilisation et à l'économie de l'eau, donc à tous ces thèmes qui améliorent l'efficacité des actions de la commune. Il se réjouit qu'au fil des années, en accélérant l'effort en matière de voirie classique, il y ait toute une évolution qualitative. Il explique d'autre part que les comités d'intérêts locaux de quartiers apportent leur aide à la municipalité en portant leur attention sur les travaux qui devraient être réalisés. Le budget de voirie concerne donc effectivement des opérations structurantes, répétitives, notamment la transformation de l'ambiance et de l'esthétique de la Ville avec l'enfouissement des réseaux. Il rappelle qu'auparavant il n'était pas question d'enfouissement des réseaux, et qu'aujourd'hui, lorsqu'une rue est traitée, les habitants des rues voisines souhaitent également voir leurs réseaux enfouis. Pour 2025, 700 K€ sont donc consacrés au budget enfouissement des réseaux, ce qui représente une somme importante. Il ajoute que cet effort devra être poursuivi sur la durée afin que tous les quartiers qui en ont besoin soient traités, ce qui implique encore un travail considérable à réaliser.

M. Oumar BA indique que le Débat d'Orientations Budgétaires est toujours un exercice intéressant car on attend des élus qu'ils présentent une vision globale, tout en essayant d'être le plus proche possible des besoins de la population et de prendre en charge leurs aspirations. Il précise que l'objectif final de la municipalité est que les habitants de Compiègne puissent vivre dans un environnement sain et que leurs enfants vivent dans des conditions optimales. Il estime que le rôle des élus est donc d'être vigilants et à l'avant-garde des attentes des concitoyens qui les ont élus. Il indique que le bilan de la Ville est satisfaisant, et se réjouit de travailler au sein de cette équipe, avec sa diversité, ses talents, et cette complémentarité qui lui permettent d'être efficace, de progresser considérablement, et d'aboutir aux résultats actuels. Il explique que Compiègne est une ville unique, avec une cohésion de territoire appréciable, et ajoute que l'ancien maire avait fait le choix judicieux de mettre en place les transports en commun et notamment la gratuité des bus, afin de permettre aux habitants des quartiers de venir au centre-ville. Il aborde ensuite la question des pistes cyclables et indique que leur maillage traverse l'ensemble des quartiers et borde les quartiers les plus intéressants jusqu'au centre-ville. Ceci est également un moyen de communication qui permet de créer une connexion entre les différents quartiers et qui constitue une approche pertinente. D'autre part, il explique que la Ville a souhaité prendre en charge l'éducation des enfants et indique que l'avenir d'une ville réside dans l'investissement dans sa jeunesse. En effet, une jeunesse bien éduquée et bien accompagnée, bénéficiant de conditions optimales pour réussir, contribue à la stabilité de la Ville. D'autre part, l'arrivée de la Cité éducative a procuré davantage de moyens à la Ville et lui a permis de recruter des assistants pédagogiques qualifiés afin de combler les lacunes des collégiens. Concernant la prise en charge des adolescents et des pré-adolescents, jusqu'à présent l'accompagnement extra-scolaire ne concernait pas les collèges et les lycées, mais depuis quelques années la Ville a mis en place un accompagnement pour ces jeunes qui, tous les soirs, jusqu'à 21 h, peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs. Par ailleurs, il lui semble essentiel d'améliorer le cadre de vie afin que les quartiers vivent et évoluent. Il précise que la Ville a requalifié ces quartiers au niveau des voiries et de l'urbanisme pour que les habitants puissent s'épanouir convenablement, il évoque ainsi le quartier des Musiciens et le quartier de la Victoire au sein desquels les habitants se sentent bien car des rues sont créées afin qu'ils puissent circuler tranquillement et s'approprier leur environnement immédiat. Il évoque également les connexions entre le privé et le social et ajoute que tout cela rend les habitants fiers d'être Compiégnais. Il aborde ensuite l'importance de l'accès à la culture pour les jeunes, soulignant que disposer d'une bonne culture générale leur offre de meilleures perspectives pour réussir dans leurs études. La Ville de Compiègne, grâce à sa diversité culturelle, permet à tous les habitants, s'ils le souhaitent, de se nourrir de la culture locale. Il évoque les différentes bibliothèques de proximité ainsi que l'Espace Jean Legendre qui permet aux jeunes,

pour la somme modique de 2 €, d'assister à des programmations culturelles, selon lui, la démocratisation de l'accès à la culture qui fait partie de la politique municipale. En réponse aux propos de **M. Étienne DIOT** concernant l'augmentation du budget de la communication, il précise que la Ville de Compiègne fait de la communication pragmatique. En effet, il estime qu'un habitant bien informé est un habitant qui comprend ce qui se passe autour de lui, alors qu'un habitant mal informé est perdu car il ne comprend pas comment son environnement évolue. La municipalité a donc misé sur la transparence et sur l'explication pédagogique par la communication de tous les projets qu'elle souhaite mettre en place. Tout cela témoigne du courage de l'équipe municipale car ce Débat d'Orientations Budgétaires arrive à un moment décisif dans le contexte international. En effet, un nouvel ordre stratégique mondial s'installe et s'est installé à une telle vitesse que personne n'a vu venir ce nouvel ordre géo stratégique mondial. Cela signifie que personne ne connaît l'orientation économique mondiale future qui dépend de certains aléas. La croissance économique annoncée pour cette année devait être de 1,3 % mais la Banque de France annonce qu'elle sera en-dessous de 1 %. Tous ces éléments d'appréciation économique pourraient impacter les dotations allouées par l'État aux collectivités et donc impacter le budget que la Ville s'apprête à voter. Il salue la municipalité pour l'efficacité de sa gestion et sa vigilance, **M. Nicolas COTELLE** pour sa présentation, ainsi que tous les élus pour leur implication. En conclusion, il indique que le Compiègne de demain engage les enfants et les générations à venir et que de nombreuses personnes sont fières d'y vivre. Pour cela, il sera nécessaire de choisir les orientations ainsi que les personnes qui les portent. Il souligne l'ambition de la Ville par rapport à son environnement géographique immédiat, par son positionnement au sein des Hauts-de-France et par son ambition au niveau national, et ceci grâce à une personne auprès de qui les élus ont beaucoup appris. Il ne regrette pas d'avoir côtoyé cette personne qui restera toujours dans sa mémoire. Il remercie Monsieur le Maire et tous les élus.

Monsieur le Maire indique que cette intervention est de portée très générale, qu'il faudra la relire dans le verbatim de la séance et qu'elle sera conservée comme un moment important de ce Débat d'Orientations Budgétaires et de la vie du Conseil municipal de Compiègne. Il explique que **M. Oumar BA** s'est investi sur beaucoup de sujets, qu'il continue et continuera, que c'est une personne qui sait dire l'essentiel car il est porteur d'un message de citoyenneté et de fierté pour le chemin parcouru. Il lui semble donc tout à fait légitime de lui exprimer toute leur reconnaissance.

Mme Sophie SCHWARZ indique qu'elle ne peut que s'associer à l'hommage qui vient d'être rendu à **M. Oumar BA**, toujours très investi. Ces orientations témoignent avant tout, selon elle, de l'ambition sincère de la Ville de se tourner vers l'avenir pour ses habitants. Elles sont également le fruit d'une présence au quotidien sur le terrain. Ce budget est donc particulièrement connecté aux attentes et aux réalités de la population. Elle évoque la voirie, la culture, et l'urbanisme avec le souci de la municipalité d'avoir une ville belle et d'être attentive à tous les projets déposés. Elle ajoute que la municipalité est également attentive à l'humain, comme en témoigne la subvention allouée au CCAS qui est l'une des plus élevées. L'humain c'est également les familles au quotidien, elle pense à tous les efforts réalisés sur ce mandat concernant la parentalité qui est un vrai sujet sur lequel la Ville travaille, et ajoute que ce budget témoigne vraiment de la volonté d'être à l'écoute de tous, sans oublier personne. Elle pense également à **Mme Marie-Christine LEGROS**, à tous les échanges et à toute l'attention avec laquelle les dossiers sont traités afin que la Ville soit une ville pour tous. En ce qui concerne le verdissement, elle précise que l'effort de la Ville ne date pas d'aujourd'hui, la labellisation des cours d'écoles résulte du travail conjoint avec le service Espaces verts qui a permis de créer les cours oasis et d'inscrire encore cette année 90 K€ pour verdir les cours d'écoles. Elle évoque également les différents temps de l'enfant pour lesquels la municipalité veille à offrir aux familles un service de qualité dans le cadre du périscolaire, de l'aide aux devoirs, et de la restauration scolaire. Elle explique ainsi que sur le site de la cantine de Royallieu, un travail est réalisé avec les producteurs locaux pour offrir des produits en circuit court. D'autre part, la première pierre de la cantine Faroux sera prochainement posée, celle-ci desservira 800 repas et ainsi, petit à petit, l'ensemble des écoliers auront du « fait maison » lors des déjeuners à la cantine. Toutes ces orientations expriment donc la sincérité et l'authenticité avec lesquelles l'équipe municipale s'est engagée autour de Monsieur le Maire afin de servir les Compiégnois, dans un contexte compliqué. Elle ajoute qu'il est de leur responsabilité d'être tourné vers l'avenir et d'être ambitieux pour le Compiègne de demain, pour les enfants et pour toutes les générations. Malgré le contexte actuel, la Ville se doit d'aller de l'avant et d'être la plus sereine et

rassemblée possible, car c'est dans cette dynamique que l'équipe municipale pourra continuer à faire de Compiègne un modèle.

Monsieur le Maire remercie **Mme Sophie SCHWARZ** pour toute son action en milieu scolaire et pour tous les liens qui ont pu être noués et qui permettent de réaliser beaucoup de choses dans l'intérêt des enfants et des familles pour servir leur avenir, tout cela dans un souci de rassemblement de toutes les énergies désireuses de contribuer activement à ce modèle compiégnois.

M. Nicolas HANEN souhaite apporter une réponse aux propos de **M. Étienne DIOT** qui ne sont ni plus ni moins qu'un copier-coller de ceux des années précédentes. Il n'accepte pas qu'il remette en cause l'intégrité et le travail des élus. Il explique que s'il a souhaité s'investir à Compiègne c'est uniquement dans l'intérêt des Compiégnoises et des Compiégnois. Par ailleurs, il précise que lorsque **M. Étienne DIOT** était dans la majorité, il n'était pas contre le fait de recevoir une indemnité. Il lui demande donc d'arrêter ses attaques constantes contre les élus.

Monsieur le Maire propose de ne pas entrer plus avant dans cette polémique. Il souhaite simplement rappeler que la Ville a formé appel contre la décision du Tribunal Administratif d'Amiens à laquelle il a été fait allusion, que cet appel est pendant devant la Cour administrative d'appel de Douai et comporte une demande de sursis à exécution pour la mesure décidée par le Tribunal Administratif d'Amiens qui n'est donc pas applicable aujourd'hui en fonction de l'état du droit. Par ailleurs, en ce qui concerne la Police municipale, il explique que la municipalité s'était engagée à créer 1 poste de policier municipal par an et qu'au bout du mandat elle en aura créé davantage, avec 2 recrutements prévus cette année.

Le Conseil municipal prend acte du rapport et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 - Refacturation de frais de personnel entre la Ville et l'ARC – Année 2024

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Dans le cadre du renforcement de la mutualisation des services entre l'ARC et la Ville de Compiègne, certains agents sont appelés à travailler pour l'une ou l'autre des collectivités, selon leur domaine d'expertise.

Les services concernés répartis par direction et par collectivité de rattachement sont les suivants :

	RATTACHEMENT		FONCTIONS	
	ARC	VILLE	ARC	VILLE
Cabinet (chargé de mission)	100 %			100 %
Direction des Affaires juridiques (Responsable des assemblées Ville)	100 %			100 %
Direction de l'enfance et de l'Éducation - gestionnaire - assistante	100 %			100 %

Pour l'année 2024, en appliquant les pourcentages d'activité à la dépense 2024, la dépense à répartir entre les deux collectivités s'élève à 167 769 € :

- Montant à verser par l'ARC à la Ville de Compiègne : 0 € (montant 2023 : 0 €)
- Montant à verser par la Ville de Compiègne à l'ARC : 167 769 € (montant 2023 : 205 653 €)

*Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que 4 agents de l'Agglomération de la Région de Compiègne travaillent pour le compte de la Ville de Compiègne,*

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les pourcentages d'activité des personnels tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
FIXE les montants 2024 à verser par la Ville de Compiègne à l'ARC à 167 769 €.

Le point 03 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - Constitution d'un groupement de commandes avec l'ARC pour la commercialisation des espaces publicitaires des publications communales et intercommunales

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La Ville de Compiègne et l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaitent confier à un professionnel la commercialisation des espaces publicitaires des différentes revues d'information municipales et intercommunales à savoir :

- *Compiègne Notre Ville & le Picantin*
- *ARC Infos,*
- *Bulletin Annuel*
- *Agenda de la ville*

Il s'agira d'assurer, de prospecter, de recueillir et de promouvoir la publicité à insérer dans les publications des deux collectivités.

La gestion des contrats publicitaires sera prise en charge complètement par le régisseur titulaire du marché.

Ainsi, la Ville de Compiègne et l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ont émis le souhait de constituer un groupement de commandes et ainsi d'optimiser la passation d'une procédure de marché pour un besoin commun.

Ce groupement, constitué conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique permettra de mutualiser la procédure de passation du contrat ayant pour objet « la commercialisation des espaces publicitaires des publications communales et intercommunales » et d'optimiser les coûts afférents à la passation de ce contrat (mutualisation des dépenses au niveau de l'instruction d'un dossier unique par le service partagé de la commande publique, économie d'échelle attendue pour l'offre des entreprises candidates).

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention, annexée à la présente délibération et qu'il est proposé d'adopter.

La Ville de Compiègne, en tant que coordonnateur, a pour objectif d'organiser la mise en concurrence (procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique).

Le groupement prendra fin au terme de la passation de la procédure. La ville de Compiègne et l'ARC pourront ensuite signer un marché avec l'attributaire désigné par le coordonnateur et conserveront chacune la responsabilité d'exécuter le marché à hauteur de leurs propres besoins tels que déterminés dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

La durée du contrat sera de 1 an renouvelable 2 fois pour une année, portant la durée maximale du contrat à 3 ans.

Les recettes annuelles attendues sont de l'ordre de :

- 50 000 € HT pour la Ville de Compiègne
- 2 000 € HT pour l'ARC.

Considérant ce qui précède, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la constitution du groupement de commande et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, et à exécuter les obligations prévues par cette dernière.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution du groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive jointe en annexe et tous les documents relatifs à cette affaire, notamment le marché public avec le soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, et à exécuter le marché,

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 70.

Le point 04 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Remboursement à un tiers des surconsommations d'eau à charge de la Ville – Immeuble consorts EL TABACH - GALYNA

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La ville de Compiègne a vendu, il y a plusieurs années, un petit immeuble situé au 1B Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Il s'agit des anciens logements de fonction du groupe scolaire ROBIDA.

Cet immeuble accueille la sous-station de chauffage urbain qui alimente le groupe scolaire (élémentaire et maternelle), le gymnase Robida, la cantine Hélène Brault ainsi que cet immeuble cédé en 2020 aux consorts EL TABACH - GALYNA.

La Ville reste propriétaire, dans cet immeuble, de ladite sous-station de chauffage. Cette sous-station est alimentée en eau potable par la conduite principale mais son compteur qui dessert l'ensemble foncier, situé dans l'immeuble, appartient au nouveau propriétaire.

La Ville a dû faire face à deux fuites importantes sur le réseau de chauffage des établissements qui ont entraîné une surconsommation d'eau pour les propriétaires. La dissociation du réseau d'Adduction en Eau Potable n'ayant pas été effectuée en amont de la cession, la circulation du chauffage est alimentée par l'eau provenant de cet immeuble.

Ces deux fuites ont été localisées au niveau du réseau de chauffage secondaire alimentant l'école maternelle d'une part pour la première fuite et l'école élémentaire d'autre part pour la seconde fuite, donc sur la propriété de la Ville.

La Ville doit légitimement rembourser cette surconsommation au propriétaire de l'immeuble, déduction faite de la consommation d'eau desdits logements, pour lesquels des compteurs divisionnaires sont installés. L'addition des compteurs divisionnaires avec l'affichage du compteur principal nous a permis d'identifier l'écart de consommation. Il s'élève à 274 m³ et à 396 m³ pour la seconde. Cette surconsommation a généré une surfacturation de l'immeuble, cette année de 1 131,34 € TTC pour la première fuite et 1 635,08 € TTC pour la seconde fuite.

Les travaux de dissociation sur le réseau Adduction en Eau Potable effectués. La sous-station de chauffage dispose désormais d'un compteur au nom de la Ville de Compiègne.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le remboursement des charges d'eau acquittées par le propriétaire de l'immeuble sise 1B Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny en raison de la surconsommation sur le réseau de chauffage de la Ville,

AUTORISE le remboursement de la somme de 2 766,42 € TTC à M. EL TABACH Mario correspondant auxdites consommations dues par la Ville.

Le point 05 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 - Abaissement de la durée de location d'un meublé de tourisme déclaré comme résidence principale

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La loi Le Meur n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a été publiée au Journal officiel le 20 novembre 2024.

Elle a pour but d'encadrer plus strictement les meublés de tourisme de type Airbnb afin de trouver un équilibre entre les activités touristiques saisonnières et le logement permanent sur l'ensemble de l'année.

L'Article L.324-1-1 du Code du tourisme précise au chapitre I. que les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois.

L'Article L.324-1-1 du Code du tourisme est modifié au chapitre IV. afin de permettre aux communes, sur délibération motivée, d'abaisser le nombre maximal de jours de location dans la limite de 90 jours à partir du 1^{er} janvier 2025.

Actuellement, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, déclaré comme sa résidence principale, ne peut le faire au-delà de 120 jours au cours d'une même année civile, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

La mise en place de cette disposition (limitation à 90 jours) pourrait répondre aux tensions du marché immobilier et protéger le logement résidentiel.

La loi Le Meur prévoit également que toute personne qui ne se conforme pas aux obligations résultant du chapitre IV de l'article L. 324-1-1 du Code de tourisme qui fixe le nombre maximal de jours de location et la transmission de ce nombre de jours à la commune, est passible d'une amende civile dont le montant est de 15.000 € contre 10.000 € auparavant.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Le Meur n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a été publiée au Journal officiel le 20 novembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'abaissement de la durée de location des meublés de tourisme principale de 120 jours à 90 jours à compter du 1^{er} avril 2025 sur la commune de Compiègne

Monsieur le Maire profite de ce rapport pour faire un rappel de la législation qui lui est inspiré par une actualité immédiate, à savoir s'il existe un permis de louer à la disposition d'un maire. Il explique qu'il existe deux décrets pris fin 2016 permettant à une collectivité d'instituer l'obligation pour un propriétaire de déclarer ou de solliciter l'autorisation préalable de louer, mais seulement dans les zones reconnues sensibles pour l'habitat dégradé, voire indigne, zones qui n'existent pas dans les documents d'urbanisme de la Ville de Compiègne. Il n'y a donc pas légalement de possibilité d'imposer à un propriétaire d'un Airbnb un permis de louer. Il rappelle par ailleurs que les propriétaires de locaux, résidences principales ou non principales, qui les louent à des tiers, doivent faire une déclaration. Il existe donc un régime de déclaration mais pas de permis, cette déclaration répond à un objectif fiscal mais l'administration municipale en a connaissance. Celle-ci peut donc observer l'évolution du parc des logements mis en location touristique de façon permanente. Il précise que ceci est une simple information qui ne peut s'accompagner d'un contrôle. Par ailleurs, il a demandé aux juristes s'il était possible de contrôler un logement mis en location touristique et ils lui ont répondu que le Conseil constitutionnel avait été saisi, probablement par une Question Préable de Constitutionnalité, une QPC, et que par une décision du 5 avril 2019, le Conseil constitutionnel a déclaré que le 6^{ème} alinéa de l'article L.651-6 du Code de la Construction et de l'Habitat était contraire à la Constitution, car méconnaissant le principe d'inviolabilité du domicile prévu à l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cet article du Code de la Construction et de l'Habitat ouvrait un droit de contrôle sur place des agents assermentés, mandatés notamment par la commune. Depuis cette décision rendue par le Conseil constitutionnel, qui a désiré protéger l'inviolabilité de la propriété privée, il n'est pas possible d'envoyer un agent assermenté pour visiter les lieux, contrôler leur état, leur conformité, leur salubrité, que ce soit en présence du maire ou du commissaire de Police. Le maire n'a la possibilité de procéder à toute visite que dans le cadre des polices spéciales de l'habitat indigne. Il précise d'ailleurs qu'il ne se prive pas de le faire et que, tous les mois, plusieurs enquêtes sont menées pour habitat indigne. En tout état de cause, il n'est pas possible de s'opposer à la mise en location d'un local, ni de refuser une déclaration, ni de se livrer à une visite domiciliaire pour savoir qui se trouve dans les lieux et si la personne est de bonne moralité. Il ajoute qu'il est dommage que les maires n'aient pas plus de pouvoir dans ces domaines.

Le point 06 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

PERSONNEL

7 - Utilisation des véhicules de service et des ressources informatiques et moyens de communication par les élus et agents de la ville de Compiègne

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY DE MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'utilisation des véhicules de service ou des ressources informatiques et des moyens de communication qui peuvent être utilisés par les élus et agents de la commune de Compiègne doit être encadrée par une délibération annuelle du Conseil municipal.

Il s'avère nécessaire de prévoir, par un règlement intérieur, figurant en annexe de la délibération, les conditions d'utilisation de ces véhicules d'une part et de ces ressources informatiques et moyens de communication d'autre part.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur DUPUY de MÉRY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-18-1-1,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la circulaire de l'État, DOGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE *l'adoption des règlements annexés pour l'utilisation des véhicules de service et pour l'utilisation des ressources informatiques et de moyens de communication auprès des agents et des élus de la ville,*

AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet,*

PRÉCISE *que ce dispositif est valable pour la durée du mandat en cours.*

Monsieur le Maire précise que, compte tenu d'un texte législatif, cette délibération doit être renouvelée tous les ans.

Le point 07 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

8 - Convention de mise à disposition – Direction du Développement Social et Urbain et Direction de l'Enfance et de l'Éducation

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY DE MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La Direction du développement social et urbain, ainsi que la Direction de l'Enfance et de l'éducation sont amenées à travailler pour le compte de l'Agglomération de la Région de Compiègne ou de la Ville de Compiègne dans les domaines suivants :

- *Direction du développement social et urbain : en matière de politique de la ville, la Direction est amenée à travailler pour le compte de la Ville de Compiègne pour la mise en œuvre du contrat de ville, qui relève de la compétence de l'Agglomération de la Région de Compiègne,*
- *Direction de l'Enfance et de l'éducation : la Direction est amenée à travailler pour le compte de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour la gestion du Relais Petite Enfance.*

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition des directeurs concernés, dans les conditions suivantes :

Nombre d'agents concernés : 2, dans les conditions suivantes :

- *Mise à disposition au titre du contrat de ville de la Directrice du développement social et urbain à la Ville de Compiègne pour 5 % de son temps de travail*
- *Mise à disposition de la Directrice de l'Enfance et de l'éducation à l'Agglomération de la Région de Compiègne pour 5 % de son temps de travail*

Date de début de la mise à disposition : 15 mars 2025

Durée de la mise à disposition : 3 ans

Cette mise à disposition fera l'objet d'une refacturation annuelle entre la Ville de Compiègne et l'ARC correspondant au coût chargé des salaires, à hauteur de la quotité de travail concernée.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur DUPUY de MÉRY,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n° 2011 – 541 du 17 mai 2011 modifiant certains recrutements et aux positions des fonctionnaires territoriaux,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Agglomération de la Région de Compiègne la convention de mise à disposition du personnel, figurant en annexe à la présente délibération, selon les termes et conditions indiquées ci-dessus.

Le point 08 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY DE MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

1) *Un agent titulaire du service Espaces verts, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, a obtenu le concours d'adjoint technique principal de 2ème classe. Compte tenu de l'avis favorable de sa hiérarchie, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2025.*

2) *Suite à la mobilité interne d'un agent occupant les fonctions de gestionnaire des affaires scolaires, une offre d'emploi a été publiée. Au regard des candidatures reçues et des missions du poste, il est proposé de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet et de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet, à partir du 10 mars 2025.*

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur DUPUY de MÉRY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiquée ci-dessus.

Le point 09 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10 - Gratification de stagiaires

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY DE MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La Ville de Compiègne accueille des étudiants qui souhaitent réaliser des stages afin de pouvoir valider leurs diplômes.

Dans ce cadre, il est proposé de confier :

1) *une mission de 26 semaines à Inès Haloui qui effectuera un stage au sein du service Hygiène Santé et Sécurité, à compter du 10 mars 2025, dans le cadre de son Master Santé, Sécurité au Travail, à l'Université de la Sorbonne.*

Les missions sont les suivantes :

- *Mise en place et suivi d'actions de sensibilisation approfondies, finalisation et actualisation du Document Unique, mise en place d'indicateurs de suivi, réalisation d'analyses et d'enquêtes.*

2) une mission de 25 semaines à Jeanne Bornot qui effectuera un stage au sein du service des musées à compter du 10 mars 2025, dans le cadre de son master Histoire de l'Art, parcours musées, expositions, patrimoines, à l'Université Grenoble-Alpes.

Les missions sont les suivantes :

- Assistance au chantier des collections du Musée de la Figurine historique.

Conformément à la loi n°2014-788 du 10 Juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, il vous est proposé d'accorder à ces stagiaires une gratification mensuelle correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur DUPUY de MÉRY,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 Juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une gratification à deux stagiaires au sein des services Hygiène Santé et Sécurité et Musées,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 12 du budget principal.

Monsieur le Maire précise que l'apport des stagiaires est souvent très utile.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

11 - Bilan des acquisitions-cessions de l'année 2024

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

L'article L.2241.1 (alinéa 2) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est annexé au Compte Administratif et donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2024, arrêté aux montants indiqués dans les tableaux ci-après :

ETAT DES ACQUISITIONS

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
 Reçu en préfecture le 09/04/2025
 Publié le
 ID : 060-216001586-20250404-01CM04042025-DE



Nature et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Nom du vendeur	Prix total	Destination	Date de délibération
Lieu-dit LA BANNIERE DU ROI	BZ 18	1a 53ca	IMMO COMPANY	765,00	Jardins familiaux	27/09/2024
TOTAL DES ACQUISITIONS				765,00		

ETAT DES CESSIONS

Nature et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Nom de l'acquéreur	Prix total	Destination	Date de délibération du Conseil Municipal
1 TER DU RUE DU CAMP	CB 192 et 195	5a 97ca	M. et Mme BOCHARD	297 000,00	Maison	15/03/2024
38/40 RUE DE L'OISE	BK 13	4a 14ca	Un château pour l'emploi	200 000,00	Maison	15/03/2024
Place de la Gare	BW 93 et BW94	6a 37ca	ARC	19 110,00	Espace public	18/06/2024
Centre commercial du Clos des Roses	AR 427	25ca	M. THARAVADJAH	1 000,00	Extension de commerces	18/06/2024
Lieu-dit La Haie Brouaie - ANRU 2 - Secteur des Maréchaux	AO 260,261,262,263,264,271,274,275,276,279,281	70a 52ca	ARC	28 208,00	Espace public	18/06/2024
ANRU 2 - Secteur des Musiciens	AR N° 431,432,433,434,435,436,439,440,441,442,443,444,445,446,447,448,449,450,453,454,455,456,457,467,468,469,470,471	1ha 90a 13ca	ARC	76 120,00	Espace public	18/06/2024
Lot n°8 - Abbé Stock	AP 379	2a 29ca	M. MOURTAFI	50 380,00	Terrain à bâtir	08/07/2020
Lot n°1 - Abbé Stock	AP 372 et 384	4a 27ca	SCI MMKZ (Khalid GHILGHA)	93 940,00	Terrain à bâtir	08/07/2020
TOTAL DES CESSIONS				765 758,00		

Le Conseil Municipal,
 Entendu le rapport présenté de Monsieur COTELLE,
 Vu l'article L.2241.1 (alinéa 2) du Code général des Collectivités Publiques,
 A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025
 Et après en avoir délibéré,
PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2024, arrêté aux montants indiqués dans les tableaux ci-dessus.

Le Conseil municipal prend acte du point 11, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12 - École d'État Major - Rétrocession des volumes n° 3 et 4 du lot 5 au profit de la Ville de Compiègne et correspondant à la Cour d'Orléans

Monsieur le Maire donne la parole à M. Benjamin OURY qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Dans le cadre de l'aménagement du site de l'École d'État-Major à Compiègne, l'ARC a autorisé par délibérations n°15 du 6 juillet 2017 et n° 22 du Conseil d'agglomération du 27 septembre 2018, la cession à l'opérateur immobilier LINKCITY, d'un ensemble immobilier situé rue Othenin et rue du Four comportant plusieurs bâtiments ainsi que la « Cour d'Orléans », soit l'ensemble cadastré BY n° 133, 134, 135, 136, 137 et 138 d'une surface globale de 11 748 m², charge à LINKCITY de réaliser les travaux autorisés par permis de construire délivré par arrêté du 12 avril 2018 permettant la réalisation de 6 lots de bâtiments et de parkings.

L'acte de vente a été régularisé par acte daté du 22 mars 2019. Un état descriptif de Division en Volumes a été établi par acte daté du 22 mars 2019.

Audit acte de vente, il était stipulé que la propriété des volumes 3 et 4 de la parcelle BY 136 (appelée aussi lot 5) correspondant à l'Esplanade avec son parvis, ses circulations et équipements, autrement dit, La cour d'Orléans, le miroir d'eau, son local fontainerie, ainsi qu'une partie du tréfonds et du surfonds, devait revenir à une association syndicale des propriétaires à défaut de la conclusion d'une convention avec la Ville prévoyant le transfert dans le patrimoine de la Ville.

Au regard de la nature des espaces aménagés, il est normal que ces derniers reviennent à la Ville dans la mesure où ils sont accessibles au public.

Dans les 6 mois qui ont suivi l'achèvement de l'opération, la Ville et Linkcity Île-de France se sont rapprochées en vue de cette rétrocession. La Ville a obtenu les éléments techniques et visité le site et s'est positionnée pour un transfert à son profit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession de la parcelle BY 136 au profit de la Ville et non de l'ASL des propriétaires comme mentionne audit acte et d'entériner ainsi le transfert des biens à la collectivité. Ce transfert aura lieu sans prix, sachant que la Ville assurera l'entretien et la gestion des espaces ouverts au public.

Les frais d'acte seront supportés par la Commune ainsi que 1.800 €HT d'honoraires à Victoires Notaires Associés, étude notariale missionnée pour cette régularisation.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°15 du 6 juillet 2017 et n°22 du 27 septembre 2018,

Considérant qu'il y a lieu que la rétrocession des volumes 3 et 4 de l'État Descriptif de Division en Volumes créé par acte du 22 mars 2019 sur la parcelle BY 136 soit réalisée au profit de la Ville de Compiègne en lieu et place de l'ASL des propriétaires.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE *d'approuver la rétrocession sans prix au profit de la Ville des volumes 3 et 4 de l'État descriptif de Division en Volumes établi sur la parcelle BY 136, frais d'actes et honoraires à la charge de la Ville,*

AUTORISE *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document relatif à cette affaire.*

Le point 12 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

13 - Déclassement d'une partie de la parcelle AL 233 square Honoré de Balzac en vue de sa cession

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Yekta KAYA a fait part auprès de la Ville de son intérêt pour l'acquisition d'une bande de terrain longeant sa propriété située 26 square Honoré de Balzac en vue de réaliser une extension de son habitation familiale.

Cette bande de terrain, à détacher de la parcelle AL 233, d'une surface estimative de 143 m² sous réserve d'ajustement de surface a été clôturée par le passé pour éviter les troubles liés à l'usage de l'espace vert limitrophe.

Quoiqu'actuellement clôturée et donc sans usage public, cette emprise dépendait initialement d'un espace vert dont la domanialité publique est à considérer de fait. Aussi, afin de pouvoir envisager la cession de cette bande, il est nécessaire de procéder préalablement à son déclassement.

Cette procédure de déclassement ne requiert par l'engagement d'une enquête publique prévue par l'article L.141-3 du code de la voirie routière, ce projet ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la partie clôturée longeant le terrain de M. Yekta KAYA d'une surface estimative de 143 m² sous réserve d'ajustement de surface à prendre sur la parcelle AL 233.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 2121-29 et L 2241-1,

Vu l'article L. 242-4 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L1, L 2111-1 et L 3111-1,

Vu le reportage photographique ci-annexé constatant l'état dans lequel se trouve cette bande clôturée et inaccessible au public,

Vu le projet de plan de division ci-annexé matérialisant l'emprise à déclasser,

Considérant que la bande actuellement existante, clôturée est disjoint de l'espace vert existant et que, n'étant plus affectée à l'usage du public, il y a lieu de prononcer son déclassement du domaine public de la Ville et de l'intégrer dans son domaine privé,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation du domaine public communal de la bande de terrain, clôturée, d'une surface de 143 m² sous réserve d'ajustement de surface à prendre sur la parcelle AL 233, ladite bande n'étant plus affectée à l'usage du public,

APPROUVE le déclassement de ladite bande et son intégration dans le domaine privé communal, **DIT** qu'une délibération ultérieure portera sur la cession de cette bande de terrain au profit de M. Yekta KAYA.

M. Daniel LECA précise qu'il ne participera pas au vote au nom de M. KAYA compte tenu qu'il a le pouvoir de M. KAYA frère.

Monsieur le Maire en prend note.

Le point 13 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception de M.KAYA.

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

14 - Avenants aux marchés de travaux relatifs à la création d'un espace d'accueil au stade Paul Cosyns

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas LEDAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Par délibération du 14 avril 2023, la Ville de Compiègne a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs à la création d'un espace d'accueil - bâtiment modulaire au stade Paul COSYNS, aux entreprises suivantes :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HT
1	BASE VIE / VRD	PIVETTA	24.93	42 008,60 €
2	BATIMENT MODULAIRE	MODULE CREATION	24.94	285 000,00 €
			TOTAL HT	327 008,60 €

Les marchés suivants font l'objet de modifications :

Lot n° 1 – PIVETTA : avenant de – 1 658.00 € HT, soit – 3,94 % de baisse par rapport au montant initial du marché concernant :

- Les travaux supplémentaires demandés lors d'une première analyse concernant les enrobés amiantés, ne sont plus devenus nécessaires avec la contre-analyse indiquant que les enrobés ne sont pas amiantés.

- Les travaux supplémentaires demandés par le bureau de contrôle concernant le réhaussement du bâtiment de 20 cm pour l'écoulement des EU, engendrent la nécessité de la création d'un palier de 2.30 m x 1.50 m et de 3 marches.

- Refection béton nécessaire sur les massifs afin d'uniformiser le palier avec les 4 massifs existants et respecter la norme PMR.

Lot n° 2 – MODULE CRÉATION : avenant de 8 041,63 € HT, soit rapport au montant initial du marché concernant :

- Les travaux sont devenus nécessaires suite aux préconisations du bureau de contrôle technique ALPES CONTRÔLES afin de mettre en conformité le pourcentage de pente des réseaux EU.

Les modifications sont de faibles montants et inférieurs à 15 % du montant initial de chacun des marchés, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique. Elles n'ont par ailleurs aucune incidence sur le budget initial de l'opération car elles sont intégrées à l'enveloppe des aléas dans le budget travaux.

Au regard des éléments présentés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications des marchés concernés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur LEDAY,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2194-8,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 24/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous documents et pièces afférents à cette affaire,

PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

Le point 14 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15 - Avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Centre de Rencontres de la Victoire (programme ANRU II) - Lots 1, 2, 3, 6, 7 8 et 11

Monsieur le Maire donne la parole à M. Nicolas LEDAY qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

En préambule, M. Nicolas LEDAY explique que ce chantier se déroule bien, que la réception aura lieu fin avril et la livraison début mai. Il indique qu'il lui est possible, pour ceux qui le souhaitent, d'organiser une visite du site par petits groupes afin de voir l'évolution du chantier qui, il le précise, sera livré dans les temps. Il rappelle qu'après le Centre Anne-Marie Vivé, le Centre de Rencontres de la Victoire est le deuxième bâtiment qui fait peau neuve dans le cadre de l'ANRU II, et que les travaux du troisième, à savoir l'école Faroux, ont démarré il y a quelques semaines avec la création de la cantine qui devrait être livrée en janvier 2026. Il précise que des modulaires sont déjà installés pour les futures classes.

Par délibération n° 22 en date du 29 septembre 2023, la Ville de Compiègne a autorisé la notification et la signature des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Centre de Rencontre de la Victoire (programme ANRU), aux entreprises suivantes :

MARCHE	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT AE
23.93	Lot n°1 : Démolition/Désamiantage	EURODEM DESAMANTAGE	194 180,00 €
23.94	Lot n°2 : Maçonnerie/Gros Oeuvre	NR CONSTRUCTION	237 031,40 €
23.152	Lot n°3 : Charpente	TROLARD & BERNARD	114 718,38 €

23.153	Lot n°4 : Couverture/I.T.E/Bardage	CATHELAIN	
23.97	Lot n° 5 : Menuiserie Extérieure/Serrurerie	COPEAUX & SALMON	112 902,25 €
23.98	Lot n°6 : Cloison/Doublage	CIP	53 085,49 €
23.99	Lot n° 7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation	LE CAMUS	308 878,00 €
23.100	Lot n°8 : Électricité/Éclairage/S.S.I	GROUPE EMILE DUFOUR NORD PICARDIE ELEC	104 851,73 € PSE 1 et 2 retenus
23.154	Lot n° 9 : Aménagement/Menuiseries Intérieures	COPEAUX & SALMON	143 236,31 € PSE 1 et 2 retenus
23.102	Lot n°10 : Carrelage/Faïence	RC2B	53 000,00 €
23.103	Lot n°11 : Peinture/Signalisation	FAIVRE	69 573,01 €
23.104	Lot n°12 : Résine	APPLIC RESINE	94 090,54 €
23.105	Lot n°13 : Cuisine	LANEF PRO	75 120,00 €
Total HT			2 328 527,71 €

Les marchés suivants font l'objet de modifications de prestations par rapport au CCTP initial :

Lot n°1 – EURODEM DESAMIANTAGE : modification représentant + 5 600 € HT, soit + 2,88 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

- dépose de pannes de charpente

Lot n°2 - NR CONSTRUCTION : modification en plus-value et en moins-value ne représentant aucune incidence financière par rapport au montant initial du marché, et concernant :

- suppression des marches du SAS coté square du Maréchal LYAUTEY
- suppression des prestations de reprise de dallage
- suppression d'une chape auto-lissante
- mise en œuvre d'une chape de ravaillage
- mise en œuvre d'une chape de finition auto-lissante
- mise en œuvre d'un profil en U pour liaisons murs et poteaux
- reprises des tableaux des 5 menuiseries en losanges
- reprise des tableaux des 4 blocs-portes

Lot n°3 - TROLARD ET BERNARD : modification représentant + 4 347 € HT, soit + 3,79 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

- la dépose et l'enlèvement de 14 bracons existants puis fourniture et pose de 14 bracons posés avec double coupe en diagonale avec fixation par goujons d'ancrage. Ceci permettra d'obtenir une finition avec une symétrie visuelle parfaite.

Lot n°6 - CIP : modification représentant + 3 023,49 € HT, soit + 5,70 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

- Mise en œuvre de cloisons complémentaires 98/62 pour le placard source centrale, la façade des sanitaires et le refend de la loge gardien
- Mise en œuvre de cloisons complémentaires ép. 150 mm pour fixer les hottes dans la cuisine
- Suppression des cloisons grande hauteur
- Suppression des faux-plafonds SAS01 et loge gardien
- Suppression trappe d'accès escamotable CF2H
- Mise en œuvre d'une contre-cloison de redressement en BA18 HD sur ossature sans laine sur façade côté cimetière militaire

- Mise en œuvre d'une contre-cloison de redressement en BA18 S oc pour cuisine et sanitaires
- Mise en œuvre d'un plafond EI 120 composé de 2 BA25 dans le Rangement 1
- Suppression de 36m² de contre-cloisons acoustiques
- Suppression de 50m² de panneaux absorbants en laine de roche

Lot n°7 – LE CAMUS : modification représentant – 627,60 € HT, soit - 0,20 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

- Choix d'une solution plus économique pour l'ensemble de la prestation des WC suspendus
- Modification des équipements sanitaires
- Modification des prestations de chauffage et de ventilation
- Prestation complémentaire de fourniture et pose d'un PE Gaz suite modification du point de raccordement

Lot n°8 – GED : modification représentant + 5 889,52 € HT, soit + 5,62 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

- Installation d'un dispositif de variation lumineuse dans la grande salle

Lot n°11 – FAIVRE : modification représentant 7 824,20 € HT, soit + 11,25 % par rapport au montant initial du marché, concernant :

- la pose d'un enduit sur les murs en parpaing brut des rangements et locaux CTA
- la mise en peinture des éléments de moisages de charpente
- la suppression des enduits des rangements 1 et 2 qui resteront bruts

Les modifications sont de faibles montants, et inférieures à 15 % du montant initial de chacun des marchés, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique. Elles n'ont par ailleurs aucune incidence sur le budget initial de l'opération car elles sont intégrées à l'enveloppe des aléas dans le budget travaux.

Au regard des éléments présentés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications des marchés concernés après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur LEDAY,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2194-8,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 24 janvier 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 24/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux selon les conditions décrites ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés des entreprises concernées ainsi que tous documents et pièces afférents à cette affaire,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23.

M. Nicolas LEDAY précise qu'au cours des travaux, des demandes supplémentaires ou des suppressions sont effectuées, comme dans tout chantier. Il explique que le Centre de Rencontres de la Victoire est un vieux bâtiment datant du début des années 70, qu'il était à l'origine un bâtiment privé, qu'il a été repris par la Ville, et qu'il correspondait à une patinoire en glace, puis une patinoire en synthétique, et depuis une salle en carrelage pour accueillir les danseurs. Il tient d'ailleurs à rassurer les associations de danse, il sera bien possible de danser car la piste sera recouverte d'une résine spécifique équivalente à celle du Ziquodrome. Il ne sera donc pas nécessaire de jeter du sel. Il précise que cette salle permettra également de recevoir des manifestations telles que des mariages et qu'elle sera équipée d'une cuisine de cuisson. D'autre part, il indique que le souhait était de préserver l'accueil des salles pour les associations et que 5 d'entre elles qui avaient un siège au Centre de Rencontres de la Victoire pourront y rester. Par ailleurs, dans un souci d'économie, il a été décidé de mutualiser et donc d'installer les associations

dans une salle unique avec des casiers numérotés avec des codes associations. Il précise qu'un gardien sera présent dans ce bâtiment. été installé de plain-pied pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire remercie beaucoup **M. Nicolas LEDAY** pour ces différents éléments. Il demande si l'association les Danseurs Compiégnois a visité les lieux.

M. Nicolas LEDAY répond par l'affirmative et ajoute qu'il a également rencontré le Festival de la Broderie et le Salon de la Brocante et de l'Antiquité. Il explique d'autre part que, dans la salle du CRV, des locaux techniques ont été créés pour le stockage des tables et des chaises et pour le chauffage et le traitement de l'air. Au milieu, une cage de scène amovible a été réalisée afin d'y installer une scène amovible avec une cage et des pendrillons noirs lors des repas ou d'autres manifestations.

Monsieur le Maire ajoute que c'est vraiment un équipement polyvalent défini pour ses différentes utilisations et qui va certainement rencontrer un grand succès.

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

16 - Consultation pour le renouvellement du marché de gros entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie - Autorisation de lancement d'une consultation

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Afin d'entretenir régulièrement la voirie communale, notamment au regard de la sécurité des usagers, le marché actuel va arriver à échéance dans le courant de l'année 2025 et il y a lieu par conséquent de lancer une nouvelle consultation pour la continuité des travaux.

Ainsi, la Ville de Compiègne souhaite lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des diverses interventions de voirie sur le domaine public communal.

Le principe de l'accord cadre à bons de commandes avec un opérateur a été choisi.

Un seuil maximum a été défini comme suit :

- *montant maximum annuel : 1 000 000 € HT*

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- *valeur technique*
- *prix*
- *délais d'intervention*

Le marché de travaux sera conclu pour une année, avec la possibilité de le reconduire à trois reprises, portant ainsi la durée totale maximale à quatre ans.

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, L.2125-1 1°, R.2162-4 2° et R.2162-13,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 24/02/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation, sous la forme d'un marché public, pour le renouvellement du marché de travaux de gros entretien, de réparation et de voirie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le marché public avec le soumissionnaire qui aura proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront financées au moyen des crédits inscrits au budget principal ou budget annexe.

Le point 16 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

17 - Convention de servitudes avec la société ENEDIS - Parcelles BI 2, 3 et 5 correspondant à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Dans le cadre de l'alimentation de bornes IRVE, la Ville de Compiègne doit consentir une servitude sur les parcelles cadastrées BI n° 2, 3 et 5 lui appartenant.

Cette convention est à régulariser avec ENEDIS dans le cadre de travaux pour le raccordement de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) au réseau de distribution d'énergie électrique basse tension souterrain mais aussi pour autoriser sur ces parcelles l'intervention des agents d'ENEDIS ou d'entrepreneurs dûment accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Les frais liés à l'établissement de cette servitude seront à la charge d'ENEDIS. Une indemnité forfaitaire et unique sera versée au profit de la Ville par ENEDIS d'un montant de 20 € (vingt euros).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de consentir une servitude avec la société ENEDIS pour le raccordement de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques) au réseau de distribution d'énergie basse tension souterrain sur les parcelles cadastrées BI n° 2, 3 et 5,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la constitution d'une servitude sur les parcelles cadastrées BI n° 2, 3 et 5 au profit d'ENEDIS, pour le raccordement de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) au réseau de distribution d'énergie électrique basse tension souterrain,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude à régulariser par acte authentique au profit d'ENEDIS, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que les frais liés à l'établissement de cette convention seront pris en charge par ENEDIS et qu'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 20 € (vingt euros) sera perçue par la Ville.

Le point 17 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

18 - Modifications de tarifs dans les parcs de stationnement du Marché, Solférino et du Centre

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Pour l'année 2025, la ville de Compiègne souhaite proposer une évolution tarifaire des parcs de stationnement du Marché, Solférino et du Centre, dont la gestion est déléguée à la société INDIGO.

L'objectif est d'optimiser davantage les recettes générées par ces contrats de délégation de service public, sans pour autant compromettre les orientations générales de la commune en matière de politique de stationnement, qui sont notamment de garantir une bonne rotation des véhicules sur la voirie en centre-ville.

A ce titre, les tarifs horaires instaurés en 2023 nécessitent une mise à jour afin de prendre en compte en partie l'inflation constatée sur la période.

De manière générale, il est proposé une évolution moyenne des grilles horaires de 3,7 à 5,1 % et une évolution des tarifs d'abonnements de 2,5 à 3,3 %.

Pour le parking du « Marché », la grille tarifaire horaire varie de 3,7 %, alors que la grille des abonnements varie de 2,5%.

Le tarif évolue selon la durée du stationnement :

Durée de 1 minutes à 6 heures et 15 minutes : + 0.10 €

Durée de 6 heures et 16 minutes à 12 heures : + 0.20 €

Durée de 12 heures et 1 minute à 24 heures : + 0.20 € (forfait)

Le tarif de l'heure de stationnement sur le parking du « Marché » s'établirait à 2,10 €, au lieu de 2,00 € actuellement.

Pour le parking « Solférino », la grille tarifaire horaire varie de 5,1%, alors que la grille des abonnements varie de 3,0%.

Le tarif évolue selon la durée du stationnement :

Durée de 1 minutes à 4 heures 45 minutes : + 0.10 €

Durée de 4 heures 46 minutes à 12 heures : + 0.20 €

Durée de 12 heures et 1 minute à 24 heures : + 0.20 € (forfait)

Le tarif de l'heure de stationnement sur le parking « Solférino » s'établirait à 1,90 €, au lieu de 1,80 € actuellement.

Pour le parking du « Centre », la grille tarifaire horaire varie de 4,4 %, alors que la grille des abonnements varie de 3,3 %.

Le tarif évolue selon la durée du stationnement :

Durée de 1 minutes à 9 heures 15 minutes : + 0.10 €

Durée de 9 heures 16 minutes à 12 heures : + 0.20 €

Durée de 12 heures et 1 minute à 24 heures : + 0.20 € (forfait)

Le tarif de l'heure de stationnement sur le parking du « Centre » s'établirait à 1,90 €, au lieu de 1,80 € actuellement.

Les nouvelles grilles horaires sont jointes à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession conclu le 19 février 1991, portant sur la construction et l'exploitation du parc de stationnement « Place du Marché, et l'exploitation des parkings « Bouvines » et « Cours Guynemer »,

Vu les articles L.3135-1, R.3135-1 et R.3135-7 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation des Services Publics en date du 7 février 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre en place les évolutions tarifaires décrites par le présent rapport à compter du 1^{er} avril 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier, et notamment l'avenant au contrat actant des nouveaux tarifs,

PRÉCISE que la recette sera inscrite au Budget Principal.

Monsieur le Maire précise que ces évolutions sont raisonnables compte tenu de la date de fixation des précédents tarifs et de l'inflation.

M. Étienne DIOT estime que, malgré tout, cette hausse des tarifs du stationnement est un mauvais signal pour les Compiégnois. Il votera donc contre cette délibération.

Monsieur le Maire en prend note.

Le point 18 est adopté par le Conseil municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, avec **1 voix contre** : **M. Étienne DIOT**.

19 - Convention avec la Ville de Compiègne pour la gestion de l'aire de jeux situé en domaine privatif - Square Charles Garnier

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La Ville de Compiègne dispose de 72 aires de jeux dont 6 unités sont situées sur le domaine privatif de copropriétés ou de partenaires institutionnels.

La sécurité des aires de jeux collectives passe obligatoirement par un entretien des sites et par une maintenance des équipements conformément à la réglementation en vigueur.

Elle impose aux gestionnaires la tenue d'un dossier contenant notamment :

- *le plan d'entretien de l'aire de jeux*
- *le plan de maintenance des équipements*
- *les attestations des interventions régulières*

Dans ce cadre réglementaire, la Ville de Compiègne souhaite établir une convention avec les partenaires dont les aires de jeux se situent sur leur domaine privé afin de définir les conditions techniques, administratives et financières de l'entretien des aires de jeux et des équipements.

Dans cette convention, il est précisé les obligations respectives des parties.

Il s'agit dans un premier temps :

- *du square Charles Garnier avec les copropriétaires de la résidence Charles Garnier.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les copropriétaires du square Charles Garnier relative à la gestion de l'aire de jeux située dans leur domaine privé.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 24/02/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les copropriétaires de la résidence Charles Garnier relative à la gestion des aires de jeux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura peut-être 5 autres conventions de même nature à passer.

Le point 19 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

20 - Actualisation des règlements de fonctionnement des crèches municipales

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Dominique RENARD** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

L'évolution de la réglementation mais aussi l'attente des familles en matière d'accueil et des conditions de cet accueil nécessitent que les règlements de fonctionnement des crèches municipales soient modifiés.

- **Points concernant l'ensemble des structures d'accueil :**
 - *Indiquer que les contrats sont mensualisés mais qu'ils peuvent éventuellement faire l'objet d'une dérogation justifiée, pour être souscrits sur la base d'un planning prévisionnel mensuel ou trimestriel de leurs besoins, avec un délai de prévenance de 15 jours minimum. De cette manière, une dérogation à la mensualisation simple peut être étudiée pour les parents qui n'ont pas connaissance à l'année de la fréquence de leurs missions ou de leurs horaires (intérimaire, personnel hospitalier et/ou soumis à des astreintes, personnel en formation, agent posté, etc). La CAF est favorable à cette mesure à titre expérimental, à compter du mois de septembre 2025, date des nouveaux contrats. Cela permet une régularisation financière des sommes dues faite au mois et non plus en fin de contrat uniquement.*

Il y a lieu de préciser toutefois qu'aucune déduction ne sera possible pour des absences de l'enfant dues à des congés qui n'auraient pas été signalés par écrit (courrier, mail) au minimum 15 jours avant la date effective de l'absence,
 - *Préciser que le renouvellement de l'ordonnance à fournir pour l'administration de paracétamol est maintenant annuel et non par semestre,*
 - *Indiquer que le nombre de journées pédagogiques (compensées par la CNAF) peut aller jusqu'à 3 par an,*
 - *Corriger CAF et indiquer CNAF*
- **Pour la crèche de Bellicart**
 - *Actualiser le nom de la responsable et sa qualité d'infirmière*
 - *Modifier la capacité d'accueil de la structure qui passe de 23 à 20 berceaux suite à une décision de la PMI relative aux surfaces d'accueil et plus particulièrement à celle du dortoir.*
- **Pour la crèche Les Poussins**

A la demande des familles, il est proposé de modifier le paragraphe relatif à l'alimentation, comme suit :

3.3.1. Alimentation

Les repas ne peuvent être fournis par la structure. Aussi, il est demandé aux familles d'apporter le repas

Ajouter : (industriel ou préparé à la maison selon le protocole remis à l'inscription),

Conserver : et le goûter de l'enfant dans un sac isotherme pour ne pas rompre la chaîne du froid et de noter sur chaque contenant le nom et prénom de l'enfant. Ceci dans un souci d'hygiène et d'organisation.

~~Supprimer : Par mesure d'hygiène et de sécurité, les repas acceptés. Les parents doivent apporter des plats industriels de l'enfant (meilleure traçabilité, pas d'os, pas d'arêtes...).~~

Ajouter : Le responsable légal de l'enfant a la possibilité de fournir le repas et de l'apporter à la crèche afin que son enfant puisse en bénéficier. Le responsable légal s'engage à respecter strictement les recommandations du protocole et est responsable du repas fourni.

Dans le cadre d'une allergie avérée, un PAI et un nouveau protocole seront mis en place avec la participation du médecin.

- Petite crèche Bébé Service
 - supprimer le paragraphe relatif à l'accueil des enfants confiés en journée à une assistante maternelle à domicile qui laissent les enfants dont elles ont la garde quelques heures à la halte-garderie, en vue de les sociabiliser.

La PMI n'est pas favorable à cette pratique car elle ne conçoit pas la délégation de travail de ces professionnelles. Le RPE permet la socialisation dans ce cadre des enfants avec l'organisation d'ateliers à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Madame RENARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions des affaires sociales et de son groupe de travail de la petite enfance en date du 4 décembre 2024 et du 6 février 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des règlements de fonctionnement des crèches afin qu'ils tiennent compte de l'évolution de la réglementation en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les règlements de fonctionnement susmentionnés et ci-annexés.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré, avec **Mme RENARD** et **Mme SCHWARZ**, le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et précise que les partenariats avec la CAF se sont beaucoup développés. Ces partenariats sont très fructueux, notamment grâce à des collaborateurs de la Caisse qui connaissent bien les équipements de la Ville et le compiégnois. Il ajoute qu'ils ont notamment évoqué un projet de création d'une nouvelle capacité d'accueil de la petite enfance dans un quartier de Compiègne, par optimisation des structures existantes et création de places.

Le point 20 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

SPORTS ET JEUNESSE

21 - SPL Pôle équestre du Compiégnois - Présentation du rapport d'activité du délégataire pour l'année 2023-2024

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le titulaire d'un contrat de concession produit chaque année un rapport retraçant son activité, qu'il remet à l'autorité concédante au plus tard le 10 janvier pour l'exercice de l'année précédente. Dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui prend acte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 relatif à la gestion et à l'exploitation du cercle hippique et du stade équestre de la Ville de Compiègne confiée par délégation de service public à la Société Publique Locale « Pôle Équestre du Compiégnois ».

Le Pôle Équestre a clôturé sa quatrième année d'activité et a pour maintenance ainsi que l'exploitation du cercle hippique, du Terrain du Grand Parc et des Grandes Écuries du Roi.

Le cercle hippique a vu une augmentation du nombre de licenciés avec 612 cette saison, contre 552 la saison passée. Notons qu'il y avait environ 400 licenciés pour la saison 2020-2021. L'école d'équitation a accueilli des cavaliers chinois et sud-américains, et a brillé en compétition, notamment en remportant une médaille de bronze aux Championnats de France des Majors. Il faut ajouter que le cercle hippique a accueilli gratuitement 558 élèves des écoles de Compiègne et de l'agglomération dans des sessions de formation de plusieurs séances.

Les Grandes Écuries ont accueilli plus de 50 groupes scolaires et ont continué à offrir des séances d'équithérapie et des stages pour les jeunes. Les activités communes avec le cercle hippique ont été renforcées, et les journées à thème ont rencontré un vif succès.

Le Stade Équestre a accueilli 65 jours de compétition pour environ 18 000 engagés et près de 100 000 visiteurs. L'externalisation de certaines compétitions a été décidée pour améliorer l'efficacité et la gestion des ressources. Des événements phares ont été organisés au Stade Équestre comme le Festival du Cheval, le CSIO Jeunes Grand Prix, le CDIO 5, et le CSI 3* Grand Prix Compiègne Classic. Ces événements ont attiré des cavaliers et des spectateurs de toute la France et de l'international. Ces activités ont un impact significatif sur l'activité de l'hôtellerie et de la restauration de la Ville et l'ARC. Les événements privés à l'Orangerie se sont également développés.*

L'examen des comptes révèle un chiffre d'affaires de 1 006 498 € pour l'exercice 2023-2024, en baisse par rapport à l'année précédente en raison de l'externalisation de certaines compétitions. Cependant, une augmentation du chiffre d'affaires pour l'enseignement et de l'hébergement des équidés est notable. Les dépenses ont diminué, notamment les charges salariales et les coûts d'alimentation des équidés.

Le résultat avant impôt est positif et s'élève à 10 373 € contre 7 237 € sur l'exercice précédent. La redevance payée à la ville s'élève quant à elle à 86 075 € (contre 110 088 € la saison précédente). Cette baisse est liée à la réduction du chiffre d'affaires de la SPL.

Parallèlement, la Ville a versé à la SPL au titre de la contribution obligatoire de services publics 393 k€, correspondant au coût de fonctionnement du stade équestre avant sa prise en charge par la SPL et à l'accès gratuit pour toutes les compétitions dont ont bénéficié les 100 000 visiteurs-spectateurs du stade équestre.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER,

Vu les articles L. 3131-5 et R.3131-2 du code de la commande publique,

Vu l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant n°1 du contrat de concession, notifié le 21 décembre 2022,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports et Jeunesse du 05/02/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de la SPL « Pôle Équestre du Compiégnois » au titre de l'année 2023-2024, tel qu'annexé.

M. Christian TELLIER indique que le bilan montre une gestion très saine, en amélioration par rapport à l'année précédente, avec des événements de très haut niveau. Il précise que les investissements complémentaires sont nécessaires dans la continuité de ceux réalisés au titre des CPJ, les Centres de Préparation aux Jeux, car il est nécessaire que la piste d'entraînement soit à un niveau de qualité identique à celui de la piste où se déroulent les compétitions. Il ajoute que des compétiteurs, des entraîneurs et des arbitres ayant participé aux Jeux Olympiques sont venus en 2024 pour des concours sur le terrain du Grand Parc. Il invite les élus et le public à se rendre au

premier week-end d'ouverture des compétitions, qui seront de très haut niveau, avec plus de participants.

M. Étienne DIOT précise qu'il est l'ami des chevaux à condition qu'ils ne représentent pas un coût excessif pour les contribuables. Il rappelle que la SPL dispose d'un capital social de 500 000 € de l'ARC et de la Ville de Compiègne, qu'elle a bénéficié d'investissements massifs d'environ 2 M€ au terrain du Grand Parc et de 1 M€ au Centre équestre, ce qui représente au total 3 M€. La SPL bénéficie d'autre part d'une subvention annuelle d'environ 400 K€, c'est donc la structure sportive qui reçoit le plus de subventions de la Ville. Cela exige donc, selon lui, un exercice de transparence et de fiabilité des budgets présentés lors de ce Conseil municipal aux élus qui représentent les Compiégnois. Concernant la transparence, il constate que l'exercice est plutôt réussi puisque toutes les données communiquées permettent de comprendre ce qui se passe au niveau financier au sein de la SPL. Il remercie d'ailleurs Monsieur le Maire pour la rapidité avec laquelle il a répondu à sa demande de pièces comptables. Cependant, en termes de fiabilité, il s'interroge. L'an dernier à la même époque, la municipalité avait présenté le budget prévisionnel de la SPL pour l'année 2023-2024, or il constate que ce budget n'a rien à voir avec les résultats présentés aujourd'hui. En effet, il était présenté un chiffre d'affaires potentiel de 1,7 M€ alors qu'aujourd'hui ce chiffre est de 1 M€, soit presque la moitié en moins ; il était annoncé une subvention d'exploitation de la Ville de 370 K€ alors qu'elle est de 394 K€ ; la redevance à la mairie était prévue pour 122 K€ alors qu'elle est à 86 K€, soit moins 30 % ; et le résultat avant impôt annoncé était de 53 K€ alors qu'il est à 10 K€, soit moins 80 %. Le budget présenté par la municipalité l'année dernière à la même époque n'était donc pas réaliste. D'autre part, il indique ne pas être d'accord avec les propos de **M. Christian TELLIER** selon lesquels l'important n'est pas le chiffre d'affaires de la SPL mais le résultat, en effet le chiffre d'affaires lui semble essentiel puisque c'est de lui dont dépend la redevance à la mairie. Il préfère ne pas faire de comparaison avec le business plan envoyé en 2020 car la différence pourrait être frappante. Il évoque ensuite les arguments donnés par le gestionnaire de la SPL pour expliquer tout cela, à savoir : l'externalisation des concours : certes - 63 % de recettes ; la baisse de l'activité Henson : - 57 %, activité pour laquelle l'année dernière **M. Benjamin OURY** avait donné un cours de mathématiques pour expliquer sa pertinence ; et la gratuité des scolaires dont il lui semble un peu gênant de se plaindre sachant que la Ville met 393 K€ de redevance annuelle, il considère que les Compiégnois paient et qu'il est donc normal que les scolaires bénéficient de sorties gratuites au Pôle Équestre, mais estime que c'est inclus et que ce n'est pas un cadeau de la SPL. Par ailleurs, il indique que pour l'année 2025, les chiffres annoncés, qu'il espère réalistes, sont plus en adéquation avec le résultat de cette année. Il s'interroge sur la baisse de la masse salariale alors que l'organigramme comporte plus d'employés ; il constate que les tarifs sont augmentés, ce qui ne lui semble pas un bon signal compte tenu que la Ville paie déjà 400 K€ ; et enfin le résultat annoncé est de 17 K€. En conclusion, il demande si le budget présenté aujourd'hui sera tenu ou s'il faut s'attendre à d'autres surprises l'année prochaine.

Mme Emmanuelle BOUR souhaite relativiser le regard très comptable de **M. Étienne DIOT** et considérer les valeurs humaines de ces multiples activités que permet le cheval, qui est un animal assez extraordinaire, et qui justifient donc la contribution publique. Elle rappelle qu'il y a également une petite contrepartie qui arrive dans les caisses de la Ville à travers la redevance du PMU et dont il est écrit que ces redevances, qui vont aux villes titulaires d'un champ de courses, doivent aussi servir au développement des activités équestres et faciliter leur accès pour les populations. Elle explique que ces valeurs humaines concernent, à travers l'école d'équitation, le développement personnel non seulement à travers une activité sportive plutôt en croissance, et dont certains peuvent bénéficier à titre gratuit, mais aussi à travers la relation homme-animal qui va être en plus développée comme cela a été annoncé. Par le stade équestre, la compétition et la notoriété de Compiègne sont stimulées, elle évoque les événements internationaux et autres qui peuvent s'y dérouler ainsi que l'Orangerie qui lui semble également contribuer à la notoriété de la Ville. Enfin, le haras est un lieu de médiation avec des activités adaptées à différents publics, notamment de l'équithérapie, et en plus en centre-ville. Dans ce contexte, elle avoue avoir été assez sceptique sur la façon de trouver un modèle économique public compte tenu de ce qu'elle avait pu observer dans toute une partie de sa vie professionnelle dans ce monde-là, et les 5 premières années d'exercice de la SPL lui semblent avoir permis de tester une palette d'activités et ainsi d'essayer d'optimiser leur gestion. Elle ajoute qu'effectivement l'externalisation des compétitions permet d'allier à la fois une augmentation des compétences et une diminution des

risques de l'événementiel. Elle indique que l'on peut effectivement redevance de la SPL à la Ville est diminuée, mais elle estime que si risques économiques, le coût en vaut peut-être la peine. Enfin, elle pense que cet avenir se dessine et que l'on peut rester confiant, tout en restant vigilant, car cela reste quand même des activités difficiles sur le plan économique.

Monsieur le Maire remercie **Mme Emmanuelle BOUR** pour son intervention qui est très professionnelle et qui émane de quelqu'un connaissant les beautés et les difficultés de l'activité équestre sportive. Il explique qu'effectivement le choix d'externaliser les grandes organisations a été fait pour éviter de prendre le risque d'organisateur car cela peut conduire à quelques surprises, surtout lorsqu'il s'agit d'organisations de niveau très élevé, avec la complexité des règlements de la Fédération Équestre Internationale en particulier. La mise en jeu de la responsabilité d'organisateur n'est pas une chose théorique, elle peut parfois survenir pour des combinaisons de facteurs imprévus et tout à fait en-dehors de la volonté et de la capacité de gestion de l'organisateur. Que la SPL veuille se prémunir de ce type de risque lui semble donc plutôt raisonnable. D'autre part, l'année dernière, en examinant le compte de gestion, ils avaient constaté que quelques rectifications de trajectoires étaient nécessaires, en particulier réduire les frais de fonctionnement. Il précise d'ailleurs que l'activité Henson n'a pas été supprimée mais divisée par deux car elle était trop déficitaire. Ensuite, des choix ont été faits dans l'organigramme de la SPL pour réduire la masse salariale. Il ajoute qu'il y a effectivement des photos de personnes sympathiques dans le document mais que plusieurs d'entre elles se substituent à des salariés qui bénéficiaient de rémunérations sensiblement plus élevées du fait de leur expérience et de leur ancienneté. Il précise d'ailleurs que la Directrice-adjointe a quitté la SPL et qu'elle a été remplacée par des personnes dont les niveaux de rémunération sont moindres. Il ajoute qu'il y a également des personnes en formation, des stagiaires, et des apprentis. Il n'y a donc aucune contradiction entre l'organigramme qui a été donné et la réduction de la dépense salariale. Il rappelle également que l'Agglomération et la Ville bénéficient d'une fiscalité particulière issue de l'activité de l'hippodrome qui représente environ 400 K€, avec une répartition entre l'Agglomération et la Ville. Il ajoute qu'il n'y a pas d'obligation de retour vers les courses, ce dont l'hippodrome se plaint, mais qu'il y a une obligation de consacrer un volume cohérent à la filière équestre. Il précise que, pour Compiègne, il s'agit bien de la filière équestre, même si c'est la filière sportive, et non pas de la filière des courses. Par ailleurs, il indique qu'on peut effectivement faire le lien entre cette recette affectée et le soutien apporté à la SPL, mais il pense qu'il faut également tenir compte des retombées. Par exemple, lors des concours de poneys de haut niveau avec des jeunes filles, celles-ci sont accompagnées de parents, d'amis, d'instructeurs, toutes ces personnes circulent dans la Ville, vont dans les restaurants et consomment, et cette sociologie dispose souvent d'un bon pouvoir d'achat, ce qui est avantageux pour la chalandise du centre-ville et les différents restaurants et hôtels. D'autre part, il explique qu'effectivement, l'an dernier, la SPL avait un problème de trajectoire qui a été souligné au cours du débat. La SPL s'est donc efforcée de rectifier cette trajectoire en réduisant les charges permanentes, sans réduire l'activité, bien au contraire, puisque le nombre de personnes passant par le stade équestre a été encore plus important que l'année précédente, et le nombre d'inscrits au cercle hippique est au maximum de ce que celui-ci peut accueillir. Il précise d'ailleurs que l'augmentation des tarifs ne devrait pas modifier cette situation puisque le cercle hippique a l'avantage d'être très proche de la Ville et à proximité directe de la forêt. Il tient à rendre hommage au Directeur général de la structure et à ses collaborateurs et collaboratrices qui ne ménagent pas leur peine. En effet, il précise que c'est un métier risqué, qu'il n'est pas évident d'appliquer un modèle économique libéral classique à la gestion des sports équestres, et ajoute que la SPL est sans doute un bon compromis. Il considère en tout cas qu'un bon chemin a été accompli et qu'il est normal qu'il y ait un retour, notamment pour les scolaires de Compiègne et ceux de l'Agglomération, celle-ci étant associée au capital de la SPL. Il ajoute que lors du Conseil d'administration, tous les membres présents étaient d'accord pour maintenir la gratuité de l'accès des écoles.

M. Benjamin OURY indique qu'ils ont délibéré la veille au sujet de la vente du premier lot sur l'écoquartier de la gare pour la réalisation d'un hôtel. Il explique que, si toute cette activité autour du cheval n'existait pas, notamment au stade équestre, cet hôtel ne pourrait pas être réalisé. C'est d'ailleurs ce que dit M. Stéphane FONTAINE, à savoir que son hôtel est quasiment plein grâce à l'activité autour du cheval et qu'il continue justement parce qu'il y a ce dynamisme lié à l'équitation. Cet investissement constitue donc une belle retombée économique pour Compiègne. D'autre part,

il explique que le cercle hippique est un vrai lieu de vie, il évoque s'occuper de leurs montures le soir et qui sont heureux de se retrouver pour **M. Étienne DIOT** qui, par pur dogmatisme et parce qu'il n'a qu'une lecture comptable de cette activité, refuse de se rendre au cercle hippique ou au Grand Parc, ce qu'il estime vraiment regrettable.

Monsieur le Maire indique que le fait qu'il y ait des divergences au sein de ce Conseil municipal est quand même constructif.

M. Daniel LECA évoque les propos de **Mme Emmanuelle BOUR** selon lesquels elle émettait à l'époque des doutes, qui ne remettaient pas en cause le projet dans son ensemble, et préconisait des ajustements nécessaires pour que ce projet de SPL trouve son équilibre économique ou au moins que les pertes soient minimisées. Il pense que les ajustements qui sont en cours témoignent du fait que les éléments mis en avant à l'époque par **Mme Emmanuelle BOUR** étaient pertinents. Aujourd'hui, il faut effectivement minimiser les pertes puisque c'est une activité particulière nécessitant des investissements importants, et cette SPL, selon lui, a vocation à permettre le développement de l'activité équestre et le renforcement de l'image équestre de la Ville de Compiègne, en essayant de minimiser les pertes. Il estime cependant que cette structure sera difficilement rentable, mais indique que c'est un choix politique qui s'assume parfaitement. A l'époque, dans le cadre des investissements, les efforts portaient sur le cercle hippique qui nécessitait des investissements importants compte tenu de la dégradation du site, et la montée en puissance du Grand Parc. Aujourd'hui, il reconnaît que les infrastructures existent, qu'elles rayonnent, et qu'elles sont de qualité. Les organisateurs de concours externalisés constatent d'ailleurs la qualité de ces équipements mais indiquent qu'ils méritent quelques ajustements, ajustements qui sont en cours de réalisation. En conclusion, ce qu'il souhaite exprimer et qu'il a d'ailleurs déclaré dans la presse, c'est que s'il avait eu la chance d'être élu, il ne l'aurait pas fait, mais qu'en revanche, maintenant que c'est fait, il faut faire le maximum pour que ça fonctionne le mieux possible afin d'optimiser au mieux les retombées économiques et touristiques pour Compiègne. Ces ajustements lui semblent donc aller dans le bon sens s'ils permettent de réduire les pertes, et si l'on peut encore optimiser les retombées économiques et l'image de la Ville. Il ajoute qu'il faut donc être vigilant et regarder l'avenir car il serait maladroît de faire marche arrière.

Monsieur le Maire se réjouit de cette convergence et de cette évolution des analyses, mais souhaite rappeler qu'au départ le stade équestre existait et coûtait 400 K€ à la Ville de Compiègne, sans apporter une contrepartie de même nature aux activités économiques et commerciales de la Ville. Ça ne coûte donc pas plus cher, ça produit beaucoup plus, et ça concerne beaucoup plus de personnes. D'autre part, c'est une dynamique qui sert l'image et l'attractivité du territoire.

Le Conseil municipal prend acte du point 21, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

22 - Avenant n° 2 au contrat de concession du Pôle Équestre Compiégnois

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

La gestion et l'exploitation du cercle hippique et du stade équestre de la ville de Compiègne ont été confiées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à la SPL « Pôle Équestre du Compiégnois », pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} août 2020.

Il est proposé de modifier par avenant l'article 16 « Durée de la convention ». L'article 16 prévoyait que la durée du contrat de délégation était fixée à 5 ans à compter du 1^{er} août 2020. Le contrat aurait dû prendre fin au 1^{er} août 2025, or un avenant n° 1 était intervenu pour modifier les périodes d'exercice comptable de la SPL comme suit :

1^{er} exercice : 1^{er} août 2020 au 31 août 2021 (13 mois)

2^{ème} exercice : 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

3^{ème} exercice : 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

4^{ème} exercice : 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

5ème exercice : 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (période en cours de l'avenant n°2.

La période des exercices comptables ayant été modifiées, il convient de faire correspondre la fin du contrat au 31 août 2025 en remplacement du 31 juillet 2025.
La durée du contrat est ainsi prolongée d'un mois.

Cette prolongation du contrat pour une durée d'un mois engendre une augmentation du montant de la « Compensation pour Obligation de Service Public (COSP) » versée par la Ville au délégataire. La COSP pour le mois d'août 2025 correspond à 1/12ème du montant prévu à l'article 12.2 du contrat ; soit 30 833,33 € avant indexation.

Le détail est exposé dans l'avenant joint à la présente délibération.

La modification n°2 est prise en l'application de l'article R.3135-8 du code de la commande publique, lequel précise que le contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 10 % du montant initial du contrat de concession.
En l'espèce l'incidence financière de l'avenant est de 2,08 % par rapport au montant initial du contrat.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER,

Vu l'article R.3135-8 du code de la commande publique,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports et Jeunesse du 05/02/2025

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la passation d'un avenant n°2 au contrat de concession « Gestion et exploitation du cercle hippique et du stade équestre de la ville de Compiègne avec la SPL du « Pôle Équestre du Compiégnois »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire indique qu'ils auront l'occasion de délibérer sur la nouvelle délégation.

Le point 22 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23 - Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 20 décembre 2024, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Décision du Maire n°63-2024

La ville de Compiègne consent au don, grevé d'aucune charge, d'une photographie sous la forme d'un fichier numérique (prise le 1^{er} septembre 1944 à Compiègne). Ce fichier est remis par Monsieur Laurent MENESTRET. Ce fichier est intégré aux fonds patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées (de la ville clé Compiègne). Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Ce fichier sera communicable selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. La reproduction dudit fichier pour exposition sera soumise à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

Décision du Maire n°65-2024

La ville de Compiègne consent au don, grevé d'aucune charge, d'un ensemble de 10 boîtes de plaques photographiques sur verre relatives à l'histoire de Compiègne. Ces documents sont remis par Madame Nadine DEFILLON. Ces plaques photographiques sont intégrées aux fonds

patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées (de la ville de Compiègne). Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Lesdites plaques photographiques seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. La reproduction desdites plaques photographiques pour exposition sera soumise à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

Décision du Maire n°66-2024

La ville de Compiègne consent au don, grevé d'aucune charge, d'un ensemble de fichiers numériques. Ces fichiers sont remis par Monsieur Michel PETITMARTIN. Ces fichiers sont intégrés aux fonds patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées (de la ville de Compiègne). Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Lesdits fichiers seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. La reproduction desdits fichiers pour exposition sera soumise à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

Décision du Maire n°67-2024

La ville de Compiègne consent au don, grevé d'aucune charge, de deux annuaires du département de l'Oise de 1935 et 1940. Ces documents sont remis par Monsieur Nicolas POMAREDE. Ces documents sont intégrés aux fonds patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées (de la ville de Compiègne). Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Lesdits documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. La reproduction desdits documents pour exposition sera soumise à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

Décision du Maire n°71-2024

Considérant que pour financer le programme d'investissement de l'année 2024, la ville de Compiègne doit recourir à un financement d'un montant de 4 800 000€ ;

Considérant la consultation qui a été faite auprès de plusieurs établissements bancaires ;

Le Maire décide de contracter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie un emprunt d'un montant total de 4 800 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Objet** : Financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2024 de notre collectivité.

- **Montant** : 4 800 000 EUR

- **Date de Remboursement Final** : 30 Avril 2040

- **Type d'amortissement** : Trimestriel Linéaire

- **Frais de dossier** : 0.07%, soit 3 360 EUR

Principes de fonctionnement du contrat

• **Période de mobilisation de la date de signature de la Convention jusqu'au 30 Avril 2025 (Date de Fin de Mobilisation)**

- Encours mobilisable avec indexations sur EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0%

• **Période d'Amortissement** :

- Consolidation automatique du Concours à la Date de fin de Mobilisation

- Plusieurs tirages possibles

- Multiple choix d'indexation de taux / Modification de taux possible selon les conditions de marché moyennant une cotation contre Euribor 3 mois + 0.55%

- Remboursements anticipés définitifs possibles moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché (les modalités précises seront portées au contrat) et une indemnité forfaitaire de 2% du Capital Remboursé par Anticipation si le taux correspond à l'Index Monétaire Courant augmenté de la marge de crédit de 0.63%

- Remboursements provisoires possibles moyennant le paiement d'intérêts d'attente (Taux en Cours – 70% de la moyenne des €STR)

Indexations de taux disponibles

Index Monétaires Courants :

• EURIBOR 3 mois préfixé augmenté d'une marge de 0.63% l'an

Index de Mobilisation :

- EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0% augmenté d'une marge de 0 pendant la phase de mobilisation)

Possibilité d'effectuer des modifications de taux auxquels cas les marges applicables aux index susvisés seront déterminées selon les conditions de marché.

Index Spécifiques (marges à déterminer selon les conditions de marché) :

- EURIBOR 3 mois post-fixé

Stratégies Spécifiques (index, seuil et niveaux à déterminer selon les conditions de marché et modalités prévues dans la Convention) :

- Taux Fixe

- Taux Alternatif (plafonné) qui correspond, pour chaque période d'intérêt, soit à un taux fixe soit à un taux variable en fonction de la position d'un des index prévus dans la convention par rapport à un seuil déterminé (Le taux variable est composé d'un des index prévus dans la convention augmenté d'une marge déterminée). Le taux variable du Taux Alternatif pourra le cas échéant être plafonné à un taux fixe dit « Taux Plafond ».

- Taux Variable (Plafonné) qui correspond à un taux variable, égal à un des index prévus dans la Convention augmenté d'une marge, éventuellement.

- Taux Révisable Triple Seuil (Plafonné) qui correspond, pour chaque période d'intérêt :

- soit à un taux fixe 1 si l'index choisi parmi les index prévus dans la Convention est inférieur ou égal à un seuil 1 prédéterminé,

- soit à un taux variable 1 si l'index est strictement supérieur au seuil 1 et inférieur ou égal à un seuil 2 prédéterminé,

- soit à un taux fixe 2 si l'index est strictement supérieur au seuil 2 et inférieur ou égal à un seuil 3 prédéterminé,

- soit à un taux variable 2 si l'index est strictement supérieur au seuil 3. Le taux variable 2 pourra le cas échéant être plafonné à un taux fixe dit « taux plafond ».

- « Taux Fixe Duo » qui correspond pour une période d'intérêt donnée, à une moyenne pondérée de deux taux fixes T1 et T2 en fonction du niveau constaté, selon un nombre prédéterminé d'observations au sein d'une période d'intérêt, d'un référent par rapport à un seuil S déterminé. Il est déterminé comme suit :

$$\text{Taux Fixe Duo} = [T1 \times (n1 / \text{NBT})] + [T2 \times (n2 / \text{NBT})]$$

où :

- n1 est égal au nombre d'observations où le référent choisi est supérieur au Seuil 1 et inférieur au Seuil 2.

- n2 est égal au nombre d'observation où le référent choisi inférieur ou égal au Seuil 1 ou supérieur ou égal au Seuil 2.

- NBT est égal au nombre total d'observations de la période d'intérêt considérée, il est égal à la somme de n1 et n2.

- Taux Fixe Transformable qui correspond à un Taux Fixe pendant une période prédéterminée (une ou plusieurs périodes d'intérêts), assorti d'une ou plusieurs options de passage définitif en taux variable au gré du Domiciliataire ou de l'Emprunteur (selon le choix prédéterminé de l'Emprunteur). Le taux variable sera prédéfini et choisi parmi la liste des index disponibles dans la Convention.

- Taux Successif qui correspond à un taux composé d'une suite de taux définis dans la Convention qui se succèdent strictement dans le temps.

Le Maire prend l'engagement d'inscrire, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de l'emprunt.

Il est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Maire n°72-2024

La Ville de COMPIÈGNE consent à l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) l'occupation de bureaux dépendant de l'Hôtel de Ville, de la Petite Chancellerie à COMPIÈGNE conformément à la convention d'occupation du 1^{er} avril 2015. La convention d'occupation de

locaux à usage de bureaux du 1^{er} avril 2015 est prorogée jusqu'au 31 décembre 2024. Les clauses de la convention du 1^{er} avril 2015 restent inchangées.

Décision du Maire n°01-2025

Vu la délibération N°6 du Conseil Municipal du 29 septembre 2023, portant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, vu la délibération N° 2 du Conseil Municipal du 12 avril 2024, approuvant le règlement budgétaire et financier de la ville de Compiègne, et notamment l'article 1.3- autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, vu la délibération N° 6 du Conseil Municipal du 12 avril 2024, approuvant l'adoption du Budget Primitif 2024, considérant que les crédits votés au Budget 2024 à l'article 66112 – « Intérêts- rattachement des Intérêts Courus Non Échus », doivent être ajustés, il convient d'abonder le chapitre 66, pour un montant de 55 000€, par le virement de crédits disponibles au chapitre 65, le Maire décide de procéder au virement de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	SENS	NATURE	LIBELLE	FONCTION	MONTANT
65	DEPENSES	65748	Subvention de fonctionnement -Autres personnes de droit privés	4221	- 55 000.00 €
66	DEPENSES	66112	Intérêts – rattachement des ICNE	01	55 000. 00 €
			TOTAL		0.00 €

Décision du Maire n°02-2025

Vu la requête présentée par le Conseil syndical de la copropriété de la Maison Guynemer, représenté par M. Georges Daniel DUBOIS, devant le Tribunal administratif d'AMIENS et enregistrée, en recours pour excès de pouvoir sous le numéro 2400587-4, contre la décision de non-opposition à déclaration préalable n° DP 60159 23 T0282 accordée à Mme Catherine JAMMES, par arrêté municipal du 15 décembre 2023 et considérant la nécessité de prendre toute mesure utile pour défendre les intérêts de la Ville de COMPIÈGNE dans cette affaire, en première instance, et en appel le cas échéant, le Maire décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant la requête susvisée devant le Tribunal administratif d'AMIENS. Cette intervention peut concerner les actions devant les juridictions en première instance et en appel, tant en référé qu'au fond et décide de confier le dossier à Maître Anne-Catherine FONTAINE du Cabinet KOHN & associés, 12 rue Lincoln, 75008 - PARIS, 75008- PARIS (ou à défaut, un autre avocat de ce cabinet) aux fins de représenter la Ville de COMPIÈGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, par l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige, en première instance et en appel.

Décision du Maire n°03-2025

Vu la requête présentée par Mme Émilie DAHCHOUR devant le Tribunal administratif d'AMIENS et enregistrée, en recours pour excès de pouvoir sous le numéro 2400247-4, contre la décision d'opposition à déclaration préalable n° DP 60159 23 T0245 par arrêté municipal du 29 septembre 2023 et considérant la nécessité de prendre toute mesure utile pour défendre les intérêts de la Ville de COMPIÈGNE dans cette affaire, en première instance, et en appel le cas échéant, le Maire décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant la requête susvisée devant le Tribunal administratif d'AMIENS. Cette intervention peut concerner les actions devant les juridictions en première instance et en appel, tant en référé qu'au fond. Le Maire décide de confier le dossier à Maître Anne-Catherine FONTAINE du Cabinet KOHN & associés, 12 rue Lincoln, 75008 - PARIS, 75008- PARIS (ou à défaut, un autre avocat de ce cabinet) aux fins de représenter la Ville de COMPIÈGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, par l'une ou l'autre

des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige, en première instance et en appel.

Décision du Maire n°04-2025

Vu la requête présentée par la Société SFR devant le Tribunal administratif d'AMIENS et enregistrée, en référé suspension sous le numéro 2500267-9, contre la décision d'opposition à déclaration préalable n° DP 60159 24 T0285 par arrêté municipal du 29 septembre 2023 et considérant la nécessité de prendre toute mesure utile pour défendre les intérêts de la Ville de COMPIÈGNE dans cette affaire, en référé et au fond, en première instance, et en appel le cas échéant, le Maire décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant la requête susvisée devant le Tribunal administratif d'AMIENS. Cette intervention peut concerner les actions devant les juridictions en première instance et en appel, tant en référé qu'au fond. Le Maire décide de confier le dossier à Maître Anne-Catherine FONTAINE du Cabinet KOHN & associés, 12 rue Lincoln, 75008 - PARIS, 75008- PARIS (ou à défaut, un autre avocat de ce cabinet) aux fins de représenter la Ville de COMPIÈGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, par l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige, en première instance et en appel.

Décision du Maire n°05-2025

Vu la proposition de contrat d'assistance et de conseil en assurances transmise le 27 janvier 2025 par le cabinet AFC Consultants et considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la ville de Compiègne, de conclure ce contrat sur cette base, le Maire décide de conclure un contrat d'assistance et de conseil en assurances avec le cabinet AFC Consultants, dont le siège est 345 rue Pierre Seghers – 84000 AVIGNON, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} février 2025, au prix annuel de 2 750 € HT en forfait pour le conseil permanent et 1 350 € HT par marché d'assurance faisant l'objet d'une assistance (prix janvier 2025 indexé sur l'indice des prix des services sur la base de l'indice 113,90 au 01/01/2024) et de signer le contrat correspondant.

Décision du Maire n°06-2025

Vu le marché d'assurance expositions conclu avec le groupement Gras Savoye (désormais Willis Tower Watson France) et XL Insurance SE par l'acceptation de leur offre le 15/12/2021, à effet du 1^{er} janvier 2022 pour 5 ans, modifié par l'avenant n° 1 sans changement de prix du marché, notifié le 13/06/2022, vu la proposition d'avenant n° 2025-01 au marché d'assurance expositions constatant l'augmentation de la contribution obligatoire pour catastrophes naturelles par arrêté ministériel du 22/12/2023 et la modification de l'adresse du siège social de XL Insurance SE et considérant qu'il convient de conclure cet avenant qui n'affecte ni les conditions économiques ni le prix hors taxes et contributions obligatoires du marché, et qui opère des changements non substantiels au sens du code de la commande publique le Maire décide de conclure l'avenant sus-visé, comme modification n° 2 au marché d'assurances expositions conclu avec le groupement Gras Savoye (désormais Willis Tower Watson France) et XL Insurance SE, et de signer l'avenant correspondant.

Décision du Maire n°07-2025

Vu l'ordonnance du juge des référés du Tribunal Judiciaire de Compiègne en date du 9 septembre 2022 relative au référé préventif permettant l'expertise judiciaire des opérations préalables et travaux à la Petite Chancellerie, confiée à M. Philippe Verhaeghe, expert vu la décision n° DAJ-028-2022 décidant d'ester en Justice auprès de la juridiction administrative dans ce dossier et missionnant Maître Alexandra LECAREUX. Vu l'information écrite de Maître Alexandra LECAREUX relative à sa cessation d'activité d'avocate et considérant la nécessité de prendre une nouvelle décision d'ester en Justice auprès de la juridiction civile, en abrogeant partiellement la décision sus-visée et en missionnant un autre avocat le Maire décide d'abroger partiellement la décision n°DAJ-028-2022 sus-visée en tant qu'elle autorise d'ester en Justice auprès de la juridiction administrative et qu'elle missionne Maître Alexandra LECAREUX. Le Maire décide de confier le dossier à Maître Sophie LANCKRIET, avocate associée du cabinet ESIA Avocats, 14 rue

des Domeliers, 60200 - COMPIÈGNE (ou à défaut, un autre avocat
représenter la Ville de COMPIÈGNE et de défendre ses intérêts, en p

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 27/02/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 20
décembre 2024, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance

Le Maire de Compiègne,

Prénom NOM

Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

2 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royalieu

Date de convocation :
28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
32

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

2 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote du compte administratif.

Il retrace dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Budget Principal de la Ville :

Investissement	- 4 284 785,37 €
Fonctionnement	7 431 634,98 €

Budget ZAC du Camp de Royallieu :

Investissement	144 836,33 €
Fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion concorde avec le compte administratif,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion, qui correspondent aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal,

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier Municipal pour les comptes de gestion de l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-02CM04042025-DE



ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil Municipal

**Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,**

**Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise**

COMPIEGNE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON
M Gilles THOREL
M Olivier NIVELLE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 02/06/2024
DU 03/06/2024 AU 01/09/2024
DU 02/09/2024 AU 25/03/2025

Population 41418
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35

[2 Situation des valeurs inactives](#) Etat III-2 70
[4EME PARTIE : Page des signatures](#) 71

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 
ID : 060-216001586-20250404-02CM04042025-DE

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	196 981,09
Subventions d'investissement versées	5 559,95	Neutralisations et régularisations	3 433,23
Autres immobilisations incorporelles	1 190,77	Réserves	136 245,19
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 733,85
Terrains	14 441,79	Résultat de l'exercice	5 697,79
Constructions	192 294,24	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	4 279,73
Réseaux et installations de voirie	111 013,93	TOTAL FONDS PROPRES (I)	348 370,87
Réseaux divers	14 649,26	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	793,40	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	6 795,01	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	11 606,84	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	29 667,83
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	13 401,41	Dettes financières et autres emprunts	36,63
Immobilisations financières (nettes)	2 853,31	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	29 704,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	374 599,91	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 994,18
Stocks		Autres dettes non financières	461,35
Créances	3 828,02	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	4 455,53
Trésorerie	3 143,89	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	6 971,91	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	34 159,99
Comptes de régularisation (III)	959,21	Comptes de régularisation (III)	0,18
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	382 531,03	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	382 531,03

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

00900 - COMPIEGNE

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		11 465 228,76	5 905 277,00	5 559 951,76	5 901 413,76
Autres immobilisations incorporelles		1 645 625,42	454 858,07	1 190 767,35	642 330,86
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		14 720 347,66	278 553,66	14 441 794,00	14 104 095,80
Constructions		194 923 388,08	2 629 150,06	192 294 238,02	190 122 950,35
Réseaux et installations de voirie		111 013 930,09		111 013 930,09	110 311 661,20
Réseaux divers		14 649 262,24		14 649 262,24	13 200 193,38
Installations techniques, agencements et matériel		2 666 402,42	1 873 005,07	793 397,35	709 049,36
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		16 602 456,99	9 807 447,00	6 795 009,99	6 691 948,22
Immobilisations corporelles en cours		11 606 839,96		11 606 839,96	6 216 387,90
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		13 401 411,39		13 401 411,39	13 401 411,39
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		2 853 310,86		2 853 310,86	2 853 310,86
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		395 548 203,87	20 948 290,86	374 599 913,01	364 154 753,08

BILAN (en Euros)

00900 - COMPIEGNE

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 015 929,92		1 015 929,92	629 858,68
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 052 044,90	92 419,00	1 959 625,90	1 293 162,13
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		3 888,00		3 888,00	3 888,00
Créances sur budgets annexes					73 658,94
Créances sur les autres débiteurs		848 575,54		848 575,54	75 291,24
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		3 920 438,36	92 419,00	3 828 019,36	2 075 858,99
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		3 143 894,04		3 143 894,04	6 676 646,81
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		3 143 894,04		3 143 894,04	6 676 646,81
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		959 207,06		959 207,06	1 198 711,38
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		403 571 743,33	21 040 709,86	382 531 033,47	374 105 970,26

BILAN (en Euros)

00900 - COMPIEGNE

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		36 163 954,12	36 163 954,12
Fonds globalisés		65 647 786,65	63 169 876,18
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		137 500,08	157 879,08
Rattachées à un actif non amortissable		95 031 849,76	92 801 665,79
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		3 433 226,91	3 272 323,70
RÉSERVES		136 245 186,50	131 930 195,50
REPORT A NOUVEAU		1 733 845,05	1 560 385,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		5 697 789,93	4 488 450,43
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		4 279 727,07	4 279 727,07
TOTAL FONDS PROPRES (I)		348 370 866,07	337 824 457,49

BILAN (en Euros)

00900 - COMPIEGNE

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		29 667 830,70	32 149 877,59
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		36 627,50	20 926,25
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		29 704 458,20	32 170 803,84
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 994 176,95	2 016 747,25
Dettes fiscales et sociales		1 741,85	1 820 276,25
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		3 888,00	
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		100 743,71	
Autres dettes non financières		354 980,61	272 009,79
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		4 455 531,12	4 109 033,29
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		34 159 989,32	36 279 837,13
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		178,08	1 675,64
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		382 531 033,47	374 105 970,26

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	6 733,81	
Participations	3 064,63	
Compensations, autres attributions et autres participations	2 434,09	
Dons et legs	0,50	
Impôts et taxes	46 678,22	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	5 794,38	
Produits des cessions d'actifs	501,00	
Autres produits de gestion	1 555,81	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	20,38	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	4,00	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	66 786,82	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	16 837,26	
Charges de personnel	34 958,24	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	355,97	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	80,49	
Impôts et taxes	733,07	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 272,60	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	340,10	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	164,90	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	55 742,63	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	4 177,16	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	4 177,16	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	6 867,03	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,02	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	1 169,25	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-1 169,24	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	5 697,79	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

00900 - COMPIEGNE

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		6 733 807,15		
Participations		3 064 631,73		
Compensations, autres attributions et autres participations		2 434 089,00		
Dons et legs		500,00		
Impôts et taxes		46 678 224,13		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		5 794 376,83		
Produits des cessions d'actifs		501 000,00		
Autres produits de gestion		1 555 812,74		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		20 379,00		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		4 000,00		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		66 786 820,58		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		16 837 262,65		
Charges de personnel		34 958 238,14		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		24 804 116,72		
Dont charges sociales		10 154 121,42		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		355 970,98		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		80 489,24		
Impôts et taxes		733 069,75		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 272 604,02		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		340 096,79		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		164 903,21		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		55 742 634,78		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		4 177 160,24		
Dont ménages		124 807,86		
Dont personnes morales de droit privé		3 618 616,38		
Dont collectivités territoriales		35 544,00		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

00900 - COMPIEGNE

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		398 192,00		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		4 177 160,24		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		6 867 025,56		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		19,01		
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		19,01		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		922 545,14		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		6 967,50		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		239 742,00		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		1 169 254,64		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-1 169 235,63		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		5 697 789,93		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4541-1	3 888,00				3 888,00	
4541-201				3 888,00		3 888,00

Résultats budgétaires de l'exercice

00900 - COMPIEGNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 776 876,41	67 601 524,15	94 378 400,56
Titres de recette émis (b)	14 365 667,18	67 215 737,04	81 581 404,22
Réductions de titres (c)	29 265,00	139 857,05	169 122,05
Recettes nettes (d = b - c)	14 336 402,18	67 075 879,99	81 412 282,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 776 876,41	67 601 524,15	94 378 400,56
Mandats émis (f)	17 798 793,28	65 907 697,15	83 706 490,43
Annulations de mandats (g)		4 529 607,09	4 529 607,09
Dépenses nettes (h = f - g)	17 798 793,28	61 378 090,06	79 176 883,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 697 789,93	2 235 398,83
(h - d) Déficit	3 462 391,10		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 719 200,71		-3 462 391,10		-5 181 591,81
Fonctionnement	6 048 836,05	4 314 991,00	5 697 789,93		7 431 634,98
TOTAL I	4 329 635,34	4 314 991,00	2 235 398,83		2 250 043,17
II - Budgets des services à caractère administratif 00907-ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE					
Investissement	16 979,19		127 857,14		144 836,33
Fonctionnement					
Sous-Total	16 979,19		127 857,14		144 836,33
TOTAL II	16 979,19		127 857,14		144 836,33
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 346 614,53	4 314 991,00	2 363 255,97		2 394 879,50

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	100 000,00		100 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 659 400,00		4 659 400,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 619 120,16	-19 725,00	1 599 395,16
204	Subventions d'équipement versées	906 329,00	95 000,00	1 001 329,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 075 790,22	77 504,00	2 153 294,22
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 947 024,47	218 617,00	15 165 641,47
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	24 307 663,85	371 396,00	24 679 059,85
Opération n° 201101	Opération d'équipement n° 201101	22 235,85		22 235,85
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	22 235,85		22 235,85
4541101	Opération pour compte tiers n° 4541101	7 000,00		7 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	7 000,00		7 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	24 336 899,70	371 396,00	24 708 295,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 380,00	4 000,00	24 380,00
041	Opérations patrimoniales	325 000,00		325 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	345 380,00	4 000,00	349 380,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 719 200,71		1 719 200,71
TOTAL GENERAL		26 401 480,41	375 396,00	26 776 876,41

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	100 000,00				100 000,00
16	4 659 400,00	4 541 327,07		4 541 327,07	118 072,93
20	1 599 395,16	841 707,83		841 707,83	757 687,33
204	1 001 329,00	308 908,00		308 908,00	692 421,00
21	2 153 294,22	1 613 443,24		1 613 443,24	539 850,98
23	15 165 641,47	10 294 996,14		10 294 996,14	4 870 645,33
SOUS-TOTAL	24 679 059,85	17 600 382,28		17 600 382,28	7 078 677,57
Opération n° 201101	22 235,85				22 235,85
SOUS-TOTAL	22 235,85				22 235,85
4541101	7 000,00				7 000,00
SOUS-TOTAL	7 000,00				7 000,00
TOTAL	24 708 295,70	17 600 382,28		17 600 382,28	7 107 913,42
040	24 380,00	24 379,00		24 379,00	1,00
041	325 000,00	174 032,00		174 032,00	150 968,00
TOTAL	349 380,00	198 411,00		198 411,00	150 969,00
001	1 719 200,71				1 719 200,71
TOTAL GENERAL	26 776 876,41	17 798 793,28		17 798 793,28	8 978 083,13

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	5 964 991,00	740 000,00	6 704 991,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 303 783,41	201 392,00	4 505 175,41
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	8 165 749,25	-311 061,00	7 854 688,25
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
024	Produits de cessions (recettes)	1 377 000,00	-501 000,00	876 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 811 523,66	129 331,00	19 940 854,66
4541201	Opération pour compte tiers n° 4541201	10 888,00		10 888,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	10 888,00		10 888,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 822 411,66	129 331,00	19 951 742,66
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	3 734 326,75	-298 935,00	3 435 391,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 519 742,00	545 000,00	3 064 742,00
041	Opérations patrimoniales	325 000,00		325 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 579 068,75	246 065,00	6 825 133,75
TOTAL GENERAL		26 401 480,41	375 396,00	26 776 876,41

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	6 704 991,00	6 792 901,47		6 792 901,47	-87 910,47
13	4 505 175,41	2 230 183,97		2 230 183,97	2 274 991,44
16	7 854 688,25	2 116 856,25		2 116 856,25	5 737 832,00
23		1 542,47		1 542,47	-1 542,47
024	876 000,00				876 000,00
SOUS-TOTAL	19 940 854,66	11 141 484,16		11 141 484,16	8 799 370,50
4541201	10 888,00	3 888,00		3 888,00	7 000,00
SOUS-TOTAL	10 888,00	3 888,00		3 888,00	7 000,00
TOTAL	19 951 742,66	11 145 372,16		11 145 372,16	8 806 370,50
021	3 435 391,75				3 435 391,75
040	3 064 742,00	3 046 263,02	29 265,00	3 016 998,02	47 743,98
041	325 000,00	174 032,00		174 032,00	150 968,00
TOTAL	6 825 133,75	3 220 295,02	29 265,00	3 191 030,02	3 634 103,73
TOTAL GENERAL	26 776 876,41	14 365 667,18	29 265,00	14 336 402,18	12 440 474,23

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	16 871 805,40	184 345,00	17 056 150,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 100 000,00	-190 000,00	37 910 000,00
014	Atténuations de produits	117 000,00		117 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 675 970,00	340 970,00	5 016 940,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	876 300,00	55 000,00	931 300,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	40 000,00	20 000,00	60 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	10 000,00		10 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 691 075,40	410 315,00	61 101 390,40
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 734 326,75	-298 935,00	3 435 391,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 519 742,00	545 000,00	3 064 742,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 254 068,75	246 065,00	6 500 133,75
TOTAL GENERAL		66 945 144,15	656 380,00	67 601 524,15

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	17 056 150,40	18 043 651,62	2 615 646,16	15 428 005,46	1 628 144,94
012	37 910 000,00	38 929 344,40	1 580 348,92	37 348 995,48	561 004,52
014	117 000,00	40 610,00		40 610,00	76 390,00
65	5 016 940,00	4 599 245,71	25 337,10	4 573 908,61	443 031,39
66	931 300,00	1 237 787,55	308 274,91	929 512,64	1 787,36
67	60 000,00	39 711,85		39 711,85	20 288,15
68	10 000,00	348,00		348,00	9 652,00
TOTAL	61 101 390,40	62 890 699,13	4 529 607,09	58 361 092,04	2 740 298,36
023	3 435 391,75				3 435 391,75
042	3 064 742,00	3 016 998,02		3 016 998,02	47 743,98
TOTAL	6 500 133,75	3 016 998,02		3 016 998,02	3 483 135,73
TOTAL GENERAL	67 601 524,15	65 907 697,15	4 529 607,09	61 378 090,06	6 223 434,09

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	265 000,00		265 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 214 011,00	175 970,00	5 389 981,00
73	IMPOTS ET TAXES	11 488 115,00		11 488 115,00
731	Fiscalité locale	34 866 338,00	-176 519,00	34 689 819,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 164 999,10	96 929,00	12 261 928,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 186 456,00	55 000,00	1 241 456,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES		501 000,00	501 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	6 000,00		6 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	65 190 919,10	652 380,00	65 843 299,10
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 380,00	4 000,00	24 380,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 380,00	4 000,00	24 380,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 733 845,05		1 733 845,05
TOTAL GENERAL		66 945 144,15	656 380,00	67 601 524,15

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	265 000,00	251 250,45	2 820,05	248 430,40	16 569,60
70	5 389 981,00	5 920 361,11	125 984,28	5 794 376,83	-404 395,83
73	11 488 115,00	11 494 442,70		11 494 442,70	-6 327,70
731	34 689 819,00	35 225 253,15	861,72	35 224 391,43	-534 572,43
74	12 261 928,10	12 232 527,88		12 232 527,88	29 400,22
75	1 241 456,00	1 518 543,84	10 191,00	1 508 352,84	-266 896,84
76		19,01		19,01	-19,01
77	501 000,00	548 959,90		548 959,90	-47 959,90
78	6 000,00				6 000,00
TOTAL	65 843 299,10	67 191 358,04	139 857,05	67 051 500,99	-1 208 201,89
77					
042	24 380,00	24 379,00		24 379,00	1,00
TOTAL	24 380,00	24 379,00		24 379,00	1,00
002	1 733 845,05				1 733 845,05
TOTAL GENERAL	67 601 524,15	67 215 737,04	139 857,05	67 075 879,99	525 644,16

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	4 540 172,07		4 540 172,07
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 155,00		1 155,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 541 327,07		4 541 327,07
2031	Frais d'études	771 684,19		771 684,19
2051	Concessions et droits similaires	70 023,64		70 023,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	841 707,83		841 707,83
2041512	Bâtiments et installations	266 383,99		266 383,99
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	31 736,51		31 736,51
20422	Bâtiments et installations	10 787,50		10 787,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	308 908,00		308 908,00
2112	Terrains de voirie	674,00		674,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	765,00		765,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	104 236,03		104 236,03
2138	Autres constructions	1 799,00		1 799,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	142 384,12		142 384,12
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	156 552,14		156 552,14
21621	Biens sous-jacents	450,00		450,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	9 697,00		9 697,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 948,20		3 948,20
21828	Autres matériels de transport	271 776,00		271 776,00
21831	Matériel informatique scolaire	22 844,50		22 844,50
21838	Autre matériel informatique	176 882,39		176 882,39
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	8 753,57		8 753,57
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	74 003,88		74 003,88
2188	Autres	638 677,41		638 677,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 613 443,24		1 613 443,24
2312	Agencements et aménagements de terrains	429 812,63		429 812,63
2313	Constructions	5 427 486,68		5 427 486,68
2315	Installations, matériel et outillage techniques	4 381 190,43		4 381 190,43
2316	Restauration des biens historiques et culturels	31 707,00		31 707,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	23 942,61		23 942,61
2318	Autres immobilisations corporelles	856,79		856,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 294 996,14		10 294 996,14
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	17 600 382,28		17 600 382,28
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 600 382,28		17 600 382,28
13911	État et établissements nationaux	4 861,00		4 861,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13913	Départements	8 544,00		8 544,00
139151	GFP de rattachement	851,00		851,00
13916	Autres établissements publics locaux	214,00		214,00
13918	Autres	5 909,00		5 909,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4 000,00		4 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 379,00		24 379,00
2313	Constructions	166 256,00		166 256,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 776,00		7 776,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	174 032,00		174 032,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	198 411,00		198 411,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 798 793,28		17 798 793,28

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	1 216 200,20		1 216 200,20
10226	Taxe d'aménagement	1 261 710,27		1 261 710,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 314 991,00		4 314 991,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	6 792 901,47		6 792 901,47
1321	État et établissements nationaux	758 036,11		758 036,11
1322	Régions	119 395,68		119 395,68
1323	Départements	334 580,00		334 580,00
13251	GFP de rattachement	94 842,00		94 842,00
1328	Autres	125 134,84		125 134,84
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	486 217,00		486 217,00
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	311 978,34		311 978,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 230 183,97		2 230 183,97
1641	Emprunts en euros	2 100 000,00		2 100 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	681,25		681,25
16818	Autres prêteurs	16 175,00		16 175,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 116 856,25		2 116 856,25
2313	Constructions	462,47		462,47
2318	Autres immobilisations corporelles	1 080,00		1 080,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 542,47		1 542,47
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 141 484,16		11 141 484,16
45412	Opération pour compte de tiers n° 45412	3 888,00		3 888,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	3 888,00		3 888,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 145 372,16		11 145 372,16
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	164 903,21		164 903,21
2118	Autres terrains	5 489,58		5 489,58
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	33 607,21		33 607,21
21318	Autres bâtiments publics	301 000,00		301 000,00
28031	Frais d'études	4 951,72		4 951,72
2804111	Biens mobiliers, matériel et études	1 453,00		1 453,00
2804132	Bâtiments et installations	124 049,00		124 049,00
28041512	Bâtiments et installations	367 088,00		367 088,00
28041582	Bâtiments et installations	29 265,00		29 265,00
2804182	Bâtiments et installations	29 265,00	29 265,00	
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	124,00		124,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	18 000,00		18 000,00
280422	Bâtiments et installations	25 306,00		25 306,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2804412	Bâtiments et installations	85 085,00		85 085,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	114 287,62		114 287,62
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	37 841,05		37 841,05
28128	Autres agencements et aménagements	232,00		232,00
281321	Immeubles de rapport	110 548,00		110 548,00
281351	Bâtiments publics	3 834,00		3 834,00
28141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	704,00		704,00
28145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	1 272,00		1 272,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	161 807,89		161 807,89
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	52 780,38		52 780,38
281788	Autres	25 149,00		25 149,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 486,00		1 486,00
281828	Autres matériels de transport	254 063,53		254 063,53
281831	Matériel informatique scolaire	2 757,00		2 757,00
281838	Autre matériel informatique	199 762,68		199 762,68
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	135,00		135,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	76 095,82		76 095,82
28188	Autres	574 178,33		574 178,33
4817	Indemnités de renégociation de la dette	239 742,00		239 742,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 046 263,02	29 265,00	3 016 998,02
2031	Frais d'études	174 032,00		174 032,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	174 032,00		174 032,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 220 295,02	29 265,00	3 191 030,02
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 365 667,18	29 265,00	14 336 402,18

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	1 217 050,44	51 828,87	1 165 221,57
60611	Eau et assainissement	272 381,47	15 383,01	256 998,46
60612	Énergie - Électricité	2 547 793,82	217 307,17	2 330 486,65
60613	Chauffage urbain	2 374 674,09	757 008,68	1 617 665,41
60621	Combustibles	5 275,78		5 275,78
60622	Carburants	272 487,80		272 487,80
60623	Alimentation	153 629,90	11 107,13	142 522,77
60628	Autres fournitures non stockées	200 195,09	10 551,07	189 644,02
60631	Fournitures d'entretien	116 937,18	4 247,16	112 690,02
60632	Fournitures de petit équipement	194 618,98	21 659,56	172 959,42
60633	Fournitures de voirie	195 169,35	17 231,04	177 938,31
60636	Habillement et Vêtements de travail	100 978,17	10 656,17	90 322,00
6064	Fournitures administratives	29 281,35	2 293,95	26 987,40
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	91 559,21	2 049,24	89 509,97
6067	Fournitures scolaires	122 855,23	34 563,83	88 291,40
6068	Autres matières et fournitures.	745 591,92	86 272,18	659 319,74
611	Contrats de prestations de services	383 263,81	32 583,46	350 680,35
6132	Locations immobilières	234 755,05	1 798,36	232 956,69
61351	Matériel roulant	336 334,98	31 208,09	305 126,89
61358	Autres	40 186,28	1 130,00	39 056,28
614	Charges locatives et de copropriété	353 801,94	4 945,31	348 856,63
61521	Terrains	1 211 081,52	165 363,29	1 045 718,23
615221	Bâtiments publics	359 576,07	43 301,41	316 274,66
615228	Autres bâtiments	4 776,00		4 776,00
615231	Voiries	391 168,47	33 379,65	357 788,82
615232	Réseaux	347 618,00	53 179,17	294 438,83
61551	Matériel roulant	117 132,84	4 178,07	112 954,77
61558	Autres biens mobiliers	289 536,65	57 056,00	232 480,65
6156	Maintenance	756 173,67	75 070,15	681 103,52
6161	Multirisques	574 222,44	252,52	573 969,92
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	21 839,74		21 839,74
617	Études et recherches	179 610,67	141 767,50	37 843,17
6182	Documentation générale et technique	17 787,80	1 617,47	16 170,33
6184	Versements à des organismes de formation	153 737,13	37 560,16	116 176,97
6188	Autres frais divers	674 154,50	141 901,85	532 252,65
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	692,50		692,50

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	43 846,50		43 846,50
62268	Autres honoraires, conseils...	58 387,57	6 984,84	51 402,73
6227	Frais d'actes et de contentieux	42 790,78		42 790,78
6228	Divers	25 138,79	8 126,72	17 012,07
6231	Annonces et insertions	38 845,88	6 832,00	32 013,88
6232	Fêtes et cérémonies	560 625,74	60 449,95	500 175,79
6234	Réceptions	114 563,00	7 686,63	106 876,37
6236	Catalogues et imprimés	13 729,40	2 234,00	11 495,40
6237	Publications	133 709,39	23 503,71	110 205,68
6238	Divers	148 830,00	18 766,10	130 063,90
6241	Transports de biens	1 135,00		1 135,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	336,00		336,00
6247	Transports collectifs du personnel	229 899,58	41 517,77	188 381,81
6248	Divers	5 960,05	2 364,39	3 595,66
6251	Voyages, déplacements et missions	40 626,18	2 963,50	37 662,68
6261	Frais d'affranchissement	123 179,24	4 650,76	118 528,48
6262	Frais de télécommunications	79 706,59	27 113,17	52 593,42
627	Services bancaires et assimilés.	13 674,26		13 674,26
6281	Concours divers (cotisations...)	103 030,84	30 533,70	72 497,14
6282	Frais de gardiennage	8 259,30	347,76	7 911,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	101 928,34	17 490,97	84 437,37
6284	Redevance pour services rendus	102 462,00		102 462,00
62876	Au GFP de rattachement	801 875,85	273 697,67	528 178,18
6288	Autres	1 015,80	63,00	952,80
63512	Taxes foncières	160 106,00	11 868,00	148 238,00
6353	Impôts indirects	1 033,00		1 033,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 026,70		1 026,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	18 043 651,62	2 615 646,16	15 428 005,46
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	3 092 938,48	1 533 383,59	1 559 554,89
6331	Versement mobilité	186 427,44		186 427,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	103 964,51		103 964,51
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	230 002,42		230 002,42
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	62 377,68		62 377,68
64111	Rémunération principale	13 840 354,79	2 794,31	13 837 560,48
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	172 203,50		172 203,50
64113	NBI	266 484,21		266 484,21

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64118	Autres indemnités.	2 543 146,19		2 543 146,19
64131	Rémunérations	4 508 914,88	1 275,20	4 507 639,68
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	63 652,99		63 652,99
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	18 173,94		18 173,94
64138	Primes et autres indemnités	1 196 086,27		1 196 086,27
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 792 644,25		1 792 644,25
64168	Autres emplois aidés	502 429,98		502 429,98
6417	Rémunérations des apprentis	99 365,45		99 365,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 533 775,34		4 533 775,34
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 755 778,51		4 755 778,51
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	305 507,27		305 507,27
6455	Cotisations pour assurance du personnel	290 936,19	4 265,35	286 670,84
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	7 963,65		7 963,65
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	18 943,75		18 943,75
6472	Prestations familiales directes	14 855,23		14 855,23
64731	Versées directement	186 883,83		186 883,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	124 144,07	38 630,47	85 513,60
6488	Autres	11 389,58		11 389,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	38 929 344,40	1 580 348,92	37 348 995,48
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	40 610,00		40 610,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	40 610,00		40 610,00
65132	Prix	4 730,76	297,90	4 432,86
65133	Secours d'urgence	201,00		201,00
65138	Autres secours	120 174,00		120 174,00
65311	Indemnités de fonction	291 575,40		291 575,40
65312	Frais de mission et de déplacement	915,67		915,67
65313	Cotisations de retraite	27 132,50		27 132,50
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	35 622,12		35 622,12
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	725,29		725,29
6541	Créances admises en non-valeur	14 363,12		14 363,12
6542	Créances éteintes	14 369,71		14 369,71
6561	Organismes de regroupement	133 192,00		133 192,00
65732	Régions	33 864,00		33 864,00
65733	Départements	1 680,00		1 680,00
657363	CCAS/CIAS	265 000,00		265 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	3 636 288,78	17 672,40	3 618 616,38

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	476,83		476,83
6584	Amendes fiscales et pénales	72,00		72,00
65888	Autres	18 862,53	7 366,80	11 495,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 599 245,71	25 337,10	4 573 908,61
66111	Intérêts réglés à l'échéance	960 854,38		960 854,38
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	266 400,09	308 274,91	-41 874,82
6618	Intérêts des autres dettes	3 565,58		3 565,58
6688	Autres	6 967,50		6 967,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	1 237 787,55	308 274,91	929 512,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	39 711,85		39 711,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	39 711,85		39 711,85
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	348,00		348,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	348,00		348,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	62 890 699,13	4 529 607,09	58 361 092,04
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	340 096,79		340 096,79
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	164 903,21		164 903,21
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 272 256,02		2 272 256,02
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	239 742,00		239 742,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 016 998,02		3 016 998,02
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 016 998,02		3 016 998,02
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 907 697,15	4 529 607,09	61 378 090,06

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	206 822,40	162,60	206 659,80
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	44 428,05	2 657,45	41 770,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	251 250,45	2 820,05	248 430,40
7018	Autres ventes de produits finis	23 077,85	23,50	23 054,35
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	120 867,00		120 867,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	573 923,74	7 708,91	566 214,83
70323	Redevance d'occupation du domaine public	6 085,00		6 085,00
70383	Redevance de stationnement	518 295,72		518 295,72
70384	Forfait de post-stationnement	292 797,27		292 797,27
70388	Autres redevances et recettes diverses	84 091,89		84 091,89
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	269 276,02	758,00	268 518,02
70631	A caractère sportif	499 561,94		499 561,94
70632	A caractère de loisirs	210 477,62	127,16	210 350,46
7066	Redevances et droits des services à caractère social	444 332,90	737,60	443 595,30
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 039 576,07	863,51	1 038 712,56
706888	Autres	1 220,24		1 220,24
7078	Autres marchandises	13 275,00	240,00	13 035,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 102,00		1 102,00
70843	au CCAS/CIAS	202 585,74		202 585,74
70846	au GFP de rattachement	334 007,16		334 007,16
70848	aux autres organismes	480 554,82		480 554,82
70873	par le CCAS/CIAS	195 325,58		195 325,58
70876	par le GFP de rattachement	507 862,91	115 515,60	392 347,31
70878	par des tiers	40 484,64		40 484,64
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	61 580,00	10,00	61 570,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 920 361,11	125 984,28	5 794 376,83
73211	Attribution de compensation	10 409 627,00		10 409 627,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	870 712,00		870 712,00
73221	FNGIR	25 488,00		25 488,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	188 615,70		188 615,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	11 494 442,70		11 494 442,70
73111	Impôts directs locaux	32 706 906,00		32 706 906,00
73118	Autres contributions directes	92 902,00		92 902,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	1 542 552,00		1 542 552,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	752 311,51		752 311,51
73154	Droits de place	103 143,80		103 143,80

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	27 437,84	861,72	26 576,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	35 225 253,15	861,72	35 224 391,43
74111	Dotations forfaitaire des communes	3 357 342,00		3 357 342,00
741123	Dotations de solidarité urbaine (DSU) des communes	3 163 191,00		3 163 191,00
741127	Dotations nationale de péréquation (DNP) des communes	104 968,00		104 968,00
743	Dotations spéciale au titre des instituteurs (DSI)	2 808,00		2 808,00
744	FCTVA	105 498,15		105 498,15
74718	Autres	1 058 116,33		1 058 116,33
7472	Régions	6 500,00		6 500,00
7473	Départements	59 163,75		59 163,75
74748	Autres communes	19 735,00		19 735,00
74751	GFP de rattachement	13 000,00		13 000,00
747888	Autres	1 908 116,65		1 908 116,65
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	3 865,00		3 865,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	2 345 247,00		2 345 247,00
7484	Dotations de recensement	7 822,00		7 822,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	77 155,00		77 155,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 232 527,88		12 232 527,88
752	Revenus des immeubles	606 082,76	1 721,00	604 361,76
755	Dédits et pénalités perçus	21 008,00	8 320,00	12 688,00
756	Libéralités reçues	500,00		500,00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	456 402,57		456 402,57
75888	Autres	434 550,51	150,00	434 400,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 518 543,84	10 191,00	1 508 352,84
761	Produits de participations	19,01		19,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	19,01		19,01
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	47 959,90		47 959,90
775	Produits des cessions d'immobilisations	501 000,00		501 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	548 959,90		548 959,90
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	67 191 358,04	139 857,05	67 051 500,99
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	4 000,00		4 000,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	20 379,00		20 379,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 379,00		24 379,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	24 379,00		24 379,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	67 215 737,04	139 857,05	67 075 879,99

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		35 840 174,92						35 840 174,92		35 840 174,92
10222	F.C.T.V.A.		55 390 811,44				1 216 200,20		56 607 011,64		56 607 011,64
10226	Taxe d'aménagement		3 751 153,73				1 261 710,27		5 012 864,00		5 012 864,00
10228	Autres fonds d'investissement		4 027 911,01						4 027 911,01		4 027 911,01
1022	Sous Total compte 1022		63 169 876,18				2 477 910,47		65 647 786,65		65 647 786,65
10251	Dons et legs en capital		323 779,20						323 779,20		323 779,20
1025	Sous Total compte 1025		323 779,20						323 779,20		323 779,20
102	Sous Total compte 102		99 333 830,30				2 477 910,47		101 811 740,77		101 811 740,77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		131 930 195,50				4 314 991,00		136 245 186,50		136 245 186,50
106	Sous Total compte 106		131 930 195,50				4 314 991,00		136 245 186,50		136 245 186,50
10	Sous Total compte 10		231 264 025,80				6 792 901,47		238 056 927,27		238 056 927,27
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 560 385,62	4 314 991,00	4 488 450,43			4 314 991,00	6 048 836,05		1 733 845,05
11	Sous Total compte 11		1 560 385,62	4 314 991,00	4 488 450,43			4 314 991,00	6 048 836,05		1 733 845,05
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		4 488 450,43	4 488 450,43				4 488 450,43	4 488 450,43		0,00
12	Sous Total compte 12		4 488 450,43	4 488 450,43				4 488 450,43	4 488 450,43		0,00
1311	État et établissements nationaux		85 200,38						85 200,38		85 200,38
1313	Départements		68 360,00						68 360,00		68 360,00
13151	GFP de rattachement		12 779,40						12 779,40		12 779,40
1315	Sous Total compte 1315		12 779,40						12 779,40		12 779,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1316	Autres établissements publics locaux		3 864,00						3 864,00		3 864,00
1318	Autres		77 072,30	8 648,00				8 648,00	77 072,30		68 424,30
131	Sous Total compte 131		247 276,08	8 648,00				8 648,00	247 276,08		238 628,08
1321	État et établissements nationaux		44 867 846,70				758 036,11		45 625 882,81		45 625 882,81
1322	Régions		11 247 703,60				119 395,68		11 367 099,28		11 367 099,28
1323	Départements		12 720 259,06				334 580,00		13 054 839,06		13 054 839,06
13241	Communes membres du GFP		100 000,00						100 000,00		100 000,00
1324	Sous Total compte 1324		100 000,00						100 000,00		100 000,00
13251	GFP de rattachement		5 795 005,45				94 842,00		5 889 847,45		5 889 847,45
1325	Sous Total compte 1325		5 795 005,45				94 842,00		5 889 847,45		5 889 847,45
1326	Autres établissements publics locaux		413 287,40						413 287,40		413 287,40
13272	FEDER		1 199 095,43						1 199 095,43		1 199 095,43
1327	Sous Total compte 1327		1 199 095,43						1 199 095,43		1 199 095,43
1328	Autres		5 875 467,32				125 134,84		6 000 602,16		6 000 602,16
132	Sous Total compte 132		82 218 664,96				1 431 988,63		83 650 653,59		83 650 653,59
1345	Amendes de radars automatiques et amende		7 862 245,88				486 217,00		8 348 462,88		8 348 462,88
13462	Dotation de soutien à l'investissement I		1 203 791,26				311 978,34		1 515 769,60		1 515 769,60
1346	Sous Total compte 1346		1 203 791,26				311 978,34		1 515 769,60		1 515 769,60
1348	Autres		288 616,83						288 616,83		288 616,83

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
134	Sous Total compte 134		9 354 653,97				798 195,34		10 152 849,31		10 152 849,31
1385	Groupements de collectivités et collecti		1 141 548,39						1 141 548,39		1 141 548,39
1388	Autres		86 798,47						86 798,47		86 798,47
138	Sous Total compte 138		1 228 346,86						1 228 346,86		1 228 346,86
13911	État et établissements nationaux	28 798,00				4 861,00			33 659,00		33 659,00
13913	Départements	15 838,00				8 544,00			24 382,00		24 382,00
139151	GFP de rattachement	7 926,00				851,00			8 777,00		8 777,00
13915	Sous Total compte 13915	7 926,00				851,00			8 777,00		8 777,00
13916	Autres établissements publics locaux	856,00				214,00			1 070,00		1 070,00
13918	Autres	35 979,00			8 648,00	5 909,00			41 888,00	8 648,00	33 240,00
1391	Sous Total compte 1391	89 397,00			8 648,00	20 379,00			109 776,00	8 648,00	101 128,00
139	Sous Total compte 139	89 397,00			8 648,00	20 379,00			109 776,00	8 648,00	101 128,00
13	Sous Total compte 13	89 397,00	93 048 941,87	8 648,00	8 648,00	20 379,00	2 230 183,97	118 424,00	95 287 773,84		95 169 349,84
1641	Emprunts en euros		31 841 602,68			4 540 172,07	2 100 000,00	4 540 172,07	33 941 602,68		29 401 430,61
164	Sous Total compte 164		31 841 602,68			4 540 172,07	2 100 000,00	4 540 172,07	33 941 602,68		29 401 430,61
165	Dépôts et cautionnements reçus		5 926,25			1 155,00	681,25	1 155,00	6 607,50		5 452,50
16818	Autres prêteurs						16 175,00		16 175,00		16 175,00
1681	Sous Total compte 1681						16 175,00		16 175,00		16 175,00
16878	Autres organismes et particuliers		15 000,00						15 000,00		15 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1687	Sous Total compte 1687		15 000,00						15 000,00		15 000,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		308 274,91	308 274,91	266 400,09			308 274,91	574 675,00		266 400,09
1688	Sous Total compte 1688		308 274,91	308 274,91	266 400,09			308 274,91	574 675,00		266 400,09
168	Sous Total compte 168		323 274,91	308 274,91	266 400,09		16 175,00	308 274,91	605 850,00		297 575,09
16	Sous Total compte 16		32 170 803,84	308 274,91	266 400,09	4 541 327,07	2 116 856,25	4 849 601,98	34 554 060,18		29 704 458,20
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		4 261 012,97			4 000,00	164 903,21	4 000,00	4 425 916,18		4 421 916,18
193	Autres neutralisations et régularisation	988 689,27						988 689,27		988 689,27	
19	Sous Total compte 19	988 689,27	4 261 012,97			4 000,00	164 903,21	992 689,27	4 425 916,18		3 433 226,91
	Total classe 1	1 078 086,27	366 793 620,53	9 120 364,34	4 763 498,52	4 565 706,07	11 304 844,90	14 764 156,68	382 861 963,95	1 089 817,27	369 187 624,54
2031	Frais d'études	480 782,72			18 629,72	771 684,19	174 032,00	1 252 466,91	192 661,72	1 059 805,19	
2033	Frais d'insertion	864,00						864,00		864,00	
203	Sous Total compte 203	481 646,72			18 629,72	771 684,19	174 032,00	1 253 330,91	192 661,72	1 060 669,19	
204111	Biens mobiliers, matériel et études	21 800,21						21 800,21		21 800,21	
20411	Sous Total compte 20411	21 800,21						21 800,21		21 800,21	
204132	Bâtiments et installations	1 860 650,96						1 860 650,96		1 860 650,96	
20413	Sous Total compte 20413	1 860 650,96						1 860 650,96		1 860 650,96	
2041512	Bâtiments et installations	7 088 917,51				266 383,99		7 355 301,50		7 355 301,50	
204151	Sous Total compte 204151	7 088 917,51				266 383,99		7 355 301,50		7 355 301,50	
2041582	Bâtiments et installations	438 990,00						438 990,00		438 990,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204158	Sous Total compte 204158	438 990,00						438 990,00		438 990,00	
20415	Sous Total compte 20415	7 527 907,51				266 383,99		7 794 291,50		7 794 291,50	
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt nati					31 736,51		31 736,51		31 736,51	
20418	Sous Total compte 20418					31 736,51		31 736,51		31 736,51	
2041	Sous Total compte 2041	9 410 358,68				298 120,50		9 708 479,18		9 708 479,18	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	90 000,00						90 000,00		90 000,00	
20422	Bâtiments et installations	379 679,54				10 787,50		390 467,04		390 467,04	
2042	Sous Total compte 2042	469 679,54				10 787,50		480 467,04		480 467,04	
204412	Bâtiments et installations	1 276 282,54						1 276 282,54		1 276 282,54	
20441	Sous Total compte 20441	1 276 282,54						1 276 282,54		1 276 282,54	
2044	Sous Total compte 2044	1 276 282,54						1 276 282,54		1 276 282,54	
204	Sous Total compte 204	11 156 320,76				308 908,00		11 465 228,76		11 465 228,76	
2051	Concessions et droits similaires	516 484,12			1 551,53	70 023,64		586 507,76	1 551,53	584 956,23	
205	Sous Total compte 205	516 484,12			1 551,53	70 023,64		586 507,76	1 551,53	584 956,23	
20	Sous Total compte 20	12 154 451,60			20 181,25	1 150 615,83	174 032,00	13 305 067,43	194 213,25	13 110 854,18	
2111	Terrains nus	225 292,39						225 292,39		225 292,39	
2112	Terrains de voirie	168 325,66				674,00		168 999,66		168 999,66	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	881 533,74				765,00		882 298,74		882 298,74	
2117	Bois et forêts	3 002 721,22						3 002 721,22		3 002 721,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	9 039 307,04					5 489,58	9 039 307,04	5 489,58	9 033 817,46	
211	Sous Total compte 211	13 317 180,05				1 439,00	5 489,58	13 318 619,05	5 489,58	13 313 129,47	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	656 796,23		51 392,75	1 708,23	104 236,03		812 425,01	1 708,23	810 716,78	
2128	Autres agencements et aménagements	372 308,36		224 193,05				596 501,41		596 501,41	
212	Sous Total compte 212	1 029 104,59		275 585,80	1 708,23	104 236,03		1 408 926,42	1 708,23	1 407 218,19	
21311	Bâtiments administratifs	40 588 786,69		199 646,26				40 788 432,95		40 788 432,95	
21312	Bâtiments scolaires	14 159 044,37		563 205,29				14 722 249,66		14 722 249,66	
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	14 675 931,03		608 233,37			33 607,21	15 284 164,40	33 607,21	15 250 557,19	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	92 888 891,94		798 308,13				93 687 200,07		93 687 200,07	
21316	Équipements du cimetière	409 130,26		60 366,00				469 496,26		469 496,26	
21318	Autres bâtiments publics	18 667 565,22		377 037,43			301 000,00	19 044 602,65	301 000,00	18 743 602,65	
2131	Sous Total compte 2131	181 389 349,51		2 606 796,48			334 607,21	183 996 145,99	334 607,21	183 661 538,78	
21321	Immeubles de rapport	3 270 341,38						3 270 341,38		3 270 341,38	
2132	Sous Total compte 2132	3 270 341,38						3 270 341,38		3 270 341,38	
21351	Bâtiments publics	58 694,29						58 694,29		58 694,29	
2135	Sous Total compte 2135	58 694,29						58 694,29		58 694,29	
2138	Autres constructions	7 716 179,24				1 799,00		7 717 978,24		7 717 978,24	
213	Sous Total compte 213	192 434 564,42		2 606 796,48		1 799,00	334 607,21	195 043 159,90	334 607,21	194 708 552,69	
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtimen	169 609,97		13 657,40				183 267,37		183 267,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	31 568,02						31 568,02		31 568,02	
214	Sous Total compte 214	201 177,99		13 657,40				214 835,39		214 835,39	
2151	Réseaux de voirie	72 543 098,25		460 289,93				73 003 388,18		73 003 388,18	
2152	Installations de voirie	37 768 562,95		241 978,96				38 010 541,91		38 010 541,91	
21533	Réseaux câblés	471 693,69						471 693,69		471 693,69	
21538	Autres réseaux	12 728 499,69		1 449 068,86				14 177 568,55		14 177 568,55	
2153	Sous Total compte 2153	13 200 193,38		1 449 068,86				14 649 262,24		14 649 262,24	
215731	Matériel roulant	12 044,20						12 044,20		12 044,20	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 714 583,11			1 570,03	142 384,12		1 856 967,23	1 570,03	1 855 397,20	
21573	Sous Total compte 21573	1 726 627,31			1 570,03	142 384,12		1 869 011,43	1 570,03	1 867 441,40	
2157	Sous Total compte 2157	1 726 627,31			1 570,03	142 384,12		1 869 011,43	1 570,03	1 867 441,40	
2158	Autres installations, matériel et outill	644 814,01			2 405,13	156 552,14		801 366,15	2 405,13	798 961,02	
215	Sous Total compte 215	125 883 295,90		2 151 337,75	3 975,16	298 936,26		128 333 569,91	3 975,16	128 329 594,75	
21621	Biens sous-jacents					450,00		450,00		450,00	
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	1 865 273,92				9 697,00		1 874 970,92		1 874 970,92	
2162	Sous Total compte 2162	1 865 273,92				10 147,00		1 875 420,92		1 875 420,92	
216	Sous Total compte 216	1 865 273,92				10 147,00		1 875 420,92		1 875 420,92	
21788	Autres	486 420,33		24 208,18				510 628,51		510 628,51	
2178	Sous Total compte 2178	486 420,33		24 208,18				510 628,51		510 628,51	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	Sous Total compte 217	486 420,33		24 208,18				510 628,51		510 628,51	
2181	Installations générales, agencements et	147 196,76				3 948,20		151 144,96		151 144,96	
21828	Autres matériels de transport	2 875 462,62			86 672,92	271 776,00		3 147 238,62	86 672,92	3 060 565,70	
2182	Sous Total compte 2182	2 875 462,62			86 672,92	271 776,00		3 147 238,62	86 672,92	3 060 565,70	
21831	Matériel informatique scolaire					22 844,50		22 844,50		22 844,50	
21838	Autre matériel informatique	2 286 243,39			6 506,58	176 882,39		2 463 125,78	6 506,58	2 456 619,20	
2183	Sous Total compte 2183	2 286 243,39			6 506,58	199 726,89		2 485 970,28	6 506,58	2 479 463,70	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires					8 753,57		8 753,57		8 753,57	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 209 266,63			5 100,08	74 003,88		1 283 270,51	5 100,08	1 278 170,43	
2184	Sous Total compte 2184	1 209 266,63			5 100,08	82 757,45		1 292 024,08	5 100,08	1 286 924,00	
2188	Autres	6 602 089,55		5 448,00	7 905,76	638 677,41		7 246 214,96	7 905,76	7 238 309,20	
218	Sous Total compte 218	13 120 258,95		5 448,00	106 185,34	1 196 885,95		14 322 592,90	106 185,34	14 216 407,56	
21	Sous Total compte 21	348 337 276,15		5 077 033,61	111 868,73	1 613 443,24	340 096,79	355 027 753,00	451 965,52	354 575 787,48	
2312	Agencements et aménagements de terrains	597 134,90			275 585,80	429 812,63		1 026 947,53	275 585,80	751 361,73	
2313	Constructions	2 602 080,74			2 606 796,48	5 593 742,68	462,47	8 195 823,42	2 607 258,95	5 588 564,47	
2314	Constructions sur sol d'autrui	38 089,82			13 657,40			38 089,82	13 657,40	24 432,42	
2315	Installations, matériel et outillage tec	2 911 690,56			2 151 337,75	4 388 966,43		7 300 656,99	2 151 337,75	5 149 319,24	
2316	Restauration des biens historiques et cu	36 655,70				31 707,00		68 362,70		68 362,70	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	24 208,18			24 208,18	23 942,61		48 150,79	24 208,18	23 942,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2318	Autres immobilisations corporelles	6 528,00			5 448,00	856,79	1 080,00	7 384,79	6 528,00	856,79	
231	Sous Total compte 231	6 216 387,90			5 077 033,61	10 469 028,14	1 542,47	16 685 416,04	5 078 576,08	11 606 839,96	
23	Sous Total compte 23	6 216 387,90			5 077 033,61	10 469 028,14	1 542,47	16 685 416,04	5 078 576,08	11 606 839,96	
2421	de la collectivité territoriale	321 610,94						321 610,94		321 610,94	
2423	d'établissements publics de coopération	11 555 310,28						11 555 310,28		11 555 310,28	
242	Sous Total compte 242	11 876 921,22						11 876 921,22		11 876 921,22	
248	Autres mises en affectation	1 524 490,17						1 524 490,17		1 524 490,17	
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra		4 279 727,07						4 279 727,07		4 279 727,07
249	Sous Total compte 249		4 279 727,07						4 279 727,07		4 279 727,07
24	Sous Total compte 24	13 401 411,39	4 279 727,07					13 401 411,39	4 279 727,07	9 121 684,32	
261	Titres de participation	445 000,00						445 000,00		445 000,00	
26	Sous Total compte 26	445 000,00						445 000,00		445 000,00	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	44 414,50						44 414,50		44 414,50	
275	Dépôts et cautionnements versés	225,78						225,78		225,78	
2762	Créances sur transfert de droits à déduc	50 481,36						50 481,36		50 481,36	
27631	État et établissements nationaux	1 984 270,67						1 984 270,67		1 984 270,67	
276341	Communes membres du GFP	195 455,15						195 455,15		195 455,15	
27634	Sous Total compte 27634	195 455,15						195 455,15		195 455,15	
2763	Sous Total compte 2763	2 179 725,82						2 179 725,82		2 179 725,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2764	Créances sur des particuliers et autres	133 463,40						133 463,40		133 463,40	
276	Sous Total compte 276	2 363 670,58						2 363 670,58		2 363 670,58	
27	Sous Total compte 27	2 408 310,86						2 408 310,86		2 408 310,86	
28031	Frais d'études		15 620,00	18 629,72		4 951,72		18 629,72	20 571,72		1 942,00
2803	Sous Total compte 2803		15 620,00	18 629,72		4 951,72		18 629,72	20 571,72		1 942,00
2804111	Biens mobiliers, matériel et études		17 436,00			1 453,00			18 889,00		18 889,00
280411	Sous Total compte 280411		17 436,00			1 453,00			18 889,00		18 889,00
2804132	Bâtiments et installations		1 415 083,00			124 049,00			1 539 132,00		1 539 132,00
280413	Sous Total compte 280413		1 415 083,00			124 049,00			1 539 132,00		1 539 132,00
28041512	Bâtiments et installations		2 611 648,00			367 088,00			2 978 736,00		2 978 736,00
2804151	Sous Total compte 2804151		2 611 648,00			367 088,00			2 978 736,00		2 978 736,00
28041582	Bâtiments et installations		193 860,00			29 265,00			223 125,00		223 125,00
2804158	Sous Total compte 2804158		193 860,00			29 265,00			223 125,00		223 125,00
280415	Sous Total compte 280415		2 805 508,00			396 353,00			3 201 861,00		3 201 861,00
2804182	Bâtiments et installations					29 265,00	29 265,00	29 265,00	29 265,00		0,00
2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt nati						124,00		124,00		124,00
280418	Sous Total compte 280418					29 265,00	29 389,00	29 265,00	29 389,00		124,00
28041	Sous Total compte 28041		4 238 027,00			29 265,00	551 244,00	29 265,00	4 789 271,00		4 760 006,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études		30 000,00				18 000,00		48 000,00		48 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280422	Bâtiments et installations		228 801,00				25 306,00		254 107,00		254 107,00
28042	Sous Total compte 28042		258 801,00				43 306,00		302 107,00		302 107,00
2804412	Bâtiments et installations		758 079,00				85 085,00		843 164,00		843 164,00
280441	Sous Total compte 280441		758 079,00				85 085,00		843 164,00		843 164,00
28044	Sous Total compte 28044		758 079,00				85 085,00		843 164,00		843 164,00
2804	Sous Total compte 2804		5 254 907,00			29 265,00	679 635,00	29 265,00	5 934 542,00		5 905 277,00
2805	Concessions et droits similaires, brevet		340 179,98	1 551,53			114 287,62	1 551,53	454 467,60		452 916,07
280	Sous Total compte 280		5 610 706,98	20 181,25		29 265,00	798 874,34	49 446,25	6 409 581,32		6 360 135,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		241 028,84	1 708,23			37 841,05	1 708,23	278 869,89		277 161,66
28128	Autres agencements et aménagements		1 160,00				232,00		1 392,00		1 392,00
2812	Sous Total compte 2812		242 188,84	1 708,23			38 073,05	1 708,23	280 261,89		278 553,66
281321	Immeubles de rapport		2 496 264,08				110 548,00		2 606 812,08		2 606 812,08
28132	Sous Total compte 28132		2 496 264,08				110 548,00		2 606 812,08		2 606 812,08
281351	Bâtiments publics		14 415,98				3 834,00		18 249,98		18 249,98
28135	Sous Total compte 28135		14 415,98				3 834,00		18 249,98		18 249,98
2813	Sous Total compte 2813		2 510 680,06				114 382,00		2 625 062,06		2 625 062,06
28141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtimen		2 112,00				704,00		2 816,00		2 816,00
28145	Constructions sur sol d'autrui - Install						1 272,00		1 272,00		1 272,00
2814	Sous Total compte 2814		2 112,00				1 976,00		4 088,00		4 088,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815731	Matériel roulant		12 044,20						12 044,20		12 044,20
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		1 120 634,35	1 570,03		161 807,89		1 570,03	1 282 442,24		1 280 872,21
281573	Sous Total compte 281573		1 132 678,55	1 570,03		161 807,89		1 570,03	1 294 486,44		1 292 916,41
28157	Sous Total compte 28157		1 132 678,55	1 570,03		161 807,89		1 570,03	1 294 486,44		1 292 916,41
28158	Autres installations, matériel et outill		529 713,41	2 405,13		52 780,38		2 405,13	582 493,79		580 088,66
2815	Sous Total compte 2815		1 662 391,96	3 975,16		214 588,27		3 975,16	1 876 980,23		1 873 005,07
281788	Autres		178 339,00			25 149,00			203 488,00		203 488,00
28178	Sous Total compte 28178		178 339,00			25 149,00			203 488,00		203 488,00
2817	Sous Total compte 2817		178 339,00			25 149,00			203 488,00		203 488,00
28181	Installations générales, agencements et		101 990,48			1 486,00			103 476,48		103 476,48
281828	Autres matériels de transport		1 812 098,65	86 672,92		254 063,53		86 672,92	2 066 162,18		1 979 489,26
28182	Sous Total compte 28182		1 812 098,65	86 672,92		254 063,53		86 672,92	2 066 162,18		1 979 489,26
281831	Matériel informatique scolaire					2 757,00			2 757,00		2 757,00
281838	Autre matériel informatique		1 899 164,08	6 506,58		199 762,68		6 506,58	2 098 926,76		2 092 420,18
28183	Sous Total compte 28183		1 899 164,08	6 506,58		202 519,68		6 506,58	2 101 683,76		2 095 177,18
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires					135,00			135,00		135,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		812 475,19	5 100,08		76 095,82		5 100,08	888 571,01		883 470,93
28184	Sous Total compte 28184		812 475,19	5 100,08		76 230,82		5 100,08	888 706,01		883 605,93
28188	Autres		3 975 937,58	7 905,76		574 178,33		7 905,76	4 550 115,91		4 542 210,15

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		8 601 665,98	106 185,34			1 108 478,36	106 185,34	9 710 144,34		9 603 959,00
281	Sous Total compte 281		13 197 377,84	111 868,73			1 502 646,68	111 868,73	14 700 024,52		14 588 155,79
28	Sous Total compte 28		18 808 084,82	132 049,98		29 265,00	2 301 521,02	161 314,98	21 109 605,84		20 948 290,86
	Total classe 2	382 962 837,90	23 087 811,89	5 209 083,59	5 209 083,59	13 262 352,21	2 817 192,28	401 434 273,70	31 114 087,76	395 548 203,87	25 228 017,93
4011	Fournisseurs		202 518,60	14 972 269,95	15 783 480,08			14 972 269,95	15 985 998,68		1 013 728,73
401	Sous Total compte 401		202 518,60	14 972 269,95	15 783 480,08			14 972 269,95	15 985 998,68		1 013 728,73
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale			500,00	500,00			500,00	500,00		0,00
402	Sous Total compte 402			500,00	500,00			500,00	500,00		0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations		64 247,45	12 678 392,63	12 749 887,94			12 678 392,63	12 814 135,39		135 742,76
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		47 562,29	324 776,53	361 961,66			324 776,53	409 523,95		84 747,42
4047	Sous Total compte 4047		47 562,29	324 776,53	361 961,66			324 776,53	409 523,95		84 747,42
404	Sous Total compte 404		111 809,74	13 003 169,16	13 111 849,60			13 003 169,16	13 223 659,34		220 490,18
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		1 702 418,91	1 702 418,91	2 759 958,04			1 702 418,91	4 462 376,95		2 759 958,04
40	Sous Total compte 40		2 016 747,25	29 678 358,02	31 655 787,72			29 678 358,02	33 672 534,97		3 994 176,95
411	Redevables	796 799,83		2 011 039,66	1 612 570,45			2 807 839,49	1 612 570,45	1 195 269,04	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	359 654,84		741 800,21	569 964,05			1 101 455,05	569 964,05	531 491,00	
4161	Créances douteuses	227 294,96		278 838,28	274 492,90			506 133,24	274 492,90	231 640,34	
416	Sous Total compte 416	227 294,96		278 838,28	274 492,90			506 133,24	274 492,90	231 640,34	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	1 483,50		93 644,52	1 483,50			95 128,02	1 483,50	93 644,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 418	1 483,50		93 644,52	1 483,50			95 128,02	1 483,50	93 644,52	
41	Sous Total compte 41	1 385 233,13		3 125 322,67	2 458 510,90			4 510 555,80	2 458 510,90	2 052 044,90	
421	Personnel - Rémunérations dues			21 116 625,75	21 116 625,75			21 116 625,75	21 116 625,75		0,00
425	Personnel - Avances et acomptes			3 766,56	3 766,56			3 766,56	3 766,56		0,00
427	Personnel - Oppositions			67 397,55	69 139,40			67 397,55	69 139,40		1 741,85
42	Sous Total compte 42			21 187 789,86	21 189 531,71			21 187 789,86	21 189 531,71		1 741,85
431	Sécurité sociale		468,82	11 678 697,62	11 678 228,80			11 678 697,62	11 678 697,62		0,00
437	Autres organismes sociaux		1 163,77	2 252 006,69	2 250 842,92			2 252 006,69	2 252 006,69		0,00
43	Sous Total compte 43		1 632,59	13 930 704,31	13 929 071,72			13 930 704,31	13 930 704,31		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	20 022,00		94 842,00	20 022,00			114 864,00	20 022,00	94 842,00	
4416	Subventions à recevoir - Contentieux			2 652,00	2 652,00			2 652,00	2 652,00		0,00
441	Sous Total compte 441	20 022,00		97 494,00	22 674,00			117 516,00	22 674,00	94 842,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			461 789,73	461 789,73			461 789,73	461 789,73		0,00
442	Sous Total compte 442			461 789,73	461 789,73			461 789,73	461 789,73		0,00
44311	Dépenses			40 682,00	40 682,00			40 682,00	40 682,00		0,00
44312	Recettes - Amiable	300 704,75		1 822 357,50	2 122 624,75			2 123 062,25	2 122 624,75	437,50	
4431	Sous Total compte 4431	300 704,75		1 863 039,50	2 163 306,75			2 163 744,25	2 163 306,75	437,50	
44321	Dépenses			33 864,00	33 864,00			33 864,00	33 864,00		0,00
4432	Sous Total compte 4432			33 864,00	33 864,00			33 864,00	33 864,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44331	Dépenses			1 680,00	1 680,00			1 680,00	1 680,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433			1 680,00	1 680,00			1 680,00	1 680,00		0,00
44342	Recettes - Amiable			19 735,00	2 652,00			19 735,00	2 652,00	17 083,00	
4434	Sous Total compte 4434			19 735,00	2 652,00			19 735,00	2 652,00	17 083,00	
44351	Dépenses			2 418 406,65	2 649 672,65			2 418 406,65	2 649 672,65		231 266,00
44352	Recettes - Amiable			580 448,07	141 934,09			580 448,07	141 934,09	438 513,98	
4435	Sous Total compte 4435			2 998 854,72	2 791 606,74			2 998 854,72	2 791 606,74	207 247,98	
44371	Dépenses			265 000,00	265 000,00			265 000,00	265 000,00		0,00
44372	Recettes - Amiable	176 868,35		397 911,32	372 193,93			574 779,67	372 193,93	202 585,74	
4437	Sous Total compte 4437	176 868,35		662 911,32	637 193,93			839 779,67	637 193,93	202 585,74	
44381	Dépenses			164 928,51	165 653,80			164 928,51	165 653,80		725,29
44382	Recettes - Amiable	15 702,28		15 266,46	30 968,74			30 968,74	30 968,74		0,00
4438	Sous Total compte 4438	15 702,28		180 194,97	196 622,54			195 897,25	196 622,54		725,29
443	Sous Total compte 443	493 275,38		5 760 279,51	5 826 925,96			6 253 554,89	5 826 925,96	426 628,93	
44551	T.V.A. à décaisser			6 710,00	6 710,00			6 710,00	6 710,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			6 710,00	6 710,00			6 710,00	6 710,00		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			3 263,50	3 263,50			3 263,50	3 263,50		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			3 588,00	3 588,00			3 588,00	3 588,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456			6 851,50	6 851,50			6 851,50	6 851,50		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	T.V.A. collectée			9 320,00	9 320,00			9 320,00	9 320,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			9 320,00	9 320,00			9 320,00	9 320,00		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	1 045,70		652,00	652,00			1 697,70	652,00	1 045,70	
4458	Sous Total compte 4458	1 045,70		652,00	652,00			1 697,70	652,00	1 045,70	
445	Sous Total compte 445	1 045,70		23 533,50	23 533,50			24 579,20	23 533,50	1 045,70	
447	Autres impôts, taxes et versements assim		15,40	129 018,94	129 003,54			129 018,94	129 018,94		0,00
4486	Autres charges à payer		1 818 628,26	1 818 628,26				1 818 628,26	1 818 628,26		0,00
4487	Produits à recevoir	115 515,60		261 422,00	115 515,60			376 937,60	115 515,60	261 422,00	
448	Sous Total compte 448	115 515,60	1 818 628,26	2 080 050,26	115 515,60			2 195 565,86	1 934 143,86	261 422,00	
44	Sous Total compte 44	629 858,68	1 818 643,66	8 552 165,94	6 579 442,33			9 182 024,62	8 398 085,99	783 938,63	
451007	Compte de rattachement avec... (à subdiv	73 658,94		17 547,00	191 949,65			91 205,94	191 949,65		100 743,71
451	Sous Total compte 451	73 658,94		17 547,00	191 949,65			91 205,94	191 949,65		100 743,71
45411	Dépenses	3 888,00						3 888,00		3 888,00	
4541201	Recettes					3 888,00			3 888,00		3 888,00
45412	Sous Total compte 45412					3 888,00			3 888,00		3 888,00
4541	Sous Total compte 4541	3 888,00				3 888,00		3 888,00	3 888,00		0,00
454	Sous Total compte 454	3 888,00				3 888,00		3 888,00	3 888,00		0,00
45	Sous Total compte 45	77 546,94		17 547,00	191 949,65		3 888,00	95 093,94	195 837,65		100 743,71
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			501 000,00	501 000,00			501 000,00	501 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
462	Sous Total compte 462			501 000,00	501 000,00			501 000,00	501 000,00		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser			6 142,00	6 142,00			6 142,00	6 142,00		0,00
464	Sous Total compte 464			6 142,00	6 142,00			6 142,00	6 142,00		0,00
466	Excédents de versement		1 385,01	30 109,05	29 845,46			30 109,05	31 230,47		1 121,42
46711	Autres comptes créditeurs		380 697,75	4 302 351,57	4 062 748,52			4 302 351,57	4 443 446,27		141 094,70
4671	Sous Total compte 4671		380 697,75	4 302 351,57	4 062 748,52			4 302 351,57	4 443 446,27		141 094,70
46721	Débiteurs divers - Amiable	37 979,05		1 872 996,67	1 101 722,45			1 910 975,72	1 101 722,45	809 253,27	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	37 312,19		14 767,51	14 223,13			52 079,70	14 223,13	37 856,57	
4672	Sous Total compte 4672	75 291,24		1 887 764,18	1 115 945,58			1 963 055,42	1 115 945,58	847 109,84	
467	Sous Total compte 467	75 291,24	380 697,75	6 190 115,75	5 178 694,10			6 265 406,99	5 559 391,85	706 015,14	
4686	Charges à payer		4 682,30	4 682,30				4 682,30	4 682,30		0,00
4687	Produits à recevoir			1 465,70				1 465,70		1 465,70	
468	Sous Total compte 468		4 682,30	6 148,00				6 148,00	4 682,30	1 465,70	
46	Sous Total compte 46	75 291,24	386 765,06	6 733 514,80	5 715 681,56			6 808 806,04	6 102 446,62	706 359,42	
4711	Versements des régisseurs	115 214,63		2 957 705,26	3 051 713,36			3 072 919,89	3 051 713,36	21 206,53	
4712	Virements réimputés		459,36	33 188,40	34 708,77			33 188,40	35 168,13		1 979,73
47131	Versements sur contributions directes			33 546 696,00	33 546 696,00			33 546 696,00	33 546 696,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			6 628 309,00	6 628 309,00			6 628 309,00	6 628 309,00		0,00
47133	Fonds d'emprunt			2 116 175,00	2 116 175,00			2 116 175,00	2 116 175,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47134	Subventions			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00		0,00
47138	Autres		480,16	22 890 397,51	22 889 984,85			22 890 397,51	22 890 465,01		67,50
4713	Sous Total compte 4713		480,16	65 186 577,51	65 186 164,85			65 186 577,51	65 186 645,01		67,50
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique			16 217,72	16 217,72			16 217,72	16 217,72		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		195,48	23 431,44	23 245,96			23 431,44	23 441,44		10,00
47141	Sous Total compte 47141		195,48	39 649,16	39 463,68			39 649,16	39 659,16		10,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			1 246,24	1 246,24			1 246,24	1 246,24		0,00
4714	Sous Total compte 4714		195,48	40 895,40	40 709,92			40 895,40	40 905,40		10,00
4718	Autres recettes à régulariser		1 000,00	1 857 507,16	1 856 607,74			1 857 507,16	1 857 607,74		100,58
471	Sous Total compte 471	115 214,63	2 135,00	70 075 873,73	70 169 904,64			70 191 088,36	70 172 039,64	19 048,72	
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			5 503 186,45	5 503 186,45			5 503 186,45	5 503 186,45		0,00
47218	Autres dépenses			280 754,06	280 515,17			280 754,06	280 515,17	238,89	
4721	Sous Total compte 4721			5 783 940,51	5 783 701,62			5 783 940,51	5 783 701,62	238,89	
4722	Commissions bancaires en instance de man			276,94	274,77			276,94	274,77	2,17	
4728	Autres dépenses à régulariser			600 295,67	600 297,67			600 295,67	600 297,67		2,00
472	Sous Total compte 472			6 384 513,12	6 384 274,06			6 384 513,12	6 384 274,06	239,06	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,38		1,50	2,88			2,88	2,88		0,00
478	Sous Total compte 478	1,38		1,50	2,88			2,88	2,88		0,00
47	Sous Total compte 47	115 216,01	2 135,00	76 460 388,35	76 554 181,58			76 575 604,36	76 556 316,58	19 287,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4817	Indemnités de renégociation de la dette	1 198 710,00					239 742,00	1 198 710,00	239 742,00	958 968,00	
481	Sous Total compte 481	1 198 710,00					239 742,00	1 198 710,00	239 742,00	958 968,00	
48	Sous Total compte 48	1 198 710,00					239 742,00	1 198 710,00	239 742,00	958 968,00	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		92 071,00		348,00				92 419,00		92 419,00
491	Sous Total compte 491		92 071,00		348,00				92 419,00		92 419,00
49	Sous Total compte 49		92 071,00		348,00				92 419,00		92 419,00
	Total classe 4	3 481 856,00	4 317 994,56	159 685 790,95	158 274 505,17		243 630,00	163 167 646,95	162 836 129,73	4 900 853,95	4 569 336,73
5113	Titres spéciaux de paiement	1 758,00		19 060,50	17 942,00			20 818,50	17 942,00	2 876,50	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			96 189,86	96 189,86			96 189,86	96 189,86		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			7 926,35	7 926,35			7 926,35	7 926,35		0,00
511	Sous Total compte 511	1 758,00		123 176,71	122 058,21			124 934,71	122 058,21	2 876,50	
515	Compte au Trésor	6 660 270,90		73 312 788,81	76 839 884,48			79 973 059,71	76 839 884,48	3 133 175,23	
51	Sous Total compte 51	6 662 028,90		73 435 965,52	76 961 942,69			80 097 994,42	76 961 942,69	3 136 051,73	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	11 786,41		11 827,07	18 511,17			23 613,48	18 511,17	5 102,31	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	2 831,50		140,00	231,50			2 971,50	231,50	2 740,00	
541	Sous Total compte 541	14 617,91		11 967,07	18 742,67			26 584,98	18 742,67	7 842,31	
54	Sous Total compte 54	14 617,91		11 967,07	18 742,67			26 584,98	18 742,67	7 842,31	
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 244 674,02	3 244 674,02			3 244 674,02	3 244 674,02		0,00
584	Encaissement par lecture optique			374 564,53	374 564,53			374 564,53	374 564,53		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opérations financières entre le budget p			189 509,84	189 509,84			189 509,84	189 509,84		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			28 732,83	28 732,83			28 732,83	28 732,83		0,00
587	Sous Total compte 587			28 732,83	28 732,83			28 732,83	28 732,83		0,00
588	Autres virements internes			4 436,81	4 436,81			4 436,81	4 436,81		0,00
58	Sous Total compte 58			3 841 918,03	3 841 918,03			3 841 918,03	3 841 918,03		0,00
	Total classe 5	6 676 646,81		77 289 850,62	80 822 603,39			83 966 497,43	80 822 603,39	3 143 894,04	
6042	Achats de prestations de services (autre					1 217 050,44	51 828,87	1 217 050,44	51 828,87	1 165 221,57	
604	Sous Total compte 604					1 217 050,44	51 828,87	1 217 050,44	51 828,87	1 165 221,57	
60611	Eau et assainissement					272 381,47	15 383,01	272 381,47	15 383,01	256 998,46	
60612	Énergie - Électricité					2 547 793,82	217 307,17	2 547 793,82	217 307,17	2 330 486,65	
60613	Chauffage urbain					2 374 674,09	757 008,68	2 374 674,09	757 008,68	1 617 665,41	
6061	Sous Total compte 6061					5 194 849,38	989 698,86	5 194 849,38	989 698,86	4 205 150,52	
60621	Combustibles					5 275,78		5 275,78		5 275,78	
60622	Carburants					272 487,80		272 487,80		272 487,80	
60623	Alimentation					153 629,90	11 107,13	153 629,90	11 107,13	142 522,77	
60628	Autres fournitures non stockées					200 195,09	10 551,07	200 195,09	10 551,07	189 644,02	
6062	Sous Total compte 6062					631 588,57	21 658,20	631 588,57	21 658,20	609 930,37	
60631	Fournitures d'entretien					116 937,18	4 247,16	116 937,18	4 247,16	112 690,02	
60632	Fournitures de petit équipement					194 618,98	21 659,56	194 618,98	21 659,56	172 959,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60633	Fournitures de voirie					195 169,35	17 231,04	195 169,35	17 231,04	177 938,31	
60636	Habillement et vêtements de travail					100 978,17	10 656,17	100 978,17	10 656,17	90 322,00	
6063	Sous Total compte 6063					607 703,68	53 793,93	607 703,68	53 793,93	553 909,75	
6064	Fournitures administratives					29 281,35	2 293,95	29 281,35	2 293,95	26 987,40	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèque)					91 559,21	2 049,24	91 559,21	2 049,24	89 509,97	
6067	Fournitures scolaires					122 855,23	34 563,83	122 855,23	34 563,83	88 291,40	
6068	Autres matières et fournitures.					745 591,92	86 272,18	745 591,92	86 272,18	659 319,74	
606	Sous Total compte 606					7 423 429,34	1 190 330,19	7 423 429,34	1 190 330,19	6 233 099,15	
60	Sous Total compte 60					8 640 479,78	1 242 159,06	8 640 479,78	1 242 159,06	7 398 320,72	
611	Contrats de prestations de services					383 263,81	32 583,46	383 263,81	32 583,46	350 680,35	
6132	Locations immobilières					234 755,05	1 798,36	234 755,05	1 798,36	232 956,69	
61351	Matériel roulant					336 334,98	31 208,09	336 334,98	31 208,09	305 126,89	
61358	Autres					40 186,28	1 130,00	40 186,28	1 130,00	39 056,28	
6135	Sous Total compte 6135					376 521,26	32 338,09	376 521,26	32 338,09	344 183,17	
613	Sous Total compte 613					611 276,31	34 136,45	611 276,31	34 136,45	577 139,86	
614	Charges locatives et de copropriété					353 801,94	4 945,31	353 801,94	4 945,31	348 856,63	
61521	Terrains					1 211 081,52	165 363,29	1 211 081,52	165 363,29	1 045 718,23	
615221	Bâtiments publics					359 576,07	43 301,41	359 576,07	43 301,41	316 274,66	
615228	Autres bâtiments					4 776,00		4 776,00		4 776,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61522	Sous Total compte 61522					364 352,07	43 301,41	364 352,07	43 301,41	321 050,66	
615231	Voiries					391 168,47	33 379,65	391 168,47	33 379,65	357 788,82	
615232	Réseaux					347 618,00	53 179,17	347 618,00	53 179,17	294 438,83	
61523	Sous Total compte 61523					738 786,47	86 558,82	738 786,47	86 558,82	652 227,65	
6152	Sous Total compte 6152					2 314 220,06	295 223,52	2 314 220,06	295 223,52	2 018 996,54	
61551	Matériel roulant					117 132,84	4 178,07	117 132,84	4 178,07	112 954,77	
61558	Autres biens mobiliers					289 536,65	57 056,00	289 536,65	57 056,00	232 480,65	
6155	Sous Total compte 6155					406 669,49	61 234,07	406 669,49	61 234,07	345 435,42	
6156	Maintenance					756 173,67	75 070,15	756 173,67	75 070,15	681 103,52	
615	Sous Total compte 615					3 477 063,22	431 527,74	3 477 063,22	431 527,74	3 045 535,48	
6161	Multirisques					574 222,44	252,52	574 222,44	252,52	573 969,92	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					21 839,74		21 839,74		21 839,74	
616	Sous Total compte 616					596 062,18	252,52	596 062,18	252,52	595 809,66	
617	Études et recherches					179 610,67	141 767,50	179 610,67	141 767,50	37 843,17	
6182	Documentation générale et technique					17 787,80	1 617,47	17 787,80	1 617,47	16 170,33	
6184	Versements à des organismes de formation					153 737,13	37 560,16	153 737,13	37 560,16	116 176,97	
6188	Autres frais divers					674 154,50	141 901,85	674 154,50	141 901,85	532 252,65	
618	Sous Total compte 618					845 679,43	181 079,48	845 679,43	181 079,48	664 599,95	
61	Sous Total compte 61					6 446 757,56	826 292,46	6 446 757,56	826 292,46	5 620 465,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6216	Personnel affecté par le GFP de rattaché					3 092 938,48	1 533 383,59	3 092 938,48	1 533 383,59	1 559 554,89	
621	Sous Total compte 621					3 092 938,48	1 533 383,59	3 092 938,48	1 533 383,59	1 559 554,89	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					692,50		692,50		692,50	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					43 846,50		43 846,50		43 846,50	
62268	Autres honoraires, conseils...					58 387,57	6 984,84	58 387,57	6 984,84	51 402,73	
6226	Sous Total compte 6226					102 234,07	6 984,84	102 234,07	6 984,84	95 249,23	
6227	Frais d'actes et de contentieux					42 790,78		42 790,78		42 790,78	
6228	Divers					25 138,79	8 126,72	25 138,79	8 126,72	17 012,07	
622	Sous Total compte 622					170 856,14	15 111,56	170 856,14	15 111,56	155 744,58	
6231	Annonces et insertions					38 845,88	6 832,00	38 845,88	6 832,00	32 013,88	
6232	Fêtes et cérémonies					560 625,74	60 449,95	560 625,74	60 449,95	500 175,79	
6234	Réceptions					114 563,00	7 686,63	114 563,00	7 686,63	106 876,37	
6236	Catalogues et imprimés					13 729,40	2 234,00	13 729,40	2 234,00	11 495,40	
6237	Publications					133 709,39	23 503,71	133 709,39	23 503,71	110 205,68	
6238	Divers					148 830,00	18 766,10	148 830,00	18 766,10	130 063,90	
623	Sous Total compte 623					1 010 303,41	119 472,39	1 010 303,41	119 472,39	890 831,02	
6241	Transports de biens					1 135,00		1 135,00		1 135,00	
6245	Transports de personnes extérieures à la					336,00		336,00		336,00	
6247	Transports collectifs du personnel					229 899,58	41 517,77	229 899,58	41 517,77	188 381,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6248	Divers					5 960,05	2 364,39	5 960,05	2 364,39	3 595,66	
624	Sous Total compte 624					237 330,63	43 882,16	237 330,63	43 882,16	193 448,47	
6251	Voyages, déplacements et missions					40 626,18	2 963,50	40 626,18	2 963,50	37 662,68	
625	Sous Total compte 625					40 626,18	2 963,50	40 626,18	2 963,50	37 662,68	
6261	Frais d'affranchissement					123 179,24	4 650,76	123 179,24	4 650,76	118 528,48	
6262	Frais de télécommunications					79 706,59	27 113,17	79 706,59	27 113,17	52 593,42	
626	Sous Total compte 626					202 885,83	31 763,93	202 885,83	31 763,93	171 121,90	
627	Services bancaires et assimilés.					13 674,26		13 674,26		13 674,26	
6281	Concours divers (cotisations...)					103 030,84	30 533,70	103 030,84	30 533,70	72 497,14	
6282	Frais de gardiennage					8 259,30	347,76	8 259,30	347,76	7 911,54	
6283	Frais de nettoyage des locaux					101 928,34	17 490,97	101 928,34	17 490,97	84 437,37	
6284	Redevance pour services rendus					102 462,00		102 462,00		102 462,00	
62876	Au GFP de rattachement					801 875,85	273 697,67	801 875,85	273 697,67	528 178,18	
6287	Sous Total compte 6287					801 875,85	273 697,67	801 875,85	273 697,67	528 178,18	
6288	Autres					1 015,80	63,00	1 015,80	63,00	952,80	
628	Sous Total compte 628					1 118 572,13	322 133,10	1 118 572,13	322 133,10	796 439,03	
62	Sous Total compte 62					5 887 187,06	2 068 710,23	5 887 187,06	2 068 710,23	3 818 476,83	
6331	Versement mobilité					186 427,44		186 427,44		186 427,44	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					103 964,51		103 964,51		103 964,51	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					230 002,42		230 002,42		230 002,42	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					62 377,68		62 377,68		62 377,68	
633	Sous Total compte 633					582 772,05		582 772,05		582 772,05	
63512	Taxes foncières					160 106,00	11 868,00	160 106,00	11 868,00	148 238,00	
6351	Sous Total compte 6351					160 106,00	11 868,00	160 106,00	11 868,00	148 238,00	
6353	Impôts indirects					1 033,00		1 033,00		1 033,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					1 026,70		1 026,70		1 026,70	
635	Sous Total compte 635					162 165,70	11 868,00	162 165,70	11 868,00	150 297,70	
63	Sous Total compte 63					744 937,75	11 868,00	744 937,75	11 868,00	733 069,75	
64111	Rémunération principale					13 840 354,79	2 794,31	13 840 354,79	2 794,31	13 837 560,48	
64112	Supplément familial de traitement et ind					172 203,50		172 203,50		172 203,50	
64113	NBI					266 484,21		266 484,21		266 484,21	
64118	Autres indemnités.					2 543 146,19		2 543 146,19		2 543 146,19	
6411	Sous Total compte 6411					16 822 188,69	2 794,31	16 822 188,69	2 794,31	16 819 394,38	
64131	Rémunérations					4 508 914,88	1 275,20	4 508 914,88	1 275,20	4 507 639,68	
64132	Supplément familial de traitement et ind					63 652,99		63 652,99		63 652,99	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					18 173,94		18 173,94		18 173,94	
64138	Primes et autres indemnités					1 196 086,27		1 196 086,27		1 196 086,27	
6413	Sous Total compte 6413					5 786 828,08	1 275,20	5 786 828,08	1 275,20	5 785 552,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6414	Personnel rémunéré à la vacation					1 792 644,25		1 792 644,25		1 792 644,25	
64168	Autres emplois aidés					502 429,98		502 429,98		502 429,98	
6416	Sous Total compte 6416					502 429,98		502 429,98		502 429,98	
6417	Rémunérations des apprentis					99 365,45		99 365,45		99 365,45	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					162,60	206 822,40	162,60	206 822,40		206 659,80
641	Sous Total compte 641					25 003 619,05	210 891,91	25 003 619,05	210 891,91	24 792 727,14	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					4 533 775,34		4 533 775,34		4 533 775,34	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					4 755 778,51		4 755 778,51		4 755 778,51	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					305 507,27		305 507,27		305 507,27	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					290 936,19	4 265,35	290 936,19	4 265,35	286 670,84	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					7 963,65		7 963,65		7 963,65	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					18 943,75		18 943,75		18 943,75	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S					2 657,45	44 428,05	2 657,45	44 428,05		41 770,60
645	Sous Total compte 645					9 915 562,16	48 693,40	9 915 562,16	48 693,40	9 866 868,76	
6472	Prestations familiales directes					14 855,23		14 855,23		14 855,23	
64731	Versées directement					186 883,83		186 883,83		186 883,83	
6473	Sous Total compte 6473					186 883,83		186 883,83		186 883,83	
6475	Médecine du travail, pharmacie					124 144,07	38 630,47	124 144,07	38 630,47	85 513,60	
647	Sous Total compte 647					325 883,13	38 630,47	325 883,13	38 630,47	287 252,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6488	Autres					11 389,58		11 389,58		11 389,58	
648	Sous Total compte 648					11 389,58		11 389,58		11 389,58	
64	Sous Total compte 64					35 256 453,92	298 215,78	35 256 453,92	298 215,78	34 958 238,14	
65132	Prix					4 730,76	297,90	4 730,76	297,90	4 432,86	
65133	Secours d'urgence					201,00		201,00		201,00	
65138	Autres secours					120 174,00		120 174,00		120 174,00	
6513	Sous Total compte 6513					125 105,76	297,90	125 105,76	297,90	124 807,86	
651	Sous Total compte 651					125 105,76	297,90	125 105,76	297,90	124 807,86	
65311	Indemnités de fonction					291 575,40		291 575,40		291 575,40	
65312	Frais de mission et de déplacement					915,67		915,67		915,67	
65313	Cotisations de retraite					27 132,50		27 132,50		27 132,50	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					35 622,12		35 622,12		35 622,12	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					725,29		725,29		725,29	
65317	Sous Total compte 65317					725,29		725,29		725,29	
6531	Sous Total compte 6531					355 970,98		355 970,98		355 970,98	
653	Sous Total compte 653					355 970,98		355 970,98		355 970,98	
6541	Créances admises en non-valeur					14 363,12		14 363,12		14 363,12	
6542	Créances éteintes					14 369,71		14 369,71		14 369,71	
654	Sous Total compte 654					28 732,83		28 732,83		28 732,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6561	Organismes de regroupement					133 192,00		133 192,00		133 192,00	
656	Sous Total compte 656					133 192,00		133 192,00		133 192,00	
65732	Régions					33 864,00		33 864,00		33 864,00	
65733	Départements					1 680,00		1 680,00		1 680,00	
657363	CCAS/CIAS					265 000,00		265 000,00		265 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					265 000,00		265 000,00		265 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					300 544,00		300 544,00		300 544,00	
65748	Autres personnes de droit privé					3 636 288,78	17 672,40	3 636 288,78	17 672,40	3 618 616,38	
6574	Sous Total compte 6574					3 636 288,78	17 672,40	3 636 288,78	17 672,40	3 618 616,38	
657	Sous Total compte 657					3 936 832,78	17 672,40	3 936 832,78	17 672,40	3 919 160,38	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					476,83		476,83		476,83	
6584	Amendes fiscales et pénales					72,00		72,00		72,00	
65888	Autres					18 862,53	7 366,80	18 862,53	7 366,80	11 495,73	
6588	Sous Total compte 6588					18 862,53	7 366,80	18 862,53	7 366,80	11 495,73	
658	Sous Total compte 658					19 411,36	7 366,80	19 411,36	7 366,80	12 044,56	
65	Sous Total compte 65					4 599 245,71	25 337,10	4 599 245,71	25 337,10	4 573 908,61	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					960 854,38		960 854,38		960 854,38	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					266 400,09	308 274,91	266 400,09	308 274,91		41 874,82
6611	Sous Total compte 6611					1 227 254,47	308 274,91	1 227 254,47	308 274,91	918 979,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6618	Intérêts des autres dettes					3 565,58		3 565,58		3 565,58	
661	Sous Total compte 661					1 230 820,05	308 274,91	1 230 820,05	308 274,91	922 545,14	
6688	Autres					6 967,50		6 967,50		6 967,50	
668	Sous Total compte 668					6 967,50		6 967,50		6 967,50	
66	Sous Total compte 66					1 237 787,55	308 274,91	1 237 787,55	308 274,91	929 512,64	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					39 711,85		39 711,85		39 711,85	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					340 096,79		340 096,79		340 096,79	
6761	Différences sur réalisations (positives)					164 903,21		164 903,21		164 903,21	
676	Sous Total compte 676					164 903,21		164 903,21		164 903,21	
67	Sous Total compte 67					544 711,85		544 711,85		544 711,85	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					2 272 256,02		2 272 256,02		2 272 256,02	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					348,00		348,00		348,00	
681	Sous Total compte 681					2 272 604,02		2 272 604,02		2 272 604,02	
6862	Dotations aux amortissements des charges					239 742,00		239 742,00		239 742,00	
686	Sous Total compte 686					239 742,00		239 742,00		239 742,00	
68	Sous Total compte 68					2 512 346,02		2 512 346,02		2 512 346,02	
	Total classe 6					65 869 907,20	4 780 857,54	65 869 907,20	4 780 857,54	61 379 354,88	290 305,22
7018	Autres ventes de produits finis					23,50	23 077,85	23,50	23 077,85		23 054,35
701	Sous Total compte 701					23,50	23 077,85	23,50	23 077,85		23 054,35

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70311	Concession dans les cimetières (produit						120 867,00		120 867,00		120 867,00
7031	Sous Total compte 7031						120 867,00		120 867,00		120 867,00
70321	Droits de stationnement et de location s					7 708,91	573 923,74	7 708,91	573 923,74		566 214,83
70323	Redevance d'occupation du domaine public						6 085,00		6 085,00		6 085,00
7032	Sous Total compte 7032					7 708,91	580 008,74	7 708,91	580 008,74		572 299,83
70383	Redevance de stationnement						518 295,72		518 295,72		518 295,72
70384	Forfait de post-stationnement						292 797,27		292 797,27		292 797,27
70388	Autres redevances et recettes diverses						84 091,89		84 091,89		84 091,89
7038	Sous Total compte 7038						895 184,88		895 184,88		895 184,88
703	Sous Total compte 703					7 708,91	1 596 060,62	7 708,91	1 596 060,62		1 588 351,71
7062	Redevances et droits des services à cara					758,00	269 276,02	758,00	269 276,02		268 518,02
70631	A caractère sportif						499 561,94		499 561,94		499 561,94
70632	A caractère de loisirs					127,16	210 477,62	127,16	210 477,62		210 350,46
7063	Sous Total compte 7063					127,16	710 039,56	127,16	710 039,56		709 912,40
7066	Redevances et droits des services à cara					737,60	444 332,90	737,60	444 332,90		443 595,30
7067	Redevances et droits des services périsc					863,51	1 039 576,07	863,51	1 039 576,07		1 038 712,56
706888	Autres						1 220,24		1 220,24		1 220,24
70688	Sous Total compte 70688						1 220,24		1 220,24		1 220,24
7068	Sous Total compte 7068						1 220,24		1 220,24		1 220,24

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706	Sous Total compte 706					2 486,27	2 464 444,79	2 486,27	2 464 444,79		2 461 958,52
7078	Autres marchandises					240,00	13 275,00	240,00	13 275,00		13 035,00
707	Sous Total compte 707					240,00	13 275,00	240,00	13 275,00		13 035,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						1 102,00		1 102,00		1 102,00
70843	au CCAS/CIAS						202 585,74		202 585,74		202 585,74
70846	au GFP de rattachement						334 007,16		334 007,16		334 007,16
70848	aux autres organismes						480 554,82		480 554,82		480 554,82
7084	Sous Total compte 7084						1 017 147,72		1 017 147,72		1 017 147,72
70873	par le CCAS/CIAS						195 325,58		195 325,58		195 325,58
70876	par le GFP de rattachement					115 515,60	507 862,91	115 515,60	507 862,91		392 347,31
70878	par des tiers						40 484,64		40 484,64		40 484,64
7087	Sous Total compte 7087					115 515,60	743 673,13	115 515,60	743 673,13		628 157,53
7088	Autres produits d'activités annexes (abo)					10,00	61 580,00	10,00	61 580,00		61 570,00
708	Sous Total compte 708					115 525,60	1 823 502,85	115 525,60	1 823 502,85		1 707 977,25
70	Sous Total compte 70					125 984,28	5 920 361,11	125 984,28	5 920 361,11		5 794 376,83
73111	Impôts directs locaux						32 706 906,00		32 706 906,00		32 706 906,00
73118	Autres contributions directes						92 902,00		92 902,00		92 902,00
7311	Sous Total compte 7311						32 799 808,00		32 799 808,00		32 799 808,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						1 542 552,00		1 542 552,00		1 542 552,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7312	Sous Total compte 7312						1 542 552,00		1 542 552,00		1 542 552,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr						752 311,51		752 311,51		752 311,51
7314	Sous Total compte 7314						752 311,51		752 311,51		752 311,51
73154	Droits de place						103 143,80		103 143,80		103 143,80
7315	Sous Total compte 7315						103 143,80		103 143,80		103 143,80
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure					861,72	27 437,84	861,72	27 437,84		26 576,12
7317	Sous Total compte 7317					861,72	27 437,84	861,72	27 437,84		26 576,12
731	Sous Total compte 731					861,72	35 225 253,15	861,72	35 225 253,15		35 224 391,43
73211	Attribution de compensation						10 409 627,00		10 409 627,00		10 409 627,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						870 712,00		870 712,00		870 712,00
7321	Sous Total compte 7321						11 280 339,00		11 280 339,00		11 280 339,00
73221	FNGIR						25 488,00		25 488,00		25 488,00
7322	Sous Total compte 7322						25 488,00		25 488,00		25 488,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux						188 615,70		188 615,70		188 615,70
732	Sous Total compte 732						11 494 442,70		11 494 442,70		11 494 442,70
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					40 610,00		40 610,00		40 610,00	
739111	Sous Total compte 739111					40 610,00		40 610,00		40 610,00	
73911	Sous Total compte 73911					40 610,00		40 610,00		40 610,00	
7391	Sous Total compte 7391					40 610,00		40 610,00		40 610,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	Sous Total compte 739					40 610,00		40 610,00		40 610,00	
73	Sous Total compte 73					41 471,72	46 719 695,85	41 471,72	46 719 695,85		46 678 224,13
74111	Dotation forfaitaire des communes						3 357 342,00		3 357 342,00		3 357 342,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des						3 163 191,00		3 163 191,00		3 163 191,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						104 968,00		104 968,00		104 968,00
74112	Sous Total compte 74112						3 268 159,00		3 268 159,00		3 268 159,00
7411	Sous Total compte 7411						6 625 501,00		6 625 501,00		6 625 501,00
741	Sous Total compte 741						6 625 501,00		6 625 501,00		6 625 501,00
743	Dotation spéciale au titre des institute						2 808,00		2 808,00		2 808,00
744	FCTVA						105 498,15		105 498,15		105 498,15
74718	Autres						1 058 116,33		1 058 116,33		1 058 116,33
7471	Sous Total compte 7471						1 058 116,33		1 058 116,33		1 058 116,33
7472	Régions						6 500,00		6 500,00		6 500,00
7473	Départements						59 163,75		59 163,75		59 163,75
74748	Autres communes						19 735,00		19 735,00		19 735,00
7474	Sous Total compte 7474						19 735,00		19 735,00		19 735,00
74751	GFP de rattachement						13 000,00		13 000,00		13 000,00
7475	Sous Total compte 7475						13 000,00		13 000,00		13 000,00
747888	Autres						1 908 116,65		1 908 116,65		1 908 116,65

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74788	Sous Total compte 74788						1 908 116,65		1 908 116,65		1 908 116,65
7478	Sous Total compte 7478						1 908 116,65		1 908 116,65		1 908 116,65
747	Sous Total compte 747						3 064 631,73		3 064 631,73		3 064 631,73
7482	Compensation pour perte de taxe addition						3 865,00		3 865,00		3 865,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra						2 345 247,00		2 345 247,00		2 345 247,00
7483	Sous Total compte 7483						2 345 247,00		2 345 247,00		2 345 247,00
7484	Dotation de recensement						7 822,00		7 822,00		7 822,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						77 155,00		77 155,00		77 155,00
748	Sous Total compte 748						2 434 089,00		2 434 089,00		2 434 089,00
74	Sous Total compte 74						12 232 527,88		12 232 527,88		12 232 527,88
752	Revenus des immeubles					1 721,00	606 082,76	1 721,00	606 082,76		604 361,76
755	Dédits et pénalités perçus					8 320,00	21 008,00	8 320,00	21 008,00		12 688,00
756	Libéralités reçues						500,00		500,00		500,00
75813	Redevances versées par les fermiers et c						456 402,57		456 402,57		456 402,57
7581	Sous Total compte 7581						456 402,57		456 402,57		456 402,57
75888	Autres					150,00	434 550,51	150,00	434 550,51		434 400,51
7588	Sous Total compte 7588					150,00	434 550,51	150,00	434 550,51		434 400,51
758	Sous Total compte 758					150,00	890 953,08	150,00	890 953,08		890 803,08
75	Sous Total compte 75					10 191,00	1 518 543,84	10 191,00	1 518 543,84		1 508 352,84

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
761	Produits de participations						19,01		19,01		19,01
76	Sous Total compte 76						19,01		19,01		19,01
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur)						47 959,90		47 959,90		47 959,90
775	Produits des cessions d'immobilisations						501 000,00		501 000,00		501 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						4 000,00		4 000,00		4 000,00
776	Sous Total compte 776						4 000,00		4 000,00		4 000,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						20 379,00		20 379,00		20 379,00
77	Sous Total compte 77						573 338,90		573 338,90		573 338,90
	Total classe 7					177 647,00	66 964 486,59	177 647,00	66 964 486,59	40 610,00	66 827 449,59
	Total général	394 199 426,98	394 199 426,98	251 305 089,50	249 069 690,67	83 875 612,48	86 111 011,31	729 380 128,96	729 380 128,96	466 102 734,01	466 102 734,01

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00900 - COMPIEGNE

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
ALLOCATION MUNICIPALE CHEQUES CADEAUX	0,00	101 300,00	101 300,00	0,00	101 300,00	101 300,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	101 300,00	101 300,00	0,00	101 300,00	101 300,00	0,00	0,00	0,00
862								0,00	0,00
Correspondant									
ALLOCATION MUNICIPALE CHEQUES CADEAUX	20 000,00	101 300,00	121 300,00	0,00	121 300,00	121 300,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	20 000,00	101 300,00	121 300,00	0,00	121 300,00	121 300,00	0,00	0,00	0,00
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
ALLOCATION MUNICIPALE CHEQUES CADEAUX	0,00	121 300,00	121 300,00	20 000,00	101 300,00	121 300,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	121 300,00	121 300,00	20 000,00	101 300,00	121 300,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	20 000,00	323 900,00	343 900,00	20 000,00	323 900,00	343 900,00	0,00	0,00	0,00



Page des signatures

00900 - COMPIEGNE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 26/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMPIEGNE** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

NIVELLE Olivier (1013767685-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A COMPIEGNE, le 26/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M PHILIPPE RAMON
M Gilles THOREL
M Olivier NIVELLE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 02/06/2024
DU 03/06/2024 AU 01/09/2024
DU 02/09/2024 AU 20/03/2025

Population 41344
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	Etat III-1 28

[2 Situation des valeurs inactives](#) Etat III-2 32
[4EME PARTIE : Page des signatures](#) 33

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 
ID : 060-216001586-20250404-02CM04042025-DE

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	196,42
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	196,42
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71,59
Stocks	51,59	Autres dettes non financières	0,02
Créances	216,44	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	71,61
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	268,03	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	71,61
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	268,03	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	268,03

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)					

BILAN (en Euros)

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		51 587,12		51 587,12	179 444,26
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		115 697,64		115 697,64	119 627,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		100 743,71		100 743,71	
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		268 028,47		268 028,47	299 071,26
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		268 028,47		268 028,47	299 071,26

BILAN (en Euros)

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		196 423,45	196 423,45
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		196 423,45	196 423,45

BILAN (en Euros)

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		71 585,38	28 988,87
Dettes fiscales et sociales		19,64	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			73 658,94
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		71 605,02	102 647,81
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		71 605,02	102 647,81
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		268 028,47	299 071,26

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	180,55	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	0,10	
Production stockée et immobilisée	-127,86	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	52,79	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	52,79	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	52,79	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		180 546,05		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		98,30		
Production stockée et immobilisée		-127 857,14		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		52 787,21		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		52 787,21		
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		52 787,21		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)				

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	216 979,19	290 000,00	506 979,19
Titres de recette émis (b)	180 644,35	347 806,56	528 450,91
Réductions de titres (c)		114 375,00	114 375,00
Recettes nettes (d = b - c)	180 644,35	233 431,56	414 075,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	90 000,00	290 000,00	380 000,00
Mandats émis (f)	52 787,21	262 420,43	315 207,64
Annulations de mandats (g)		28 988,87	28 988,87
Dépenses nettes (h = f - g)	52 787,21	233 431,56	286 218,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	127 857,14		127 857,14
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE					
Investissement	16 979,19		127 857,14		144 836,33
Fonctionnement					
Sous-Total	16 979,19		127 857,14		144 836,33
TOTAL II	16 979,19		127 857,14		144 836,33
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	16 979,19		127 857,14		144 836,33

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00		90 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	90 000,00		90 000,00
TOTAL GENERAL		90 000,00		90 000,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	90 000,00	52 787,21		52 787,21	37 212,79
TOTAL	90 000,00	52 787,21		52 787,21	37 212,79
TOTAL GENERAL	90 000,00	52 787,21		52 787,21	37 212,79

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00		200 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 979,19		16 979,19
TOTAL GENERAL		216 979,19		216 979,19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	200 000,00	180 644,35		180 644,35	19 355,65
TOTAL	200 000,00	180 644,35		180 644,35	19 355,65
001	16 979,19				16 979,19
TOTAL GENERAL	216 979,19	180 644,35		180 644,35	36 334,84

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	90 000,00		90 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	90 000,00		90 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00		200 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	200 000,00		200 000,00
TOTAL GENERAL		290 000,00		290 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	90 000,00	81 776,08	28 988,87	52 787,21	37 212,79
TOTAL	90 000,00	81 776,08	28 988,87	52 787,21	37 212,79
042	200 000,00	180 644,35		180 644,35	19 355,65
TOTAL	200 000,00	180 644,35		180 644,35	19 355,65
TOTAL GENERAL	290 000,00	262 420,43	28 988,87	233 431,56	56 568,44

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	200 000,00		200 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	200 000,00		200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00		90 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	90 000,00		90 000,00
TOTAL GENERAL		290 000,00		290 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	200 000,00	180 546,05		180 546,05	19 453,95
74		114 375,00	114 375,00		
75		98,30		98,30	-98,30
TOTAL	200 000,00	295 019,35	114 375,00	180 644,35	19 355,65
042	90 000,00	52 787,21		52 787,21	37 212,79
TOTAL	90 000,00	52 787,21		52 787,21	37 212,79
TOTAL GENERAL	290 000,00	347 806,56	114 375,00	233 431,56	56 568,44

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
3555	Terrains aménagés	52 787,21		52 787,21
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 787,21		52 787,21
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	52 787,21		52 787,21
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 787,21		52 787,21

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3555	Terrains aménagés	180 644,35		180 644,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 644,35		180 644,35
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	180 644,35		180 644,35
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	180 644,35		180 644,35

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	11 503,22	11 503,22	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	70 272,86	17 485,65	52 787,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	81 776,08	28 988,87	52 787,21
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	81 776,08	28 988,87	52 787,21
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	180 644,35		180 644,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 644,35		180 644,35
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	180 644,35		180 644,35
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	262 420,43	28 988,87	233 431,56

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7015	Ventes de terrains aménagés	180 546,05		180 546,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	180 546,05		180 546,05
7473	Départements	114 375,00	114 375,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	114 375,00	114 375,00	
75888	Autres	98,30		98,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	98,30		98,30
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	295 019,35	114 375,00	180 644,35
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	52 787,21		52 787,21
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 787,21		52 787,21
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	52 787,21		52 787,21
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	347 806,56	114 375,00	233 431,56

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		196 423,45						196 423,45		196 423,45
106	Sous Total compte 106		196 423,45						196 423,45		196 423,45
10	Sous Total compte 10		196 423,45						196 423,45		196 423,45
	Total classe 1		196 423,45						196 423,45		196 423,45
3555	Terrains aménagés	179 444,26				52 787,21	180 644,35	232 231,47	180 644,35	51 587,12	
355	Sous Total compte 355	179 444,26				52 787,21	180 644,35	232 231,47	180 644,35	51 587,12	
35	Sous Total compte 35	179 444,26				52 787,21	180 644,35	232 231,47	180 644,35	51 587,12	
	Total classe 3	179 444,26				52 787,21	180 644,35	232 231,47	180 644,35	51 587,12	
4011	Fournisseurs			12 228,86	12 228,86			12 228,86	12 228,86		0,00
401	Sous Total compte 401			12 228,86	12 228,86			12 228,86	12 228,86		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		28 988,87	28 988,87	71 585,38			28 988,87	100 574,25		71 585,38
40	Sous Total compte 40		28 988,87	41 217,73	83 814,24			41 217,73	112 803,11		71 585,38
44551	T.V.A. à décaisser			5 436,00	5 436,00			5 436,00	5 436,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			5 436,00	5 436,00			5 436,00	5 436,00		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			2 038,64	2 019,00			2 038,64	2 019,00	19,64	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			4 722,00	4 722,00			4 722,00	4 722,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456			6 760,64	6 741,00			6 760,64	6 741,00	19,64	
44571	T.V.A. collectée			6 152,00	6 171,64			6 152,00	6 171,64		19,64
4457	Sous Total compte 4457			6 152,00	6 171,64			6 152,00	6 171,64		19,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	5 252,00		1 303,00	5 252,00			6 555,00	5 252,00	1 303,00	
4458	Sous Total compte 4458	5 252,00		1 303,00	5 252,00			6 555,00	5 252,00	1 303,00	
445	Sous Total compte 445	5 252,00		19 651,64	23 600,64			24 903,64	23 600,64	1 303,00	
4487	Produits à recevoir	114 375,00		114 375,00	114 375,00			228 750,00	114 375,00	114 375,00	
448	Sous Total compte 448	114 375,00		114 375,00	114 375,00			228 750,00	114 375,00	114 375,00	
44	Sous Total compte 44	119 627,00		134 026,64	137 975,64			253 653,64	137 975,64	115 678,00	
451007	Compte de rattachement avec... (à subdiv		73 658,94	191 949,65	17 547,00			191 949,65	91 205,94	100 743,71	
451	Sous Total compte 451		73 658,94	191 949,65	17 547,00			191 949,65	91 205,94	100 743,71	
45	Sous Total compte 45		73 658,94	191 949,65	17 547,00			191 949,65	91 205,94	100 743,71	
4687	Produits à recevoir			117,86	117,86			117,86	117,86		0,00
468	Sous Total compte 468			117,86	117,86			117,86	117,86		0,00
46	Sous Total compte 46			117,86	117,86			117,86	117,86		0,00
47138	Autres			186 697,65	186 697,65			186 697,65	186 697,65		0,00
4713	Sous Total compte 4713			186 697,65	186 697,65			186 697,65	186 697,65		0,00
471	Sous Total compte 471			186 697,65	186 697,65			186 697,65	186 697,65		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,48	0,48			0,48	0,48		0,00
478	Sous Total compte 478			0,48	0,48			0,48	0,48		0,00
47	Sous Total compte 47			186 698,13	186 698,13			186 698,13	186 698,13		0,00
	Total classe 4	119 627,00	102 647,81	554 010,01	426 152,87			673 637,01	528 800,68	216 441,35	71 605,02

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			233 431,56	233 431,56			233 431,56	233 431,56		0,00
58	Sous Total compte 58			233 431,56	233 431,56			233 431,56	233 431,56		0,00
	Total classe 5			233 431,56	233 431,56			233 431,56	233 431,56		0,00
6045	Achats d'études et de prestations de ser					11 503,22	11 503,22	11 503,22	11 503,22		0,00
604	Sous Total compte 604					11 503,22	11 503,22	11 503,22	11 503,22		0,00
605	Achats de matériel, équipements et trava					70 272,86	17 485,65	70 272,86	17 485,65	52 787,21	
60	Sous Total compte 60					81 776,08	28 988,87	81 776,08	28 988,87	52 787,21	
	Total classe 6					81 776,08	28 988,87	81 776,08	28 988,87	52 787,21	
7015	Ventes de terrains aménagés						180 546,05		180 546,05		180 546,05
701	Sous Total compte 701						180 546,05		180 546,05		180 546,05
70	Sous Total compte 70						180 546,05		180 546,05		180 546,05
71355	Variation des stocks de terrains aménagé					180 644,35	52 787,21	180 644,35	52 787,21	127 857,14	
7135	Sous Total compte 7135					180 644,35	52 787,21	180 644,35	52 787,21	127 857,14	
713	Sous Total compte 713					180 644,35	52 787,21	180 644,35	52 787,21	127 857,14	
71	Sous Total compte 71					180 644,35	52 787,21	180 644,35	52 787,21	127 857,14	
7473	Départements					114 375,00	114 375,00	114 375,00	114 375,00		0,00
747	Sous Total compte 747					114 375,00	114 375,00	114 375,00	114 375,00		0,00
74	Sous Total compte 74					114 375,00	114 375,00	114 375,00	114 375,00		0,00
75888	Autres						98,30		98,30		98,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Sous Total compte 7588						98,30		98,30		98,30
758	Sous Total compte 758						98,30		98,30		98,30
75	Sous Total compte 75						98,30		98,30		98,30
	Total classe 7					295 019,35	347 806,56	295 019,35	347 806,56	127 857,14	180 644,35
	Total général	299 071,26	299 071,26	787 441,57	659 584,43	429 582,64	557 439,78	1 516 095,47	1 516 095,47	448 672,82	448 672,82

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-02CM04042025-DE



Exercice 2024

Page des signatures

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 24/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE** pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

NIVELLE Olivier (1013767685-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A COMPIEGNE, le 24/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

3 - Adoption des Comptes Administratifs 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Sophie SCHWARZ, 1ère Adjointe.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de Conseillers représentés : 9
Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 40
Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

3 - Adoption des Comptes Administratifs 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de demander à Mme SCHWARZ de remplir les fonctions de président.

Le président à l'appui du rapport de présentation et des maquettes budgétaires ci-joints, commente les comptes administratifs de l'exercice 2024 des budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14,

Considérant l'article L.1612-12 du CGCT, qui mentionne que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif,

Étant précisé que Monsieur le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

ADOpte les Comptes Administratifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

ADOpte à l'unanimité par le Conseil Municipal avec :
1 contre
Étienne DIOT

Pour copie conforme,
1ère Adjointe,

Sophie SCHWARZ



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour : 39

Contre : 1

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par (1), N. COTELLE
A, le Compiègne le 04/04/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Compiègne le 04/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

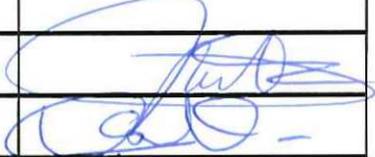
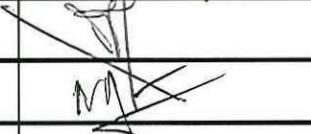
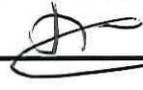
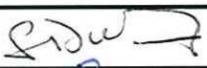
01 - Philippe MARINI	
02 - Sophie SCHWARZ	
03 - Sandrine de FIGUEIREDO	
04 - Eric de VALROGER	
05 - Martine MIQUEL	
06 - Benjamin OURY	
07 - Jihade OUKADI	
08 - Nicolas LEDAY	
09 - Claudine GREHAN	
10 - Pierre VATIN	
11 - Eugénie LE QUERE	
12 - Oumar BA	
13 - Arielle FRANÇOIS	
14 - Marc-Antoine BREKIESZ	
15 - Evelyse GUYOT	
16 - Xavier BOMBARD	
17 - Justyna DEPIERRE	
18 - Nicolas COTELLE	
19 - Dominique RENARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

20 - Emmanuel PASCUAL	
21 - Marie-Christine LEGROS	
22 - Christian TELLIER	
23 - Sidonie GRAND	
24 - Joël DUPUY de MERY	
25 - Monia LHADI	
26 - Fabienne CASTE	
27 - Alou BAGAYOKO	
28 - Françoise TROUSSELLE	
29 - Abdelhalim BENZADI	
30 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
31 - Kamel TOUIH	
32 - Martine JACQUEL	
33 - Nicolas HANEN	
34 - Hayate EL GHARMAOUI	
35 - Miloud ZOUACUI	
36 - Daniel LECA	
37 - Sylvie MESSERSCHMITT	
38 - Serdar KAYA	
39 - Solange DUMAY	
40 - Etienne DIOT	
41 - Emmanuelle BOUR	
42 - Anne KOERBER	
43 - Jean-Marc BRANCHE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 043

Nombre de membres présents : 040

Nombre de suffrages exprimés : 040

VOTES :

Pour : 039

Contre : 01

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par (1), N. COTELLE
A, le Compiègne le 04/04/2025

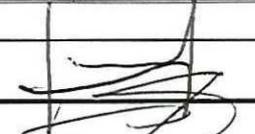
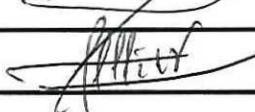
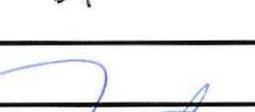
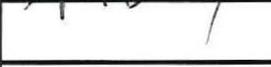
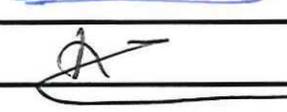
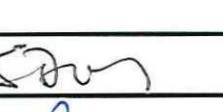
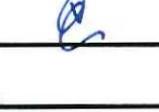
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Compiègne le 04/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Philippe MARINI	
02 - Sophie SCHWARZ	
03 - Sandrine de FIGUEIREDO	
04 - Eric de VALROGER	
05 - Martine MIQUEL	
06 - Benjamin OURY	
07 - Jihade OUKADI	
08 - Nicolas LEDAY	
09 - Claudine GREHAN	
10 - Pierre VATIN	
11 - Eugénie LE QUERE	
12 - Oumar BA	
13 - Arielle FRANÇOIS	
14 - Marc-Antoine BREKIESZ	
15 - Evelyse GUYOT	
16 - Xavier BOMBARD	
17 - Justyna DEPIERRE	
18 - Nicolas COTELLE	
19 - Dominique RENARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 - Emmanuel PASCUAL	
21 - Marie-Christine LEGROS	
22 - Christian TELLIER	
23 - Sidonie GRAND	
24 - Joël DUPUY de MERY	
25 - Monia LHADI	
26 - Fabienne JOLY-CASTE	
27 - Alou BAGAYOKO	
28 - Françoise TROUSSELLE	
29 - Abdelhalim BENZADI	
30 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
31 - Kamel TOUIH	
32 - Martine JACQUEL	
33 - Nicolas HANEN	
34 - Hayate EL GHARMAOUI	
35 - Miloud ZOUAOUI	
36 - Daniel LECA	
37 - Sylvie MESSERSCHMITT	
38 - Serdar KAYA	
39 - Solange DUMAY	
40 - Etienne DIOT	
41 - Emmanuelle BOUR	
42 - Anne KOERBER	
43 - Jean-Marc BRANCHE	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Séance du Conseil Municipal

Du 4 avril 2025

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

PREAMBULE

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif 2024 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 15 mars 2024,
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 12 avril 2024,
- Les décisions modificatives adoptées les 27 septembre 2024.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et expliciter les données contenues dans les maquettes budgétaires, maquettes répondant aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

L'ensemble de ces documents est mis à disposition du public via le site internet de la Ville (<https://agglo-compiegne.fr/finances-de-la-ville-de-compiegne>).

En ce qui concerne les élus municipaux, ces documents font partie du dossier du conseil municipal transmis dans les légaux prévus à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport fait état de comparaison avec la moyenne de la strate qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Synthèse générale

Le budget principal 2024 totalise 83,15 M€ de recettes comprenant 67,08 M€ de recettes de fonctionnement, 1,73 M€ correspondant à l'excédent reporté de 2023, et 14,34 M€ de recettes d'investissement.

Les dépenses s'élèvent à 80,90 M€ et sont composées de 61,38 M€ de dépenses de fonctionnement et 17,80 M€ de dépenses d'investissement auxquels s'ajoute la reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent de 1,72 M€.

Le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu totalise 414,1 k€ de recettes et 286,2 k€ de dépenses. S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 16,9 k€.

Table des matières

PREAMBULE	2
I. BUDGET PRINCIPAL	4
A. LES RESULTATS 2024	4
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1) Les recettes de fonctionnement	5
1.1 - Chapitre 73 – Impôts et taxes et Chapitre 731- Fiscalité locale	6
1.2 - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	7
1.3 - Chapitre 70 – Produits des services	8
1.4 - Autres chapitres	8
2) Les dépenses de fonctionnement	9
2.1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général	9
2.2 - Chapitre 012 – Charges de personnel	10
2.3 - Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	10
2.4 - Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement	10
3) L'épargne, capacité d'autofinancement brute et nette	11
C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1) Les recettes d'investissement	13
2) Les dépenses d'investissement	14
3) Les Restes à Réaliser	16
4) Situation de l'endettement :	16
D. RATIOS LEGAUX :	17
II. BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	18
CONCLUSIONS	19



I. BUDGET PRINCIPAL

A. LES RESULTATS 2024

Section	Reprise résultats 2023	Résultat d'exécution 2024	Résultats de clôture 2024 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)	Affectation porposée
Fonctionnement	1 733 845,05	5 697 789,93	7 431 634,98	0,00	7 431 634,98	3 146 849,61
Investissement	-1 719 200,71	-3 462 391,10	-5 181 591,81	896 806,44	-4 284 785,37	4 284 785,37
Total :	14 644,34	2 235 398,83	2 250 043,17	896 806,44	3 146 849,61	

Le résultat de clôture 2024, composé du résultat d'exécution 2024 et de la reprise des résultats de 2023, est excédentaire de 2 250 043,17 € comprenant :

- Un résultat excédentaire de 7 431 634,98 € en fonctionnement,
- Un besoin de financement de 5 181 591,81€ en investissement.

Le résultat global de clôture est augmenté du solde des restes à réaliser de 896 806,44 € d'où un résultat cumulé global excédentaire de 3 146 849,61 €.

Les prévisions budgétaires étant équilibrées, le résultat d'exécution est influencé par :

- Les écarts liés au taux d'exécution des prévisions budgétaires induits d'une part par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités,
- La non-exécution pendant l'exercice du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » prévu au budget, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

Afin d'apprécier le compte administratif 2024, il convient de rapprocher les prévisions budgétaires inscrites avec les réalisations effectives, mais également de constater l'évolution du niveau de dépenses et de recettes depuis ces dernières années.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2024 s'équilibre à 68 809 725 € en section de fonctionnement compte tenu du résultat antérieur reporté de 1 733 845 € (en violet).

COMPTE ADMINISTRATIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Chap.	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	14 126 264	15 466 898	15 428 005	70	Produits des services du domaine	4 778 096	5 568 256	5 794 377
012	Charges de personnel	35 660 820	36 901 091	37 348 995	73	Impôts et taxes	44 619 037	45 768 863	46 718 834
022	Dépenses imprévues	-	-	-	74	Dotations et participations	11 223 875	11 590 114	12 232 528
65	Charges de gestion courante	3 918 621	4 103 967	4 573 909	75	Autres produits de gestion courante	755 659	1 155 506	1 508 353
66	Charges financières	780 607	854 970	929 513	76	Produits financiers	10	14	19
67	Charges exceptionnelles	234 681	365 391	39 712	77	Produits exceptionnels	218 767	849 036	548 960
68	Dotations aux provisions	-	-	348	78	Reprises aux provisions	8 855	4 088	-
014	Atténuations de produits	44 011	111 728	40 610	013	Atténuations de charges	379 578	230 822	248 430
CHARGES REELLES DE L'EXERCICE		54 765 004	57 804 046	58 361 092	PRODUITS REELS DE L'EXERCICE		61 983 877	65 166 698	67 051 501
042	Opérations d'ordre	2 099 957	2 950 407	3 016 998	042	Opérations d'ordre	66 362	76 206	24 379
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		56 864 962	60 754 454	61 378 090	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		62 050 239	65 242 904	67 075 880
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	3 706 945	1 560 386	1 733 845
TOTAL DES CHARGES		56 864 962	60 754 454	61 378 090	TOTAL DES PRODUITS		65 757 184	66 803 290	68 809 725
023	Résultat cumulé (excédent)	8 892 222	6 048 836	7 431 635	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
TOTAL DE LA SECTION		65 757 184	66 803 290	68 809 725	TOTAL DE LA SECTION		65 757 184	66 803 290	68 809 725

Le résultat cumulé de l'exercice (en vert), compte tenu du résultat antérieur reporté (en violet), s'élève à 7 431 635 € : en progression de 1,38 M€ par rapport à 2023 (+ 23%), il est viré en section d'investissement et permet d'autofinancer les investissements.

1) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
002	Résultat reporté	3 706 945	1 560 386	1 733 845	1 733 845	100,0%	11,1%
013	Atténuation de charges	379 578	230 822	265 000	248 430	93,7%	7,6%
70	Produits des services	4 778 096	5 568 256	5 389 981	5 794 377	107,5%	4,1%
73	Impôts et taxes	44 619 037	45 768 863	11 488 115	11 494 443	101,2%	102,1%
731	Fiscalité locale			34 689 819	35 224 391		
74	Dotations, subventions et participations	11 223 875	11 590 114	12 261 928	12 232 528	99,8%	5,5%
75	Autres produits de gestion courante	755 659	1 155 506	1 241 456	1 508 353	121,5%	30,5%
76	Produits financiers	10	14		19		39,2%
77	Recettes exceptionnelles	218 767	849 036	0	548 960		-35,3%
78	Reprise de provision	8 855	4 088	6 000	0	0,0%	-100,0%
Total recettes de fonctionnement :		65 757 184	66 803 290	67 096 524	68 809 725	102,6%	3,0%

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 102,6% donc supérieur à 100 %, ce qui correspond à la logique budgétaire en matière de recette consistant à l'inscription des seules recettes certaines selon le principe de prudence.

Le niveau de recettes est supérieur de 2M€ à celui du CA 2023 avec un total de 68,81 M€.

L'analyse de cette évolution doit être menée par chapitre.

1.1 - Chapitre 73 – Impôts et taxes et Chapitre 731- Fiscalité locale

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
73	Impôts et taxes	44 619 037	45 768 863	11 488 115	11 494 443	100,1%	-74,9%
73211	attribution de compensation	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	100,0%	0,0%
73212	dotation de solidarité communautaire	872 422	886 901	873 000	870 712	99,7%	-1,8%
7323 (ancien 7364)	Prélèvement sur produits jeux	389 634	183 449	180 000	188 616	104,8%	2,8%
73...	Autres impôts et taxes	30 603 184	32 740 430	25 488	25 488	100,0%	-100,0%
731	Fiscalité locale			34 689 819	35 224 391	101,5%	
73111	Contributions directes	29 714 469	31 503 504	32 320 527	32 706 906	101,2%	3,8%
73123 (ancien 7381)	Droits mutation	2 344 170	1 548 456	1 230 000	1 542 552	125,4%	-0,4%
73141 (ancien 7351)	Taxe sur l'électricité	722 075	993 516	950 000	752 312	79,2%	-24,3%
731,,,	Autre fiscalité locale			189 292	222 622	117,6%	

Ce chapitre a été subdivisé avec le passage à la M57.

Au global ces chapitres sont en progression de presque 950 K€ par rapport au CA 2023.

On notera notamment la forte progression du produit des impositions directes due à la revalorisation des bases de 3,9% avec le gel des taux en 2024 après une baisse du taux de 1% en 2023.

La Ville de Compiègne perçoit 50% du montant de la taxe sur les paris hippiques attribuée aux collectivités suivant les nouvelles dispositions (50% étant reversé à l'échelon intercommunal).

En 2022, la ville a perçu les montants correspondant aux années 2020 et 2021 (décalage de versement suite à la crise COVID). Depuis 2023, le versement de la taxe hippique a repris un court normal et est en légère progression pour 2024.

On notera par ailleurs, la stabilité de la taxe additionnelle aux droits de mutation à 1,5 M€ après une forte baisse en 2023 suite à la crise sur l'immobilier et un niveau très important en 2022 à 2,3 M€.

1.2 - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en légère progression par comparaison au compte administratif 2023

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
74	Dotations, subventions et participations	11 223 875	11 590 114	12 261 928	12 232 528	99,8%	5,5%
74111 (ancien 7411)	dont DGF	3 404 326	3 384 822	3 383 381	3 357 342	99,2%	-0,8%
741123 (ancien 74123)	DSU	2 809 173	2 934 448	3 134 568	3 163 191	100,9%	7,8%
741127 (ancien 74127)	DNP	129 590	116 631	104 968	104 968	100,0%	-10,0%
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	760 231	952 897	1 077 124	1 058 116	98,2%	11,0%
7473	Participation CD60	13 907	16 295	60 295	59 164	98,1%	263,1%
74751	Remboursements ARC	5 500	14 000				-100,0%
747888 (ancien 7478)	Autres organismes	1 743 452	1 642 386	1 888 200	1 908 117	101,1%	16,2%
74833 (ancien 74834)	Etat - compensation TF	1 967 539	2 199 387	2 340 923	2 345 247	100,2%	6,6%
74...	Autres dotations, subv..	390 158	329 248	272 469	236 383	86,8%	-28,2%

On note la relative stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement après plusieurs années d'application des mécanismes d'écrêtement, et la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine qui progresse de 229 k€, grâce aux abondements prévus par la loi de finances, la Dotation Nationale de Péréquation diminuant très légèrement.

La compensation de la taxe foncière pour les établissements industriels est en progression de 131 K€.

Le Fond de compensation de la TVA de fonctionnement se maintient à plus de 100 K€.

Augmentation de la participation du Département avec la régularisation des sommes dues pour l'utilisation des gymnases par les collèges pour les années 2022 et 2023 pour un total de 48 K€

L'évolution de la ligne 74 résulte d'une modification du mode de fonctionnement des fonds de la cité éducative (subventions versées directement aux associations)

1.3 - Chapitre 70 – Produits des services

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
70	Produits des services	4 778 096	5 568 256	5 389 981	5 794 377	107,5%	4,1%
70321/70323	Occupation du domaine public	172 274	865 590	519 600	572 300	110,1%	-33,9%
70383	Redevance stationnement	465 828	504 375	500 000	518 296	103,7%	2,8%
70384	Forfait post stationnement	274 938	268 291	270 000	292 797	108,4%	9,1%
70388	Autres redevances diverses	68 906	70 815	74 500	84 092	112,9%	18,7%
7062	Redev. culturelles	252 180	271 690	267 289	268 518	100,5%	-1,2%
70631	redev. Sportif	493 923	462 855	482 500	499 562	103,5%	7,9%
70632	redev. Loisirs	197 390	198 011	197 000	210 350	106,8%	6,2%
7066	redev. Sociale	385 798	436 078	439 000	443 595	101,0%	1,7%
7067	redev. Périscolaire	1 010 829	1 026 513	1 007 000	1 038 713	103,1%	1,2%
70843	MAD personnel facturée au CCAS				202 586		
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	132 901	191 879	192 000	334 007	174,0%	74,1%
70848	MAD personnel - Autres organismes	356 793	331 029	535 970	480 555	89,7%	45,2%
70873	Remb. frais CCAS	296 740	319 806	325 000	195 326	60,1%	-38,9%
70876	Remb frais ARC	399 322	385 803	344 422	392 347	113,9%	1,7%
70...	Autres pdts services	97 998	-630 070	-283 900	-310 967	109,5%	-50,6%

Augmentation des produits des services, avec une progression de 230 K€.

Augmentation de la refacturation du personnel mis à disposition du CCAS suite à l'embauche d'un référent de parcours à la Plateforme de Réussite Éducative, changement de nature comptable en 2024 (cumul des ligne 70343 et 70373).

1.4 - Autres chapitres

Le chapitre 77 enregistre notamment la réalisation des cessions mobilières et immobilières.

En 2024, plusieurs cessions immobilières ont pu être concrétisées pour une valeur de 501 K€ avec la cession de 2 biens.

L'annulation de divers mandats des années antérieures pour 48 K€.

2) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
011	Charges à caractère général	14 126 264	15 466 898	17 056 150	15 428 005	90,5%	-0,3%
012	Charges de personnel	35 660 820	36 901 091	37 910 000	37 348 995	98,5%	1,2%
014	Atténuation de produits	44 011	111 728	117 000	40 610	34,7%	-63,7%
65	Autres charges de gestion courante	3 918 621	4 103 967	5 016 940	4 573 909	91,2%	11,5%
67	Charges exceptionnelles	234 681	365 391	60 000	39 712	66,2%	-89,1%
68	Dotation aux provisions			10 000	348	3,5%	
023	Virement à la section d'investissement			3 435 392		0,0%	
042 (1)	opérations d'ordre entre section	2 099 957	2 950 407	2 559 742	3 016 998	117,9%	2,3%
Total dépenses de fonctionnement		56 864 962	60 754 454	67 096 524	61 378 090	96,41%	1,03%

Le taux d'exécution est de 96,41 % avec un total de dépenses de près de 61,4 M€ contre 60,6 M€ au compte administratif 2023.

Cette exécution s'explique par les éléments suivants.

2.1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
011	Charges à caractère général	14 126 264	15 466 898	17 056 150	15 428 005	90,5%	-0,3%
6042	dont prestations	1 015 922	1 104 981	1 169 780	1 165 222	99,6%	5,5%
6061	fluides	4 652 334	5 029 465	5 072 000	4 205 151	82,9%	-16,4%
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 012 083	2 114 894	2 211 614	2 024 949	91,6%	-4,3%
611	contrat prest. service	255 700	335 726	393 740	350 680	89,1%	4,5%
613 et 614	locations et charges locatives	717 755	804 008	1 047 200	925 996	88,4%	15,2%
615	entretien et réparation	2 754 106	2 783 958	3 186 462	3 045 535	95,6%	9,4%
623	communication, publication, manifestations	593 762	716 758	983 531	890 830	90,6%	24,3%
011..	Autres dépenses	2 124 602	2 577 107	2 991 824	2 819 642	94,2%	9,4%

Le niveau de dépenses est globalement stable avec une baisse importante des fluides liée notamment à des avoirs substantiels qui compense les augmentations liées à l'inflation.

Les charges concernant la communication, les publications et les manifestations sont en progression du fait d'un changement de nomenclature comptable et d'action d'animation de soutien pour le commerce de centre-ville.

2.2 - Chapitre 012 – Charges de personnel

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
012	Charges de personnel	35 660 820	36 901 091	37 910 000	37 348 995	98,5%	1,2%

Une progression contenue de 450k M€ des charges de personnel en 2024 compte tenu :

Des coûts importants relatifs aux mesures réglementaires + 543 000 € :

- Ajout de 5 points d'indice en janvier 2024 : + 300 000€
- Hausse du point d'indice (+1,5 %) en juillet 2023 – coût année pleine 2024 : + 210 000 €
- Mesures prises pour le relèvement des bas de grille (qui suivent la hausse du SMIC) au 01/01/23, 01/05/23 et 01/07/23 – coût année pleine 2024 : + 33 000 €

À noter, certaines anticipations haussières ne se sont pas concrétisées.

On notera également une baisse du montant des allocations chômage, en raison de l'adhésion aux ASSEDIC (-100 000€) et, au niveau du flux de personnel, davantage de sorties que d'entrées (-134 000€)

2.3 - Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
65	Autres charges de gestion courante	3 918 621	4 103 967	5 016 940	4 573 909	91,2%	11,5%
6521	Dont Déficit budget annexe					nc	
657362	Sub. CCAS	265 000	265 000	265 000	265 000	100,0%	0,0%
6574	Sub; associations	3 020 208	3 268 387	3 945 772	3 618 616	91,7%	10,7%
65..	Autres char gest. cour.	633 413	570 581	806 168	690 292	85,6%	21,0%

Augmentation de 470 K€ sur le chapitre suite au transfert du personnel pris en charge directement par le CACCV pour 350 K€ et au transfert des subventions exceptionnelles du chapitre 67 vers le chapitre 65.

2.4 - Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement

S'agissant des charges financières, l'augmentation de 75 K€ est liée à l'augmentation des taux sur nos emprunts à taux variable et à la contractualisation sur 2023 de 2,7 M€ d'emprunts nouveaux.

Les charges exceptionnelles sont en baisse avec le transfert des subventions exceptionnelles vers le chapitre 65.

Les autres dépenses sont constituées des écritures liées aux amortissements et aux écritures d'ordre consécutives aux sorties de l'actif patrimoniale des biens cédés.

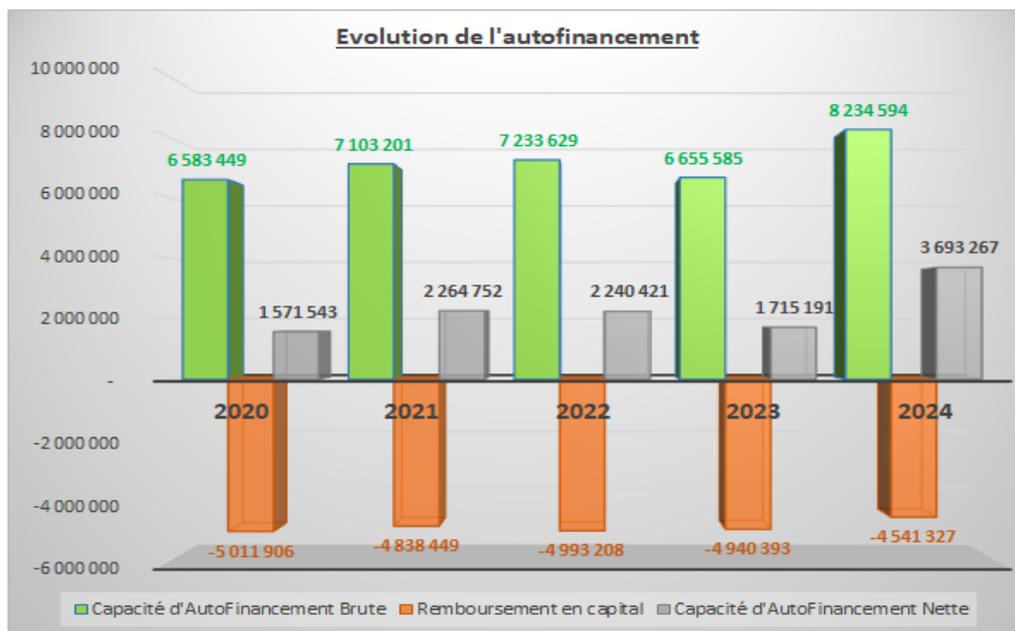
3) L'épargne, capacité d'autofinancement brute et nette

Autofinancement de l'exercice (en M€)	2020	2021	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courants (dont 72)	57 713 292	59 583 034	61 805 909	64 358 396	66 547 358
Charges fonctionnement courantes	- 49 457 085	- 51 356 064	- 53 749 716	- 56 583 685	- 57 391 520
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	8 256 207	8 226 970	8 056 192	7 774 711	9 155 839
+ Transferts de charges	-	-	-	-	-
+ Produits financiers (761 et 768 sauf 786)	-	10	10	14	19
- Charges financières (sauf 686)	- 1 018 378	- 881 844	- 780 607	- 854 970	- 929 513
+ Produits exceptionnels (sauf 775)	192 182	228 976	192 714	101 222	47 960
- Charges exceptionnelles (sauf 675-676)	- 846 563	- 470 912	- 234 681	- 365 391	- 39 712
Capacité d'AutoFinancement Brute	6 583 449	7 103 201	7 233 629	6 655 585	8 234 593
Remboursement en capital	- 5 011 906	- 4 838 449	- 4 993 208	- 4 940 393	- 4 541 327
Capacité d'AutoFinancement Nette	1 571 543	2 264 752	2 240 421	1 715 191	3 693 266
Evolution CAF brute en %	12%	8%	2%	-8%	24%
Evolution CAF nette en %	25%	44%	-1%	-23%	115%
Taux d'épargne brute	11%	12%	12%	10%	12%
Taux d'épargne nette	3%	4%	4%	3%	6%

La Capacité d'autofinancement brute de la Ville s'établit à 8,23 M€ en 2024 contre 6,65 M€ en 2023 soit une progression de 1,58 M€ (+ 24%).

La Capacité d'autofinancement nette de la Ville s'établit à 3,69 M€ en 2024 contre 1,71 M€ en 2023 soit une progression de 1,98 M€ (+ 115%).

Le taux d'épargne brute est de 12% ce qui signifie que 12% des recettes réelles de fonctionnement perçues sont épargnées.



C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Chap.	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	8 892 222	6 048 836	7 431 635
10222	FCTVA	-	-	-	10222	FCTVA	1 103 892	1 844 982	1 216 200
10226	Taxe d'aménagement	-	117 445	-	10226	Taxe d'aménagement	191 891	543 908	1 261 710
1068	Excédents fonctionnement capitalisé	-	296 227	-	1068	Excédents fonctionnement capitalisé	3 560 024	7 331 837	4 314 991
13	Subventions d'investissement	-	-	-	13	Subventions d'investissement	3 664 986	2 456 032	2 230 184
1641	Emprunts et dettes assimilées	4 993 208	4 940 393	4 541 327	1641	Emprunts et dettes assimilées	4 200 000	2 701 500	2 116 856
165	Dépôts et cautionnement reçus	-	-	-	165	Dépôts et cautionnement reçus	805	-	-
168	Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	168	Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	373 104	506 964	308 908	204	Subventions d'équipements versées	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	221 409	356 629	841 708	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	2 219 274	1 782 935	1 613 443	21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	9 639 569	5 814 841	10 294 996	23	Immobilisations en cours	-	-	1 542
26	Participations & créances rattachées	-	-	-	26	Participations & créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	681	-	-	27	Autres immobilisations financières	-	-	-
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	5 748	-	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	1 860	3 888
020	Dépenses imprévues	-	-	-	024	Produits cessions d'immobilisations	-	-	-
DEPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE		17 447 246	13 821 182	17 600 382	RECETTES RELLES DE L'EXERCICE		21 613 820	20 928 956	18 577 007
040	Quote-part des subventions	66 362	76 206	24 379	040	Opérations d'ordre	2 099 957	2 950 407	3 016 998
041	Opérations patrimoniales	75 604	657 908	174 032	041	Opérations patrimoniales	75 604	657 908	174 032
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		17 589 211	14 555 296	17 798 793	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		23 789 381	24 537 271	21 768 037
001	Résultat antérieur reporté (N-1)	2 960 287	5 652 339	1 719 201	001	Résultat antérieur reporté (N-1)	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES		20 549 498	20 207 636	19 517 994	TOTAL DES RECETTES		23 789 381	24 537 271	21 768 037
Dépenses reportées sur N+1		3 165 366	5 810 823	5 475 547	Recettes reportées sur N+1		1 485 869	3 215 032	6 372 353
TOTAL DE LA SECTION		23 714 864	26 018 458	24 993 541	TOTAL DE LA SECTION		25 275 250	27 752 304	28 140 390
TOTAL DU CA		89 472 048	92 821 748	93 803 266	TOTAL DU CA		91 032 434	94 555 593	96 950 115
Résultat de clôture cumulé		1 560 386	1 733 845	3 146 850					

La section d'investissement s'équilibre à 28 140 390 € compte tenu :

- du résultat cumulé (en vert) de 7 431 635 € viré de la section de fonctionnement
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé (en orange) de 4 314 991 €
- du résultat antérieur reporté (en violet) de 1 719 201€
- des restes à réaliser en dépenses (dépenses reportées) de 5 475 547 €
- des restes à réaliser en recettes (recettes reportées) de 6 372 353 € dont 4 800 000 € d'emprunts.

Le compte administratif 2024 s'équilibre dans sa globalité à 96 950 115 €.

Comme indiqué en partie A, il permet de dégager un excédent de clôture de 3 146 850 € qui est repris au Budget Primitif 2025.

1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement totalisent 14,3 M€ contre 18,5 M€ au compte administratif 2023.

Recettes d'investissement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
10	Dotations et fds propres	4 855 807	9 720 727	6 704 991	6 792 901	101,3%	-30,1%
10222	dont FCTVA	1 103 892	1 844 982	1 200 000	1 216 200	101,4%	-34,1%
10226	Taxe aménagement	191 891	543 908	1 190 000	1 261 710	106,0%	132,0%
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 560 024	7 331 837	4 314 991	4 314 991	100,0%	-41,1%
13	Subventions d'investissement	3 664 986	2 456 032	4 505 175	2 230 184	49,5%	-9,2%
131/2	dont subventions	2 926 664	1 689 469	3 489 575	1 431 989	41,0%	-15,2%
1345 (ancien 1342)	Amendes de police	340 205	493 628	486 217	486 217	100,0%	-1,5%
13462 (ancien 1347)	Autres dont DSIL	398 116	272 935	529 383	311 978	58,9%	14,3%
16	Recours à l'emprunt	4 200 805	2 701 500	7 854 688	2 116 856	27,0%	-21,6%
20-23-27	Autres recettes d'équipement				1 542	nc	
024	Pdts de cessions			1 377 000		nc	
454201	Opérations pour compte de tiers		1 860	10 888	3 888	35,7%	109,0%
021	Provenance de la section de fct.	0	0	3 435 392	0	nc	
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 957	2 950 407	2 559 742	3 016 998	117,9%	2,3%
041	Opérations patrimoniales	75 604	657 908	325 000	174 032	53,5%	-73,5%
Total recettes d'investissement :		14 897 159	18 488 435	26 772 876	14 336 402	61,43%	-22,46%

Les dotations et fonds propres baissent de 2,9 M€ avec une diminution du montant perçu au titre du Fonds de Compensation de la TVA de 629 K€ liée au niveau de dépenses d'investissement de l'exercice 2023. On note par contre une reprise du produit de la Taxe d'Aménagement à 1,3 M€ après début de reprise en 2023 à 544 K€, conséquence positive des opérations d'aménagement et des constructions menées ces dernières années.

L'affectation du résultat en investissement (excédents de fonctionnement capitalisés) diminue compte tenu du taux réalisation en 2023 des investissements.

Les subventions perçues affichent un montant en 2024 inférieur à 2022 et 2023 avec le glissement dans la réalisation de programme d'investissement. Les subventions non perçues mais notifiées seront inscrites au budget primitif 2025 au titre des restes à réaliser.

2) Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
001	Solde N-1	2 960 287	5 652 339	1 719 201	1 719 201	100,0%	-69,6%
10/13	Remb. Subventions /dotations		413 672	100 000	0	0,0%	-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 993 208	4 940 393	4 659 400	4 541 327	97,5%	-8,1%
	Dépenses d'équipement	12 453 356	8 461 369	19 941 896	13 059 055	65,5%	54,3%
26/27	Immob. Financières	681					
454101	Opérations pour compte de tiers		5 748	7 000		0,0%	-100,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	66 362	76 206	20 380	24 379	119,6%	-68,0%
041	Opérations patrimoniales	75 604	657 908	325 000	174 032	53,5%	-73,5%
Total dépenses d'investissement :		20 549 498	20 207 636	26 772 876	19 517 994	72,90%	-3,41%

Les dépenses d'investissement totalisent 19,5 M€ en 2024 contre 20,2 M€ en 2023.

Ce montant intègre la reprise du déficit d'investissement de 2023 bien inférieur aux exercices précédents.

Cependant les dépenses d'équipement sont en forte progression pour arriver à un niveau encore supérieur à 2022, à cela s'ajoute comme vu précédemment des restes à réaliser importants.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 65.5% à comparer aux 48% de 2023.

Pour 2024, de grands projets dans le cadre du NPRU (nouveau programme de renouvellement urbain) ont débuté pour être poursuivi sur l'exercice 2025 tel que le centre de rencontre de la Victoire, le gymnase Pompidou ...

Les principales réalisations de 2024 sont les suivantes :

CULTURE		Montant en €
MUSEE DE LA FIGURINE		128 995
SPORTS		Montant en €
STADE JOUVE SENEZ		402 702
TRAVAUX DANS LES PISCINES dont études diagnostics complexe Mercière		226 302
PROJETS DIVERS SPORT (Grand Parc, city stade de la Peupleuraie)		111 820
ADMINISTRATION, SOCIALE ET ECOLES		Montant en €
CENTRE RENCONTRE VICTOIRE		1 853 821
ECOLE FAROUX		462 618
CANTINE EN REGIE		329 762
CHANGEMENT CHAUDIERE ET AMELIORATION DES INSTALLATION DE CHAUFFAGE (raccordement au réseau de chaleur école Hersan, Jeanne d'Arc, Sain Germain, Desnos... , mise en place de robinets thermostatiques, Télégestion aux salles Saint Nicolas...)		240 775
ACCESSIBILITE (école Pompidou, maternelle Lebesgue, bibliothèque Bellicart, cimetière nord...)		204 387
ECONOMIE ENERGIE ECOLES (Robinets thermostatiques écoles Lebesgue, Robida, Saint Germain et Saint Lazare, Eclairage Led : école Rothschild, Robida, Pompidou, Lebesgue...)		138 046
VERDISSEMENT COURS ECOLES dont école Philéas Lebesgue		136 631
ECONOMIE D ENERGIE (mise en place éclairage Led : Centre Antoine vivenel, centre de rencontre Bellicart, Bibliothèque Mourichon...)		111 303
VOIRIE ET ESPACES EXTERIEURS		Montant en €
BOULEVARD GAMBETTA ETATS UNIS		985 833
VOIRIE (programme annuel d'entretien, réfection de trottoirs dont rue Charles Demonchy, travaux de sécurité routière, achat de matériel tehnique, détection des réseaux, écoulement des eaux pluviales...)		709 922
REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC programme de mise en Led de l'éclairage public		676 798
AMENAGEMENTS EXTERIEURS (plantation d'arbres et d'arbustes, végétalisation parking Saint Nicolas, rue Solférino, aménagment carrefour rue de Soissons, rue Clémenceau, mobiliers urbains, travaux de clôture crèche Parc Bayser, crèche Le Nid, école Fosse à courrier, Résidence Maire Caroline...)		655 344
ENFOUISSEMENT RESEAUX (avenue de la Marne, rue Saint Joseph, rue Charmolue, rue Joseph Leprince ...)		477 449
RUE DE PIERREFONDS		420 843
REHABILITATION VOIRIES (dont rue Eugène Louis, réfection suite aux émeutes, rue des Frères Gréban, création d'un plateau rue du Bataillon de France...)		400 941
ENTRETIEN DE L' ECLAIRAGE PUBLIC (Mise en lumière du pont Louis XV, de la porte de la Chapelle, de l'église Saint Germain, remplacement mats rue de l'Aillette, rure de l'estacade ... rénovation éclairage public avenue de l'armistice cimetière Sud ...)		359 865
AMENAGEMENT CYCLABLE (rue du port à bateaux, quartier Pompidou, rue Winston Churchill, Parc Bayser...)		234 160
AIRES DE JEUX (square Jean Moulin et Blaise Pascal)		111 192
MATERIELS		Montant en €
ANIMATION CULTURE ET SPORT (aquisition de matériel divers dont instruments de musique pour le conservatoire, matériel technique pour l'Espace Jean Legendre, grillage et cloture pour les stades, restauration d'œuvres, convecteurs...)		492 208
MATERIEL INFORMATIQUE		304 124
MATERIEL DE TRANSPORT		259 788
CABLAGE INFORMATIQUE		159 309
VIDEOSURVEILLANCE		126 285
BATIMENTS		Montant en €
BATIMENTS COMMUNAUX (aménagement de l'accueil Etat Civil, matériel et outillage technique, menuiseries dont Bellicart, Bayser, Hotel de ville, couverture, mise en sécurté, curage ...)		844 829
ENFANCE ET ECOLES (réfection toilettes Robida, aire de jeux école A Thierry, désamiantage sl école Pompidou, enrobé cours d'école...)		415 033
TRAVAUX PETITE CHANCELLERIE		321 017

3) Les Restes à Réaliser (RAR)

Les restes à réaliser en dépenses correspondent à des investissements engagés juridiquement et financièrement mais qui n'ont pas été totalement consommés tels que, pour les principaux : la restauration de l'église Saint Jacques (426k€), la création d'un espace d'accueil au stade Cosyns (339k€), des équipements de vidéosurveillance (307 k€), des travaux d'économie d'énergie avec le passage en LED de bâtiment et le remplacement de CTA (Centrale de Traitement d'Air au Ziquodrome (307k€), la réhabilitation de l'éclairage public dans le cadre de la maîtrise d'énergie (232k€), l'aménagement des aires de jeux (196k€), le changement de chaudière au gymnase Tainturier et le raccordement au réseau de chaleur (187k€), la réhabilitation du Skate Park (154k€), du matériel informatique (145 k€), des travaux de voirie avec la rue Calmette (119k€), le verdissement des cours d'école (119 k€), des travaux d'accessibilité (116k€) des travaux du Centre de Rencontre de la Victoire (115 k€), la rénovation du gymnase Pompidou (108 k€), ...

Ils seront pour l'essentiel réalisés sur le 1^{er} semestre 2025.

En cumulant les dépenses réalisées en 2024 et les Restes à réaliser 2024 qui seront effectifs début 2025 nous arrivons à un taux de réalisation de 92,94% du prévisionnel.

Les restes à réaliser en recettes comprennent un emprunt en 2024 pour un montant de 4,8 M€, ainsi que des subventions notifiées mais non perçues ; pour les principales : les subventions pour le Centre de Rencontre de la Victoire, Fonds Vert, Région et département (677k€), le Fonds de concours de l'ARC pour la réhabilitation de l'éclairage public (200k€), la subvention du département pour le boulevard des États-Unis (125k€), la DSIL pour la Rue de Pierrefonds (115k€) ...

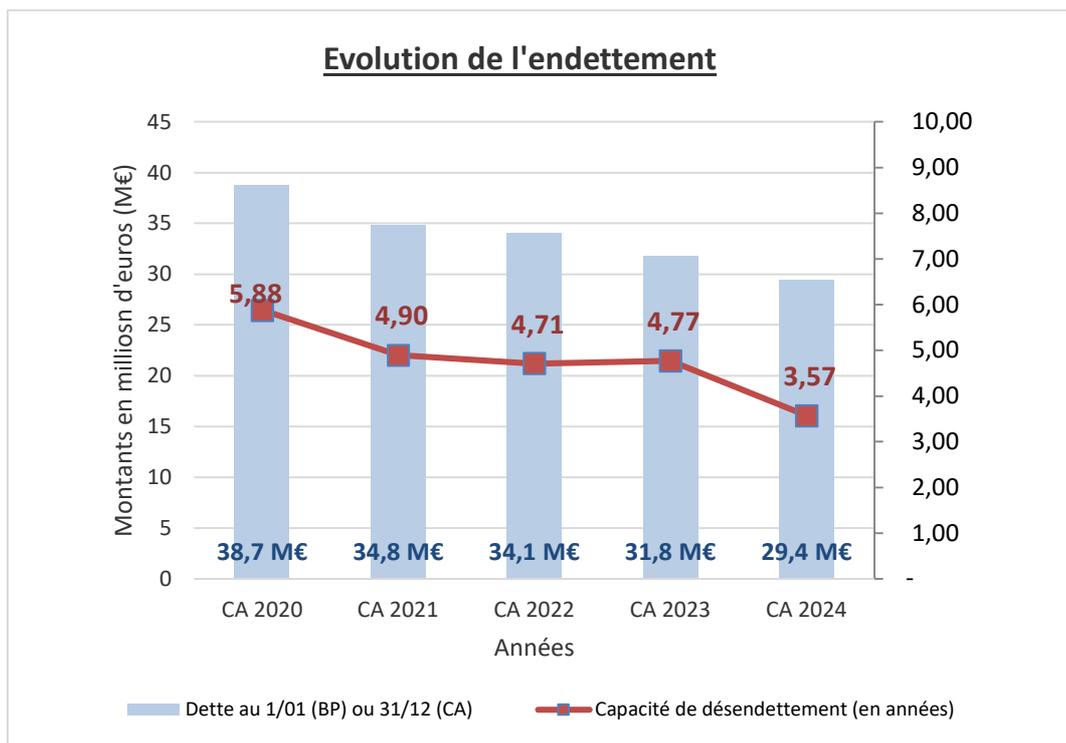
4) Situation de l'endettement :

Endettement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	38 712 106	34 797 382	34 081 996	31 770 188	29 417 606
Épargne brute	6 583 449	7 103 201	7 233 629	6 655 585	8 234 593
Capacité de désendettement (en années)	5,88	4,90	4,71	4,77	3,57

La baisse de l'endettement permet de conserver une capacité de désendettement à un bon niveau : elle s'établit à 3,57 années contre 4,77 à fin 2023. À noter le report sur 2025 de 4,8 M€ d'emprunt contractualisé en 2024 mais non consolidé sur l'exercice. (Pour rappel : report de 2,1 M€ en 2023)

Pour mémoire, la norme retenue par le législateur est de 12 années maximum pour les communes.

Le désendettement de la commune peut être visualisé ci-dessous :



D. RATIOS LEGAUX :

Il s'agit des ratios synthétiques sur la situation financière des collectivités, prévus à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ratios	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne strate ⁽²⁾
Population ⁽¹⁾	41 235	41 567	41 643	41 470	41 418	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1 245	1 268	1 315	1 394	1 409	1 517
Produit des impositions directes /population	695	693	714	760	790	718
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 420	1 456	1 488	1 571	1 619	1 655
Dépenses d'équipement brut/population	187	178	299	204	315	395
Encours de dette/population	939	837	818	766	710	976
DGF/population	154	153	152	155	160	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	64,4%	64,4%	65,1%	63,8%	64,0%	59,0%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	96,2%	95,1%	96,4%	96,3%	93,8%	97,8%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,2%	12,3%	20,1%	13,0%	19,5%	23,9%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	66,1%	57,5%	55,0%	48,8%	43,9%	60,8%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	11,2%	11,7%	11,7%	10,2%	12,3%	nc

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

(2) site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivités locales en chiffres 2024, données de l'année 2023

II. BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Section	Reprise résultats 2022 (1)	Résultat d'exécution 2023	Résultats de clôture 2023 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	16 979,19	127 857,14	144 836,33	0,00	144 836,33
Total :	16 979,19	127 857,14	144 836,33	0,00	144 836,33

Le résultat d'exécution 2024 excédentaire qui entraîne un résultat de clôture positif suite à la vente de 3 lots. Ces résultats découlent de l'exécution budgétaire suivante :

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux exécution
002	Résultat reporté					
70	Vente de terrains	71 060	223 850	200 000	180 546	90,3%
74	Subventions partenaires externes					
77	Subventions d'équilibre		0		0	
75	Produits divers				98	
-	Mouvements d'ordre	10 030	69 999	90 000	52 787	58,7%
	TOTAL recettes de Fct :	81 090	293 849	290 000	233 432	80,5%
Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux exécution
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,07				
6015	Terrains à aménager					nc
6045	Frais d'études		25 998			
605	Travaux	10 029	44 000	90 000	52 787	58,7%
66	Intérêts des emprunts					
-	Autres frais		0		0	
-	Mouvements d'ordre	71 060	223 850	200 000	180 644	90,3%
	TOTAL dépenses de Fct :	81 090	293 849	290 000	233 432	80,5%
Recettes d'investissement		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux exécution
002	Excédent invest			16 979	16 979	
1641	Emprunt	0	0	0	0	
-	Mouvements d'ordre	71 060	223 850	200 000	180 644	90,3%
	TOTAL recettes d'inv. :	71 060	223 850	216 979	197 624	91,1%
Dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux exécution
001	Déficit invest.	197 903	136 872		0	
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	10 030	69 999	90 000	52 787	59%
	TOTAL Dépenses d'inv. :	207 932	206 871	90 000	52 787	59%

CONCLUSIONS

Dans la continuité des années précédentes et conformément aux engagements pris en début de mandat, la Ville de Compiègne maintient le cap d'une gestion rigoureuse et dynamique qui lui permet de maintenir un niveau de service public de qualité et d'autofinancer une part importante de son programme d'investissements ambitieux en limitant le recours à l'emprunt.

Le compte administratif 2024 se caractérise par :

- Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une évolution de + 1,03% inférieure à l'inflation,
- Une progression de 3% des recettes de fonctionnement qui résulte notamment de la dynamique des bases fiscales malgré le gel des taux en 2024 qui a fait suite à la baisse de 1% en 2023,
- Une augmentation substantielle de l'épargne qui permet de limiter le recours à l'emprunt :
 - + 1,58 M€ de capacité d'autofinancement brute soit + 24 %
 - + 1,98 M€ de capacité d'autofinancement nette soit + 115 %
 - Une progression des taux d'épargne
- Un niveau d'investissement soutenu conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 - 2027 avec 13,06 M€ de dépenses effectuées en 2024, soit un taux de réalisation de 65,5% et des restes à réaliser pour 5,48 M€.
- Une baisse de l'endettement de 2,35 M€ soit un encours de dette de 29,42 M€ contre 31,77 M€ en 2023 (38,7 M€ en 2020).
- Une capacité de désendettement dynamique qui s'établit à 3,57 années d'épargne brute.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-03CM04042025-BF



www.compiègne.fr

**Comptes Administratifs 2024
Budget principal et budget annexe
ZAC du Camp de Royallieu**

Conseil municipal du 4 avril 2025



Sommaire

- Budget principal :
 - ✓ Résultats globaux
 - ✓ Fonctionnement
 - ✓ Épargne
 - ✓ Investissement
 - ✓ Endettement
- Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu
- Ratios
- Synthèse



Budget principal : Résultats globaux

Le résultat global de clôture s'élève à 2,25 M€ auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser de 0,9 M€.

Section	Reprise résultats 2023	Résultat d'exécution 2024	Résultats de clôture 2024 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)	Affectation proposée
Fonctionnement	1 733 845,05	5 697 789,93	7 431 634,98	0,00	7 431 634,98	3 146 849,61
Investissement	-1 719 200,71	-3 462 391,10	-5 181 591,81	896 806,44	-4 284 785,37	4 284 785,37
Total :	14 644,34	2 235 398,83	2 250 043,17	896 806,44	3 146 849,61	

Il est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 3,15 M€ en fonctionnement au BP 2025.



Budget principal : Fonctionnement

Recette

Recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
002	Résultat reporté	3 706 945	1 560 386	1 733 845	1 733 845	100,0%	11,1%
013	Atténuation de charges	379 578	230 822	265 000	248 430	93,7%	7,6%
70	Produits des services	4 778 096	5 568 256	5 389 981	5 794 377	107,5%	4,1%
73	Impôts et taxes	44 619 037	45 768 863	11 488 115	11 494 443	101,2%	102,1%
731	Fiscalité locale			34 689 819	35 224 391		
<i>73123 (ancien 7381)</i>	<i>Droits mutation</i>	<i>2 344 170</i>	<i>1 548 456</i>	<i>1 230 000</i>	<i>1 542 552</i>	<i>125,4%</i>	<i>-0,4%</i>
74	Dotations, subventions et participations	11 223 875	11 590 114	12 261 928	12 232 528	99,8%	5,5%
75	Autres produits de gestion courante	755 659	1 155 506	1 241 456	1 508 353	121,5%	30,5%
76	Produits financiers	10	14		19		39,2%
77	Recettes exceptionnelles	218 767	849 036	0	548 960		-35,3%
78	Reprise de provision	8 855	4 088	6 000	0	0,0%	-100,0%
Total recettes de fonctionnement :		65 757 184	66 803 290	67 096 524	68 809 725	102,6%	3,0%

- Une reprise du résultat reporté de 1,7 M€ en 2024 stable par rapport à 2023.
- Des recettes en augmentation de 2M€ par rapport au CA 2023.
- Un niveau de produits des services en progression mais intégrant une refacturation supplémentaire de personnels pour le CCAS et le CACCV.
- Une progression des impôts et taxes de 950 k€ avec notamment la revalorisation des bases de 3,9 %, et le gel des taux. Des droits de mutation stables après une forte baisse en 2023.



Budget principal : Fonctionnement

Dépenses

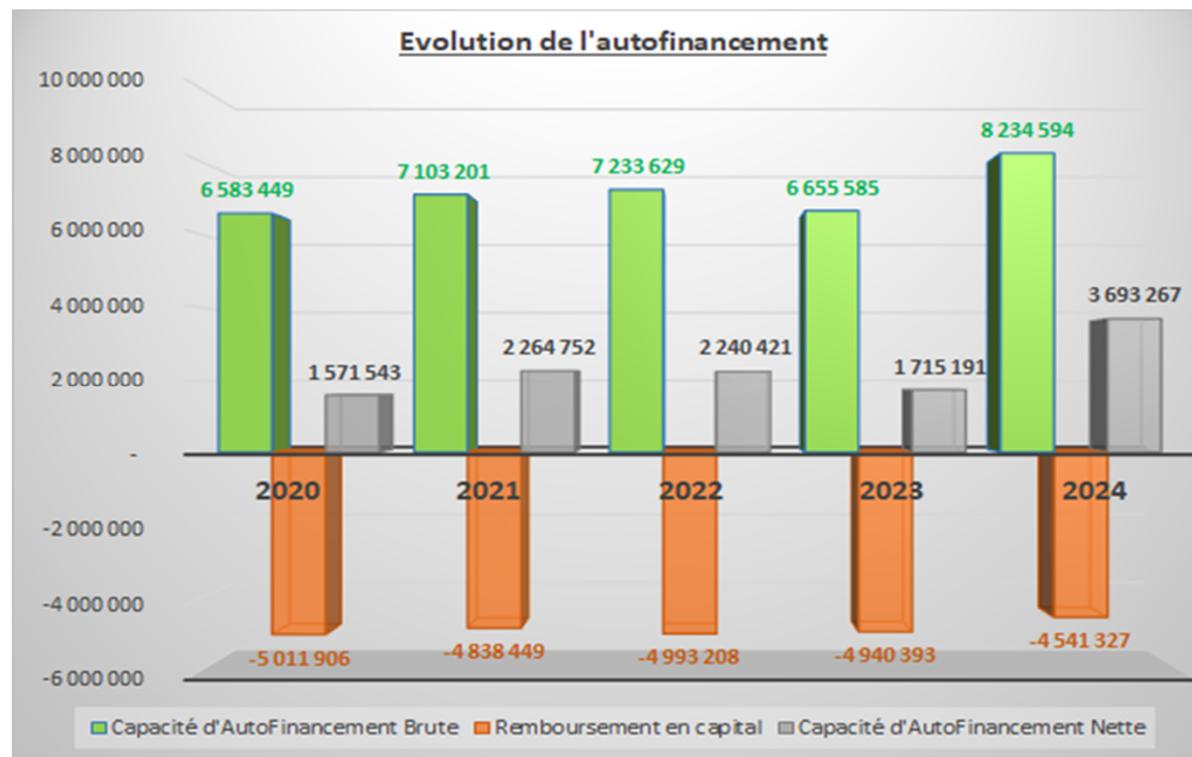
Dépenses de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
011	Charges à caractère général	14 126 264	15 466 898	17 056 150	15 428 005	90,5%	-0,3%
012	Charges de personnel	35 660 820	36 901 091	37 910 000	37 348 995	98,5%	1,2%
014	Atténuation de produits	44 011	111 728	117 000	40 610	34,7%	-63,7%
65	Autres charges de gestion courante	3 918 621	4 103 967	5 016 940	4 573 909	91,2%	11,5%
	Dont subventions versées aux associations hors crèche familiales et CACCV	1 225 795	1 235 920		1 276 163		
66	Charges financières	780 607	854 970	931 300	929 513	99,8%	8,7%
67	Charges exceptionnelles	234 681	365 391	60 000	39 712	66,2%	-89,1%
68	Dotation aux provisions			10 000	348	3,5%	
023	Virement à la section d'investissement			3 435 392		0,0%	
042 (1)	opérations d'ordre entre section	2 099 957	2 950 407	2 559 742	3 016 998	117,9%	2,3%
Total dépenses de fonctionnement		56 864 962	60 754 454	67 096 524	61 378 090	96,41%	1,03%

- Une faible progression des dépenses globales avec une baisse des charges à caractère général suite à des avoirs substantiels sur les fluides qui compensent les augmentations liées à l'inflation.
- Une légère augmentation des dépenses de personnel liée à des mesures réglementaires. Une part supplémentaire de personnels du CACCV est prise directement en charge par l'association.
- Un maintien des subventions versées aux associations auquel s'ajoute notamment la compensation de la prise en charge du personnel par le CACCV.
- Une augmentation des charges financières liée à l'augmentation des taux et la souscription d'un emprunt en 2023.



Épargne

Une épargne en forte progression s'établissant à 8,2 M€ pour la capacité d'autofinancement brute (+ 1,58 M€) et à 3,7 M€ pour la capacité d'autofinancement nette (soit +1,98 M€)





Budget principal : Investissement

Recettes

Recettes d'investissement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
10	Dotations et fds propres	4 855 807	9 720 727	6 704 991	6 792 901	101,3%	-30,1%
10222	dont FCTVA	1 103 892	1 844 982	1 200 000	1 216 200	101,4%	-34,1%
10226	Taxe aménagement	191 891	543 908	1 190 000	1 261 710	106,0%	132,0%
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 560 024	7 331 837	4 314 991	4 314 991	100,0%	-41,1%
13	Subventions d'investissement	3 664 986	2 456 032	4 505 175	2 230 184	49,5%	-9,2%
16	Recours à l'emprunt	4 200 805	2 701 500	7 854 688	2 116 856	27,0%	-21,6%
20-23-27	Autres recettes d'équipement				1 542	nc	
024	Pdts de cessions			1 377 000		nc	
454201	Opérations pour compte de tiers		1 860	10 888	3 888	35,7%	109,0%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	0	0	3 435 392	0	nc	
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 957	2 950 407	2 559 742	3 016 998	117,9%	2,3%
041	Opérations patrimoniales	75 604	657 908	325 000	174 032	53,5%	-73,5%
Total recettes d'investissement :		14 897 159	18 488 435	26 772 876	14 336 402	61,43%	-22,46%

- Une baisse du FCTVA lié au niveau d'investissements réalisés en 2023.
- Une forte progression du produit de taxe d'aménagement en progression + 720 k€ suite aux opérations d'aménagement des dernières années.
- Une affectation du résultat en investissement qui diminue en rapport avec le taux de réalisation des investissements 2023.
- Des subventions en baisse par rapport au BP résultant du glissement dans la réalisation de certains programmes. Cependant les subventions notifiées mais non perçues seront inscrites en RAR au BP 2025.



Budget principal : Investissement

Dépenses

Dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Variation de CA à CA
001	Solde N-1	2 960 287	5 652 339	1 719 201	1 719 201	100,0%	-69,6%
10/13	Remb. Subventions /dotations		413 672	100 000	0	0,0%	-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 993 208	4 940 393	4 659 400	4 541 327	97,5%	-8,1%
	Dépenses d'équipement	12 453 356	8 461 369	19 941 896	13 059 055	65,5%	54,3%
26/27	Immob. Financières	681					
454101	Opérations pour compte de tiers		5 748	7 000		0,0%	-100,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	66 362	76 206	20 380	24 379	119,6%	-68,0%
041	Opérations patrimoniales	75 604	657 908	325 000	174 032	53,5%	-73,5%
Total dépenses d'investissement :		20 549 498	20 207 636	26 772 876	19 517 994	72,90%	-3,41%

Une réalisation du programme d'investissement en forte progression supérieure à 13 M€.

Un taux d'exécution de 65,5% à comparer avec les 48% de 2023.

Des restes à réaliser de 5,5M€ engagés juridiquement tels que les travaux pour la création d'un espace d'accueil au stade Cosyns (339k€) des équipement de vidéoprotection (307k€), des travaux d'économie d'énergie (307k€ pour les plus importants)



Budget principal : Principaux investissements

CULTURE		Montant en €
MUSEE DE LA FIGURINE		128 995
SPORTS		Montant en €
STADE JOUVE SENEZ		402 702
TRAVAUX DANS LES PISCINES dont études diagnostics complexe Mercière		226 302
PROJETS DIVERS SPORT (Grand Parc, city stade de la Peupleuraie)		111 820
ADMINISTRATION, SOCIALE ET ECOLES		Montant en €
CENTRE RENCONTRE VICTOIRE		1 853 821
ECOLE FAROUX		462 618
CANTINE EN REGIE		329 762
(raccordement au réseau de chaleur école Hersan, Jeanne d'Arc, Saitn Germain, Desnos... , mise en place de robinets thermostatiques, Télégestion aux salles Saint Nicolas...)		240 775
cimetière nord...)		204 387
Saint Germain et Saint Lazare, Eclairage Led : école Rothschild, Robida, Pompidou, Lebesgue...)		138 046
VERDISSEMENT COURS ECOLES dont école Philéas Lebesgue		136 631
ECONOMIE D ENERGIE (mise en place éclairage Led : Centre Antoine vivenel, centre de rencontre Bellicart, Bibliothèque Mourichon...)		111 303



Budget principal : Principaux investissements

VOIRIE ET ESPACES EXTERIEURS	Montant en €
BOULEVARD GAMBETTA ETATS UNIS	985 833
VOIRIE (programme annuel d'entretien, réfection de trottoirs dont rue Charles Demonchy, travaux de sécurité routière, achat de matériel technique, détection des réseaux, écoulement des eaux pluviales...)	709 922
REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC programme de mise en Led de l'éclairage public	676 798
AMENAGEMENTS EXTERIEURS (plantation d'arbres et d'arbustes, végétalisation parking Saint Nicolas, rue Solférino, aménagement carrefour rue de Soissons, rue Clémenceau, mobiliers urbains, travaux de clôture crèche Parc Bayser, crèche Le Nid, école Fosse à courrier, Résidence Maire Caroline...)	655 344
ENFOUISSEMENT RESEAUX (avenue de la Marne, rue Saint Joseph, rue Charmolue, rue Joseph Leprince ...)	477 449
RUE DE PIERREFONDS	420 843
REHABILITATION VOIRIES (dont rue Eugène Louis, réfection suite aux émeutes, rue des Frères Gréban, création d'un plateau rue du Bataillon de France...)	400 941
ENTRETIEN DE L' ECLAIRAGE PUBLIC (Mise en lumière du pont Louis XV, de la porte de la Chapelle, de l'église Saint Germain, remplacement mats rue de l'Ailette, rure de l'estacade ... rénovation éclairage public avenue de l'armistice cimetière Sud ...)	359 865
AMENAGEMENT CYCLABLE (rue du port à bateaux, quartier Pompidou, rue Winston Churchill, Parc Bayser...)	234 160
AIRES DE JEUX (square Jean Moulin et Blaise Pascal)	111 192



Budget principal : Principaux investissements

MATERIELS		Montant en €
ANIMATION CULTURE ET SPORT (aquisition de matériel divers dont instruments de musique pour le conservatoire, matériel technique pour l'Espace Jean Legendre, grillage et cloture pour les stades, restauration d'œuvres, convecteurs...)		492 208
MATERIEL INFORMATIQUE		304 124
MATERIEL DE TRANSPORT		259 788
CABLAGE INFORMATIQUE		159 309
VIDEOSURVEILLANCE		126 285
BATIMENTS		Montant en €
outillage technique, menuiseries dont Bellicart, Bayser, Hotel de ville, couverture, mise en sécurité, curage ...)		844 829
ENFANCE ET ECOLES (réfection toilettes Robida, aire de jeux école A Thierry, désamiantage si école Pompidou, enrobé cours d'école...)		415 033
TRAVAUX PETITE CHANCELLERIE		321 017



Budget annexe ZAC DU Camp de Royallieu

Résultats

Section	Reprise résultats 2022 (1)	Résultat d'exécution 2023	Résultats de clôture 2023 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	16 979,19	127 857,14	144 836,33	0,00	144 836,33
Total :	16 979,19	127 857,14	144 836,33	0,00	144 836,33

Un résultat d'exécution 2024 positif

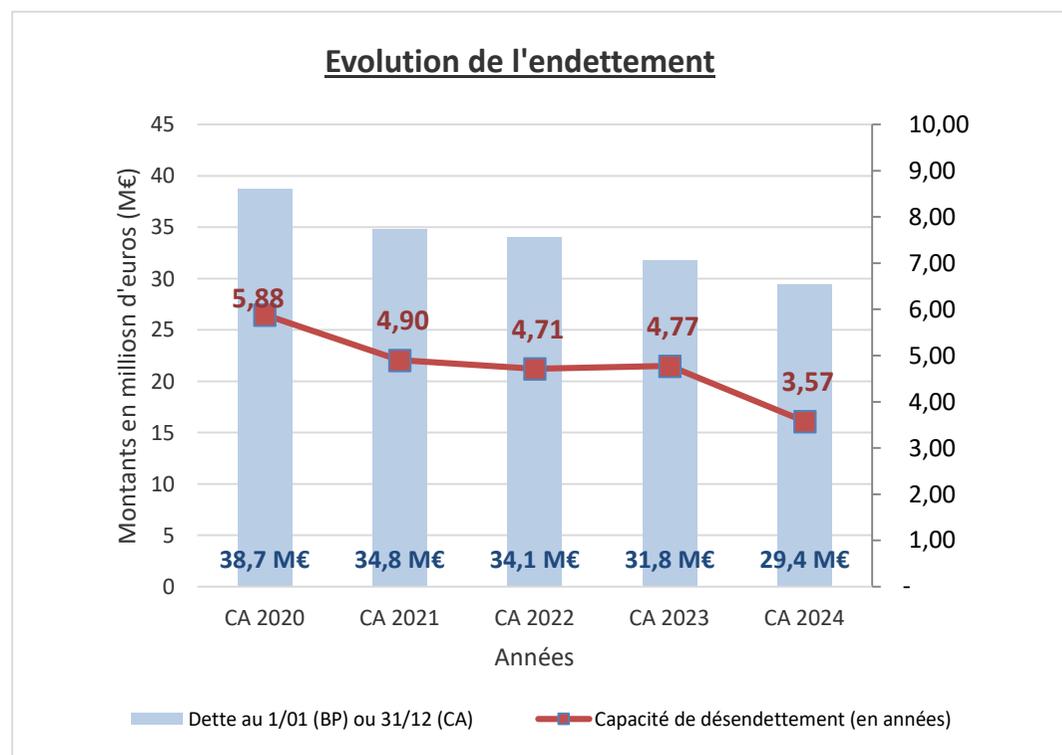
Pas de participation du budget principal

Des études et travaux réalisés pour 53 k€

Un dette intégralement remboursée



Endettement



Un endettement qui se réduit:

- Une capacité de désendettement de 3,57 années
- Une dette par habitant de 710 euros (pour une moyenne de la strate de 976 €)
- Un emprunt de 4,8 M€ reporté en 2025



Ratios

Ratios	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne strate ⁽²⁾
Population ⁽¹⁾	41 235	41 567	41 643	41 470	41 418	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1 245	1 268	1 315	1 394	1 409	1 517
Produit des impositions directes /population	695	693	714	760	790	718
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 420	1 456	1 488	1 571	1 619	1 655
Dépenses d'équipement brut/population	187	178	299	204	315	395
Encours de dette/population	939	837	818	766	710	976
DGF/population	154	153	152	155	160	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	64,4%	64,4%	65,1%	63,8%	64,0%	59,0%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	96,2%	95,1%	96,4%	96,3%	93,8%	97,8%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,2%	12,3%	20,1%	13,0%	19,5%	23,9%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	66,1%	57,5%	55,0%	48,8%	43,9%	60,8%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	11,2%	11,7%	11,7%	10,2%	12,3%	nc

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

(2) site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivités locales en chiffres 2024, données de l'année 2023

Malgré une DGF relativement faible, un niveau d'endettement qui s'est fortement réduit et qui est bien inférieur au niveau d'endettement moyen de la strate



Synthèse

- Augmentation des recettes de fonctionnement grâce notamment à la revalorisation des bases et une progression du produit de services,
- Progression des charges à caractère général de 1,03% inférieur à l'inflation,
- Une augmentation substantielle de l'épargne de 8,2 M€ qui permet de limiter le recours à l'emprunt,
- Taux de réalisation des dépenses d'équipement de 65,5% pour atteindre 13M€,
- Réduction de la dette

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-03CM04042025-BF



www.compiègne.fr

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

4 - Affectation des résultats 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
32

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES**4 - Affectation des résultats 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu****a) Pour le Budget Principal**

Le Compte Administratif 2024 du budget principal fait ressortir un besoin de financement d'investissement de 5 181 591,81 € et un excédent de fonctionnement de 7 431 634,98 €.

De plus, les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent en dépenses à 5 475 546,71 € et en recettes à 6 372 353,15 €, soit un écart positif de 896 806,44 €.

Ainsi le besoin de financement global de la section investissement, reports compris, s'établit à la somme de 4 284 785,37 €.

L'assemblée délibérante doit à minima décider d'une affectation du résultat excédentaire de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement en investissement, il est proposé de porter à 4 284 785,37 € l'excédent du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement, ce qui laisse la somme de 3 146 849,61 € à reporter en fonctionnement.

Vu ce qui précède, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif principal 2025 est la suivante:

	Dépenses	Recettes
Compte 001 – Déficit d'Investissement reporté	5 181 591,81	
Compte 1068 – Excédents de Fonctionnement capitalisés		4 284 785,37
Compte 002 – Excédent de Fonctionnement reporté		3 146 849,61

b) Pour le Budget annexe de la ZAC du Camp de ROYALLIEU

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe de la ZAC du Camp de ROYALLIEU fait ressortir un excédent d'investissement de 144 836,33 € qu'il convient de reprendre au Budget Primitif 2025 de ce même budget.

Dans ces conditions, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2024 du budget annexe de la ZAC du Camp de ROYALLIEU au Budget Primitif 2025 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0	
Compte 001 – Déficit D'Investissement reporté		144 836,33

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 et suivants,

Vu le vote du Compte de Gestion 2024,

Vu le vote du Compte Administratif 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Principal et du Budget Annexe ZAC du Camp de Royallieu telle que précisée dans les tableaux ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

5 - Adoption des Budgets Primitifs 2025 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents

32

Nombre de Conseillers représentés :

9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :

43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :

41

Ont donné pouvoir :

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

5 - Adoption des Budgets Primitifs 2025 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires et sur la base du rapport de présentation et des maquettes budgétaires ci annexés qui détaillent les budgets primitifs 2025 suivants :

- Budget Principal
 - Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu,
- ceux-ci sont soumis à approbation :

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée Délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

Vu la délibération du 29 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du 07 mars 2025, relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport détaillé de présentation des Budgets Primitifs,

Vu les maquettes budgétaires,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

ADOpte les Budgets Primitifs de l'exercice 2025 de la Ville et pour la ZAC Camp de Royallieu, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement,

Autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

ADOpte à la majorité par le Conseil Municipal
avec :
1 contre
Etienne DIOT

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 843

Nombre de membres présents : 841

Nombre de suffrages exprimés : 841

VOTES :

Pour : 840

Contre : 01

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par (1), N. COTELLE

A, le Compiègne le 04/04/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le Compiègne le 04/04/2025

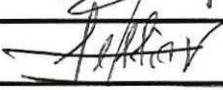
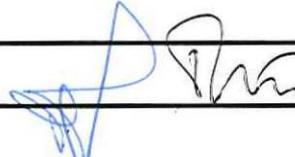
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Philippe MARINI	
02 - Sophie SCHWARZ	
03 - Sandrine de FIGUEIREDO	
04 - Eric de VALROGER	
05 - Martine MIQUEL	
06 - Benjamin OURY	
07 - Jihade OUKADI	
08 - Nicolas LEDAY	
09 - Claudine GREHAN	
10 - Pierre VATIN	
11 - Eugénie LE QUERE	
12 - Oumar BA	
13 - Arielle FRANÇOIS	
14 - Marc-Antoine BREKIESZ	
15 - Evelyse GUYOT	
16 - Xavier BOMBARD	
17 - Justyna DEPIERRE	
18 - Nicolas COTELLE	
19 - Dominique RENARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 - Emmanuel PASCUAL	
21 - Marie-Christine LEGROS	
22 - Christian TELLIER	
23 - Sidonie GRAND	
24 - Joël DUPUY de MERY	
25 - Monia LHADI	
26 - Fabienne JOLY-CASTE	
27 - Alou BAGAYOKO	
28 - Françoise TROUSSELLE	
29 - Abdelhalim BENZADI	
30 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
31 - Kamel TOUIH	
32 - Martine JACQUEL	
33 - Nicolas HANEN	
34 - Hayate EL GHARMAOUI	
35 - Miloud ZOUAOUI	
36 - Daniel LECA	
37 - Sylvie MESSERSCHMITT	
38 - Serdar KAYA	
39 - Solange DUMAY	
40 - Etienne DIOT	
41 - Emmanuelle BOUR	
42 - Anne KOERBER	
43 - Jean-Marc BRANCHE	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 043

Nombre de membres présents : 041

Nombre de suffrages exprimés : 041

VOTES :

Pour : 040

Contre : 01

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par (1), N. COTELLE
A, le Compiègne le 04/04/2025

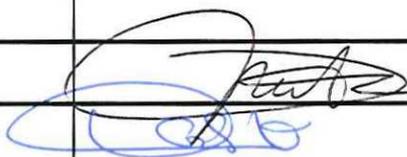
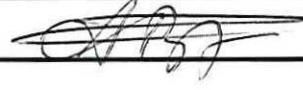
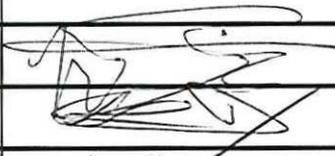
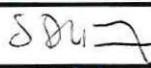
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Compiègne le 04/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Philippe MARINI	
02 - Sophie SCHWARZ	
03 - Sandrine de FIGUEIREDO	
04 - Eric de VALROGER	
05 - Martine MIQUEL	
06 - Benjamin OURY	
07 - Jihade OUKADI	
08 - Nicolas LEDAY	
09 - Claudine GREHAN	
10 - Pierre VATIN	
11 - Eugénie LE QUERE	
12 - Oumar BA	
13 - Arielle FRANÇOIS	
14 - Marc-Antoine BREKIESZ	
15 - Evelyse GUYOT	
16 - Xavier BOMBARD	
17 - Justyna DEPIERRE	
18 - Nicolas COTELLE	
19 - Dominique RENARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 - Emmanuel PASCUAL	
21 - Marie-Christine LEGROS	
22 - Christian TELLIER	
23 - Sidonie GRAND	
24 - Joël DUPUY de MERY	
25 - Monia LHADI	
26 - Fabienne JOLY-CASTE	
27 - Alou BAGAYOKO	
28 - Françoise TROUSSELLE	
29 - Abdelhalim BENZADI	
30 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
31 - Kamel TOUIH	
32 - Martine JACQUEL	
33 - Nicolas HANEN	
34 - Hayate EL GHARMAOUI	
35 - Miloud ZOUAOUI	
36 - Daniel LECA	
37 - Sylvie MESSERSCHMITT	
38 - Serdar KAYA	
39 - Solange DUMAY	
40 - Etienne DIOT	
41 - Emmanuelle BOUR	
42 - Anne KOERBER	
43 - Jean-Marc BRANCHE	
Nom et prénom du signataire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Séance du Conseil Municipal

Du 4 avril 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

www.compiègne.fr



PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2024 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 mars 2024 et ne pourront être modifiés que par décisions modificatives lors de prochains conseils municipaux.

Le présent rapport de présentation a vocation à expliciter les données contenues dans les maquettes budgétaires, répondant aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

L'ensemble des documents, relatifs aux différentes étapes budgétaires, est mis à disposition du public sur le site internet de la ville (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-la-ville-de-compiegne>).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents sont insérés au dossier du conseil municipal transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les ratios prévus à l'article R2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sont insérés dans la maquette et dans le présent rapport et sont consultables également sur le site internet de la ville (cf supra).

Précisons que ce rapport de présentation fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement de fiscalisé.

Synthèse générale

Le budget primitif de la Ville de Compiègne est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2025.

Il totalise 104 M€, comprenant le fonctionnement et l'investissement, à comparer aux 93,9 M€ du budget primitif 2024 ;

Les recettes de fonctionnement totalisent 69,2 M€ contre 66,9M€ en 2024 et 65,4 M€ en 2023. Cette augmentation (+ 3,4 %) tient compte de la reprise du résultat de fonctionnement de 2024 pour 3,1 M€ (+ 1,4 M€), le montant affecté en section d'investissement couvrant uniquement le besoin de financement.

Il convient néanmoins de poursuivre l'effort de maîtrise budgétaire des dépenses de fonctionnement engagé les années précédentes.

Le présent budget intègre le transfert à l'agglomération du complexe piscine patinoire de Mercières au 1^{er} juillet 2025.

L'amélioration financière, constatée ces dernières années permet de présenter un programme d'investissement de 19,51M€ hors report (5,48 M€) dont le financement est assuré par des ressources propres dont l'affectation du résultat de 2024 complété par des financements extérieurs. L'ensemble des hypothèses aboutit à un emprunt d'équilibre de 6,5 M€.

Table des matières

PREAMBULE	2
I. BUDGET PRINCIPAL	4
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1) Les recettes de fonctionnement.....	4
1.1 - Chapitre 73 – Impôts et taxes et Chapitre 731- Fiscalité locale.....	5
1.2 - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	6
1.3 - Chapitre 70 – Produits des services	7
1.4 - Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement.....	7
2) Les dépenses de fonctionnement	8
2.1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	9
2.2 - Chapitre 012 – Charges de personnel.....	9
2.3 - Chapitre 65 – Autres charges de dépenses de gestion courante.....	10
2.4 - Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement.....	10
3) L'épargne, capacité d'autofinancement brute et nette.....	11
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1) Les recettes d'investissement.....	13
1.2- Chapitre 13 – Subventions d'investissement.....	14
1.1 - Chapitre 16 – Emprunts.....	14
2) Les dépenses d'investissement	14
C. LES RATIOS LEGAUX	17
II. BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	18
CONCLUSIONS	19

I. BUDGET PRINCIPAL**A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget 2025 s'équilibre à 69 205 836€ en section de fonctionnement compte tenu du résultat antérieur reporté de 3 146 850 € (en violet).

CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2023	2024	2025	Chap.	Intitulés	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	16 281 781	17 056 150	16 577 730	70	Produits des services du domaine	5 325 927	5 389 981	5 472 528
012	Charges de personnel	37 331 594	37 910 000	38 260 535	73	Impôts et taxes	44 929 205	46 177 934	46 853 467
022	Dépenses imprévues	-	-	-	74	Dotations et participations	11 853 010	12 261 928	12 107 359
65	Charges de gestion courante	4 236 218	5 016 940	5 111 345	75	Autres produits de gestion courante	1 116 847	1 241 456	1 294 234
66	Charges financières	876 500	931 300	942 500	76	Produits financiers	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	424 229	60 000	42 000	77	Produits exceptionnels	787 814	-	-
68	Dotations aux provisions	-	10 000	10 000	78	Reprises aux provisions	5 000	6 000	6 000
014	Atténuations de produits	121 000	117 000	117 000	013	Atténuations de charges	315 000	265 000	304 000
CHARGES REELLES DE L'EXERCICE		59 271 322	61 101 390	61 061 110	PRODUITS REELS DE L'EXERCICE		64 332 803	65 342 299	66 037 588
042	Opérations d'ordre	2 951 199	2 559 742	2 765 729	042	Opérations d'ordre	81 371	20 380	21 399
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		62 222 521	63 661 132	63 826 839	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		64 414 174	65 362 679	66 058 987
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	1 560 386	1 733 845	3 146 850
TOTAL DES CHARGES		62 222 521	63 661 132	63 826 839	TOTAL DES PRODUITS		65 974 560	67 096 524	69 205 836
023	Résultat cumulé (excédent)	3 752 039	3 435 392	5 378 997	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
TOTAL DE LA SECTION		65 974 560	67 096 524	69 205 836	TOTAL DE LA SECTION		65 974 560	67 096 524	69 205 836

Le résultat cumulé de l'exercice (en vert) s'élève à 5 378 997 € : en progression de 56% par rapport au BP 2024, il est viré en section d'investissement et permet d'autofinancer les investissements.

1) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
002	Résultat reporté	3 706 945	1 560 386	1 733 845	1 733 845	3 146 850	81,5%
013	Atténuation de charges	349 516	315 000	265 000	265 000	304 000	14,7%
70	Produits des services	4 781 157	5 325 927	5 214 011	5 389 981	5 472 528	5,0%
73	Impôts et taxes	43 930 191	44 929 205	11 488 115	11 488 115	11 334 140	-1,3%
731	Fiscalité locale			34 866 338	34 689 819	35 519 327	1,9%
74	Dotations, subventions et participations	11 089 572	11 853 011	12 164 999	12 261 928	12 107 359	-0,5%
75	Autres produits de gestion courante	833 196	1 116 847	1 186 456	1 241 456	1 294 234	9,1%
76	Produits financiers	0					
77	Recettes exceptionnelles	70 413	787 814		0		
78	Reprise de provision	43 500	5 000	6 000	6 000	6 000	0,0%
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	66 698	81 371	20 380	20 380	21 399	5,0%
		64 871 187	65 974 560	66 945 144	67 096 524	69 205 836	3,4%

Les recettes sont globalement en progression de 3,4% par rapport au BP 2024, cela s'explique par les éléments suivants détaillés par chapitre budgétaire.

Les recettes réelles (hors 002 et 042) sont en augmentation 846 k€ soit 66 M€ au BP 2025 contre 65,2M€ au BP 2024 soit +1,3%.

1.1 - Chapitre 73 – Impôts et taxes et Chapitre 731- Fiscalité locale

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
73	Impôts et taxes	43 930 191	44 929 205	11 488 115	11 488 115	11 334 140	-1,3%
73211	attribution de compensation	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 248 627	-1,5%
73212	dotation de solidarité communautaire	873 000	873 000	873 000	873 000	873 000	0,0%
7323 (ancien 7364)	Prélèvement sur produits jeux	339 860	170 000	180 000	180 000	187 025	3,9%
73...	Autres impôts et taxes	32 307 704	33 476 578	25 488	25 488	25 488	0,0%
731	Fiscalité locale			34 866 338	34 689 819	35 519 327	1,9%
73111	Produits des impositions directes	29 644 704	30 913 578	32 200 338	32 320 527	32 920 928	2,2%
73123 (ancien 7381)	Droits mutation	1 800 000	1 700 000	1 580 000	1 230 000	1 600 000	1,3%
73141 (ancien 7351)	Taxe sur l'électricité	700 000	700 000	950 000	950 000	861 399	-9,3%
731...	Autre fiscalité locale			136 000	189 292	137 000	0,7%

Les crédits budgétaires du chapitre sont évalués en hausse de 500 k€ par rapport au BP 2024.

Les prévisions sont établies à partir des données de 2024 dans l'attente des notifications officielles de l'État.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation légalement prévu, est de 1.7% contre 3.9% en 2024, 7.1% en 2023, 3.4% en 2022, 0.2% en 2021.

Hormis cette revalorisation, après une baisse de 1% des taux d'imposition communaux en 2023, précédée de 4 années consécutives de gel, une nouvelle année de gel des taux est prévue afin de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages.

Cette revalorisation des bases entraine une hausse des contributions directes de 720 k€ par rapport au BP 2024, l'augmentation des bases fiscales de 1,7 % concerne le bâti, le non bâti et les locaux industriels mais pas les locaux professionnels ni les locaux commerciaux.

À cela s'ajoute une baisse de 334 K€ des recettes de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) suite à une erreur de l'administration fiscale avec un assujettissement à tort de certains administrés en 2023 et 2024 et une contribution de 40 K€ de la Ville au DILICO, fonds de redressement des finances publiques.

L'**attribution de compensation** en baisse de 161k€ suite au transfert du complexe Piscine Patinoire de Mercières de la Ville de Compiègne vers l'ARC au 1^{er} juillet 2025.

La **dotation de solidarité communautaire** (DSC) allouée par l'ARC dont les critères ont été revus en 2021 s'établit à 873 K€ en tenant compte du produit de la taxe sur les paris hippiques dont le montant est reversé avec un an de décalage.

Les **droits de mutation** sont estimés à 1,6 M€ un niveau stable par rapport au BP 2024.

Le **prélèvement sur les produits des jeux** stable rapport au montant perçu en 2024.

1.2 - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
74	Dotations, subventions et participations	11 089 572	11 853 011	12 164 999	12 261 928	12 107 359	-0,5%
74111 (ancien 7411)	dont DGF	3 404 300	3 384 822	3 383 381	3 383 381	3 206 320	-5,2%
741123 (ancien 74123)	DSU	2 809 170	2 934 448	3 134 568	3 134 568	3 379 640	7,8%
741127 (ancien 74127)	DNP	129 600	116 631	104 968	104 968	125 962	20,0%
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	645 634	915 917	1 044 695	1 077 124	835 294	-20,0%
7473	Participation CD60	19 500	16 500	60 295	60 295	15 500	-74,3%
74751	Remboursements ARC	2 000	11 500	0		0	
747888 (ancien 7478)	Autres organismes (CAF...)	1 705 600	1 995 682	1 888 200	1 888 200	2 023 700	7,2%
74833 (ancien 74834)	Etat - compensation établissements industriels	1 989 700	2 199 387	2 276 423	2 340 923	2 332 124	2,4%
74...	Autres dotations, subv..	384 068	278 124	272 469	272 469	188 819	-30,7%

L'ensemble des dotations, subvention et participations est en baisse de 0,5%

La **dotation globale de fonctionnement** est évaluée en baisse de 177 k€, par rapport au BP 2024.

	2022	2023	2024	2025	Ecart 2024/2023
Population municipale	40 615	40 453	40 394	40 808	414
Population comptée à part	1 028	1 017	1 024	1 017	- 7
Population INSEE totale	41 643	41 470	41 418	41 825	407
Résidences secondaires	300	345	368	345	- 23
Population DGF	41 943	41 815	41 786	42 170	384

NB : les données 2025 concernant les résidences secondaires n'étant pas communiquées à ce jour, il a été retenu l'hypothèse prudente du nombre de résidences secondaires de 2023.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** devrait être abondée en 2025 de près de 245k€ soit 7,8%.

La **Dotation Nationale de Péréquation** devrait elle aussi progresser en 2025.

La participation de la **Caisse d'Allocations Familiales** est en progression (+ 7,2%) par rapport au BP 2024.

1.3 - Chapitre 70 – Produits des services

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
70	Produits des services	4 781 157	5 325 927	5 214 011	5 389 981	5 472 528	5,0%
70321	droits de stationnement et location voie publique	156 000	181 000	339 600	339 600	365 400	7,6%
70323	Red. Occup. Domaine public	282 000	520 000	180 000	180 000	189 000	5,0%
70383	Redevance stationnement	440 000	500 000	500 000	500 000	500 000	0,0%
70384	Forfait post stationnement	235 000	300 000	270 000	270 000	290 000	7,4%
70388	Autres redevances diverses	83 000	81 000	74 500	74 500	75 875	1,8%
7062	Redev. culturelles	214 590	250 900	267 289	267 289	256 960	-3,9%
70631	redev. Sportif	471 000	495 600	482 500	482 500	245 800	-49,1%
70632	redev. Loisirs	190 000	197 000	197 000	197 000	217 000	10,2%
7066	redev. Sociale	384 000	384 000	439 000	439 000	427 000	-2,7%
7067	redev. Périscolaire	1 084 000	1 061 000	1 007 000	1 007 000	1 028 000	2,1%
70843	MAD personnel facturée au CCAS					491 250	
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	123 480	130 000	192 000	192 000	199 100	3,7%
70848	MAD personnel - Autres organismes	325 000	360 000	360 000	535 970	553 000	53,6%
70873	Remb. frais CCAS	240 000	240 000	325 000	325 000		-100,0%
70876	Remb frais ARC	308 436	350 000	344 422	344 422	400 000	16,1%
70...	Autres pdts services	244 651	275 427	235 700	235 700	234 143	-0,7%

Le montant de ce chapitre totalise presque 5,5 M€ en hausse de 5% par rapport au BP 2024.

À noter une baisse importante des redevances à caractère sportif (- 228k€) correspondant aux droits d'entrée du complexe Piscine Patinoire de Mercières dans l'hypothèse d'un transfert au 1^{er} juillet 2025.

1.4 - Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers à noter que le chapitre 77 est réservé depuis 2024 uniquement aux opérations de cession et titres annulés sur exercice antérieur, le reste du chapitre étant fusionné avec le chapitre 75.

2) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
011	Charges à caractère général	15 466 160	16 281 781	16 871 805	17 056 150	16 577 730	-1,7%
012	Charges de personnel	35 662 122	37 331 594	38 100 000	37 910 000	38 260 535	0,4%
014	Atténuation de produits	51 688	121 000	117 000	117 000	117 000	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	4 052 279	4 236 218	4 675 970	5 016 940	5 111 345	9,3%
66	Charges financières	817 500	876 500	876 300	931 300	942 500	7,6%
67	Charges exceptionnelles	451 875	424 229	40 000	60 000	42 000	5,0%
68	Dotation aux provisions			10 000	10 000	10 000	0,0%
023	Virement à la section d'investissement	6 269 603	3 752 039	3 734 327	3 435 392	5 378 997	44,0%
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 960	2 951 199	2 519 742	2 559 742	2 765 729	9,8%
Total dépenses de fonctionnement		64 871 187	65 974 560	66 945 144	67 096 524	69 205 836	3,4%

Comme pour les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2024 seront en progression de 3,4 %.

Les charges à caractères générales ont été définies en prenant en compte le transfert piscine patinoire à partir du 1^{er} juillet et de la réalité du compte administratif qui s'élève pour cette ligne à un résultat de 15,428 M€.

Pour les charges de personnel, le même principe a été mis en œuvre en intégrant le surcoût de la majoration des 3 points de la CNRACL. Le compte administratif 2024 affichait un coût de masse salariale de 37,348 M€.

Les inscriptions budgétaires peuvent être détaillées par chapitre.

2.1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
011	Charges à caractère général	15 466 160	16 281 781	16 871 805	17 056 150	16 577 730	-1,7%
6042	dont prestations	1 024 189	1 109 064	1 065 827	1 169 780	1 020 900	-4,2%
6061	fluides	4 673 194	5 030 671	5 072 000	5 072 000	4 110 000	-19,0%
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 266 571	2 276 854	2 216 501	2 211 614	2 543 408	14,7%
611	contrat prest. service	344 228	371 068	383 900	393 740	391 100	1,9%
613 et 614	locations et charges locatives	863 420	911 743	948 700	1 047 200	920 050	-3,0%
615	entretien et réparation	2 997 561	2 906 648	3 255 083	3 186 462	3 342 304	2,7%
623	communication, publications, manifestations...	672 375	764 446	933 813	983 531	1 044 610	11,9%
011..	Autres dépenses	2 624 622	2 911 286	2 995 981	2 991 824	3 205 358	7,0%

Les charges à caractère général baissent globalement de 1,7 % par rapport au BP 2024 soit une diminution de 294k€.

En effet, cette baisse s'explique principalement par le transfert du complexe Piscine Patinoire de Mercières et la baisse des coûts des fluides.

Ceci permet de compenser la forte progression de l'assurance de la flotte automobile de la Ville, ainsi que les coûts prévisionnels de la communication concernant le nouveau Musée de la Figurine suite à son déménagement, également une progression des frais d'annonce pour les marchés publics considérant l'évolution de nos investissements ...

D'autre part, le nouveau marché pour les cantines et le changement de mode de préparation des repas de cantine, qui passe en régie pour la cantine de Royallieu, entraîne une majoration de ces postes budgétaires. En effet si nous pouvons constater une baisse des crédits demandés pour la prestation correspondant à l'achat des repas, celle-ci est atténuée par l'augmentation du coût constaté avec le nouveau marché (soit une augmentation de près de 0.50€ par repas). Il faut en effet souligner que le marché « cantine » passe de 2 000 repas par jour à 1 600 repas, compte tenu du passage en régie de la cantine de Royallieu. Parallèlement la fabrication en régie des repas de la cantine de Royallieu nécessite une augmentation des fournitures non stockées (dont l'alimentation) avec une estimation d'achat de matière première de 3.20€ par repas fabriqué.

2.2 - Chapitre 012 – Charges de personnel

Le Glissement vieillesse technicité, les mouvements de personnel et la hausse des cotisations patronales CNRACL, conduisent à prévoir un budget de 38,2 M€ contre 38,1 M€ au BP 2024.

Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2024

Les dépenses de personnel ont atteint 37,3 M€ en 2024.

La prévision pour 2025 s'élève à 38,2M€, soit 0,42% de plus que le BP 2024.

Le Glissement Vieillesse Technicité, la hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points, les mouvements de personnel avec notamment le transfert des agents du Complexe piscine-patinoire, impactent le budget 2025. L'augmentation des cotisations des collectivités à la CNRACL se poursuivra jusqu'en 2028 à raison de +3

points par an soit 12 points au total équivalent à une augmentation de + 37,7 % par rapport à 2021 (près de 1,6 million d'euros par an à partir de 2028).

Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, DCSI, CSI et archives.

En 2022, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service évènementiel de la Ville vers l'ARC et en 2023, la mise à disposition partielle des Directeurs de la Culture et des Sports.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2025.

2.3 - Chapitre 65 – Autres charges de dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
65	Autres charges de gestion courante	4 052 279	4 236 218	4 675 970	5 016 940	5 111 345	9,3%
657362	Sub. CCAS	265 000	265 000	265 000	265 000	470 000	77,4%
6574	Sub; associations	3 126 037	3 405 379	3 587 488	3 945 772	3 874 677	8,0%
65..	Autres char gest. cour.	661 242	565 839	823 482	806 168	766 668	-6,9%

Ce chapitre est en augmentation de 9,3 % par rapport au BP 2024 mais seulement de 1,9% par rapport au crédits ouverts 2024 avec la prise en charge en direct d'une part supplémentaire de personnels par le CACCV à compter de 2024 et compensée par une augmentation de la subvention allouée qui se pérennise en 2025. De plus, la subvention versée au CCAS est en augmentation de 77% en passant à 470 k€ afin de poursuivre ses actions en faveur des compiégnais.

2.4 - Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

La somme de 942 500 € correspond aux échéances de la dette, en légère augmentation par rapport au BP2024.

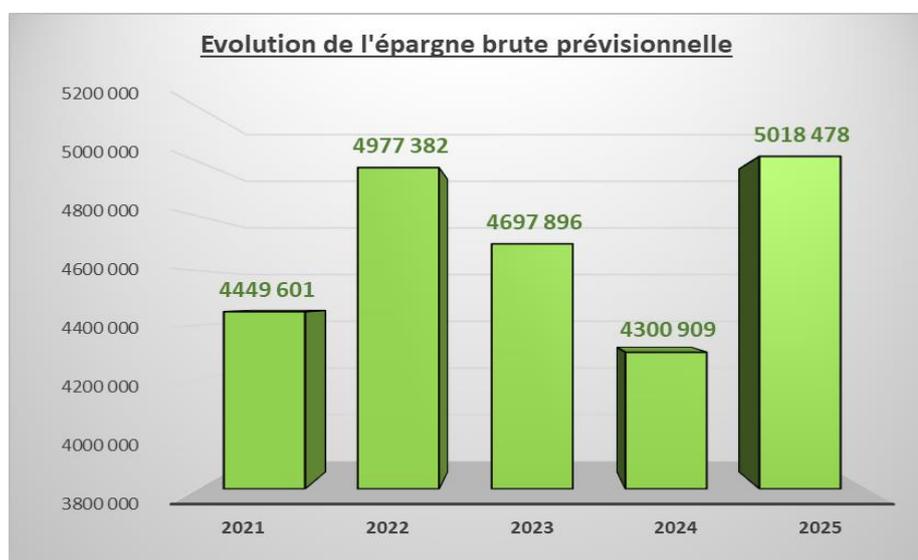
S'agissant du chapitre 67, seuls subsistent sur ce chapitre les annulations de titres sur exercices antérieurs et les opérations de cessions.

3) L'épargne, capacité d'autofinancement brute et nette

Autofinancement de l'exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réels de l'exercice	58 245 112	61 027 131	63 544 989	65 342 299	66 037 588
Charges réelles de l'exercice	53 795 511	56 049 749	58 847 093	61 041 390	61 019 110
Autofinancement brut	4 449 601	4 977 382	4 697 896	4 300 909	5 018 478
Taux d'épargne brute	8%	8%	7%	7%	8%

La Capacité d'autofinancement brute de la Ville s'établit à 5,02 M€ en 2025 contre 4,30 M€ en 2024 soit une progression de 717,57 K€ (+ 17%).

Le taux d'épargne brute est de 8% ce qui signifie que 8% des recettes réelles de fonctionnement perçues financent nos investissements.



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2023	2024	2025	Chap.	Intitulés	2023	2024	2025
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	3 752 039	3 435 392	5 378 997
10222	FCTVA	-	-	-	10222	FCTVA	1 844 982	1 200 000	1 880 000
10226	Taxe d'aménagement	70 000	100 000	100 000	10226	Taxe d'aménagement	450 000	1 190 000	400 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	296 226	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 331 837	4 314 991	4 284 785
13	Subventions d'investissement	-	-	-	13	Subventions d'investissement	3 540 423	3 394 031	6 529 397
16	Emprunts et dettes assimilées	4 984 400	4 659 400	4 752 000	16	Emprunts et dettes assimilées	7 360 194	5 754 688	6 543 646
20	Immobilisations incorporelles	974 618	1 290 195	636 325	20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées	544 454	951 329	1 170 887	204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	2 220 757	1 442 704	1 635 095	21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	10 766 197	10 446 845	15 682 064	23	Immobilisations en cours			
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000
020	Dépenses imprévues	-	-	-	024	Produits cessions d'immobilisations	39 186	1 377 000	500 000
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	19 863 652	18 897 473	23 983 371		RECETTES RELLES DE L'EXERCICE	24 325 661	20 673 102	25 523 827
040	Quote-part des subventions	81 371	20 380	21 399	040	Opérations d'ordre	2 951 199	2 559 742	2 765 729
041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000	041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	20 729 165	19 242 853	24 254 770		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	28 061 002	23 557 844	28 539 556
001	Résultat antérieur reporté (N-1)	5 652 339	1 719 201	5 181 592	001	Résultat antérieur reporté (N-1)	-	-	-
	Dépenses reportées de N-1	3 165 366	5 810 823	5 475 547		Recettes reportées de N-1	1 485 869	3 215 032	6 372 353
1068	Variation des réserves				1068	Variation des réserves			
	TOTAL DE LA SECTION	29 546 871	26 772 876	34 911 909		TOTAL DE LA SECTION	29 546 871	26 772 877	34 911 909
	TOTAL DU BUDGET	95 521 430	93 869 401	104 117 745		TOTAL DU BUDGET	95 521 431	93 869 401	104 117 745

La section d'investissement s'équilibre à 34 911 909 € compte tenu :

- du résultat cumulé (en vert) de 5 378 997 € viré de la section de fonctionnement
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé (en orange) de 4 284 785 €
- du résultat antérieur reporté (en violet) de 5 181 592€
- des restes à réaliser en dépenses (dépenses reportées) de 5 475 547 €
- des restes à réaliser en recettes (recettes reportées) de 6 372 353 € dont 4 800 000 € d'emprunts.

Le budget primitif 2025 s'équilibre dans sa globalité à 104 117 745 €.

1) Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
-	Restes à réaliser (RAR)			3 215 032		6 372 353	98,2%
10	Dotations et fds propres	5 013 024	9 626 819	5 964 991	6 704 991	6 564 785	10,1%
13	Subventions d'investissement	6 685 160	5 024 432	3 192 639	4 505 175	6 529 397	104,5%
16	Recours à l'emprunt	7 004 185	7 360 194	6 065 749	7 854 688	6 543 646	7,9%
024	Pdts de cessions	123 147	39 186	1 377 000	1 377 000	500 000	-63,7%
454201	Opérations pour compte de tiers	2 000	8 860	7 000	10 888	7 000	0,0%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	6 269 603	3 752 039	3 734 327	3 435 392	5 378 997	44,0%
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 960	2 951 199	2 519 742	2 559 742	2 765 729	9,8%
041	Opérations patrimoniales	132 674	784 142	325 000	325 000	250 000	-23,1%
Total recettes d'investissement :		27 329 754	29 546 872	26 401 480	26 772 876	34 911 909	32,2%

Les recettes d'investissement devraient atteindre 34,94 M€ dont 8,4 M€ d'autofinancement (chapitre 021 et 040) et 6,3 M€ de restes à réaliser dont 4,8 M€ d'emprunt.

À noter que par rapport au débat d'orientations budgétaires, la prévision d'emprunt est identique.

1.1- Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
10	Dotations et fds propres	5 013 024	9 626 819	5 964 991	6 704 991	6 564 785	10,1%
10222	dont FCTVA	1 103 000	1 844 982	1 200 000	1 200 000	1 880 000	56,7%
10226	Taxe aménagement	350 000	450 000	450 000	1 190 000	400 000	-11,1%
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 560 024	7 331 837	4 314 991	4 314 991	4 284 785	-0,7%

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée obligatoirement à l'investissement ; son montant, est de 4,28 M€ stable par rapport à 2024

1.2- Chapitre 13 – Subventions d’investissement

Recettes d’investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
13	Subventions d’investissement	6 685 160	5 024 432	3 192 639	4 505 175	6 529 397	104,5%
131/2	dont subventions	5 407 971	3 562 290	2 652 639	3 489 575	5 932 221	123,6%
1345 (ancien 1342)	Amendes de police	340 205	350 000	450 000	486 217	450 000	0,0%
13462 (ancien 1347)	DSIL	936 984	1 112 142	90 000	529 383	147 176	63,5%

Les subventions d’investissements sont directement liées au programme d’investissement sur lequel sont mobilisés nos différents partenaires (État, Région des Hauts de France, ANRU, Départements de l’Oise, Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,...). À noter que s’ajoute au montant indiqué les restes à réaliser à hauteur de 1,35 M€.

1.1 - Chapitre 16 – Emprunts

En lien avec le programme des investissements, le recours à l’emprunt pour 2025 devrait être de 6,5M€ avec un report d’emprunt 2024 d’un montant de 4,8 M€.

L’encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 29,3 M€ (hors report) soit une dette par habitant de 702€ pour une moyenne nationale de 976 € pour les communes de même strate (source : comptes des communes 2023).

2) Les dépenses d’investissement

Dépenses d’investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
001	Solde N-1	2 960 287	5 652 339	1 719 201	1 719 201	5 181 592	201,4%
-	Restes à réaliser (RAR)			5 810 823		5 475 547	-5,8%
10/13	Remb. Subventions /dotations	50 000	416 227	100 000	100 000	100 000	0,0%
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	5 084 400	4 984 400	4 659 400	4 659 400	4 752 000	2,0%
	Dépenses d’équipement	19 033 013	17 619 532	13 759 677	19 941 896	19 124 371	39,0%
26/27	Immob. Financières	681					
454101	Opérations pour compte de tiers	2 000	8 860	7 000	7 000	7 000	0,0%
040	opérations d’ordre de transfert entre section	66 698	81 371	20 380	20 380	21 399	5,0%
041	Opérations patrimoniales	132 674	784 142	325 000	325 000	250 000	-23,1%
Total dépenses d’investissement :		27 329 754	29 546 872	26 401 480	26 772 876	34 911 909	32,2%

Le programme d'investissement, conforme aux orientations budgétaires, totalise 17,1 M€ auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour près de 5,2 M€ qui concernent des dépenses engagées juridiquement et financièrement mais qui n'ont pas pu être réalisées.

Les projets suivants sont notamment concernés : la restauration de l'église Saint Jacques (426k€), la création d'un espace d'accueil au stade Cosyns (339k€), des équipements de vidéosurveillance (307 k€), des travaux d'économie d'énergie avec le passage en LED de bâtiment et le remplacement de CTA (Centrale de Traitement d'Air au Ziquodrome (307k€), la réhabilitation de l'éclairage public dans le cadre de la maîtrise d'énergie (232k€), l'aménagement des aires de jeux (196k€), le changement de chaudière au gymnase Tainturier et le raccordement au réseau de chaleur (187k€), la réhabilitation du Skate Park (154k€), du matériel informatique (145 k€), des travaux de voirie avec la rue Calmette (119k€), le verdissement des cours d'école (119 k€), des travaux d'accessibilité (116k€) des travaux du Centre de Rencontre de la Victoire (115 k€), la rénovation du gymnase Pompidou (108 k€), ...

Les dépenses d'équipement sont consacrées pour une part aux investissements visant à entretenir le patrimoine et les équipements afin d'assurer un service public efficient, dont les principaux sont les suivants :

Entretien voirie et espaces extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
VOIRIE	752 500,00	Travaux d'entretien des voiries, trottoirs et parking, bornes amovibles, bornes incendie, bac à verre ...
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	555 000,00	Mobiliers urbains, entretien des fontaines, plantations d'arbres et d'arbustes, travaux dans les cimetières, aménagement des espaces verts, acquisition de matériels ...
ECLAIRAGE PUBLIC	218 000,00	Rénovation signalisation et éclairage public
AIRES DE JEUX	185 000,00	Square Les Cerisiers, Square Ferrand
AMENAGEMENT CYCLABLE	150 000,00	Renforcement des liaisons piétonnes et cyclistes
<i>sous total voirie</i>	<i>1 860 500,00</i>	
Entretien matériels	Montant € TTC	Commentaire
MATÉRIEL INFORMATIQUE	259 600,00	renouvellement de matériels et de licences
ANIMATION CULTURE ET SPORT	888 901,00	Achat matériels et mobiliers dans le cadre de l'animation de la culture et du sport dont les bibliothèques, les musées, les théâtres, les stades et gymnases avec l'achat de jeux géants pour l'ouverture de la ludothèque, la création d'un fond de livres "Facile à lire", la restauration de documents patrimoniaux, du mobilier, une console son, du matériel technique, des autolaveuses, des aspirateurs ...
MATERIELS DE TRANSPORT	228 000,00	Poids lourd pour les espaces verts, benne calorifugée pour les enrobés, véhicule léger pour la cantine de Royallieu (liaison chaude) camion Master en remplacement d'un camoin hors service, véhicule de remplacement
VIDÉOPROTECTION	197 600,00	
POLITIQUE DE LA VILLE	94 400,00	Achat de matériels pédagogiques pour les ateliers parents et adultes, machines à coudre, matériels de musique, barnums...
CABLAGE INFORMATIQUE	72 100,00	dont optimisation interconnexion
<i>sous total matériels</i>	<i>1 740 601,00</i>	
Entretien bâtiments	Montant € TTC	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 017 200,00	Travaux d'entretien du patrimoine de la ville dont les menuiseries, les toitures, la maison de l'Europe la maison des syndicats, les logements, l'hôtel de ville ...
BÂTIMENTS ENFANCE ÉCOLES	304 224,00	Travaux de sécurisation et de mises aux normes dans les différents bâtiments dédiés à l'enfance comme les écoles, les crèches ...
<i>Sous total entretien bâtiments</i>	<i>1 321 424,00</i>	

Les dépenses d'équipements concernent d'autre part des projets uniques, tels que mentionnés pour les principaux, ci-après :

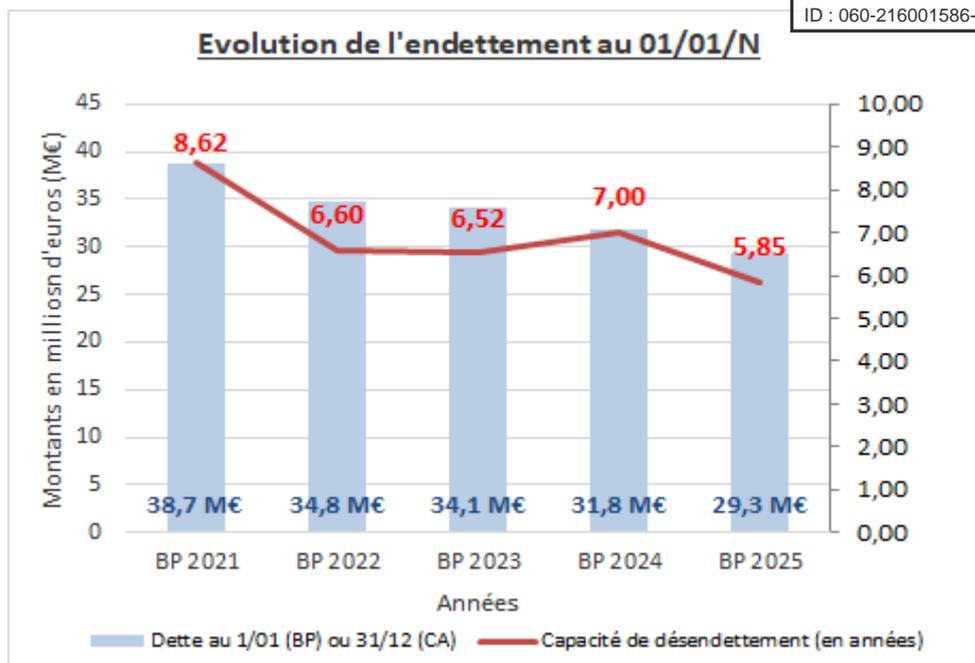
Projets culture	Montant € TTC	Commentaire
MUSEE DE LA FIGURINE	2 341 595,00	
EGLISE SAINT ANDREWS	70 000,00	Travaux de mise en conformité
ESPACE JEAN LEGENDRE	60 000,00	Travaux de mise en sécurité électrique
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	55 000,00	Etude scénographie
<i>sous total projets culture</i>	<i>2 526 595,00</i>	
Projets dans le cadre du social et des écoles	Montant € TTC	Commentaire
ECOLE FAROUX	3 680 000,00	Réhabilitation et création cantine en régie
CENTRE RENCONTRE VICTOIRE	1 210 000,00	Réhabilitation
ACCESSIBILITE	200 000,00	
VERDISSEMENT COURS ECOLES	90 000,00	Aménagement paysager
ECONOMIE D ENERGIE	89 000,00	Eclairage Led divers bâtiments
ECONOMIE ENERGIE ECOLES	72 000,00	Passage en Led écoles primaires et mise en place de thermostat dans 4 nouvelles écoles
PUY DU ROY	60 000,00	Etude pour réhabilitation
CHANGEMENT CHAUDIERE	55 000,00	Chapelle des Capucins et mise en conformité du réseau ce chaleur
<i>sous total projets social écoles</i>	<i>5 456 000,00</i>	
Projets sports	Montant € TTC	Commentaire
GYMNASE POMPIDOU	2 000 000,00	Début des travaux
PROJETS DIVERS SPORT	265 000,00	Réfection carrière de détente
STADE COSYNS	260 000,00	Espace d'accueil et vestiaires
TRAVAUX PISCINE	109 564,20	Rénovation canalisations douches, des vestiaires et du grand bassin piscine Huy
<i>sous total projets sports</i>	<i>2 634 564,20</i>	
Projets voirie et espace extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
ENFOUISSEMENT RESEAUX	775 000,00	Bd Gambetta, Saint Joseph et Augustin Thierry
REHABILITATION VOIRIES	462 500,00	Réhabilitation voirie dont rue Charmoulue
REHAB ECLAIRAGE PUBLIC	400 000,00	
CARREFOUR PLACE 5 REG DRAGONS	395 000,00	
RUE DES PATISSIERS	195 000,00	
BOULEVARD GAMBETTA ETATS UNIS	100 000,00	
<i>sous total projets voirie</i>	<i>2 327 500,00</i>	
Projet patrimoine architectural	Montant € TTC	Commentaire
MURS ET ENCEINTES	60 000,00	Reprise murs Parc Bayser et tennis Pompadour
MENUISERIE PETITE CHANCELLERIE	60 000,00	
<i>sous total patrimoine architectural</i>	<i>120 000,00</i>	

3) Situation de l'endettement :

Endettement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	38 712 106	34 797 382	34 081 996	31 770 188	29 344 067
Epargne brute	4 489 117	5 275 611	5 223 637	4 539 844	5 018 478
Capacité de désendettement (en années)	8,62	6,60	6,52	7,00	5,85

La capacité de désendettement, résultant du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, serait de 5,85 ans contre 7 au BP 2024. On retient généralement un seuil de vigilance de 10-11 ans avec un niveau critique de 11-12 ans (nb : on cite cette norme pour information car elle s'applique aux comptes administratifs mais elle reste un indicateur de référence).

Avec un taux de réalisation de 80% de notre prévision d'emprunt, l'encours au 31 décembre 2025 devrait être de 34.6M€ inférieur à 2022.



La capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette, qui exprime en nombre d'années le rapport entre l'encours de dette et l'amortissement annuel moyen pour toujours lui être inférieure. Ce qui est le cas avec une capacité de désendettement de 5,85 ans pour une durée d'extinction de 8 ans et 5 mois.

C. LES RATIOS LEGAUX

Ratios	BP2022	BP2023	BP 2024	BP 2025	Moyenne strate (2)
Population (1)	41 643	41 470	41 418	41 825	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1 322	1 417	1 465	1 460	1 517
Produit des impositions directes /population	710	753	777	787	718
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 439	1 537	1 574	1 579	1 655
Dépenses d'équipement brut/population	351	352	332	457	395
Encours de dette/population	836	822	767	702	976
DGF/population	150	153	157	157	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	63,2%	63,5%	62,8%	62,7%	59,0%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	100,4%	100,0%	100,2%	99,7%	97,8%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,4%	22,9%	21,1%	29,0%	23,9%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	58,1%	53,5%	48,7%	44,4%	60,8%
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,8%	8,2%	7,0%	7,6%	nc

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

(2) site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivités locales en chiffres 2024 données de l'année 2023

II. BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Recettes de fonctionnement		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Var. de BP à BP
70	Vente de terrains	370 000	280 000	200 000	222 680	10,2%
74	Subventions partenaires externes					
75	Subventions d'équilibre	0				
-	Mouvements d'ordre	15 000	85 100	90 000	57 000	-57,9%
	TOTAL recettes de Fct :	385 000	365 100	290 000	279 680	-3,7%
Dépenses de fonctionnement		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Var. de BP à BP
6015	Terrains à aménager		15 000			
6045	Frais d'études		20 000			
605	Travaux	15 000	50 000	90 000	57 000	-57,9%
66	Intérêts des emprunts					
-	Autres frais		100			
-	Mouvements d'ordre	370 000	280 000	200 000	222 680	10,2%
	TOTAL dépenses de Fct :	385 000	365 100	290 000	279 680	-3,7%
Recettes d'investissement		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Var. de BP à BP
001	Excédent invest			16 979	144 836	88,3%
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	370 000	280 000	200 000	222 680	10,2%
	TOTAL recettes d'inv. :	370 000	280 000	216 979	367 516	41,0%
Dépenses d'investissement		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Var. de BP à BP
001	Déficit invest.	197 903	136 872			
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	15 000	85 100	90 000	57 000	-57,9%
	TOTAL Dépenses d'inv. :	212 903	221 972	90 000	57 000	-57,9%

L'aménagement du lotissement Square de l'Abbé Stock devrait se terminer courant 2025 avec les dernières cessions. Compte tenu des ventes de terrains estimées à 222 k€, la participation du budget principal de la ville est nulle. Le budget de la ZAC devrait être excédentaire en 2025.

CONCLUSIONS

Dans un contexte de politique intérieure et de géopolitique instable pour les ménages comme pour les entreprises, la Ville de Compiègne maintient le cap qu'elle s'est fixée depuis le début de la mandature en offrant un service public de qualité aux Compiégnoises et aux Compiégnois tout en continuant à investir massivement dans des projets structurants et ambitieux. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur une situation financière saine qui résulte d'une gestion rigoureuse.

Dans la continuité de la rigueur et du dynamisme des années précédentes, le budget 2025 se caractérise par :

- Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement par la recherche permanente d'économies (fournitures, fluides...)
- L'optimisation des recettes de fonctionnement en particulier les produits des services et du domaine pour compenser la stagnation des dotations de l'État mais aussi par une connaissance accrue des ressources fiscales,
- Une épargne brute substantielle à hauteur de 5 M€ en progression de 17% par rapport à 2024 qui constitue la capacité propre de la Ville à investir sans faire appel à des financements extérieurs,
- Le gel des taux de fiscalité une seconde année consécutive après une baisse de 1% en 2023,
- La poursuite d'une politique d'investissement très dynamique avec des projets structurants dans tous les domaines pour un montant total de 19 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2025 soit 430 € / habitant, au-delà de ce qui était prévu au Plan Pluriannuel d'Investissements 2024 - 2027,
- Un recours à l'emprunt limité qui permet de contenir l'encours de dette avec une capacité prévisionnelle de désendettement de moins de 6 ans,
- Un service public de qualité offert aux Compiégnoises et aux Compiégnois,
- Un dynamisme pour développer l'attractivité économique et touristique de Compiègne.

L'année 2025 sera notamment marquée par le transfert du Complexe Piscine Patinoire de Mercières de la Ville de Compiègne à l'Agglomération de la Région de Compiègne au 1^{er} juillet 2025.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-05CM04042025-BF



www.compiègne.fr

Budgets Primitifs 2025

Conseil Municipal du 4 avril 2025

Sommaire

Budget principal :

- Section de fonctionnement
- Épargne
- Section d'investissement
- Projets d'investissement
- Endettement

Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu

Ratios

Synthèse

**LE PRESENT BUDGET EST
CONFORME AU DOB
PRESENTE LE 7 MARS 2025**



Budget Principal : Section de fonctionnement

CONFORME AU DOB

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2023	2024	2025	Chap.	Intitulés	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	16 281 781	17 056 150	16 577 730	70	Produits des services du domaine	5 325 927	5 389 981	5 472 528
012	Charges de personnel	37 331 594	37 910 000	38 260 535	73	Impôts et taxes	44 929 205	46 177 934	46 853 467
022	Dépenses imprévues	-	-	-	74	Dotations et participations	11 853 010	12 261 928	12 107 359
65	Charges de gestion courante	4 236 218	5 016 940	5 111 345	75	Autres produits de gestion courante	1 116 847	1 241 456	1 294 234
66	Charges financières	876 500	931 300	942 500	76	Produits financiers	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	424 229	60 000	42 000	77	Produits exceptionnels	787 814	-	-
68	Dotations aux provisions	-	10 000	10 000	78	Reprises aux provisions	5 000	6 000	6 000
014	Atténuations de produits	121 000	117 000	117 000	013	Atténuations de charges	315 000	265 000	304 000
CHARGES REELLES DE L'EXERCICE		59 271 322	61 101 390	61 061 110	PRODUITS REELS DE L'EXERCICE		64 332 803	65 342 299	66 037 588
042	Opérations d'ordre	2 951 199	2 559 742	2 765 729	042	Opérations d'ordre	81 371	20 380	21 399
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		62 222 521	63 661 132	63 826 839	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		64 414 174	65 362 679	66 058 987
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	1 560 386	1 733 845	3 146 850
TOTAL DES CHARGES		62 222 521	63 661 132	63 826 839	TOTAL DES PRODUITS		65 974 560	67 096 524	69 205 836
023	Résultat cumulé (excédent)	3 752 039	3 435 392	5 378 997	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
TOTAL DE LA SECTION		65 974 560	67 096 524	69 205 836	TOTAL DE LA SECTION		65 974 560	67 096 524	69 205 836

Le budget 2025 s'équilibre à 69 205 836€ en section de fonctionnement compte tenu du résultat antérieur reporté de 3 146 850 € (en violet).

Le résultat cumulé de l'exercice (en vert) s'élève à 5 378 997 € : en progression de 56% par rapport au BP 2024, il est viré en section d'investissement et permet d'autofinancer les investissements.



Budget Principal : Section de fonctionnement

Les recettes

CONFORME AU DOB

Progression des recettes de fonctionnement de 3,4%

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
002	Résultat reporté	3 706 945	1 560 386	1 733 845	1 733 845	3 146 850	81,5%
013	Atténuation de charges	349 516	315 000	265 000	265 000	304 000	14,7%
70	Produits des services	4 781 157	5 325 927	5 214 011	5 389 981	5 472 528	5,0%
73	Impôts et taxes	43 930 191	44 929 205	11 488 115	11 488 115	11 334 140	-1,3%
731	Fiscalité locale			34 866 338	34 689 819	35 519 327	1,9%
74	Dotations, subventions et participations	11 089 572	11 853 011	12 164 999	12 261 928	12 107 359	-0,5%
75	Autres produits de gestion courante	833 196	1 116 847	1 186 456	1 241 456	1 294 234	9,1%
76	Produits financiers	0					
77	Recettes exceptionnelles	70 413	787 814		0		
78	Reprise de provision	43 500	5 000	6 000	6 000	6 000	0,0%
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	66 698	81 371	20 380	20 380	21 399	5,0%
		64 871 187	65 974 560	66 945 144	67 096 524	69 205 836	3,4%

- Des produits des services en progression de 5% malgré la baisse des redevances à caractère sportif avec le transfert Piscine Patinoire de Mercières

- Une augmentation des recettes de fiscalité liée à la décision nationale de majorer les bases de 1,7 % compte tenu de l'inflation constatée contre 3,9% en 2024

- Gel des taux en 2025 comme en 2024 après la baisse de 1% en 2023 qui suivait 4 années consécutives de gel pour limiter pour l'habitant les effets de l'augmentation des bases

- Augmentation du résultat antérieur (002) reporté



Budget Principal : Section de fonctionnement

Les dépenses

CONFORME AU DOB

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
011	Charges à caractère général	15 466 160	16 281 781	16 871 805	17 056 150	16 577 730	-1,7%
012	Charges de personnel	35 662 122	37 331 594	38 100 000	37 910 000	38 260 535	0,4%
014	Atténuation de produits	51 688	121 000	117 000	117 000	117 000	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	4 052 279	4 236 218	4 675 970	5 016 940	5 111 345	9,3%
66	Charges financières	817 500	876 500	876 300	931 300	942 500	7,6%
67	Charges exceptionnelles	451 875	424 229	40 000	60 000	42 000	5,0%
68	Dotation aux provisions			10 000	10 000	10 000	0,0%
023	Virement à la section d'investissement	6 269 603	3 752 039	3 734 327	3 435 392	5 378 997	44,0%
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 960	2 951 199	2 519 742	2 559 742	2 765 729	9,8%
Total dépenses de fonctionnement		64 871 187	65 974 560	66 945 144	67 096 524	69 205 836	3,4%

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,4%
- Baisse des charges à caractère général compte tenu de la baisse des coûts de l'énergie et du transfert Piscine Patinoire de Mercières malgré l'augmentation des coûts des repas suite au nouveau marché et la mise en oeuvre de la fabrication des repas en régie pour la cantine de Royallieu
- Faible progression des charges de personnel compte tenu du transfert des agents du Complexe de Mercières mais intégrant les l'augmentation de 3 points pour la CNRACL
- Augmentation du niveau de subventions compte tenu de la majoration de la subvention versée au CCAS
- Augmentation de l'autofinancement (chap. 023 et 042) à 8,1 M€ contre 6,3 M€

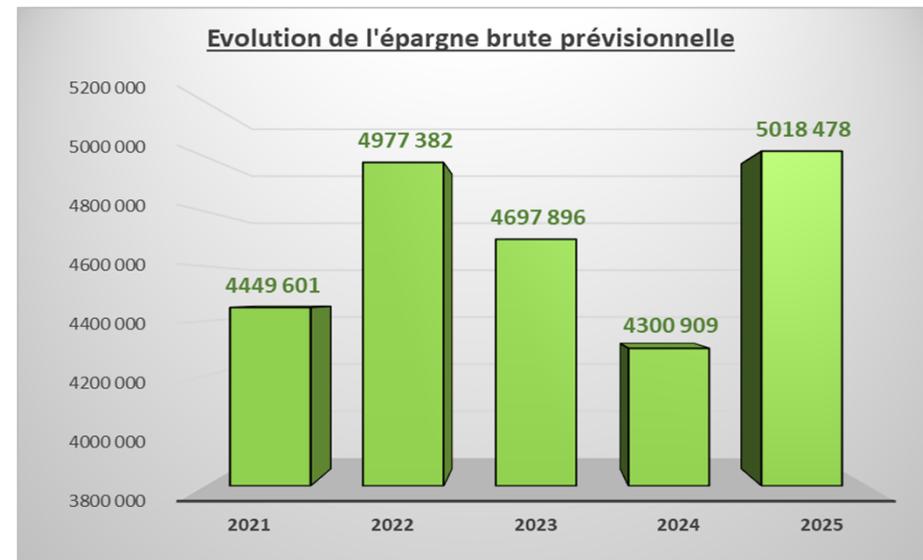


Épargne

CONFORME AU DOB

Autofinancement de l'exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réels de l'exercice	58 245 112	61 027 131	63 544 989	65 342 299	66 037 588
Charges réelles de l'exercice	53 795 511	56 049 749	58 847 093	61 041 390	61 019 110
Autofinancement brut	4 449 601	4 977 382	4 697 896	4 300 909	5 018 478
Taux d'épargne brute	8%	8%	7%	7%	8%

- Une capacité d'autofinancement brute qui s'établit à 5,02 M€ contre 4,30 M€ en 2024 soit + 17%.
- Un taux d'épargne brut de 8% des recettes réelles de fonctionnement.





Budget Principal : Section d'investissement

CONFORME AU DOB

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2023	2024	2025	Chap.	Intitulés	2023	2024	2025
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	3 752 039	3 435 392	5 378 997
10222	FCTVA	-	-	-	10222	FCTVA	1 844 982	1 200 000	1 880 000
10226	Taxe d'aménagement	70 000	100 000	100 000	10226	Taxe d'aménagement	450 000	1 190 000	400 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	296 226	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 331 837	4 314 991	4 284 785
13	Subventions d'investissement	-	-	-	13	Subventions d'investissement	3 540 423	3 394 031	6 529 397
16	Emprunts et dettes assimilées	4 984 400	4 659 400	4 752 000	16	Emprunts et dettes assimilées	7 360 194	5 754 688	6 543 646
20	Immobilisations incorporelles	974 618	1 290 195	636 325	20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées	544 454	951 329	1 170 887	204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	2 220 757	1 442 704	1 635 095	21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	10 766 197	10 446 845	15 682 064	23	Immobilisations en cours			
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000
020	Dépenses imprévues	-	-	-	024	Produits cessions d'immobilisations	39 186	1 377 000	500 000
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	19 863 652	18 897 473	23 983 371		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	24 325 661	20 673 102	25 523 827
040	Quote-part des subventions	81 371	20 380	21 399	040	Opérations d'ordre	2 951 199	2 559 742	2 765 729
041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000	041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	20 729 165	19 242 853	24 254 770		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	28 061 002	23 557 844	28 539 556
001	Résultat antérieur reporté (N-1)	5 652 339	1 719 201	5 181 592	001	Résultat antérieur reporté (N-1)	-	-	-
	Dépenses reportées de N-1	3 165 366	5 810 823	5 475 547		Recettes reportées de N-1	1 485 869	3 215 032	6 372 353
1068	Variation des réserves				1068	Variation des réserves			
	TOTAL DE LA SECTION	29 546 871	26 772 876	34 911 909		TOTAL DE LA SECTION	29 546 871	26 772 877	34 911 909
	TOTAL DU BUDGET	95 521 430	93 869 401	104 117 745		TOTAL DU BUDGET	95 521 431	93 869 401	104 117 745



Budget Principal : Section d'investissement

Les recettes

CONFORME AU DOB

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
-	Restes à réaliser (RAR)			3 215 032		6 372 353	98,2%
10	Dotations et fds propres	5 013 024	9 626 819	5 964 991	6 704 991	6 564 785	10,1%
13	Subventions d'investissement	6 685 160	5 024 432	3 192 639	4 505 175	6 529 397	104,5%
16	Recours à l'emprunt	7 004 185	7 360 194	6 065 749	7 854 688	6 543 646	7,9%
024	Pdts de cessions	123 147	39 186	1 377 000	1 377 000	500 000	-63,7%
454201	Opérations pour compte de tiers	2 000	8 860	7 000	10 888	7 000	0,0%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	6 269 603	3 752 039	3 734 327	3 435 392	5 378 997	44,0%
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 960	2 951 199	2 519 742	2 559 742	2 765 729	9,8%
041	Opérations patrimoniales	132 674	784 142	325 000	325 000	250 000	-23,1%
Total recettes d'investissement :		27 329 754	29 546 872	26 401 480	26 772 876	34 911 909	32,2%

- Progression des ressources propres (chapitre 10) compte tenu de l'affectation du résultat stable par rapport à 2024 mais FCTVA en progression avec le bon taux de réalisation des dépenses d'investissement de 2024.
- Un autofinancement (chapitre 021 et 040) de 8,4 M€ contre 6,3 M€ en 2024 et un report d'emprunt de 4,18€
- Des subventions d'investissement en forte progression directement liées au programme d'investissement 6,5 M€ auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour 1,35 M€,
- Un recours à l'emprunt nouveau de 6,5 M€



Budget Principal : Section d'investissement

Les dépenses

CONFORME AU DOB

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Var de BP à BP
001	Solde N-1	2 960 287	5 652 339	1 719 201	1 719 201	5 181 592	201,4%
-	Restes à réaliser (RAR)			5 810 823		5 475 547	-5,8%
10/13	Remb. Subventions /dotations	50 000	416 227	100 000	100 000	100 000	0,0%
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	5 084 400	4 984 400	4 659 400	4 659 400	4 752 000	2,0%
	Dépenses d'équipement	19 033 013	17 619 532	13 759 677	19 941 896	19 124 371	39,0%
26/27	Immob. Financières	681					
454101	Opérations pour compte de tiers	2 000	8 860	7 000	7 000	7 000	0,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	66 698	81 371	20 380	20 380	21 399	5,0%
041	Opérations patrimoniales	132 674	784 142	325 000	325 000	250 000	-23,1%
Total dépenses d'investissement :		27 329 754	29 546 872	26 401 480	26 772 876	34 911 909	32,2%

- Les Restes à réaliser sont au niveau de 2024 malgré un taux d'exécution de 65,5%.
- Un niveau d'investissement 2025 de 19,1 M€ auquel il faut ajouter les RAR soit 24,6 M€ contre , contre 19,6 M€ en 2024
- Pas de modification par rapport au DOB



Budget Principal : Projet d'investissement

Les investissements récurrents

CONFORME AU DOB

Entretien voirie et espaces extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
VOIRIE	752 500,00	Travaux d'entretien des voiries, trottoirs et parking, bornes amovibles, bornes incendie, bac à verre ...
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	555 000,00	Mobiliers urbains, entretien des fontaines, plantations d'arbres et d'arbustes, travaux dans les cimetières, aménagement des espaces verts, acquisition de matériels ...
ECLAIRAGE PUBLIC	218 000,00	Rénovation signalisation et éclairage public
AIRES DE JEUX	185 000,00	Square Les Cerisiers, Square Ferrand
AMENAGEMENT CYCLABLE	150 000,00	Renforcement des liaisons piétonnes et cyclistes
<i>sous total voirie</i>	<i>1 860 500,00</i>	
Entretien bâtiments	Montant € TTC	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 017 200,00	Travaux d'entretien du patrimoine de la ville dont les menuiseries , les toitures, la maison de l'europe la maison des syndicats, les logements, l'hôtel de ville ...
BÂTIMENTS ENFANCE ÉCOLES	304 224,00	Travaux de sécurisation et de mises aux normes dans les différents bâtiments dédiés à l'enfance comme les écoles, les crèches ...
<i>Sous total entretien bâtiments</i>	<i>1 321 424,00</i>	



Budget Principal : Projet d'investissement

Les investissements récurrents

CONFORME AU DOB

Entretien matériels	Montant € TTC	Commentaire
MATÉRIEL INFORMATIQUE	259 600,00	renouvellement de matériels et de licences
ANIMATION CULTURE ET SPORT	888 901,00	Achat matériels et mobiliers dans le cadre de l'animation de la culture et du sport dont les bibliothèques, les musées, les théâtres, les stades et gymnases avec l'achat de jeux géants pour l'ouverture de la ludothèque, la création d'un fond de livres "Facile à lire", la restauration de documents patrimoniaux, du mobilier, une console son, du matériel technique, des autolaveuses, des aspirateurs ...
MATERIELS DE TRANSPORT	228 000,00	Poids lourd pour les espaces verts, benne calorifugée pour les enrobés, véhicule léger pour la cantine de Royallieu (liaison chaude) camion Master en remplacement d'un camoin hors service, véhicule de remplacement
VIDÉOPROTECTION	197 600,00	
POLITIQUE DE LA VILLE	94 400,00	Achat de matériels pédagogiques pour les ateliers parents et adultes, machines à coudre, matériels de musique, barnums...
CABLAGE INFORMATIQUE	72 100,00	dont optimisation interconnexion
<i>sous total matériels</i>	<i>1 740 601,00</i>	



Budget Principal : Projet d'investissement

Les projets d'investissements

CONFORME AU DOB

Projets culture	Montant € TTC	Commentaire
MUSEE DE LA FIGURINE	2 341 595,00	
EGLISE SAINT ANDREWS	70 000,00	Travaux de mise en conformité
ESPACE JEAN LEGENDRE	60 000,00	Travaux de mise en sécurité électrique
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	55 000,00	Etude scénographie
<i>sous total projets culture</i>	<i>2 526 595,00</i>	
Projets dans le cadre du social et des écoles	Montant € TTC	Commentaire
ECOLE FAROUX	3 680 000,00	Réhabilitation et création cantine en régie
CENTRE RENCONTRE VICTOIRE	1 210 000,00	Réhabilitation
ACCESSIBILITE	200 000,00	
VERDISSEMENT COURS ECOLES	90 000,00	Aménagement paysager
ECONOMIE D ENERGIE	89 000,00	Eclairage Led divers bâtiments
ECONOMIE ENERGIE ECOLES	72 000,00	Passage en Led écoles primaires et mise en place de thermostat dans 4 nouvelles écoles
PUY DU ROY	60 000,00	Etude pour réhabilitation
CHANGEMENT CHAUDIERE	55 000,00	Chapelle des Capucins et mise en conformité du réseau ce chaleur
<i>sous total projets social écoles</i>	<i>5 456 000,00</i>	



Budget Principal : Projet d'investissement

Les projets d'investissements

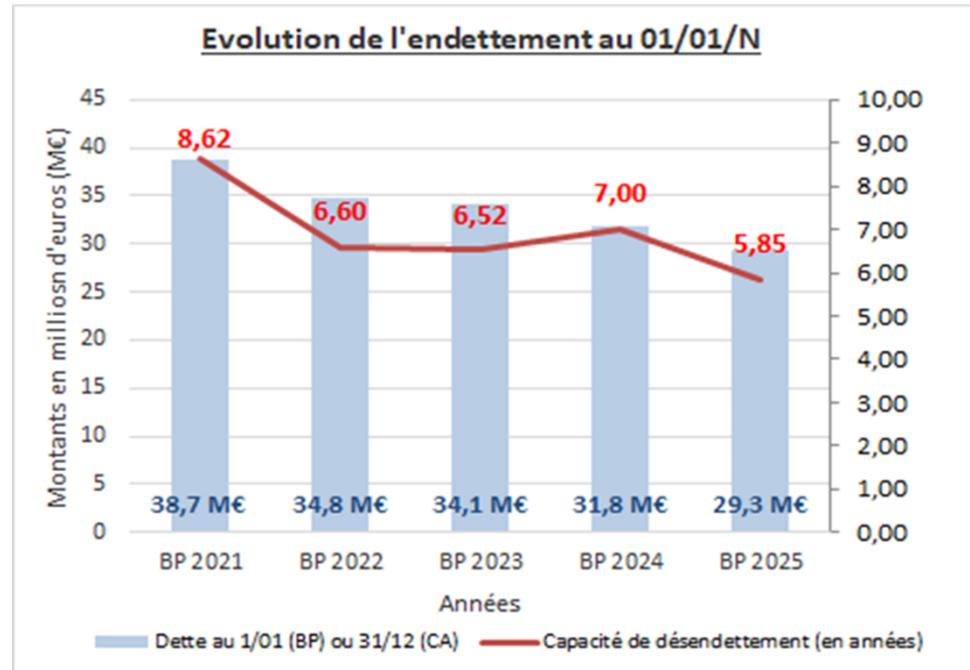
CONFORME AU DOB

Projets sports	Montant € TTC	Commentaire
GYMNASE POMPIDOU	2 000 000,00	Début des travaux
PROJETS DIVERS SPORT	265 000,00	Réfection carrière de détente
STADE COSYNS	260 000,00	Espace d'accueil et vestiaires
TRAVAUX PISCINE	109 564,20	Rénovation canalisations douches, des vestiaires et du grand bassin piscine Huy
<i>sous total projets sports</i>	<i>2 634 564,20</i>	
Projets voirie et espace extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
ENFOUISSEMENT RESEAUX	775 000,00	Bd Gambetta, Saint Joseph et Augustin Thierry
REHABILITATION VOIRIES	462 500,00	Réhabilitation voirie dont rue Charmoulue
REHAB ECLAIRAGE PUBLIC	400 000,00	
CARREFOUR PLACE 5 REG DRAGONS	395 000,00	
RUE DES PATISSIERS	195 000,00	
BOULEVARD GAMBETTA ETATS UNIS	100 000,00	
<i>sous total projets voirie</i>	<i>2 327 500,00</i>	
Projet patrimoine architectural	Montant € TTC	Commentaire
MURS ET ENCEINTES	60 000,00	Reprise murs Parc Bayser et tennis Pompadour
MENUISERIE PETITE CHANCELLERIE	60 000,00	
<i>sous total patrimoine architectural</i>	<i>120 000,00</i>	



Endettement

CONFORME AU DOB



- Un encours de 29,3 M€ au 1^{er} janvier auquel s'ajoute les 4,8M€ de report
- Un endettement maîtrisé avec un capacité de désendettement de 5,85 ans
- Une dette par habitant de 702 € (moyenne de la strate : 976 €)



Budget Annexe ZAC du Camp de Royallieu

CONFORME AU DOB

Un budget total de 647 k€

- Des recettes constituées :
 - ✓ de cession de lots : 223 k€,
 - ✓ pas de participation du budget principal de la Ville
 - ✓ Reprise de l'excédent 144 k€
- Des dépenses pour :
 - ✓ Pas de reprise de déficit,
 - ✓ Des travaux estimés à 57 k€,



Ratios

CONFORME AU DOB

Ratios	BP2022	BP2023	BP 2024	BP 2025	Moyenne strate (2)
Population (1)	41 643	41 470	41 418	41 825	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1 322	1 417	1 465	1 460	1 517
Produit des impositions directes /population	710	753	777	787	718
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 439	1 537	1 574	1 579	1 655
Dépenses d'équipement brut/population	351	352	332	457	395
Encours de dette/population	836	822	767	702	976
DGF/population	150	153	157	157	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	63,2%	63,5%	62,8%	62,7%	59,0%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	100,4%	100,0%	100,2%	99,7%	97,8%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,4%	22,9%	21,1%	29,0%	23,9%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	58,1%	53,5%	48,7%	44,4%	60,8%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,8%	8,2%	7,0%	7,6%	nc

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

(2) site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivités locales en chiffres 2024 données de l'année 2023



Synthèse

- Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Le transfert du complexe Piscine Patinoire de Mercières.
- La fabrication de 20% de repas de cantine en régie avec la cantine de Royallieu.
- Une épargne brute substantielle à hauteur de 5 M€.
- Un programme d'investissement en progression avec plus de 19M€ d'investissements nouveaux auxquels s'ajoutent les 5,5M€ de Restes à Réaliser.
- Un recours à l'emprunt limité

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-05CM04042025-BF



www.compiègne.fr

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

6 - Vote des taux d'imposition 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
32

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOU, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

6 - Vote des taux d'imposition 2025

Le point V de l'article 16 de la loi de finances 2020 (n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) a modifié l'article 1636 B sexies du code général des impôts en limitant le vote par le Conseil Municipal des seuls taux de taxes foncières jusqu'en 2022.

En effet, s'agissant de la taxe d'habitation, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la taxe départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Afin d'assurer la coïncidence entre les montants de taxe d'habitation et les montants de taxe foncière transférés, un coefficient correcteur a été institué. En ce qui concerne la ville de Compiègne, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département étant supérieur à la perte de taxe d'habitation, le coefficient correcteur était de 0,900310 en 2024 ,0,8955 en 2022 et 0,90031 en 2023. Sa valeur 2025 sera notifiée lors de la notification des bases prévisionnelles.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires (THRS) et pour les locaux vacants (THLV). Pour ce qui concerne la THRS et la THLV, la loi de finances 2020 avait impliqué le gel des taux ou montants d'abattement jusqu'en 2022. Depuis 2023 les communes disposent à nouveau de leur pouvoir de taux.

Conformément aux orientations budgétaires 2024, il est proposé de reconduire sans augmentation , les taux votés en 2024. Ainsi les taux proposés pour 2025 sont les suivants :

- Taxe d'habitation (THRS et THLV) : 14,47%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,63%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,59%

L'évolution prévisionnelle des bases d'imposition relatives aux locaux d'habitation est estimée, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif pour 2025 à 1,7 %. Le produit fiscal total des contributions directes attendu est de 32,9 M €. Ce montant sera ajusté lorsque les services fiscaux procéderont à la notification du montant des bases prévisionnelles pour 2025.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment le point V de l'article 16 de la loi de finances 2020 (n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) qui a modifié l'article 1636 B sexies du Code Générale des Impôts en limitant le vote par le Conseil Municipal des seuls taux de taxes foncières jusqu'en 2022,

Considérant que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de taxe d'habitation sur les résidences principales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le taux d'imposition 2025 de 14,47 % en ce qui concerne la taxe d'habitation,

ADOpte le taux d'imposition 2025 de 47,63 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties,

ADOpte le taux d'imposition 2025 de 58,59 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

ADOpte à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) -
Actualisation des tarifs communaux au 1er janvier 2026**

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le
CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du
Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire
de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Etaient présents :

Nombre de Conseillers
présents
32

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique
RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT,
Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY,
Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel
TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI,
Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine
JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN,
Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie
MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers
en exercice :
43
Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs communaux au 1er janvier 2026

Il est rappelé que le Conseil Municipal par délibération du 10 octobre 2008 a instauré sur le territoire communal la Taxe Locale sur la publicité Extérieure (TLPE) et fixé les dispositions relatives à ses conditions d'application. Le produit communal représenté par cette taxe en 2024 a été de 26 576,12 €.

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure. Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Le tarif de base maximal applicable au 1^{er} janvier 2026 dans les communes de moins de 50 000 habitants tient compte de l'évolution de cet indice et doit être publié au cours du premier semestre.

Une délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet 2025, cependant les tarifs n'étant toujours pas publiés, il est proposé d'actualiser les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2026 avec les tarifs maximaux qui seront publiés par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 et L.454-39 à L.454-49,

Vu la délibération du 10 octobre 2008 du Conseil Municipal instituant la TLPE,

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Pour mémoire les tarifs 2025 étaient :

Villes de moins de 50 000 habitants	Dispositifs publicitaires non numériques	Dispositifs publicitaires numériques	Pré-enseignes non numériques	Pré-enseignes numériques	Enseignes <= 7m2	Enseignes > 7m2 et <= 12 m2	Enseignes >12m2 et <= 50 m2	Enseignes > 50M2
Tarifification au 01/01/2025	18,60 €	55,70 €	18,60 €	55,70 €	Exonération	18,60 €	37,10 €	74,20 €

Considérant que la TLPE concerne les supports publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes et que la taxe est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement du support,

Considérant que les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou des spectacles sont exonérés, et qu'en absence de délibération contraire de la collectivité, les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 7 m² sont également exonérées,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-07CM04042025-DE



Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'actualiser les tarifs de la TLPE pour 2026 selon les tarifs maximum applicables après la publication par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

8 - Subventions soumises à approbation - Répartition de l'enveloppe des subventions 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
32

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

8 - Subventions soumises à approbation - Répartition de l'enveloppe des subventions 2025

Au titre de l'exercice 2025, le Budget Principal prévoit de financer des subventions de fonctionnement dont le détail est dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 3 422 403 €.

Compte tenu de ces informations, il est proposé d'approuver les subventions à verser en 2025.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, précisant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € - décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »,

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions à accorder aux différentes associations pour l'année 2025,

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Étant précisé que MM. MARINI, BOMBARD et Mmes FRANÇOIS, GUYOT, DEPIERRE et DUMAY ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à CACCV - Espace Jean Legendre,

Étant précisé que MM.MARINI, BOMBARD et Mmes SCHWARZ, LEGROS, DEPIERRE GUYOT, RENARD et JACQUEL ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à la Crèche de l'Abbaye,

Étant précisé que M.MARINI et Mmes SCHWARZ et DEPIERRE ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association le cèdre de Marie-Louise,

Étant précisé que Mme DUMAY et M.BOMBARD ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée au Festival du film,

Étant précisé que Mme DUMAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Française pour la lecture, pour le Centre Ressource Lecture, l'association Grandir ensemble et l'association les Amis du Musée Vivenel et de la Figurine Historique,

Étant précisé que M. LEDAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Foire aux fromages et aux vins,

Étant précisé que MM. HANEN et DIOT ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Compiègne Kyriat Tivon,

Étant précisé que M.DIOT ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association au Stade Compiégnois Basket-Ball,

Étant précisé que MM.MARINI, BREKIESZ et PASCUAL et Mmes SCHWARZ, RENARD et DEPIERRE ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association de jumelage Oise Elblag Malborg,

Étant précisé que M.MARINI et Mmes OUKADI et LHADI ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Compiègne Margny Larache,

Étant précisé que M.BAGAYOKO ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association des Amis du Mali de l'ARC, et à l'association Jeunesse Sportive de l'ARC –La Croix St Ouen,

Étant précisé que Mme GREHAN ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Fédération des Associations commerciales Compiégnois et à l'Association les Vitrines de votre Ville,

Étant précisé que Mme SCHWARZ et M.BOMBARD ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à Partage Travail,

Étant précisé que M.BOMBARD ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à Espérance banlieue Compiègne,

Étant précisé que M. ZOUAOUI ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'Association Sportive des PTT,

Étant précisé que Mme LE QUÉRÉ ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Guides et Scouts d'Europe Groupe 4^{ème} Compiègne,

Étant précisé que M. BA et Mme OUKADI ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'Association Sportive et culturelle Futsal Club Compiègne,

Étant précisé que M. BA ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Amitié Compiègne Ziguinchor,

Étant précisé que Mme JACQUEL et M.PASCUAL ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Saint Germain Capucins,

Étant précisé que M. OURY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association AVF (Accueil des Villes Françaises),

Étant précisé que M. VATIN ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Lawal,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions 2025, pour un montant total de 3 422 403 €, comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions entre la commune et certaines associations, dont le montant de la subvention est supérieure à 23 000 € (décret n° 2001-

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-08CM04042025-DE



495 du 6 juin 2001), ces conventions définissant entre autres, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-08CM04042025-DE

2025 - VOTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	Subvention ordinaire	Subvention complémentaire
	619 620 €	8 500 €
ACTION SOCIALE DANS LES QUARTIERS	870	0
ATELIER DES SAVOIRS	270	
RICOCHETS DES SAVOIRS	600	
OPÉRATION C.U.C.S. (CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE)	3 500	0
AMI - ASSOCIATION DES MEDIATRICES INTERCULTURELLES	3 500	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	470 000	0
C.C.A.S.	470 000	
AIDE SOCIALE AUX MALADES	1 100	0
France ALZHEIMER OISE	600	
ONCOOISE	500	
AIDE SOCIALE AUX TRAVAILLEURS	25 000	5 000
"UN CHÂTEAU POUR L'EMPLOI" (CHANTIER COUTURE COMPIEGNE)	25 000	5 000
AIDE SOCIALE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	2 600	0
APF France HANDICAP EX ASS DES PARALYSES DE France	500	
HANDIVEIL60	2 000	
ASSOCIATION DES SOURDS DE L'OISE - FOYER J. D'ARC	100	
AUTRES AIDES SOCIALES	19 750	3 500
AMICALES DES RETRAITES DE COMPIEGNE	2 000	
ARC EN CIEL	500	
ASSOCIATION DES ARMENIENS DE COMPIEGNE	500	
ASSOCIATION DES LOCATAIRES QUARTIER DE MERCIERES	1 500	
CŒURS SOLIDAIRES DE COMPIEGNE	1 000	
COLLECTIF ACTUS		2 000
COMPIEGNE AUTOMNE - CENTRE FOURNIER SARLOVEZE	500	
DON DE SANG BENEVOLE DE COMPIEGNE & SA REGION	500	
ECHANGES ET LOISIRS "CLUB DE L'AMITIE"	700	
FOYER RENE SOIRON	1 500	
France BENEVOLAT PICARDIE	200	
FRANCE VICTIMES 60	5 000	
LA NUIT DU HANDICAP	1 500	
LE DEFI DU BIEN VIVRE EN FORME		1 500
LES ET'AGES REUNIS	150	
LES FEES DE COMPIEGNE	500	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION COMPIEGNE-NOYON	2 500	
SECOURS POPULAIRE Français	1 000	
UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DE	200	

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-08CM04042025-DE

AUTRES AIDES SOCIALES (CCAS)	63 250	0
ACTION FAMILIALE DE L'UNAPEI DE L'OISE	2 000	
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	1 400	
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'OISE	10 000	
ECLOSION BLEUE France	1 000	
ENTR'AIDES COMPIEGNE CONTRE L'EXCLUSION (MAISON DE LA PASSERELLE)	20 000	
EQUIPE SAINT VINCENT	3 000	
JALMALV	2 500	
LE FIL D'ARIANE	3 500	
LOISIRS PRECLIN	350	
MAISON BARTIMEE	1 500	
PARTAGE TRAVAIL	5 500	
PETITS FRERES DES PAUVRES	1 000	
RESTOS DU CŒUR DE L'OISE	6 000	
SECOURS CATHOLIQUE	5 500	

AIDE SOCIALE ENFANT MERE ET FAMILLE	33 550	0
AGEFAC- MAISON DE LA FAMILLE	10 000	
AGEFAC MAISON DE LA FAMILLE (reprise bébé service 2022 à 2026 voir conv)	17 650	
ASSOCIATION "GRANDIR ENSEMBLE"	5 000	
GROUPE DES PARENTS CHRETIENS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU COMPIEGNE	800	
L EVEIL DES BAMBINOUS : ACAM	100	

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-08CM04042025-DE



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION FINANCES	Subvention ordinaire	Subvention complémentaire
		820 370
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	63 000	0
COS - AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE COMPIEGNE	63 000	
CRECHES ET HALTES-GARDERIES	583 000	0
CRECHE FAMILIALE DE L'ABBAYE	200 000	
MULTI ACCUEIL DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE	383 000	
FETES ET CÉRÉMONIES	42 000	3 000
ASSOCIATION FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	3 500	
FETES REPUBLICAINES	500	3 000
LES AMIS DU VINTAGE	1 500	
LES COMPAGNONS DE JEHANNE	23 000	
LES DAMES DU LYS	1 000	
LES MINI DE COMPIEGNE	500	
LES NOTES BLEUES	12 000	
JUMELAGES	5 000	3 024
ASSO DES MALIENS DE L ARC	500	
ASSOCIATION "LE CEDRE MARIE-LOUISE"	500	1 000
ASSOCIATION "OISE ELBLAG"	500	
ASSOCIATION KIRYAT TIVON	500	
COMPIEGNE ARONA	500	
COMPIEGNE BURY SAINT-EDMUNDS	500	620
COMPIEGNE LANDSHUT	500	904
COMPIEGNE MARGNY LARACHE	1 000	
COMPIEGNE SHIRAKAWA - ESPACE DU PUY DU ROY	500	500
SERVICE INCENDIE	1 250	0
SAUVETEURS DE L'OISE	1 250	
ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ	5 910	0
COOPERATIVE SCOLAIRE DU COMPIEGNOIS (CSC)	3 710	
ENSEMBLE A AUGUSTIN THIERRY	600	
ESPERANCE BANLIEUES COMPIEGNE	1 000	
LES MARMITONS (Ecole Maternelle ROBIDA)	600	
COLONIES DE VACANCES	76 000	0
LA JOIE DES GOSSES - COLONIES ET CAMPS DE VACANCES	26 000	
BOURSES DE VACANCES	50 000	

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-08CM04042025-DE

AIDES AUX ASSOCIATIONS - NON CLASSEES AILLEURS		
A.N.A.I. - ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS AMIS D'INDOCHINE	220	
ACPG - Anciens Combattants Prisonniers de Guerre (Algérie - Tunisie - Maroc)	220	
ADIRP - ASS. DEP. DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS PATRIOTES	220	
AMICALE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANT DU PAYS COMPIEGNOIS	220	
AORC - ASSOCIATION DES OFFICIERS DE LA REGION DE COMPIEGNE	250	
ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE DE COMPIEGNE	220	
CLUB OTHENIN	1 000	
COMITE DE COORDINATION DES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES COMPIEGNE	2 000	
F.N.A.C.A. - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE,	220	
HONNEUR ET PATRIE	220	
LE SOUVENIR Français	300	
LES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE - AALE OISE	150	
UDAMO	220	

EXPANSION REGIONALE ECONOMIQUE		
	38 750	0
AMICALE DU QUARTIER DES JARDINS	800	
ANIMATION DU QUARTIER DU HAUT DES SABLONS	800	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	4 300	
ASSOCIATION DU QUARTIER SAINT-LAZARE - LES AVENUES	500	
ASSOCIATION SAINT GERMAIN CAPUCINS	800	
ASSOCIATION 60 DES PARENTS DE LA VICTOIRE ET DES MARECHAUX	1 000	
AU5V ASS DES USAGERS DU VELO DES VOIES VERTES ET VELOURUTES	1 500	
AVF COMPIEGNE (ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES)	800	
BICOM	2 000	
CHAT 60 LIBRE ENVIE DE VIVRE	2 500	
COMPIEGNE EN TRANSITION	500	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES DE COMPIEGNE - FAC -	12 000	
LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE CHARLES DE GAULLE	750	
LES RENDEZ-VOUS DU COMPIEGNOIS	1 000	
LES VITRINES DE VOTRE VILLE	6 000	
MAIN DANS LA MAIN 60	1 500	
S.P.F.C.- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES FORETS DU COMPIEGNOIS	500	
SOCIETE D'HORTICULTURE DE COMPIEGNE	1 500	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES	Subvention ordinaire	Subvention complémentaire
	1 220 489	30 000
ENCOURAGEMENT AUX SOCIETES CULTURELLES	1 220 489	30 000
AFL - ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA LECTURE	1 500	
AMIS DE L'OISE DU CHEMIN DE FER	500	
AMIS DU MUSEE NATIONAL DE LA VOITURE	150	
AMIS DU FESTIVAL DU FILM HISTORIQUE DE COMPIEGNE	15 000	
AMIS DES MUSEES VIVENEL ET DE LA FIGURINE HISTORIQUE	3 800	
ARES METAL PROD	1 500	
ART PRESENT - MUSEE VIVENEL	1 000	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU CONSERVATOIRE	1 300	
BATTERIE FANFARE - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE COMPIEGNE	15 000	
C.A.C.C.V. - ESPACE JEAN LEGENDRE	834 189	25 000
C.A.C.C.V. - THEATRE IMPERIAL	255 000	
CENTRE RESSOURCE LECTURE	4 000	
CHORALE LES PICANTINS	1 500	
CLEP - CERCLE LAÏQUE D'EDUCATION POPULAIRE DE COMPIEGNE	5 000	5 000
COLL' EGNO - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE COMPIEGNE	15 000	
COMPAGNIE DES LUCIOLES	3 000	
CVMARC - Club Vidéo Multimédia de L' A.R.C.	300	
FESTIVAL DES FORETS	31 000	
FOYER DES ARTS DE COMPIEGNE	300	
GROUPE DE DIALOGUE INTERCULTUREL DE L'OLIVIER	200	
GROUPEMENT PHILATELIQUE DE COMPIEGNE	130	
JOUONS A COMPIEGNE	2 200	
L ² COMPAGNIE	1 000	
L'ATELIER DE SCULPTURE	170	
LA CHORALE ISARA DE COMPIEGNE	200	
LA COLLECTIONNOISE	300	
LA SAUVEGARDE DE COMPIEGNE	300	
LA TABLE DES STRATEGES	500	
LE DAMIER COMPIEGNOIS	350	
LE MADRIGAL DE COMPIEGNE	500	
LES AMIS D'ALBERT ROBIDA - MUSEE VIVENEL	200	
LES ATELIERS AUTOUR DU FIL	300	
LES MUSICALES DE COMPIEGNE	5 000	
LES PINCEAUX CREATIFS	200	
LES SENS RETOURNES	150	
LES VITRAUX D'ISABEAU	150	
MAISON DE LA POESIE DE COMPIEGNE	200	
ORCHESTRE D'HARMONIE DE COMPIEGNE	15 000	
PHOTO VIDEO CLUB DE COMPIEGNE	600	
SOCIETE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE DE COMPIEGNE	1 000	
SOCIETE HISTORIQUE DE COMPIEGNE	1 500	
TU VEUX QU'ON EN PARLE	300	
CANDIDE	500	
UTSEA	500	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION DES SPORTS	Subvention ordinaire	Subvention complémentaire
	677 950	2 450
ENCOURAGEMENT AUX SPORTS	677 950	2 450
A.T.P.C. - ASSOCIATION TOURISME PEDESTRE DE COMPIEGNE	600	
AERO CLUB DE COMPIEGNE MARGNY	3 000	
AIKIDO COMPIEGNE	700	
ARTS MARTIAUX COMPIEGNOIS	9 000	
ASSOCIATION COMPIEGNOISE VOL A VOILE	3 000	
ASSOCIATION SPORTIVE A.S.P.T.T COMPIEGNE	1 000	
ASSOCIATIONS DES GRIMPEURS COMPIEGNOIS	5 500	
BADMINTON CLUB COMPIEGNOIS	5 500	
BCL OISE TT	38 000	
BMX COMPIEGNE CLAIROIX	28 000	
BOULE FERREE COMPIEGNOISE	600	
CAMCO - CENTRE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS DE L'OISE	5 000	
CERCLE D'ESCRIME GEORGES TAINURIER	16 000	
CLUB DE PLONGEE COMPIEGNOIS	1 200	
CFAFC LES SCORPIONS DE COMPIEGNE	3 000	
COMPIEGNE BASEBALL CLUB	3 500	
COMPIEGNE HANDBALL CLUB	23 000	
COMPIEGNE PETANQUE CLUB	1 000	
COMPIEGNE SPORTS CYCLISTES	15 500	2 160
COMPIEGNE TRIATHLON	3 500	
COMPIEGNE VOLLEY	12 000	
EFORC - ENTENTE FAMILIALE OMNISPORTS	8 000	
ENTENTE SPORTIVE DE COMPIEGNE (FOOTBALL)	2 000	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE COMPIEGNOISE	300	
HOCKEY CLUB COMPIEGNOIS	18 000	
JEUNESSE ET NATATION COMPIEGNE	19 000	
JEUNESSE SPORTIVE DE L'AGGLOMERATION COMPIEGNE - LA CROIX ST OUEN	4 500	
LA VIE AU GRAND AIR DE COMPIEGNE - VGAC	40 000	290
LES ARCHERS DE COMPIEGNE	31 000	
MAESTRIA TWIRLING CLUB COMPIEGNE	1 000	
MOUNTAIN BOARD COMPIEGNE	1 100	
OSARC	55 000	
PARA SPORT COMPIEGNE	2 000	
PEDALE COMPIEGNOISE CYCLOTOURISME	1 000	
PLANCHE OISE PASSION	500	
POWERCELL HOUSE COMPIEGNE	1 000	
RING OLYMPIQUE COMPIEGNOIS - R.O.C.	27 000	
ROLLER QUAD DU COMPIEGNOIS RQC	300	
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS	80 000	
SKATING CLUB DE COMPIEGNE	18 000	
SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	43 000	
STADE COMPIEGNOIS BASKET- BALL	13 000	
TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	14 000	
TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR (convention mise à dispo équipements)	16 200	
TIR "LE RALLIEMENT"	3 000	
VTT COMPIEGNOIS	1 000	
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB COMPIEGNE - A.F.C.	90 000	
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU CHÂTEAU D'HUMIERES	1 000	
ATLELICO CLUB COMPIEGNE	1 500	
GUIDES SCOUTS EUROPE 4EME COMPIEGNE	300	
LAWAL	500	
LESS IS MORE	500	
SCOUTS ET GUIDES DE France	150	
SCOUTS UNITAIRES DE France	500	
ETE DES JEUNES	5 000	

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-08CM04042025-DE

SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE	Subvention ordinaire	Subvention complémentaire
	37 000	0
AMITIE COMPIEGNE ZIGUINCHOR	10 000	
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL CLUB COMPIEGNE	1 000	
COMPAGNIE DES LUCIOLES	1 000	
GRANDIR ENSEMBLE	1 000	
LA JOIE DES GOSSES - COLONIES ET CAMPS DE VACANCES	19 000	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	3 000	
MAIN DANS LA MAIN 60	500	
TRAVAILLEURS D'AFRIQUE NOIRE DE PICARDIE	1 500	

SYNTHESE PAR COMMISSIONS	Subvention ordinaire	Subvention complémentaire
	3 375 429	46 974
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	619 620	8 500
COMMISSION FINANCES	820 370	6 024
COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES	1 220 489	30 000
COMMISSION DES SPORTS	677 950	2 450
CONTRAT DE VILLE	37 000	0
	3 422 403	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

9 - Les rendez-vous de septembre - Demande de subventions auprès du Conseil Régional des hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise

Date de convocation :
28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
32

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
41

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

9 - Les rendez-vous de septembre - Demande de subventions auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise

Depuis six ans, la Ville de Compiègne organise « Les Rendez-Vous de Septembre ».

Concerts au Cloître Saint-Corneille, espace à caractère historique mais aussi très accueillant pour ce genre de festival.

Le choix s'est arrêté sur le mois de Septembre, moment opportun car période de rentrée scolaire où peu d'évènements sont programmés.

Les « Rendez-Vous de Septembre » propose à un public varié (Compiégnois et habitants du territoire, touristes, amateurs et passionnés de musique) de prolonger l'ambiance estivale la première semaine de Septembre.

Quatre concerts, notes de blues, funk, soul ou de la variété française, résonnent dans le cadre magnifique du Jardin du Cloître Saint-Corneille. Chaque année, une programmation d'artistes de renommée, hors de nos frontières, est très appréciée du public.

Pour ce projet, estimé à 27 250 €, la Ville de Compiègne le finance à hauteur de 17 500 €, il est proposé de solliciter des subventions à hauteur de 5 000 € auprès du Conseil Régional des Hauts de France et de 5 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame GUYOT,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'organisation de cette manifestation,

PRECISE que la dépense est inscrite au Budget Principal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

10 - Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
31

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43
Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
40

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

10 - Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules

La mise en fourrière intervient lorsqu'un véhicule est stationné en infraction sur la voie publique ou lorsqu'il doit être déplacé pour des raisons de sécurité ou d'ordre public. Cette procédure est effectuée à la demande de la Police Municipale, après vérification via le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) afin de s'assurer que le véhicule n'est pas déclaré volé.

À la suite de cette mise en fourrière, le propriétaire du véhicule est informé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de trois jours.

Si le propriétaire ne récupère pas son véhicule dans un délai de quinze jours, sauf cas particuliers prévus par la loi, le véhicule est considéré comme abandonné. Lorsque sa valeur marchande est inférieure au seuil fixé par arrêté préfectoral, il peut être livré à la destruction.

Les frais de fourrière, comprenant l'enlèvement, le gardiennage, l'expertise et, le cas échéant, la destruction, sont facturés à la commune par le fourrieriste selon les tarifs réglementaires en vigueur.

Afin de préserver les finances publiques et de responsabiliser les contrevenants, il est proposé de refacturer aux propriétaires concernés l'intégralité des frais nets engagés par la commune au titre de la mise en fourrière, de l'enlèvement à la destruction. En cas de non-paiement, la commune pourra émettre un titre de recettes exécutoire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Les propriétaires conservent la possibilité d'exercer un recours gracieux ou contentieux dans les conditions prévues par la réglementation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette mesure et de donner tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour assurer sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur de VALROGER,

Vu les articles L2213-1 et L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu les articles L325-1 et suivants du Code de la Route relatifs aux procédures de mise en fourrière,

Vu l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant l'émission d'un titre de recettes exécutoire,

Vu les tarifs réglementaires fixés par décret pour les opérations de mise en fourrière,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la refacturation aux propriétaires des véhicules mis en fourrière de l'ensemble des frais engagés par la commune,

PRÉCISE que cette refacturation fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes exécutoire en cas de non-paiement, conformément à l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PRÉCISE que les propriétaires concernés disposent des voies de recours gracieux ou contentieux prévues par la réglementation en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

CHARGE les services municipaux compétents, notamment la Police Municipale et le service des finances, de l'exécution et du suivi de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

11 - Tarifs de location du Centre de Rencontres de la Victoire

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
31

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
40

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

FINANCES

11 - Tarifs de location du Centre de Rencontres de la Victoire

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les tarifs votés en 2016 pour le **Centre de Rencontres de la Victoire**, suite à sa rénovation et sa prochaine réouverture,
- La gratuité accordée, une fois par an, aux associations pour réunir leur Assemblée Générale est maintenue,
- Une caution sera demandée lors de l'utilisation de la cuisine.

Les conditions de mises à disposition des différents matériels sont maintenues, à savoir :

- Le locataire doit souscrire une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation,
- Le locataire assume l'entière responsabilité du matériel lors de sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à la fin de la manifestation,
- Le locataire s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination,
- En cas de sinistre, le matériel sera facturé au prix du matériel neuf suivant les tarifs en cours, et les frais de remise en état au coût du jour.

Un état des lieux est effectué avec le responsable, à la remise et la reprise des clés, signé par les deux parties.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COTELLE,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location de la salle comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-11CM04042025-DE

TARIFS CENTRE DE RENCONTRES DE LA VICTOIRE

	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS	ENTREPRISES
2016	251 €	700 €	700 €

2025	ASSOCIATIONS COMPIEGNOISES & ARC	ASSOCIATIONS HORS ARC	PARTICULIERS COMPIEGNOIS & ARC	PARTICULIERS HORS ARC	ENTREPRISES	TECHNICIEN/JOUR	REUNION POLITIQUE
SANS CUISINE	300 €	500 €	800 €	1 000 €	1 500 €	350 €	GRATUIT
AVEC CUISINE	375 €	650 €	950 €	1 200 €	1 650 €		

Une **caution de 350 €** sera demandée lors de l'utilisation de la cuisine

Celle-ci sera encaissée, et rendue dans un délai d'un mois si aucune dégradation n'est constatée lors de l'état des lieux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

12 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Année 2025

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
31

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43
Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
40

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

PERSONNEL

12 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Année 2025

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil Municipal mais que la décision de nomination relève du Maire, après inscription sur le tableau d'avancement, en fonction de l'évolution des responsabilités et des compétences des intéressés.

Il est proposé de fixer pour l'année 2025 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'avis du Comité social territorial du 27 mars 2025,

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE pour l'année 2025, les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme détaillés en annexe.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

CATEGORIE A :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	Administrateur hors classe	100%
ATTACHES TERRITORIAUX	Attaché Principal	100%
	Attaché hors classe	100%
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	Ingénieur en chef hors classe	100 %
	Ingénieur général	100 %
INGENIEURS TERRITORIAUX	Ingénieur Principal	100%
	Ingénieur hors classe	100%
PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'Enseignement Artistique HC	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Conservateur en Chef	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX ET DE BIBLIOTHEQUES	Conservateur en Chef	100%
CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS	Conseiller Principal de 2ème cl	100%
	Conseiller Principal de 1ère cl	100%
PUERICULTRICES TERRITORIALES	Puéricultrice hors classe	100%
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	100 %

CATEGORIE B :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
REDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur Principal de 2ème cl	100%
	Rédacteur Principal de 1ère cl	100%
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien Principal de 2ème cl	100%
	Technicien Principal de 1ère cl	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE BIBLIOTHEQUES	Assistant de Conservation Principal de 2ème cl	100%
	Assistant de Conservation Principal de 1ère cl	100%
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS	Educateur Principal de 2ème cl	100%
	Educateur Principal de 1ère cl	100%
MONITEURS - EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	Moniteur - Educateur et intervenant Familial Principal	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Principal de 2ème cl	100%
	Assistant d'Enseignement Principal de 1ère cl	100%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur Principal de 2ème cl	100%
	Animateur Principal de 1ère cl	100%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	Chef de police municipale de 2ème classe	100%
	Chef de police municipale de 1ère classe	

CATEGORIE C :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint Administratif Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint Administratif Principal de 1ère cl	100%
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	Agent de Maîtrise Principal	100%
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint Technique Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint Technique Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	Adjoint d'Animation Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint d'Animation Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent Social Principal de 2ème cl	100%
	Agent social Principal de 1ère cl	100%
OPERATEURS TERRITORIAUX DES APS	Opérateur Qualifié des APS	100%
	Opérateur Principal des APS	100%
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM Principal de 2ème cl	100%
	ATSEM Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social Principal de 2ème cl	100%
	Agent Social Principal de 1ère cl	100%
GARDIEN-BRIGADIER	Brigadier-Chef Principal	100%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

13 - Gratification d'un stagiaire

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
30

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
39

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

PERSONNEL

13 - Gratification d'un stagiaire

La Ville de Compiègne accueille des étudiants qui souhaitent réaliser des stages afin de pouvoir valider leurs diplômes.

Dans ce cadre, il vous est proposé de confier :

- une mission de 13 semaines à Basile Thieffry qui effectuera un stage au sein du service Énergie du Pôle Développement durable, à compter du 14 avril 2025, dans le cadre de son DEUST Technicien en environnement et déchets, à l'Université de Lille.

Les missions sont les suivantes :

- Mesure des surfaces des équipements de la ville de Compiègne chauffés par le RCU (Réseau de Chaleur Urbain)
- Améliorer la communication auprès des riverains du RCU
- Participer à la préparation d'un événement de valorisation des travaux d'extension du RCU de Compiègne

Conformément à la loi n°2014-788 du 10 Juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, il vous est proposé d'accorder à ce stagiaire une gratification mensuelle correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu la loi n°2014-788 du 10 Juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une gratification d'un stagiaire au sein du pôle Développement durable,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 012 du budget principal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

14 - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
30

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
39

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

PERSONNEL

14 - Modification du tableau des effectifs

1) Suite à une vacance de poste à l'école Philéas Lebesque maternelle, et au vu des besoins au sein de cette école, il est proposé de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet (100%) et de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (80 %) à compter du 1er mai 2025. Il est précisé que ce poste à temps complet était occupé par un agent à temps partiel (80%) depuis plusieurs années.

Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

1) Suite à une vacance de poste au sein du service des bibliothèques, et suite à l'évolution des missions du poste, il est proposé de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires à temps complet (100%) et de créer un poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine à temps non complet à compter du 1er mai 2025. Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiquée ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

15 - Transfert des agents dans le cadre du transfert du complexe piscine-patinoire à l'ARC

Date de convocation :
28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation :
28 mars 2025

Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents
30

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOU, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
39

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-15CM04042025-DE

PERSONNEL

15 - Transfert des agents dans le cadre du transfert du complexe piscine-patinoire à l'ARC

À compter du 1^{er} juillet 2025, le complexe piscine-patinoire de Mercières sera transféré à l'ARC.

Ce transfert va s'accompagner du transfert des agents concernés à l'ARC.

32 postes sont affectés au complexe piscine-patinoire de Mercières, ainsi qu'à la piscine de Huy :

16 postes à temps complet de catégorie B dont :

- 5 postes d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives
- 2 postes d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe
- 8 postes d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien territorial

16 postes à temps complet de catégorie C dont :

- 5 postes d'adjoint technique
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ces postes sont occupés soit par des agents titulaires, soit par des agents contractuels (CDI et CDD).

Le transfert sera sans incidence pour les agents (rémunérations, carrière, congés) ; ils conserveront, à titre individuel, le bénéfice des avantages collectivement acquis au sein de la Ville de Compiègne (primes de juin et décembre).

Il est précisé que les agents concernés ont donné leur accord pour le transfert.

Il est proposé le transfert des agents au 1^{er} juillet 2025 et, par conséquent, la suppression des 32 postes à cette même date.

Il est à noter que la piscine de Huy, qui restera communale, continuera à fonctionner avec le personnel transféré à l'ARC. Le personnel sera mis à disposition de la Ville de Compiègne, contre refacturation, à hauteur de la quotité de travail estimée par an, pour le fonctionnement de la piscine de Huy. Cette mise à disposition fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-1,

Vu l'avis du Comité social territorial du 27 mars 2025,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne du 03 avril 2025 définissant l'intérêt communautaire et approuvant le transfert,

Considérant l'accord des agents concernés,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert du personnel concerné de la Ville à l'ARC, à compter du 1^{er} juillet 2025,

DÉCIDE de supprimer du tableau des effectifs de la Ville de Compiègne 32 postes, comme détaillé ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

16 - Cour de l'Hôtel de Ville - Constitution d'une Convention de servitude avec un propriétaire riverain en vue de la réalisation d'une isolation par extérieur

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers présents
30

Nombre de Conseillers représentés :
9

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
39

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-16CM04042025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

AFFAIRES IMMOBILIERES

16 - Cour de l'Hôtel de Ville - Constitution d'une Convention de servitude avec un propriétaire riverain en vue de la réalisation d'une isolation par extérieur

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur portés par M. et Mme RAGE sur le lot de copropriété n°12 au sein d'un ensemble immobilier cadastré BO 92 situé 5, rue des Pâtisiers et autorisés par une déclaration préalable obtenue par arrêté du 21 décembre 2023, il est nécessaire de régulariser une convention de servitude sur la parcelle BO 89 appartenant à la Ville. Le projet d'isolation donne en effet sur une cour intérieure du complexe de l'hôtel de Ville, au-dessus de l'entrée du parking souterrain.

Le fonds dominant de la servitude à créer sera constitué par la parcelle BO n°92, lot de copropriété n°12 et le fonds servant sera constitué de la parcelle BO n°89 appartenant à la Ville. Un droit de surplomb d'une épaisseur de 12 (douze) centimètres correspondant à l'épaisseur de l'isolant sera constitué.

Les frais liés à l'établissement de cette servitude seront supportés par M. et Mme RAGE.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la déclaration préalable obtenue le 21 décembre 2023 autorisant M. et Mme RAGE à réaliser des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur leur propriété située 5, rue des Pâtisiers, lot de copropriété n°12 et cadastré BO n°92,

Considérant que ce projet sera réalisé en surplomb sur la parcelle cadastrée BO n°89 appartenant à la Ville et qu'en conséquence de quoi, il est nécessaire d'établir une convention de servitude,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la constitution à titre gratuit d'une servitude avec création d'un droit de surplomb de 12 (douze) centimètres, sur la parcelle BO n°89 appartenant à la Ville étant considérée comme fonds servant de ladite servitude ainsi que sur la parcelle BO n°92, lot de copropriété n°12 appartenant à M. et Mme RAGE en tant que fonds dominant de ladite servitude,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude et toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que les frais liés à l'établissement de cette servitude seront supportés par M. et Mme RAGE.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-16CM04042025-DE



ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

**Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,**

**Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 060-216001586-20250404-16CM04042025-DE

1 et 2 square Hélène Boucher C.S
80136 60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 03 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
OISE

Commune :
COMPIEGNE

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

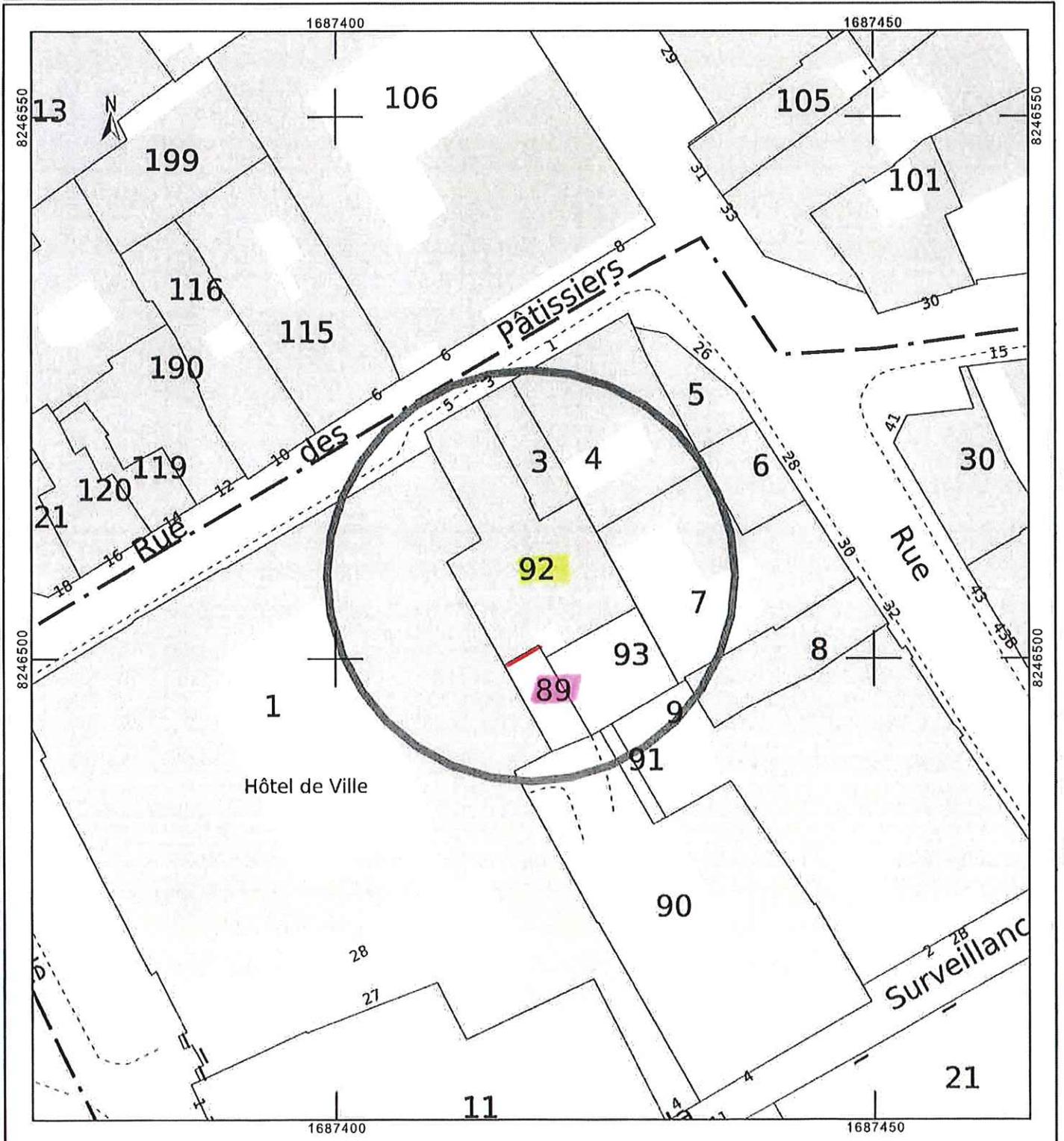
Date d'édition : 20/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

*localisation projet
isolation objet de
la servitude*



Modalité d'exécution des travaux



Projet d'isolation thermique par l'extérieur avec isolant polystyrène gris 120mm.

En façade gauche l'isolant finira en buté sur le mur.

La distance "mur-fenêtre" représenté en vert passera de 55cm à 43cm.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

17 - Nouveau Musée de la Figurine - Attribution de marchés de travaux bâtiments

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents
29

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43
Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

17 - Nouveau Musée de la Figurine - Attribution de marchés de travaux bâtiments

La ville de Compiègne est maître d'ouvrage dans le cadre du projet de déménagement du musée de la Figurine qui sera situé sur le site de l'ancienne école d'État-Major, place d'Orléans, à Compiègne. L'opération consiste en un projet d'aménagement et de scénographie.

Le Conseil municipal du 18 juin 2024 a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre. Les études menées ont permis d'évaluer plus précisément les travaux à effectuer afin de répondre aux exigences techniques du bâtiment dont le coût est estimé à 1 508 255,14 €HT correspondant aux lots 1 à 6 décrits dans l'allotissement ci-dessous, L'ensemble de l'opération inclut les travaux d'aménagement intérieurs et muséographiques.

Dans ce contexte, la ville de Compiègne a lancé une consultation le 20 janvier 2025 sous la forme d'un marché à procédure adaptée,

L'allotissement est réparti comme suit :

Lot 1 : installation de chantier – maçonnerie - enduit

Lot 2 : doublage – plâtrerie

Lot 3 : menuiseries intérieures bois et mobilier

Lot 4 : peinture

Lot 5 : électricité

Lot 6 : chauffage – ventilation – plomberie

Lot 7 : Agencement scénographique et impression numérique

Lot 8 : Équipements AV/MM

Lot 9 : Équipements lumière

Lot 10 : Production audiovisuelle et sonore

Lot 11 : Production multimédia et manipes hybrides

Lot 12 : Dispositif spéciaux / manipes

Seuls les lots 1 à 6 ont été publiés dans la consultation lancée le 20 janvier dernier, les lots 7 à 12 font l'objet d'une publication distincte.

Un avis de publicité est paru au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le profil acheteur de la collectivité.

La date de remise des offres était fixée au 24 février 2025 à 12h00,

63 dossiers ont été téléchargés et 17 offres (tous lots confondus) ont été remises dans les délais impartis.

Pour rappel les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants :

- Prix : 40 points

- Valeur technique : 60 points

Eu égard à l'analyse des offres, le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot est :

Lot 1 : la société LEON NOEL pour un montant de 287 255,13 € HT.

Lot 2 : la société MARISOL pour un montant de 219 066,57 € HT (PSE retenue).

Lot 3 : la société COLLIGNON pour un montant de 252 121,80 € HT (PSE retenue).

Lot 4 : la société SPRID pour un montant de 45 000 € HT.

Lot 5 : la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD pour un montant de 105 000,00 € HT.

Lot 6 : la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD pour un montant de 395 875,85 € HT.

Pour rappel, cette opération a fait l'objet de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi que d'un dossier de candidature adressé à l'Europe dans le cadre de l'Appel à projet FEDER « patrimoine culturel et touristique », qui est actuellement en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 juin 2024 relative au projet d'aménagement et de scénographie du nouveau musée de la Figurine – attribution du marché de maîtrise d'œuvre et demandes de subventions,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2024 relative à la réponse à l'Appel à projet FEDER Culture et Tourisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2024 relative aux demandes de subventions auprès des différents partenaires,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R,2123-1 1°,

Vu l'avis simple de la commission d'Appel d'Offres en date du 26 mars 2025,

Considérant qu'il convient en l'espèce de prendre une délibération pour autoriser la signature des marchés susvisés,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025
A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Bâtiments communaux et Transports du 17/03/2025

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature des marchés publics de travaux avec le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots à savoir :

Lot 1 : la société LEON NOEL pour un montant de 287 255,13 € HT.

Lot 2 : la société MARISOL pour un montant de 219 066,57 € HT (PSE retenue).

Lot 3 : la société COLLIGNON pour un montant de 252 121,80 € HT (PSE retenue).

Lot 4 : la société SPRID pour un montant de 45 000 € HT.

Lot 5 : la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD pour un montant de 105 000,00 € HT.

Lot 6 : la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD pour un montant de 395 875,85 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les entreprises susmentionnées, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 23, pour un coût global de 1 304 319,35 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-17CM04042025-DE



ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil Municipal

**Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,**

**Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

18 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Germain

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
29

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43
Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

18 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Germain

L'Éducation Nationale tend à vouloir poursuivre les fusions de plusieurs écoles sous une seule et même direction. La nouvelle fusion envisagée concerne l'école élémentaire Saint Germain et l'école maternelle Saint Germain en l'école primaire Saint Germain.

Les deux écoles ont réuni des conseils d'école extraordinaires pour présenter le projet de fusion. Ils ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents dans les deux écoles. Le directeur de l'école élémentaire Saint Germain part prochainement à la retraite. La direction de l'école primaire Saint Germain regroupant la maternelle et l'élémentaire pourrait alors être confiée à la directrice actuelle de l'école maternelle Saint Germain.

Ces fusions n'ont, en général, pas d'incidence sur le budget alloué par la Ville qui tient compte du nombre des élèves accueillis et à leur niveau (maternelle, élémentaire). Elles permettent également très souvent d'optimiser la répartition des élèves dans les classes.

Il est, par conséquent, proposé de prendre acte de la demande de l'Éducation Nationale concernant la fusion des directions des écoles indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame SCHWARZ,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Enseignement et Formation du 13/03/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de fusion de l'école maternelle Saint-Germain avec l'école élémentaire Saint-Germain en une seule et même école dénommée « école primaire Saint-Germain ».

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

19 - Convention de servitude avec la société ENEDIS rue du général Weygand

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
29

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
38

Ont donné pouvoir :

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

19 - Convention de servitude avec la société ENEDIS rue du général Weygand

Dans le cadre des travaux d'alimentation sur le réseau public d'ENEDIS, la Ville de Compiègne doit consentir une servitude sur les parcelles cadastrées AP 10, 92, 227, 229, 231, 248 avenue du Général Weygand et AV 18,19 et 29 lieu-dit « La rue du Mouton / Briet d'Aubigny » lui appartenant.

Une convention authentique est donc à régulariser avec ENEDIS afin d'autoriser l'intervention des agents d'ENEDIS ou d'entrepreneurs dûment accrédités par lui sur ces parcelles, en vue de la pose de cinq canalisations souterraines, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Les frais liés à l'établissement de cette servitude seront à la charge d'ENEDIS. Une indemnité forfaitaire et unique sera versée au profit de la Ville par ENEDIS d'un montant de 20 (vingt) euros.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BREKIESZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser une servitude avec la société ENEDIS en vue de la pose de cinq canalisations souterraines avenue du Général Weygand et lieu-dit « La rue du Mouton / Briet d'Aubigny »,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la constitution d'une servitude sur les parcelles AP 10, 92, 227, 229, 231, 248 avenue du général Weygand et AV 18, 19 et 29 lieu-dit « la rue du Mouton / Briet d'Aubigny » avec la société ENEDIS pour la pose de cinq canalisations souterraines moyennant une indemnité forfaitaire de 20 (vingt) euros à verser par ENEDIS à la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de servitude à régulariser par acte authentique au profit d'ENEDIS, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que les frais liés à l'établissement de cette convention seront pris en charge par ENEDIS,

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

CONVENTION DE SERVITUDES

CONVENTION CS 06

Commune de : Compiègne

Département : OISE

Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : RAC-23-501OTWNCXH Ppi 2025 60 REN HTAS GPI DEP MERMOZ PS COMPIEGNE

Chargé d'affaire Enedis : LOPES Thibault

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

La Société Enedis,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par La Directrice Régionale Enedis Picardie, Mme Véronique PAULY, 15 rue Bruno d'Agay à Amiens, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE COMPIEGNE** représenté(e) par, dûment habilité(e) à cet effet

Demeurant à : **MAIRIE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, 60200 COMPIEGNE**

Téléphone :

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Compiègne		AP	0248	DU GEN WEYGAND	
Compiègne		AP	0227	DU GEN WEYGAND	
Compiègne		AP	0010	DU GEN WEYGAND	
Compiègne		AP	0229	DU GEN WEYGAND	

Compiègne		AP	0231	DU GEN	ID : 060-216001586-20250404-19CM04042025-DE
Compiègne		AP	0092	DU GEN WEYGAND	
Compiègne		AV	0018	LA RUE DU MOUTON	
Compiègne		AV	0019	BRIET DAUBIGNY	
Compiègne		AV	0029	LA RUE DU MOUTON	

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (*) :

- exploitée(s) par-lui même.
- exploitée(s) par M. qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s)

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 1 m mètres de large, 5 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 233 mètres ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques et/ou lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 20 (vingt euros) euros (inscrire la somme en toutes lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)

¹ Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire..

ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (**noms, prénoms, adresse, etc.**), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**adresse de l'unité**).

ARTICLE 8 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Charles COUVREUR notaire à AMIENS, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des services compétents et à acquiescer des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

(Si la signature est manuscrite :) Fait en quatre (4) exemplaires originaux,

(Si la signature est électronique :) La présente convention est signée dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, d'un commun accord entre les Parties.

Date de signature :

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE COMPIEGNE représenté(e) par , dûment habilité(e) à cet effet	

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le plan visualisé sur cet extrait des g...
par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 060-216001586-20250404-19CM04042025-DE

Département :
OISE

Commune :
COMPIEGNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

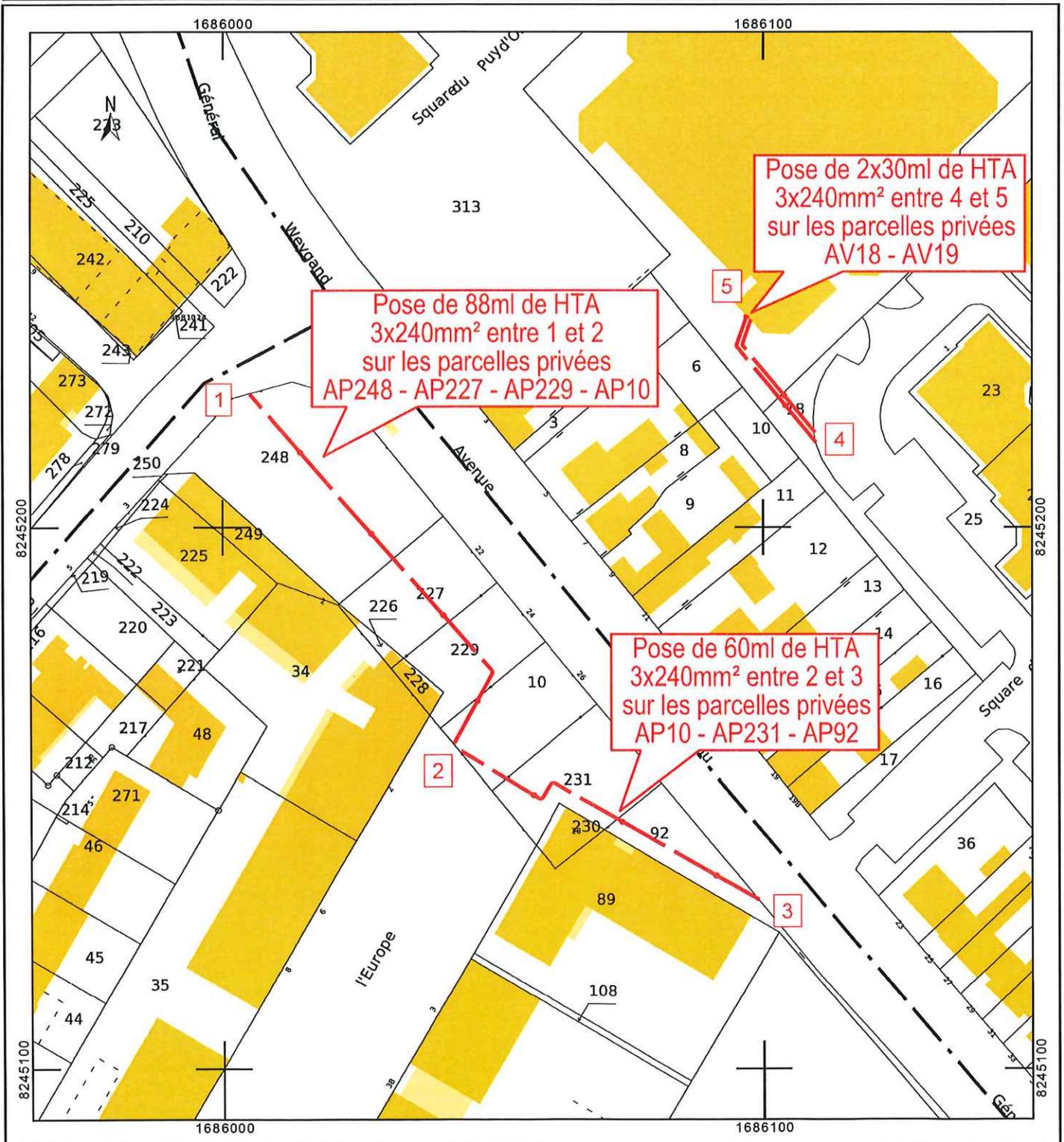
Date d'édition : 05/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

1 ET 2 SQUARE HELENE BOUCHER
60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 03 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

plan visualisé sur cet extrait des données cadastrales par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 060-216001586-20250404-19CM04042025-DE



Département :
OISE

Commune :
COMPIEGNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

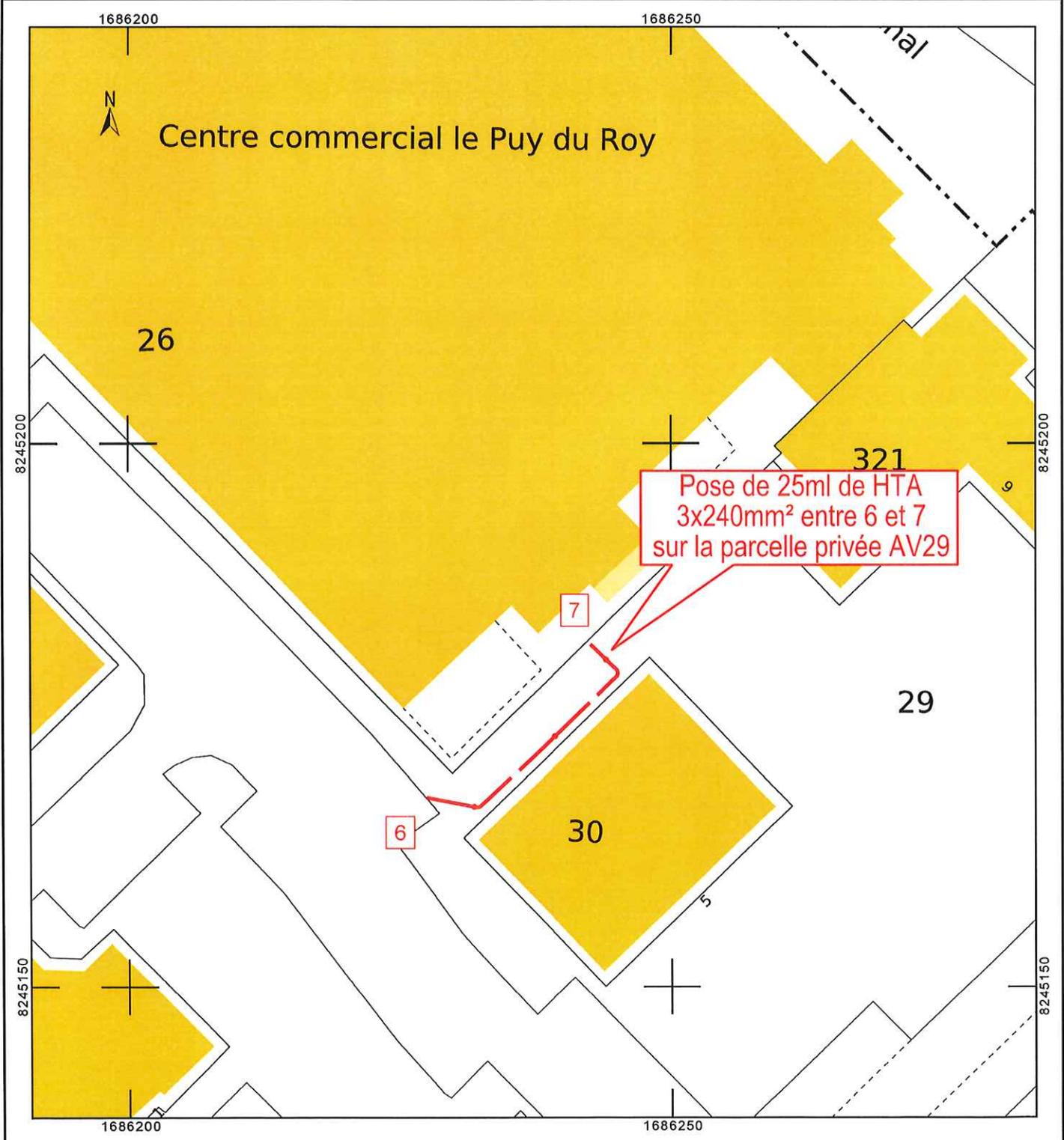
Date d'édition : 05/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

1 ET 2 SQUARE HELENE BOUCHER
60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 03 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

20 - Dénomination de voie - Avenue du Mail

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
29

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

20 - Dénomination de voie - Avenue du Mail

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcertation et Simplification) du 21 février 2022 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse et de dénomination y compris les voies privées ouvertes à la circulation et notamment les lieux-dits.

Le décret du 11 août 2022 est venu préciser les modalités d'application de l'article 169 de la loi précitée et notamment les délais imposés aux communes (1^{er} janvier 2024) pour alimenter une base nationale des adresses permettant de géolocaliser chaque habitation et équipements publics afin de faciliter les services publics et privés (distribution du courrier, accès à la fibre optique, interventions des secours, livraisons...).

C'est dans ce contexte que les opérateurs de télécommunications ne peuvent raccorder à la fibre optique le futur club house du stade Paul Cosyns.

Aussi, il est proposé de dénommer la voie suivante :

- la voie desservant le club house du stade de football Paul Cosyns, le stade de football Paul Cosyns et le Cercle Hippique : avenue du Mail

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TELLIER,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 10/03/2025

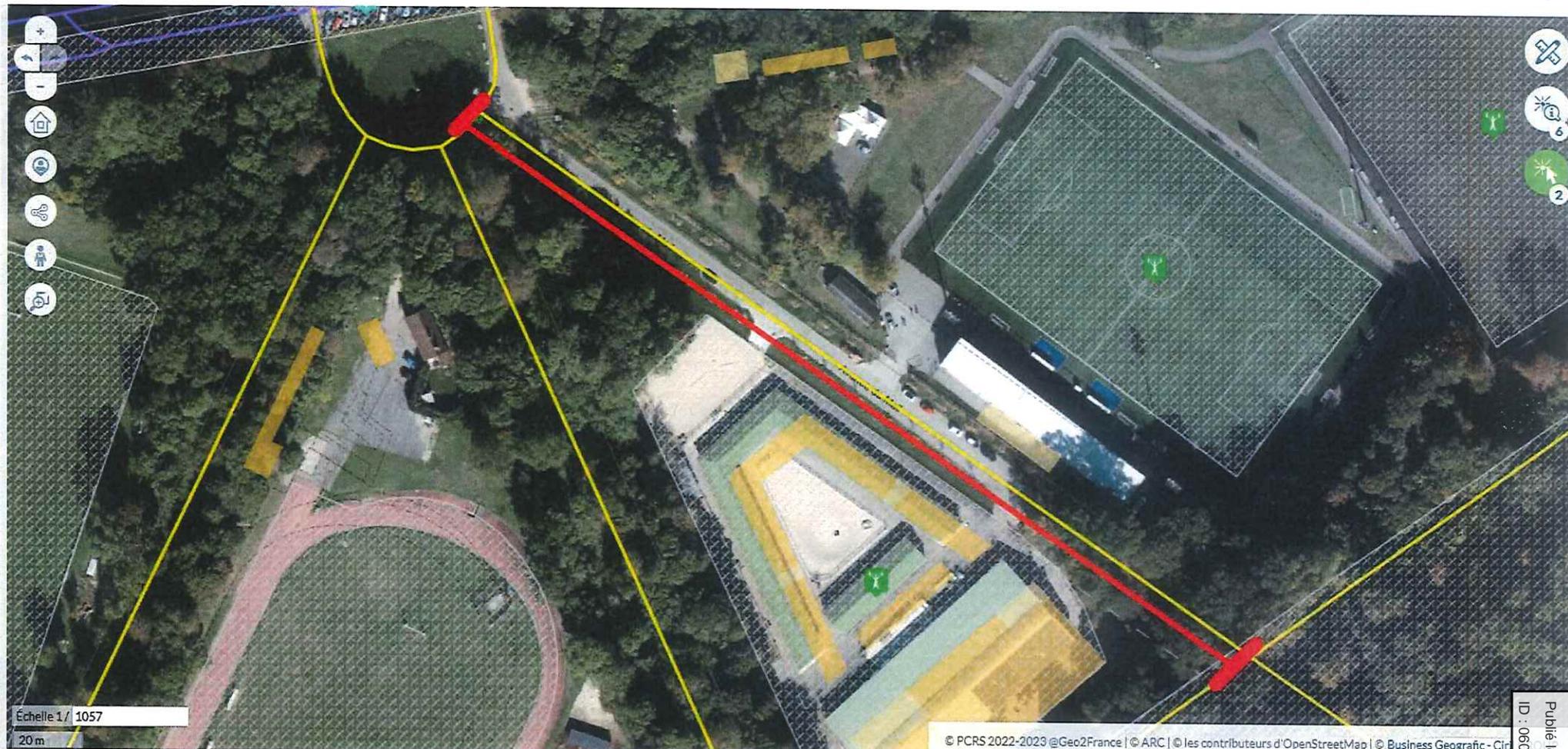
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de la dénomination de la voie comme indiqué ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



Echelle 1 / 1057
20 m

© PCRS 2022-2023 @Geo2France | © ARC | © Les contributeurs d'OpenStreetMap | © Business Geographic - Ciri

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001586-20250404-20CM04042025-DE
S10x



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

21 - Mise en place du permis de végétaliser

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
29

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

21 - Mise en place du permis de végétaliser

La Ville de Compiègne favorise la place de la nature en ville en offrant la possibilité aux citoyens et acteurs du territoire d'occuper temporairement le domaine public pour installer et entretenir des dispositifs de végétalisation participative.

Cette végétalisation participative répond à plusieurs enjeux :

- renforcement des trames vertes en milieu urbain par le développement du maillage d'îlots végétalisés
- création de zones de refuges pour la biodiversité, en particulier la petite faune et les pollinisateurs
- renforcement du lien social entre les habitants à travers le partage d'expérience autour du jardinage
- amélioration du cadre de vie des habitants par l'augmentation de la part du végétal en ville
- sensibilisation à l'importance de la nature en ville et au respect de l'entretien des espaces verts
- renforcement des initiatives citoyennes en matière de protection de l'environnement sur le territoire

Créé par la loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, l'article L2125-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques a officialisé l'existence des « permis de végétaliser ». En effet, il autorise les communes à délivrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal à « des personnes morales de droit public ou personnes privées qui participent au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d'intérêt public en installant et entretenant des dispositifs de végétalisation. »

Conformément aux dispositions de ce même article, il revient à l'organe délibérant de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif et notamment :

- son caractère gratuit
- sa durée
- les dispositifs de végétalisation pouvant bénéficier d'une autorisation
- les règles à respecter en matière d'occupation du domaine

S'agissant du caractère gratuit de l'autorisation, ce dernier est subordonné au fait que le bénéficiaire de l'autorisation ne poursuit, à travers l'installation et l'entretien de dispositifs de végétalisation, aucun but lucratif.

S'agissant de la durée, l'autorisation est accordée pour une durée d'un an à compter de la notification de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, renouvelable par accord tacite, chaque année.

S'agissant des règles à respecter, les dispositifs de végétalisation doivent notamment :

- être compatibles avec la destination et l'usage du domaine public
- respecter les règles applicables au titre des codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine. Le cas échéant, ils sont soumis à autorisation dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme.

L'autorisation d'occupation temporaire est accordée après instruction par la commune. Afin de pouvoir gérer convenablement les demandes de permis et suivre leur mise en œuvre, il est proposé d'accorder au maximum 25 permis de végétaliser par an.

L'ensemble des modalités décrites plus haut est repris dans un guide des permis de végétaliser qui sera annexé à toute autorisation individuelle. Y seront également rappelés les enjeux ainsi que les règles d'usage et de sécurité qui s'imposent à tous sur l'espace public.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame LE QUÉRÉ,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Voirie et Aménagement urbain du 10/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre du permis de végétaliser sur le domaine public communal dans les conditions précisées ci-dessus dont la gratuité et la durée,

APPROUVE le contenu du guide destiné aux titulaires des permis de végétaliser annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document destiné à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

GUIDE DU PERMIS DE VEGETALISER

1. Qu'est-ce que le permis de végétaliser ?

Selon le Code général de la propriété des personnes publiques, le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal accordée par la commune à une personne morale de droit public ou une personne privée qui souhaite mettre en œuvre et entretenir un dispositif de végétalisation en ville.

La mise en place du « permis de végétaliser » par la Ville de Compiègne donne l'opportunité à chaque habitant de jardiner l'espace public qui borde son habitation, ou son commerce, notamment en pleine terre dans des fosses de plantations réalisées par la commune, en retirant le revêtement du trottoir.

Le permis de végétaliser favorise la nature en ville tout en encourageant la participation citoyenne.

Ce dispositif répond à plusieurs enjeux :

- Le renforcement des trames vertes en milieu urbain par le développement de nouveaux massifs ou îlots végétalisés
- Création de zones refuges pour la biodiversité, en particulier la petite faune et les pollinisateurs
- Renforcement du lien social entre habitants à travers le partage d'expériences autour du jardinage
- Amélioration du cadre de vie des habitants par l'augmentation de la part du végétal en ville
- Sensibilisation à l'importance de la nature en ville et au respect de l'entretien des espaces verts
- Renforcement des initiatives citoyennes en matière de protection de l'environnement sur le territoire

2. Comment fonctionne le permis de végétaliser ?

Les espaces à végétaliser doivent appartenir au domaine public communal et peuvent prendre différentes formes :

- Des massifs pouvant aller jusqu'à 1m maximum de large et permettant d'installer une végétation variée : vivaces fleuries, graminées, petits arbustes, plantes grimpantes, etc.
- Des massifs de taille minimale : 20 par 20 cm permettant l'installation d'un rosier ou d'une plante grimpante
- Des pieds d'arbres existants (sous réserve de leur développement racinaire)

Les lieux exclus des permis de végétaliser sont les suivants :

- Les parcelles appartenant à des personnes privées ou d'autres personnes publiques
- Les cours d'écoles municipales (bénéficiant d'autres possibilités d'aménagement)

3. Qui peut obtenir le permis de végétaliser ?

Les personnes pouvant déposer une demande de permis sont les suivantes :

- Les personnes physiques majeures
- Les personnes morales de droit public ou de droit privé (associations, syndic de copropriété, entreprises, etc.). Dans ce cas, les documents seront signés au nom du représentant légal.

Pour les locataires, l'autorisation du propriétaire devra être jointe à la demande de permis de végétaliser.

Le demandeur doit être résident ou travailler sur la commune de Compiègne et avoir un projet qui répond à un objectif d'intérêt public.

NB : La proximité du demandeur par rapport au lieu de plantation est très importante pour assurer un bon entretien et le suivi de l'espace végétalisé.

4. Quand faire la demande, et pour combien de temps ?

La demande peut être effectuée à tout moment de l'année. L'étude du dossier sera réalisée par la Direction du Patrimoine vert de la Ville de Compiègne.

Pour la mise en œuvre de la végétalisation celle-ci sera réalisée de préférence à l'automne ou au printemps, pour garantir une meilleure reprise des végétaux.

Le permis de végétaliser est octroyé pour un an, à compter de la notification de l'obtention individuelle d'occupation du domaine public communal.

Durant cette période, le dispositif de végétalisation est sous la seule responsabilité du titulaire du permis. Il ne pourra donc rechercher la responsabilité de la commune en cas de vol, dégradation ou souillure de l'aménagement.

Le permis de végétaliser est renouvelable par tacite reconduction.

Le permis de végétaliser est délivré à titre gratuit. Cependant, la gratuité est subordonnée au fait que le titulaire ne poursuit, à travers l'installation et l'entretien de dispositifs de végétalisation, aucun but lucratif.

5. Comment obtenir le permis de végétaliser ?

Avant de faire la demande du permis de végétaliser, il convient de vérifier que la largeur de circulation sur le trottoir est suffisante pour accueillir un nouveau massif. Si le développement de la nature en ville est très vertueux, certaines restrictions sont imposées pour ne pas impacter les règles d'usages et de sécurité qui priment sur l'espace public.

Les végétaux ne devront pas empiéter sur la voirie, le trottoir, ni masquer des panneaux de signalisation.

Un passage d'1.40m sur les trottoirs doit être maintenu pour permettre la circulation des piétons, des engins de nettoyage, etc.

Les accès des véhicules de secours devront en aucun cas être entravés.

Les documents de demande de permis de végétaliser sont à **recupérer en mairie** ou sur le site internet de la ville. Une fois le dossier constitué, il suffit de le déposer en mairie ou de le transmettre par mail à l'adresse suivante : **xxxx**

La demande peut également être faite directement en ligne ou sur le site de la mairie. Le formulaire de demande doit être complété et signé par le demandeur. Sur ce formulaire, il convient d'indiquer notamment :

- L'adresse précise du site souhaité (avec identification de la parcelle si la parcelle concernée est cadastrée)
- Des photos du lieu de végétalisation souhaité
- Le projet de plantation détaillé, qui devra s'insérer dans son environnement proche

6. Les conditions de végétalisation

La plantation d'essences comestibles doit systématiquement être entourée de ganivelles basses (hauteur 50cm maximum) pour éviter une pollution des plantations, notamment par les déjections canines.

En milieu urbain, les végétaux peuvent être soumis à différentes sources de contaminations. Il convient d'être vigilant. La Ville ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'ingestion de végétaux contaminés issus des plantations.

Hormis les ganivelles, aucune autre délimitation ne sera autorisée (pas de grillages ou barrières bois, etc.)

Aucun matériel (outillage, coffre de rangement ou autre) ne doit rester sur place après le départ de la personne qui entretient l'espace végétalisé.

Il ne sera pas possible d'installer de la bâche de paillage (bâche plastique ou biodégradable) ; seul le paillage de miscanthus est autorisé.

La végétalisation peut concerner la strate herbacée et arbustive mais pas la strate arborée. La Ville gère directement le patrimoine arboré.

Toutes les espèces de plantes illicites, toxiques, allergènes, urticantes ou exotiques envahissantes sont proscrites.

Dans le but de favoriser la biodiversité, les plantes locales (présentent « naturellement » à l'échelle locale) seront privilégiées et il sera conseillé de mélanger les espèces végétales pour offrir une plus grande résistance aux maladies tout en attirant un spectre plus large d'insectes.

7. Etude de la faisabilité de votre permis de végétaliser

Une fois votre demande réceptionnée, la Direction du Patrimoine vert procédera à son analyse technique. Il convient de vérifier que la désimperméabilisation du trottoir concerné est possible (pas de risque pour le bâtiment, les réseaux aériens ou souterrains). Il convient aussi de vérifier que votre projet ne gênera pas la circulation sur l'espace public et qu'il s'intégrera visuellement dans son environnement. Une attention particulière sera portée à l'insertion paysagère et patrimoniale du projet de végétalisation.

A l'issue de l'instruction de votre demande, vous serez informé de l'obtention ou non de votre permis.

En cas de refus, les points bloquants vous seront détaillés. Cette décision ne pourra être contestée.

En cas de validation, une autorisation individuelle d'occupation du domaine public communal (sous forme de permis de végétaliser) vous sera délivrée.

8. Création de l'espace végétalisé

A l'obtention du permis de végétaliser, les services de la Ville de Compiègne procéderont aux travaux, consistant :

- En l'ouverture de(s) fosse(s) de plantation de 40cm de profondeur maximum, et aux dimensions souhaitées et/ou possibles actées dans le permis de végétaliser
- En la mise en place de terre végétale amendée au sein de la fosse de plantation

Selon le projet et les besoins, les services de la Ville pourront vous proposer une liste de végétaux produits dans nos serres et adaptés à l'espace public. Selon les stocks, la Ville de Compiègne pourra fournir tout ou partie des végétaux adaptés à l'espace à végétaliser. Les végétaux fournis par la Ville pourront être complétés par des végétaux fournis par le titulaire du permis (après validation et sous réserve du respect des conditions énoncées dans ce guide).

Selon le projet et les stocks disponibles, le paillage de miscanthus pourra être fourni afin de garantir une homogénéité dans les massifs à travers le territoire.

En cas de plantation de plantes grimpantes :

- L'éventuel dispositif en façade nécessaire à l'accrochage est à la charge du titulaire du permis et son installation doit faire l'objet d'une déclaration de travaux
- La Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dégâts provoqués sur l'habitation par cette végétation et le dispositif d'accroche (treillage, câbles, etc.)

9. L'entretien de l'espace végétalisé

Le titulaire du permis de végétaliser s'engage à réaliser un entretien soigné du site pour lequel le permis a été octroyé. Il doit veiller à l'esthétique de l'aménagement, à son intégration paysagère (à l'échelle de l'environnement –rue, impasse, etc.).

Le titulaire du permis de végétaliser s'engage notamment à entretenir le site en assurant :

- L'arrosage (conformément aux arrêtés en vigueur et en privilégiant l'eau issue de la récupération), la taille, le soin et le renouvellement des plantes
- Le maintien du trottoir dans un état de propreté permanent : ramassage des feuilles mortes et déchets verts issus des plantations et aussi ramassage des déchets éventuels laissés par des tiers dans l'espace végétalisé, qui lui est confié
- La taille des végétaux pour limiter leur emprise sur le trottoir afin d'éviter toute entrave à la circulation des piétons, des véhicules et limiter le développement sur les emprises voisines

Le titulaire du permis de végétaliser s'engage à

- désherber manuellement les sols et à maintenir un paillage organique suffisant (de type miscanthus)
- recourir à des méthodes de jardinage écologique (tout traitement chimique sera interdit), utilisation possible d'ollas (pour un arrosage raisonné et localisé)

En cas de période de sécheresse, l'arrosage des végétaux peut être interdit notamment par arrêté préfectoral. Toute personne qui contrevient à l'arrêté en vigueur sera passible d'une amende. La Ville ne pourra alors être tenue responsable de la perte des végétaux.

Les agents de la Ville procéderont très régulièrement au contrôle des espaces soumis à un permis de végétaliser.

10. Résiliation du permis de végétaliser

Résiliation par le titulaire du permis

Le titulaire du permis de végétaliser peut librement décider de renoncer à l'usage de l'espace qui lui est mis à disposition. Il doit alors le faire savoir à la Ville par mail ou par courrier postal avec accusé de réception :

- Par mail à :

- Par voie postale à : Direction du Patrimoine vert, Mairie de Compiègne, Place de l'Hôtel de Ville 60200 Compiègne

Le titulaire précisera dans son courrier la date à laquelle il souhaite mettre fin à son permis de végétaliser.

En cas de déménagement ne permettant plus au titulaire d'entretenir son espace végétalisé, celui-ci devra en informer la Ville dans les meilleurs délais. Cela entraînera la résiliation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal à la date du déménagement.

Lorsque le titulaire cessera définitivement d'entretenir cet espace, il devra le remettre dans l'état initial dans lequel il lui avait été confié.

Résiliation pour faute

Tout manquement aux conditions énoncées dans ce document sera un motif de retrait du permis de végétaliser.

En cas de défaut d'entretien ou de non-respect de ce guide, la Ville pourra également envisager de mettre à la charge du titulaire du permis de végétaliser tout, ou partie, des frais de remise en état qu'elle aura dû réaliser.

Résiliation pour motif d'intérêt général

La Ville se réserve le droit de résilier le permis de végétaliser pour motif d'intérêt général. La Ville en informera alors le titulaire dans les meilleurs délais.

Quelles que soient les modalités de suppression de l'aménagement, le titulaire ne pourra prétendre au versement d'aucune indemnité.

11. Responsabilité de la Ville de Compiègne

La responsabilité de la Ville ne pourra être engagée en cas d'endommagement des plantations ou des dispositifs de végétalisation, quels qu'en soient les auteurs. De même, la Ville pourra intervenir sur cet espace voire le supprimer, en cas d'intervention sur la voirie rendue nécessaire pour des motifs d'urgence ou motifs liés à la gestion de la voie publique (travaux, etc.).

La responsabilité de la Ville ne pourra pas non plus être recherchée en cas d'infiltration d'eau en façade, en cas de remontées d'humidité, d'infiltration d'eau en sous-sol ou en cave ou tout autre dégât pouvant provenir du dispositif de végétalisation (exemple : racines invasives, ...). Le titulaire du permis de végétaliser est responsable des dommages matériels et corporels qui pourraient résulter de l'exploitation du dispositif de végétalisation.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

22 - Approbation des tarifs 2025-2026 - Conservatoire de musique et de danse

Date de convocation : 28 mars 2025
L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025
Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents
29

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
38

Ont donné pouvoir :

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

ACTION CULTURELLE

22 - Approbation des tarifs 2025-2026 - Conservatoire de musique et de danse

Le Conservatoire de Musique et de danse de Compiègne dispense des cours d'enseignement artistique auprès de plus de 780 élèves.

Les tarifs du Conservatoire sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé, en raison de la situation économique actuelle, d'augmenter de 2 % les tarifs appliqués au Conservatoire municipal de musique et de danse de l'année 2024/2025 qui avaient été définis par délibération du 12 avril 2024 (voir annexe 2).

Par conséquent, la grille tarifaire 2025/2026 (voir annexe 1) sera applicable pour les inscriptions et les réinscriptions des cours en septembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Action Culturelle du 17/03/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les grilles tarifaires applicables au Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année 2025-2026, telles qu'annexées au présent rapport.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



Tarifs 2025/2026

	1er enfant	2 enfant	3e enfant	4e enfant	5e enfant	6e enfant	Etudiants	Adultes
FM + Instrument +Pratique Collective	156 €	142 €	123 €	109 €	95 €	95 €	156 €	307 €
Formation Musicale	79 €	74 €	63 €	56 €	48 €	48 €	79 €	153 €
Instrument	77 €	69 €	61 €	54 €	46 €	46 €	77 €	153 €
Pratique Collective	62 €	62 €	62 €	62 €	62 €	62 €	62 €	62 €
Théâtre	146 €	138 €	129 €	121 €	115 €	115 €		
Danse	146 €	138 €	129 €	121 €	115 €	115 €	146 €	202 €

Parcours MU2, partenariat conservatoire/l'UTC de 334 € pour l'année scolaire

Hors Compiègne

	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant	5e enfant	6e enfant	Etudiants	Adultes
FM + Instrument +Pratique Collective	327 €	295 €	264 €	228 €	198 €	164 €	327 €	659 €
Formation Musicale	151 €	143 €	129 €	112 €	97 €	79 €	151 €	330 €
Instrument	159 €	153 €	136 €	116 €	101 €	86 €	159 €	330 €
Pratique Collective	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €
Théâtre	167 €	158 €	150 €	144 €	136 €	129 €		
Danse	167 €	158 €	150 €	144 €	136 €	129 €	167 €	235 €

* Les cours de formation musicale sont obligatoire jusqu'à la fin du 2ème cycle pour la pratique d'un instrument

Tarifs des locations

Location instrument Mensuelle	basson	clarinette	contrebasse	cor	flute	harpe	hautbois	saxhorn
	22 €	15 € 22 €	22 €	15 € 22 €	15 €	22 €	22 €	15 € 22 €
Location découverte instruments/an	saxophone	trombone	cornet	trompette	violon	alto	violoncelle	
	22 €	15 € 22 €	15 € 22 €	15 € 22 €	15 €	15 €	15 € 22 €	



Tarifs 2024/2025

Compiegnois (justificatif de domicile)	1er enfant	2 enfant	3e enfant	4e enfant	5e enfant	6e enfant	Etudiants	Adultes
FM + Instrument +Pratique Collective	153	139	121	107	93	93	153	301
Formation Musicale	77	73	62	55	47	47	77	150
Instrument	75	68	60	53	45	45	75	150
Pratique Collective	61	61	61	61	61	61	61	61
Théâtre	143	135	126	119	113	113	143	198
Danse	143	135	126	119	113	113	143	198

Parcours MU2, partenariat conservatoire/l'UTC de 327 pour l'année scolaire

Hors Compiègne	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant	5e enfant	6e enfant	Etudiants	Adultes
FM + Instrument +Pratique Collective	321	289	259	224	194	161	321	646
Formation Musicale	148	140	126	110	95	77	148	324
Instrument	156	150	133	114	99	84	156	324
Pratique Collective	120	120	120	120	120	120	120	120
Théâtre	164	155	147	141	133	126	164	230
Danse	164	155	147	141	133	126	164	230

* Les cours de formation musicale sont obligatoire jusqu'à la fin du 2ème cycle pour la pratique d'un instrument

Tarifs des locations

Location instrument Mensuelle

basson	clarinette	contrebasse	cor	flute	harpe	hautbois	saxhorn
22	15	22	15	15	22	22	15
	22		22				22
saxophone	trombonne	cornet	trompette	violon	alto	violoncelle	
22	15	15	15	15	15	15	
	22	22	22			22	

Location découverte instruments IFM/an

103



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

23 - Demande de subvention à la région Hauts-de-France - Nos quartiers d'été

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents
29

Nombre de Conseillers représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :
38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

POLITIQUE DE LA VILLE

23 - Demande de subvention à la région Hauts-de-France - Nos quartiers d'été

Dans le cadre du dispositif Nos quartiers d'été, mis en œuvre par la région Hauts-de-France, la ville de Compiègne souhaite mettre en place des actions d'animations à destination des habitants, notamment ceux résidant au sein des quartiers relevant de la géographie prioritaire. Le fil rouge du dispositif cette année concerne la thématique suivante « Notre histoire, nos quartiers »..

Dans ce cadre, des temps forts auront lieu notamment au niveau du Parc de Bayser dans le cadre de Compiègne Plage.

Il s'agira ainsi de :

- Créer des temps d'animation durant l'été à destination des habitants des QPV ne partant pas en vacances
- Construire ces animations en amont avec les habitants des QPV, afin de générer une dynamique collective et fédératrice en amont de ces temps forts
- Favoriser l'accès à la culture à travers des outils et des acteurs de médiations culturelles, en valorisant les ressources locales
- Sensibiliser au développement durable avec des animations dédiées et une démarche transversale éco-responsable

Aussi, sur un total de dépense estimé à 8 000€, les financements suivants sont sollicités :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	6000		
Achats matières et fournitures	1000	Région(s)	4000
Autres fournitures	1000	Ville	4000
Total	8000	Total	8000

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame OUKADI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 signé le 16 décembre 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Politique de la Ville du 10/03/2025

Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-23CM04042025-DE



AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional,

PRECISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

24 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf

Date de convocation : L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le
28 mars 2025 CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du

Date d'affichage de la convocation : Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire
28 mars 2025 de Compiègne.

convocation :
28 mars 2025

Étaient présents :

Nombre de Conseillers
présents

29

Nombre de Conseillers
représentés :

9

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOU, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :

38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 060-216001586-20250404-24CM04042025-DE

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

ADMINISTRATION GENERALE

24 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf

Pour faire face aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf, zones stratégiques situées à cheval entre les communes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne, il est proposé de conclure une convention de coopération entre les polices municipales des deux communes.

Cette convention permettra :

- d'organiser des patrouilles (conjointes ou séparées) et des interventions coordonnées des agents des deux communes dans un périmètre clairement défini ;
- de renforcer la présence des forces de sécurité sur ce secteur sensible ;
- d'améliorer l'efficacité des interventions grâce à une planification commune et à des réunions de coordination régulières.

La convention prévoit que chaque commune reste responsable financièrement de ses propres agents et équipements. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et devra être approuvée par le Préfet de l'Oise.

En complément, il est également nécessaire d'intégrer cette coopération ciblée dans la convention de coordination entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État. Un avenant à cette convention a donc été préparé et sera signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur de VALROGER,

Vu l'article L.512-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27 mars 2025,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sécurité du 26/02/2025

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de coopération ciblée entre les polices municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf,

APPROUVE l'avenant numéro 1 à la convention de coordination en matière de sécurité et de tranquillité publique entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État, signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces deux documents ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216001586-20250404-24CM04042025-DE



AUTORISE à transmettre la présente délibération, la convention et l'avenant au Préfet de l'Oise pour approbation.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise

Coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne

Entre les parties suivantes :

- La **Ville de Compiègne**, représentée par **Philippe MARINI**, Maire de la commune et Sénateur honoraire de l'Oise,
- La **Ville de Margny-lès-Compiègne**, représentée par **Bernard HELLAL**, Maire de la commune,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Vu l'article L.512-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,
Considérant l'imbrication de plusieurs quartiers des communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne rendant nécessaire une coopération étroite des forces municipales de sécurité,
Considérant la volonté des deux communes de renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance,
Les parties ont décidé de conclure la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser la coopération entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne pour des surveillances et des interventions coordonnées dans des secteurs stratégiques. Le périmètre d'intervention est défini en annexe (*plan délimitant les zones concernées*).

Article 2 : Périmètre d'intervention

La zone étendue prédéfinie d'interventions des agents des Polices Municipales des deux communes sont strictement limitées au périmètre défini et précisé en annexe.

Article 3 : Modalités d'intervention

- Les agents des deux Polices Municipales peuvent intervenir de façon coordonnée ou séparément en fonction des besoins,
- Les patrouilles (conjointes ou séparées) sont organisées selon les priorités définies lors des réunions de coordination ou selon les événements les nécessitant avec accord des édiles,
- Les agents des Polices Municipales des deux communes sont armés et habilités à exercer leurs missions conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Coordination et suivi

Une réunion de suivi est organisée deux fois par an entre les deux collectivités pour évaluer les actions menées et ajuster les priorités.

Article 5 : Appels et répartition des interventions

- Chaque habitant doit contacter la Police Municipale de sa commune pour signaler un incident ou demander une intervention.
- En dehors des horaires d'ouverture de la Police Municipale, c'est la police nationale qui prend le relais.
- Les deux Polices Municipales n'auront pas vocation à se substituer sauf dans les cas prévus par la présente convention et modalités particulières.

Article 6 : Autorité et coordination opérationnelle

- Les agents de Police Municipale restent placés sous l'autorité de leur responsable de service respectif.
- Lorsqu'ils interviennent sur le territoire de la commune voisine dans le cadre de la présente convention, ils sont placés également sous l'autorité du Maire de la commune d'accueil pour la durée de l'intervention.

Article 7 : Transmission des rapports d'intervention

- Lorsqu'une intervention nécessite la rédaction d'un rapport, celui-ci est transmis par le responsable du service de Police Municipale au Maire de la commune où l'intervention a eu lieu.
- Une copie est adressée à l'Adjoint au Maire concerné ainsi qu'au responsable du service de la Police Municipale de la commune d'accueil.

Article 8 : Moyens de communication et coordination radio

- Une radio de la Police Municipale de Compiègne sera mise à disposition de la Police Municipale de Margny-lès-Compiègne afin que les agents des deux collectivités puissent échanger sur un canal dédié.
- La mise à disposition de cette radio fera l'objet d'une convention spécifique, précisant les modalités d'utilisation et les responsabilités des parties.

Article 9 : Protection des données personnelles

- Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.
- Toutes données personnelles collectées dans le cadre des interventions conjointes seront traitées dans le strict respect des finalités pour lesquelles elles ont été recueillies et ne pourront être conservées ou partagées qu'en conformité avec la loi.
- Les agents des Polices Municipales sont tenus à une obligation de confidentialité concernant les informations personnelles dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de leurs missions.

→ Chaque commune désigne un référent protection des données (DPO) chargé de veiller au respect de ces obligations et de répondre aux éventuelles demandes des administrés relatives à leurs données personnelles.

Article 10 : Durée et évaluation de la convention

La convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Une évaluation annuelle sera réalisée pour mesurer son efficacité.

Article 11 : Financement

Chaque commune conserve la charge financière de ses agents et de ses équipements.

Article 12 : Résiliation de la convention

Chaque partie peut résilier la présente convention à tout moment, moyennant un préavis écrit de trois mois, adressé à l'autre partie.

Article 13 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après son approbation par les Conseils Municipaux respectifs et validation par le Préfet de l'Oise et du Procureur de la République (*Signature d'un avenant à la convention de coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'Etat*).

Le Maire de Margny-Lès-Compiègne,

Le Maire de Compiègne,

Bernard HELLAL

1^{er} Vice-Président de l'ARC

Philippe MARINI

Sénateur honoraire de l'Oise
Président de l'ARC

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Entre les parties suivantes :

- La **Ville de Compiègne**, représentée par **Philippe MARINI**, Maire de la commune et Sénateur honoraire de l'Oise,
- **L'Etat**, représenté par **Jean-Marie CAILLAUD**, Préfet de l'Oise,
- Le **Parquet**, représenté par **Guillaume DUPONT**, Procureur de la République,

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la coopération renforcée entre les Polices Municipales de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne, une convention a été élaborée pour sécuriser le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf.

Afin d'assurer une coordination optimale avec les forces de sécurité de l'État et de garantir une gestion harmonisée des interventions dans ce périmètre, il est nécessaire d'intégrer cette coopération ciblée dans la convention de coordination en matière de sécurité et de tranquillité publique déjà existante entre la Ville de Compiègne et l'État.

Le présent avenant formalise cette intégration.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le périmètre des patrouilles (conjointes ou séparées) est limité au secteur défini dans la convention entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne, annexée au présent avenant.

ARTICLE 2 : MOBILISATION DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Les forces de sécurité de l'État peuvent être mobilisées en renfort ou en appui des interventions conjointes menées par les polices municipales dans le périmètre défini.

ARTICLE 3 : COORDINATION ET ÉVALUATION

Les réunions périodiques de coordination prévues par la convention initiale incluront désormais un point spécifique relatif aux actions menées dans le cadre de cette coopération ciblée. Une évaluation annuelle sera réalisée pour mesurer l'efficacité du dispositif.

ARTICLE 4 : MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Le Préfet de l'Oise

Le Maire de Compiègne,

Jean-Marie CAILLAUD

Philippe MARINI

Sénateur honoraire de l'Oise

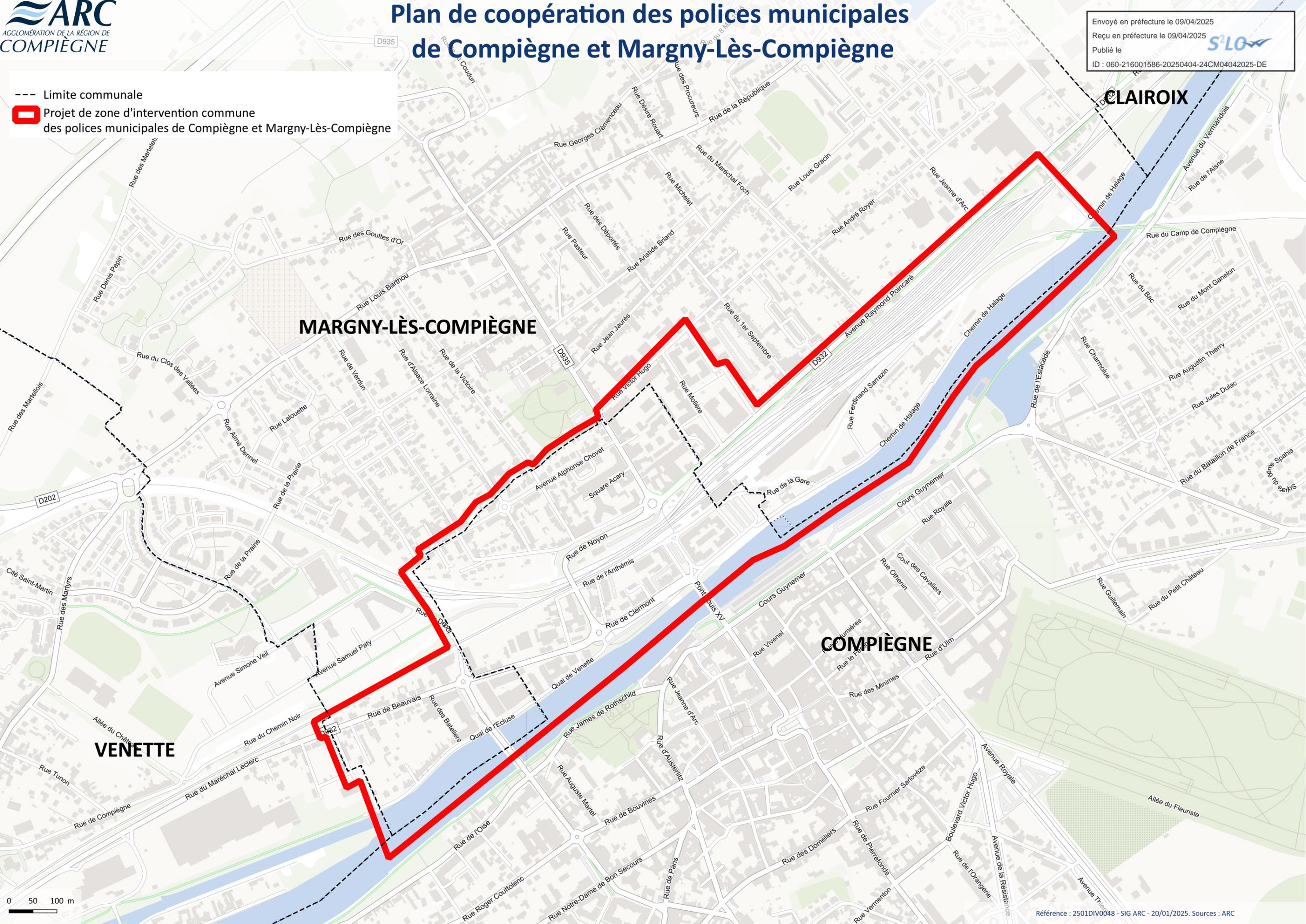
Président de l'ARC

Le Procureur de la République,

Guillaume DUPONT

Plan de coopération des polices municipales de Compiègne et Margny-Lès-Compiègne

--- Limite communale
 Projet de zone d'intervention commune
des polices municipales de Compiègne et Margny-Lès-Compiègne





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

25 - Compte rendu des décisions du Maire

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Date de convocation :
28 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage de la
convocation :
28 mars 2025

Nombre de Conseillers
présents
29

Nombre de Conseillers
représentés :
9

Philippe MARINI, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Évelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Claudine GRÉHAN, Pierre VATIN, Xavier BOMBARD, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne CASTE, Miloud ZOUAOUI, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
38

Joël DUPUY de MÉRY représenté par Eric de VALROGER
Françoise TROUSSELLE représentée par Nicolas LEDAY
Sidonie GRAND représentée par Fabienne CASTE
Abdelhalim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Maria ARAUJO De OLIVEIRA représentée par Nicolas HANEN
Hayate EL GHARMAOUI représentée par Jihade OUKADI
Serdar KAYA représenté par Daniel LECA
Emmanuelle BOUR représentée par Solange DUMAY
Anne KOERBER représentée par Sylvie MESSERSCHMITT

Étaient absents excusés :

Sandrine De FIGUEIREDO, Oumar BA, Kamel TOUIH, Monia LHADI, Jean-Marc BRANCHE

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET, Directeur Général des Services
Jean BACHELET, Directeur Général Adjoint
Claude CHARTIER, Directeur Général Adjoint

A été désigné(e) secrétaire de séance : Jihade OUKADI

ADMINISTRATION GENERALE

25 - Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 07 mars 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Décision du Maire n°08-2025

Vu la convention de dépôt entre le remettant et la ville signée le 31 janvier 2025 et considérant l'intérêt pour la ville de conserver sa mémoire et son patrimoine, le Maire décide de consentir au don, grevé d'aucune charge, d'un ensemble de documents relatif à l'Association populaire de l'aide familiale de Compiègne (APAF) et à l'Association d'aide aux travailleurs migrants (ATM). Ces documents sont remis par Monsieur Bernard JEANLIN. Ces documents sont intégrés aux fonds patrimoniaux des Archives dans la série des archives privées (de la ville de Compiègne). Le service des archives en assure la conservation et la tenue des inventaires correspondants. Lesdits documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. La reproduction desdits documents pour exposition sera soumise à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/03/2025

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 07 mars 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

ADOPTE à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour copie conforme,
Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril, à 19 heures 00, le Conseil municipal de Compiègne s'est réuni en , sous la présidence de Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2025

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2025, joint en annexe.

Adopté à l'unanimité,

2 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

APPROUVE les comptes de gestion, qui correspondent aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal,

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier Municipal pour les comptes de gestion de l'année 2024.

Adopté à l'unanimité,

3 - Adoption des Comptes Administratifs 2024 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

ADOPTE les Comptes Administratifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

Adopté à la majorité avec,
1 contre
Etienne DIOT

4 - Affectation des résultats 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Principal et du Budget Annexe ZAC du Camp de Royallieu telle que précisée dans les tableaux ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

5 - Adoption des Budgets Primitifs 2025 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

ADOPTE les Budgets Primitifs de l'exercice 2025 de la Ville et pour la ZAC Camp de Royallieu, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Adopté à la majorité avec,
1 contre
Etienne DIOT

6 - Vote des taux d'imposition 2025

ADOpte le taux d'imposition 2025 de 14,47 % en ce qui concerne la taxe d'habitation,

ADOpte le taux d'imposition 2025 de 47,63 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties,

ADOpte le taux d'imposition 2025 de 58,59 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Adopté à l'unanimité,

7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs communaux au 1er janvier 2026

DÉCIDE d'actualiser les tarifs de la TLPE pour 2026 selon les tarifs maximum applicables après la publication par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Adopté à l'unanimité,

8 - Subventions soumises à approbation - Répartition de l'enveloppe des subventions 2025

DÉCIDE d'accorder les subventions 2025, pour un montant total de 3 422 403 €, comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions entre la commune et certaines associations, dont le montant de la subvention est supérieure à 23 000 € (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), ces conventions définissant entre autres, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

Adopté à l'unanimité,

9 - Les rendez-vous de septembre - Demande de subventions auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'organisation de cette manifestation,

PRÉCISE que la dépense est inscrite au Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,

10 - Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules

APPROUVE la refacturation aux propriétaires des véhicules mis en fourrière de l'ensemble des frais engagés par la commune,

PRÉCISE que cette refacturation fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes exécutoire en cas de non-paiement, conformément à l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PRÉCISE que les propriétaires concernés disposent des voies de recours gracieux ou contentieux prévues par la réglementation en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

CHARGE les services municipaux compétents, notamment la Police Municipale et le service des finances, de l'exécution et du suivi de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

11 - Tarifs de location du Centre de Rencontres de la Victoire

APPROUVE les tarifs de location de la salle comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

12 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Année 2025

APPROUVE pour l'année 2025, les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme détaillés en annexe.

Adopté à l'unanimité,

13 - Gratification d'un stagiaire

APPROUVE le versement d'une gratification d'un stagiaire au sein du pôle Développement durable,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 012 du budget principal.

Adopté à l'unanimité,

14 - Modification du tableau des effectifs

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

15 - Transfert des agents dans le cadre du transfert du complexe piscine-patinoire à l'ARC

APPROUVE le transfert du personnel concerné de la Ville à l'ARC, à compter du 1^{er} juillet 2025,

DÉCIDE de supprimer du tableau des effectifs de la Ville de Compiègne 32 postes, comme détaillé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

16 - Cour de l'Hôtel de Ville - Constitution d'une Convention de servitude avec un propriétaire riverain en vue de la réalisation d'une isolation par extérieur

ACCEPTE la constitution à titre gratuit d'une servitude avec création d'un droit de surplomb de 12 (douze) centimètres, sur la parcelle BO n°89 appartenant à la Ville étant considérée comme fonds servant de ladite servitude ainsi que sur la parcelle BO n°92, lot de copropriété n°12 appartenant à M. et Mme RAGE en tant que fonds dominant de ladite servitude,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude et toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que les frais liés à l'établissement de cette servitude seront supportés par M. et Mme RAGE.

Adopté à l'unanimité,

17 - Nouveau Musée de la Figurine - Attribution de marchés de travaux bâtiments

AUTORISE la signature des marchés publics de travaux avec le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots à savoir :

Lot 1 : la société LEON NOEL pour un montant de 287 255,13 € HT.

Lot 2 : la société MARISOL pour un montant de 219 066,57 € HT (PSE retenue).

Lot 3 : la société COLLIGNON pour un montant de 252 121,80 € HT (PSE retenue).

Lot 4 : la société SPRID pour un montant de 45 000 € HT.

Lot 5 : la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD pour un montant de 105 000,00 € HT.

Lot 6 : la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD pour un montant de 395 875,85 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les entreprises susmentionnées, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 23, pour un coût global de 1 304 319,35 € HT.

Adopté à l'unanimité,

18 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Germain

PREND ACTE du projet de fusion de l'école maternelle Saint-Germain avec l'école élémentaire Saint-Germain en une seule et même école dénommée « école primaire Saint-Germain ».

Adopté à l'unanimité,

19 - Convention de servitude avec la société ENEDIS rue du général Weygand

ACCEPTE la constitution d'une servitude sur les parcelles AP 10, 92, 227, 229, 231, 248 avenue du général Weygand et AV 18, 19 et 29 lieu-dit « la rue du Mouton / Briet d'Aubigny »

avec la société ENEDIS pour la pose de cinq canalisations souterraines moyennant une indemnité forfaitaire de 20 (vingt) euros à verser par ENEDIS à la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de servitude à régulariser par acte authentique au profit d'ENEDIS, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que les frais liés à l'établissement de cette convention seront pris en charge par ENEDIS,

Adopté à l'unanimité,

20 - Dénomination de voie - Avenue du Mail

DÉCIDE de la dénomination de la voie comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

21 - Mise en place du permis de végétaliser

APPROUVE la mise en œuvre du permis de végétaliser sur le domaine public communal dans les conditions précisées ci-dessus dont la gratuité et la durée,

APPROUVE le contenu du guide destiné aux titulaires des permis de végétaliser annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document destiné à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

22 - Approbation des tarifs 2025-2026 - Conservatoire de musique et de danse

APPROUVE les grilles tarifaires applicables au Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année 2025-2026, telles qu'annexées au présent rapport.

Adopté à l'unanimité,

23 - Demande de subvention à la région Hauts-de-France - Nos quartiers d'été

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité,

24 - Approbation de la convention de coopération ciblée entre les Polices Municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf

APPROUVE la convention de coopération ciblée entre les polices municipales de Compiègne et Margny-lès-Compiègne dans le secteur de la gare, du Petit Margny et du Pont-Neuf,

APPROUVE l'avenant numéro 1 à la convention de coordination en matière de sécurité et de tranquillité publique entre la Ville de Compiègne et les forces de sécurité de l'État, signé par le Préfet de l'Oise, le Maire de Compiègne et le Procureur de la République,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces deux documents ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre,

AUTORISE à transmettre la présente délibération, la convention et l'avenant au Préfet de l'Oise pour approbation.

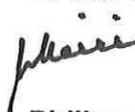
Adopté à l'unanimité,

25 - Compte rendu des décisions du Maire

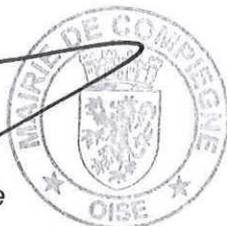
PREND ACTE du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 07 mars 2025, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise



8/4